

lois

Loi n° 2010-58 du 17 décembre 2010, portant loi de finances pour l'année 2011 ⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

La chambre des députés et la chambre des conseillers ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier :

Est et demeure autorisée pour l'année 2011 la perception au profit du Budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de **19 067 000 000** Dinars réparties comme suit :

- Recettes du Titre I	14 346 800 000 Dinars
- Recettes du Titre II	3 872 000 000 Dinars
-Recettes des fonds spéciaux du Trésor	848 200 000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 2 :

Les recettes affectées aux fonds spéciaux du Trésor pour l'année 2011 sont fixées à **848 200 000** Dinars conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 3 :

Le montant des crédits de paiement des dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2011 est fixé à **19 067 000 000** Dinars répartis par sections et par parties comme suit :

Première partie : Dépenses de gestion

- Première section : Rémunérations publiques	7 286 434 000 Dinars
-Deuxième section: Moyens des services	828 599 000 Dinars
-Troisième section : Interventions publiques	2 249 608 000 Dinars
-Quatrième section : Dépenses de gestion imprévues	255 159 000 Dinars
Total de la première partie :	10 619 800 000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 4 décembre 2010.

Discussion et adoption par la chambre des conseillers dans sa séance du 16 décembre 2010.

Deuxième partie : Intérêts de la dette Publique

-Cinquième section : Intérêts de la dette publique	1 245 000 000 Dinars
Total de la deuxième partie	1 245 000 000 Dinars

Troisième partie : Dépenses de développement

-Sixième section: Investissements directs	1 499 239 000 Dinars
-Septième section: Financement public	1 220 612 000 Dinars
-Huitième section : Dépenses de développement imprévues	619 220 000 Dinars
-Neuvième section : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	742 929 000 Dinars
Total de la troisième partie :	4 082 000 000 Dinars

Quatrième partie : Remboursement du principal de la dette publique

-Dixième section : Remboursement du principal de la dette publique	2 272 000 000 Dinars
Total de la quatrième partie :	2 272 000 000 Dinars

Cinquième partie : Dépenses des fonds spéciaux du trésor

-Onzième section : Dépenses des fonds spéciaux du trésor	848 200 000 Dinars
Total de la cinquième partie :	848 200 000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

Article 4 :

Le montant total des crédits de programmes de l'Etat pour l'année 2011 est fixé à **3 098 254 000** Dinars.

Ces crédits sont répartis par programmes et par projets conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

Article 5 :

Le montant des crédits d'engagement de la troisième partie : « dépenses de développement du budget de l'Etat », pour l'année 2011 est fixé à **5 500 000 000** Dinars répartis par sections comme suit :

Troisième partie : Dépenses de développement

-Sixième section : Investissements directs	2 186 679 000 Dinars
-Septième section : Financement public	1 293 493 000 Dinars
-Huitième section : Dépenses de développement Imprévues	739 279 000 Dinars
-Neuvième section : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	1 280 549 000 Dinars
Total de la troisième partie :	5 500 000 000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « E » annexé à la présente loi.

Article 6 :

Le montant des ressources d'emprunts de l'Etat nets des remboursements du principal de la dette publique est fixé à **1 375 000 000** Dinars pour l'année 2011.

Article 7 :

Le montant des recettes et des dépenses des établissements publics, dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, est fixé à **739 994 000** Dinars pour l'année 2011 conformément au tableau « F » annexé à la présente loi.

Article 8 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder des prêts du Trésor aux entreprises publiques en vertu des dispositions de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à **50 000 000** Dinars pour l'année 2011.

Article 9 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat en vertu de la législation en vigueur est fixé à **1 800 000 000** Dinars pour l'année 2011.

Réduction des droits de douane dus à l'importation de certaines matières premières, produits semi-finis, équipements et autres produits**Article 10 :**

Sous réserve des dispositions de l'article 11 de la présente loi, est réduit de 36 % à 30% le taux des droits de douane en tarif autonome prévu par le tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié et complété par les textes subséquents, dus sur les matières premières, les produits semi-finis, les équipements et autres produits relevant des chapitres de 25 à 97 du tarif des droits de douane à l'importation.

Article 11 :

Sont réduits les droits de douane en tarif autonome prévus par le tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié et complété par les textes subséquents, dus sur les produits repris au tableau « G » annexé à la présente loi, et ce aux taux fixés dans ce tableau.

Exonération des droits de douane des intrants pour la fabrication des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie et dans le domaine des énergies renouvelables**Article 12 :**

Sont modifiées les dispositions du sous paragraphe 7.21.1 du paragraphe 7.21 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane comme suit :

7.21.1. Sous réserve des dispositions des paragraphes 6 et 7.1, les équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie et dans le domaine des énergies renouvelables bénéficient de la réduction des droits de douane au taux de 10%. Les matières premières et les produits semi-finis nécessaires à la fabrication de ces équipements bénéficient de l'exonération des droits de douane .

Soutien de la compétitivité du secteur du transport aérien**Article 13 :**

Sont modifiées les dispositions du paragraphe 7.11 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane comme suit :

7.11 Les avions destinés au transport aérien, les équipements, parties, pièces détachées et accessoires destinés à être incorporés dans ces avions ainsi que les équipements et matériels destinés à la navigation aérienne :

Bénéficient de l'exonération des droits de douane :

- Les avions destinés au transport aérien, à l'exception des avions à usage personnel, ainsi que les équipements, parties, pièces détachées et les accessoires destinés à être incorporés dans ces avions aux fins de leur équipement, réparation, entretien ou leur montage et importés par l'Etat, les entreprises de transport aérien ou les entreprises de réparation et de maintenance des avions exerçant dans le secteur en vertu de la législation en vigueur.

(Le reste sans changement).

Extension du domaine d'intervention du fonds de développement de la compétitivité industrielle et renforcement de ses ressources

Article 14 :

Sont modifiés les deux derniers tirets de l'article 37 de la loi n° 94-127 du 26 décembre 1994 portant loi de finances pour l'année 1995 tel que modifié par l'article 39 de la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 comme suit :

- La contribution au financement des opérations de mise à niveau du secteur des services et du secteur de l'artisanat,
- Et la contribution au financement de toutes les autres opérations ayant pour objectif la promotion de la compétitivité des secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat.

Article 15 :

1) Sont modifiées les dispositions des sous-paragraphes premier, deuxième et troisième de l'article 36 de la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 comme suit :

Est instituée au profit du fonds de développement de la compétitivité industrielle une taxe due sur les services et sur les produits importés ou fabriqués localement.

La liste des services et produits soumis à la taxe est fixée par décret.

Sont exonérés de la taxe les produits et services exportés par les personnes soumises à cette taxe.

2) Sont modifiées les dispositions du paragraphe premier de l'article 37 de la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 comme suit :

La taxe est due au taux de 1% sur :

- le chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée réalisé par les fabricants des produits soumis à la taxe et sur la valeur en douane pour les importations,
- le chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée réalisé par les prestataires de services.

Article 16 :

L'expression « fonds de développement de la compétitivité industrielle » est remplacée là où elle se trouve dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur par l'expression « fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs industriel, de services et de l'artisanat ».

Renforcement des ressources du fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme

Article 17 :

Les dispositions des premier et deuxième tirets de l'article 60 de la loi n° 95-109 du 25 décembre 1995 portant la loi de finances pour l'année 1996 sont modifiées comme suit :

- au taux de 1% sur le chiffre d'affaires réalisé par les exploitants des établissements touristiques tels que définis par la législation en vigueur ainsi que par les exploitants des restaurants touristiques classés ;
- à raison de deux dinars par mois et par siège offert pour les véhicules affectés au transport touristique et exploités par les agences de voyage de la catégorie « A » telles que définies par la législation en vigueur.

Article 18 :

Les dispositions de l'article 17 de la présente loi s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2011.

Encouragement des petites et moyennes entreprises

Article 19 :

Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 39 sexies ainsi libellé :

Article 39 sexies : Nonobstant les dispositions de l'article 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 300 mille dinars pour les activités de services et les professions non commerciales et 600 mille dinars pour les activités d'achat en vue de la revente et les activités de transformation et la consommation sur place, déduisent une quote-part de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exploitation des trois premières années d'activité, fixée comme suit :

- 75% pour la première année,

- 50% pour la deuxième année,
- 25% pour la troisième année.

Le bénéfice de la déduction est subordonné à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises.

Ces dispositions s'appliquent aux entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de la réalisation d'investissements nouveaux.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux entreprises créées dans le cadre des opérations de transmission ou suite à la modification de la forme juridique de l'entreprise ou constituées par des personnes qui exercent une activité de même nature que celle de l'entreprise créée et concernée par l'avantage.

Article 20 :

Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 48 octies ainsi libellé :

Article 48 octies :

Nonobstant les dispositions de l'article 12 de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 300 mille dinars pour les activités de services et les professions non commerciales et 600 mille dinars pour les activités d'achat en vue de la revente et les activités de transformation et la consommation sur place, déduisent une quote-part de leurs bénéfices provenant de l'exploitation des trois premières années d'activité, fixée comme suit :

- 75% pour la première année,
- 50% pour la deuxième année,
- 25% pour la troisième année.

Le bénéfice de la déduction est subordonné à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises.

Ces dispositions s'appliquent aux entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de la réalisation d'investissements nouveaux.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux entreprises créées dans le cadre des opérations de transmission ou suite à des opérations de fusion ou de scission ou suite à la modification de la forme juridique de l'entreprise ou constituées par des personnes qui exercent une activité de même nature que celle de l'entreprise créée et concernée par l'avantage.

Elargissement du domaine d'intervention des centres de gestion intégrés

Article 21 :

Sont abrogées les dispositions du numéro 2 de l'article 47 du code d'incitation aux investissements et remplacées par ce qui suit :

2. Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 150 milles dinars pour les activités de services et 300 milles dinars pour les autres activités sans que leur chiffre d'affaires annuel global n'excède 300 milles dinars et qui font appel aux centres de gestion intégrés pour la tenue de leurs comptes et l'établissement de leurs déclarations fiscales bénéficient de la déduction de 20% des revenus ou bénéfices soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés durant les cinq premières années à compter de l'année au cours de laquelle a eu lieu l'adhésion au centre pour la première fois.

Le bénéfice de la déduction sus-indiquée est limité à une seule fois pour chaque entreprise.

Le bénéfice de la déduction sus-indiquée est subordonné à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises.

(le reste est sans changement)

Réduction des droits d'enregistrement dus sur les actes de constitution des sociétés par actions et d'augmentation de leur capital

Article 22 :

Est ajouté au tarif des droits fixes d'enregistrement prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre le numéro 23 bis ainsi libellé :

NATURE DES ACTES ET DES MUTATIONS	MONTANT DES DROITS EN DINARS
23 bis - Les actes et écrits précédant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et relatifs à la constitution des sociétés par actions ou les actes et écrits précédant le procès verbal constatant l'augmentation de leur capital, et qui ne comportent pas obligation, libération ou transmission de biens meubles ou immeubles entre les associés, membres ou autres personnes.	15 par acte

Article 23 :

Est ajouté à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un paragraphe IX ainsi libellé :

IX : les dispositions du numéro 23 bis du tarif prévu par le présent article s'appliquent nonobstant les dispositions du numéro 23 du même tarif.

Reconduction de l'exonération des revenus et bénéfices provenant de l'exportation

Article 24 :

1- L'expression « 1^{er} janvier 2011 » mentionnée aux articles 5, 6, 7, 8, 9, et 11 de la loi n° 2006-80 du 18 décembre 2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises telle que modifiée et complétée par la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008, à l'article 3 de la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 relative à la promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents et au paragraphe premier de l'article 143 dudit code est remplacée par l'expression « 1^{er} janvier 2012 ».

2- L'expression « 31 décembre 2010 » mentionnée à l'article 3 de la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 relative à la promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents est remplacée par l'expression « 31 décembre 2011 ».

3- Les dispositions du paragraphe premier de l'article 10 de la loi n° 2006-80 du 18 décembre 2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises telle que modifiée et complétée par la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 sont modifiées comme suit :

Les entreprises en activité avant le 1^{er} janvier 2012 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exportation a expiré continuent à bénéficier de la déduction totale jusqu'au 31 décembre 2011.

Les établissements de santé prêtant la totalité de leurs services au profit des non résidents en activité avant le 1^{er} janvier 2012 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'activité a expiré continuent à bénéficier de la déduction totale jusqu'au 31 décembre 2011.

Les entreprises en activité avant le 1^{er} janvier 2012 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'exportation n'a pas expiré au 31 décembre 2011, continuent également, à bénéficier de la déduction totale jusqu'à la fin de la période qui leur est impartie à cet effet.

Les établissements de santé prêtant la totalité de leurs services au profit des non résidents en activité avant le 1^{er} janvier 2012 et dont la période de déduction totale de leurs bénéfices ou revenus provenant de l'activité n'a pas expiré au 31 décembre 2011, continuent également, à bénéficier de la déduction totale jusqu'à la fin de la période qui leur est impartie à cet effet.

4- La date « 2011 » mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 de la loi n° 2006-80 du 18 décembre 2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises telle que modifiée et complétée par la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008, est remplacée par la date « 2012 ».

Poursuite de l'encouragement des promoteurs à investir dans les activités prometteuses et à taux d'intégration élevé

Article 25 :

La date « 31 décembre 2010 » prévue au troisième tiret de l'article 52 du code d'incitation aux investissements est remplacée par la date « 31 décembre 2011 ».

Encouragement à la création des centres de protection et d'hébergement des handicapés

Article 26 :

Est ajouté au code d'incitation aux investissements l'article 52 sexies libellé comme suit :

Article 52 sexies : Peuvent être accordés aux investisseurs dans les centres de protection et d'hébergement des handicapés autorisés selon la législation en vigueur, les avantages suivants :

- L'octroi de terrains au dinar symbolique,
- La prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale pour une durée de cinq ans à partir de l'entrée effective en activité au titre des salaires payés aux personnes recrutées d'une manière permanente, de nationalité tunisienne et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de trois ans au moins après le baccalauréat,
- La prise en charge par l'Etat pour une durée ne dépassant pas deux années à partir de la date d'entrée effective en activité d'une quote-part des salaires payés aux personnes recrutées d'une manière permanente, de nationalité tunisienne et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de trois ans au moins après le baccalauréat sans que le taux de cette quote-part ne dépasse 25%.

Ces avantages sont accordés durant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 sous condition de réalisation du projet et de son entrée en exploitation effective dans un délai maximum de deux ans à compter de la date d'obtention du terrain et de l'exploiter conformément à son objet durant une période qui ne peut être inférieure à quinze ans. Le changement de l'objet initial de l'investissement après cette période est subordonné à l'approbation du ministre chargé des affaires sociales.

Ces avantages sont accordés par décret après avis de la commission supérieure d'investissement.

Réduction de la fiscalité des véhicules automobiles aménagés spécialement à l'usage des handicapés physiques

Article 27 :

Le tableau figurant à l'article 49 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour l'année 2002 est modifié comme suit :

N° de position	Désignation des produits	Taux %
Ex 87.03	Véhicules automobiles de tourisme aménagés spécialement à l'usage des handicapés physiques :	
	-A moteur à pistons alternatifs à allumage autre qu'à combustion interne :	
	*d'une cylindrée n'excédant pas 1300 cm ³	Exonéré
	*d'une cylindrée excédant 1300 cm ³ mais n'excédant pas 1700 cm ³	10
	-A moteur à pistons alternatifs à allumage par compression :	
	*d'une cylindrée n'excédant pas 1900 cm ³	10

Octroi d'un régime fiscal privilégié pour les primes accordées dans le cadre des interventions du fonds national de l'emploi

Article 28 :

1) Est ajouté à l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un numéro 21 ainsi libellé :

21. les primes accordées dans le cadre des interventions du fonds national de l'emploi et les primes accordées par les entreprises dans le même cadre.

2) Est ajouté au 1^{er} tiret du paragraphe I bis de l'article 11 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

et les primes accordées aux entreprises dans le cadre des interventions du fonds national de l'emploi.

3) Est ajouté à l'article 29 de la loi n° 88-145 du 31 décembre 1988 portant la loi de finances pour l'année 1989 telle que modifiée par l'article 36 la loi n° 2002- 101 du 19 décembre 2002 portant loi de finances pour l'année 2003 un paragraphe ainsi libellé :

Les primes accordées aux bénéficiaires des interventions du fonds national de l'emploi ne sont pas soumises à la taxe de formation professionnelle.

4) Est ajouté à l'article 2 de la loi n° 77-54 du 3 août 1977, telle que modifiée par l'article 35 de la loi n° 88-145 du 31 décembre 1988, portant loi de finances pour l'année 1989 un paragraphe ainsi libellé :

Les primes accordées aux bénéficiaires des interventions du fonds national de l'emploi ne sont pas soumises à la contribution au fonds de promotion des logements pour les salariés.

Poursuite de l'encouragement du secteur privé à investir dans les parcs de loisirs pour l'enfance et la jeunesse

Article 29 :

La date du « 31 décembre 2010 » prévue à l'article 52 quater du code d'incitation aux investissements est remplacée par la date du « 31 décembre 2011 ».

Institution d'un médiateur fiscal et des commissions d'encadrement du contrôle fiscal

Article 30

Est ajouté au code des droits et procédures fiscaux un quatrième titre comportant les articles 113 à 132 libellés comme suit :

Titre IV

Procédures d'encadrement de l'action de l'administration fiscale et de l'administration du recouvrement

CHAPITRE PREMIER

LE MEDIATEUR FISCAL

Article 113

Il est créé auprès du ministre des finances un médiateur fiscal.

Le médiateur fiscal examine les requêtes individuelles des personnes physiques et des personnes morales relatives aux difficultés qu'elles rencontrent dans leurs relations avec l'administration fiscale ou avec l'administration du recouvrement et fait de son mieux pour aplanir ces difficultés et ce à l'exception des requêtes relatives à l'imposition ou au titre desquelles une décision juridictionnelle est prononcée.

Le médiateur fiscal exerce sa mission en toute indépendance à l'égard de l'administration fiscale et de l'administration du recouvrement.

Les requêtes présentées au médiateur fiscal doivent être précédées des démarches administratives préalables ; ces requêtes doivent être motivées et appuyées des pièces justificatives des doléances.

Article 114

Le médiateur fiscal est nommé par décret pour une période de trois ans renouvelable.

Le médiateur fiscal peut avoir des représentants dans les régions.

La nomination des représentants régionaux du médiateur fiscal et la délimitation de leur compétence territoriale sont faites par décret.

L'organisation et les modalités de fonctionnement des services du médiateur fiscal sont fixées par décret.

Article 115

Le médiateur fiscal peut recourir à l'administration fiscale et à l'administration du recouvrement pour instruire les requêtes qui lui sont présentées comme il peut demander, à ces administrations, des éclaircissements à cet effet ; ces administrations doivent lui prêter aide et assistance avec la diligence requise.

Lorsqu'une requête présentée au médiateur fiscal lui paraît fondée, celui-ci peut formuler des recommandations à l'administration concernée pour traiter la question posée par la requête. Cette administration doit l'informer des suites réservées à ses démarches.

Lorsque l'administration entend maintenir sa position portée à la connaissance du requérant, le médiateur fiscal peut porter l'affaire, à l'appréciation du ministre des finances, munie de ses propositions.

Article 116

Le médiateur fiscal remet au ministre des finances un rapport annuel sur son activité dans lequel il consigne ses propositions et recommandations pour promouvoir la qualité des prestations de l'administration fiscale et de l'administration du recouvrement et renforcer la conciliation avec les contribuables.

CHAPITRE II

COMMISSIONS D'ENCADREMENT DU CONTROLE FISCAL

Article 117

Est créé, au niveau des services centraux de la direction générale des impôts, une ou plusieurs commissions désignées par " commission nationale d'encadrement du contrôle fiscal ".

La commission nationale d'encadrement du contrôle fiscal émet son avis sur les dossiers des vérifications fiscales préliminaires ou approfondies qui lui sont soumis par l'administration fiscale et ce avant l'établissement de l'arrêté de taxation d'office dans les cas visés par le premier paragraphe de l'article 47 du présent code.

La commission nationale d'encadrement du contrôle fiscal est compétente pour les dossiers des vérifications fiscales préliminaires ou approfondies pour lesquels les commissions régionales d'encadrement du contrôle fiscal visées à l'article 119 du présent code ne sont pas compétentes.

Article 118

La commission nationale d'encadrement du contrôle fiscal est composée comme suit :

- le directeur général des impôts ou son représentant ayant, au moins, la fonction de directeur d'administration centrale ou une fonction équivalente : président,
- un fonctionnaire de la direction générale des impôts ayant, au moins, la fonction de directeur d'administration centrale ou une fonction équivalente,
- un fonctionnaire de la direction générale des études et de la législation fiscales ayant, au moins, la fonction de directeur d'administration centrale ou une fonction équivalente,
- trois professionnels dans le domaine de la comptabilité ou du conseil fiscal dont, au moins, un expert comptable.

Un fonctionnaire de la direction générale des impôts assurera la fonction de rapporteur de la commission.

Le président de la commission peut inviter toute personne dont il juge sa présence utile, à prendre part aux travaux de la commission, à titre consultatif.

Article 119

Est créé au niveau de chaque centre régional de contrôle des impôts une ou plusieurs commissions désignées par " commission régionale d'encadrement du contrôle fiscal ".

La commission régionale d'encadrement du contrôle fiscal émet son avis sur les dossiers des vérifications fiscales préliminaires ou approfondies dont le centre régional du contrôle des impôts concerné est en charge et ce avant l'établissement de l'arrêté de taxation d'office dans les cas visés par le premier paragraphe de l'article 47 du présent code.

La commission régionale d'encadrement du contrôle fiscal est compétente pour les dossiers des vérifications fiscales préliminaires ou approfondies dont les montants des rectifications relatives à l'assiette de l'impôt, aux reports déficitaires et aux amortissements régulièrement différés ou les montants des sommes perçues en trop confirmés par l'administration fiscale n'excèdent pas un montant fixé par arrêté du ministre des finances.

Article 120

La commission régionale d'encadrement du contrôle fiscal est composée comme suit :

- le chef du centre régional de contrôle des impôts en charge du dossier : président,
- un vérificateur du centre n'ayant pas participé aux dossiers inscrits à l'ordre du jour,
- deux professionnels dans le domaine de la comptabilité ou du conseil fiscal.

Un fonctionnaire du centre régional du contrôle des impôts assurera la fonction de rapporteur de la commission.

Le président de la commission peut inviter toute personne dont il juge sa présence utile, à prendre part aux travaux de la commission, à titre consultatif.

Article 121

Les commissions d'encadrement du contrôle fiscal se chargent des dossiers des vérifications fiscales préliminaires ou approfondies, à la demande du contribuable ou à l'initiative de l'administration fiscale en charge du dossier et ce dans la limite du domaine de leur compétence respective.

Les modalités de fonctionnement des commissions d'encadrement du contrôle fiscal sont fixées par décret.

Les membres de ces commissions sont désignés par arrêté du ministre des finances. La désignation des membres de ces commissions parmi les professionnels est faite pour une période de trois ans non renouvelable.

Article 122

Le contribuable qui envisage saisir la commission d'encadrement du contrôle fiscal compétente, pour statuer sur les résultats de la vérification de sa situation fiscale qu'il conteste, doit présenter, à cet effet, une demande écrite motivée à l'administration fiscale en charge du dossier contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception et ce dans le même délai qui lui est fixé au deuxième paragraphe de l'article 44 bis du présent code.

Article 123

Lorsque la commission d'encadrement du contrôle fiscal compétente est saisie du dossier de la vérification fiscale préliminaire ou approfondie à l'initiative de l'administration fiscale en charge du dossier, cette saisine doit intervenir après l'achèvement des procédures prévues par les articles 44 et 44 bis du présent code.

Article 124

Tout dossier soumis à la commission d'encadrement du contrôle fiscal compétente doit comporter obligatoirement la notification des résultats de la vérification, l'opposition du contribuable sur ces résultats et les échanges de courrier y afférents avec l'administration fiscale s'ils existent.

Les commissions d'encadrement du contrôle fiscal statuent sur les dossiers dont elles sont chargées sur la base des documents qui lui ont été communiqués par le service en charge du dossier et qui comportent, outre les documents prévus par le premier paragraphe de cet article, tous les justificatifs et les argumentaires relatifs à la position de l'administration fiscale ou à celle du contribuable.

Article 125

Les commissions d'encadrement du contrôle fiscal peuvent convoquer le contribuable à une audience. Celui-ci peut se faire assister par une personne de son choix ou se faire représenter, à cet effet, par un mandataire conformément à la loi.

Article 126

Les avis des commissions d'encadrement du contrôle fiscal sont consultatifs et on ne peut s'en prévaloir devant les tribunaux.

Commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office

Article 127

Est créé auprès du ministre des finances une commission consultative désignée par " commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office ".

La commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office émet son avis sur les requêtes des contribuables par lesquelles ils demandent le réexamen des arrêtés de taxation d'office pour lesquels aucun jugement statuant sur le fond n'est prononcé, en raison de l'expiration du délai de recours prévus par l'article 55 du présent code ou en raison du rejet du recours pour un motif de forme, et ce à condition que la requête de réexamen soit présentée avant l'expiration de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle l'arrêté est notifié au contribuable.

L'administration fiscale peut, à son initiative, saisir la commission des arrêtés de taxation d'office visés par le présent article.

Article 128

La commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office est composée comme suit :

- un conseiller du Tribunal Administratif : président,
- le conseiller juridique du ministère des finances,
- deux fonctionnaires du ministère des finances ayant au moins la fonction de directeur d'administration centrale ou une fonction équivalente,
- deux représentants de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Un fonctionnaire du ministère des finances assurera la fonction de rapporteur de la commission.

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du ministre des finances. La désignation des experts comptables est faite pour une période de trois ans non renouvelable.

Le président de la commission peut inviter toute personne dont il juge sa présence utile, à prendre part aux travaux de la commission, à titre consultatif.

Les modalités de fonctionnement de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office sont fixées par décret.

Article 129

Les requêtes relatives au réexamen des arrêtés de taxation d'office visées à l'article 127 du présent code sont présentées au ministre des finances au moyen d'une demande écrite motivée et accompagnée des moyens de preuve et des justifications appuyant la requête.

Article 130

La commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office peut convoquer le contribuable pour audition. Le contribuable peut se faire assister par une personne de son choix ou se faire représenter, à cet effet, par un mandataire conformément à la loi.

Cette commission peut également demander à l'administration fiscale des éclaircissements ou renseignements au titre des dossiers dont elle est chargée.

Article 131

Le ministre des finances ou le directeur général des impôts, par délégation du ministre des finances, peut prononcer la révision ou le retrait de l'arrêté de taxation d'office au moyen d'une décision et ce sur avis de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office.

Dans ce cas, le contribuable en est informé.

Article 132

Les avis de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office ne peuvent être présentés pour s'en prévaloir devant les autorités administratives ou juridictionnelles.

Les décisions de retrait ou de révision des arrêtés de taxation d'office prévues par l'article 131 du présent code ne peuvent faire l'objet ni d'opposition ni de recours.

Article 31 :

Les requêtes de réexamen des arrêtés de taxation d'office présentées au ministre des finances avant le premier janvier 2011 sont transmises à la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office créée par l'article 30 de la présente loi pour qu'elle s'en saisisse.

Révision du régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu

Article 32 :

Est ajouté au chapitre premier du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, une quatrième section comportant les articles de 44 bis à 44 sexies ainsi libellés :

Section IV

Régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu

Sous-Section I

Champ d'application du régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu et conditions d'éligibilité

Article 44 bis :

Sont soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire d'imposition, les entreprises individuelles qui réalisent des revenus de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux dans le cadre d'un établissement unique, lorsqu'il s'agit d'entreprises :

- Non importatrices,
- Non rémunérées par des commissions,
- Ne fabricant pas de produits à base d'alcool,
- N'exerçant pas l'activité de commerce de gros,
- Ne possédant pas plus d'un véhicule de transport en commun de personnes ou de transport de marchandises dont la charge utile ne dépasse pas 3 tonnes et demi,
- Dont les exploitants ne réalisent pas des revenus de la catégorie des Bénéfices des professions non commerciales,
- Non soumises à la taxe sur la valeur ajoutée selon le régime réel,
- N'ayant pas été soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques selon le régime réel suite à une vérification fiscale,
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas :
 - 100 mille dinars pour les activités d'achat en vue de la revente, les activités de transformation et la consommation sur place, et
 - 50 mille dinars pour les activités de services.

Dans le cas où l'entreprise exerce plus d'une activité, le chiffre d'affaires global de toutes les activités ne doit pas dépasser 100 mille dinars sans que le chiffre d'affaires provenant des activités de services ne dépasse 50 mille dinars.

Sous-Section II

Tarif de l'impôt forfaitaire

Article 44 ter :

Le taux de l'impôt forfaitaire est déterminé sur la base du chiffre d'affaires annuel selon le secteur de l'activité comme suit :

- 2% pour les activités d'achat en vue de la revente et les activités de transformation,
- 2,5% pour les autres activités

L'impôt forfaitaire annuel ne peut être inférieur à 50 dinars pour les entreprises implantées en dehors des zones communales et à 100 dinars pour les autres entreprises.

Article 44 quater : L'impôt forfaitaire est libératoire de la taxe sur la valeur ajoutée en régime réel, de l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux et il comprend la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel. Toutefois, il est déductible de l'impôt sur le revenu ou de la taxe sur la valeur ajoutée pour les personnes qui sont classées dans le régime réel suite à une vérification fiscale.

Article 44 quinquies :

Nonobstant les dispositions de l'article 44 ter du présent code, l'impôt annuel sur le revenu au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux est déterminé en cas de cession, par les personnes soumises au régime forfaitaire, du fonds de commerce, sur la base du barème de l'impôt sur le revenu prévu par le paragraphe I de l'article 44 du présent code sans que l'impôt dû sur cette base ne soit inférieur à l'impôt forfaitaire dû selon le chiffre d'affaires.

Le bénéficiaire soumis à l'impôt est déterminé dans ce cas sur la base de la différence entre les recettes et les dépenses relatives à l'année concernée, augmentée de la plus value de cession du fonds de commerce.

Sous-Section III

Mesures de retrait du régime forfaitaire

Article 44 sexies :

Le régime forfaitaire est retiré par décision motivée du ministre des finances ou toute personne déléguée par le ministre des finances à cet effet ayant la qualité de chef d'administration centrale ou régionale des impôts, et ce dans le cas de non respect de l'une des conditions prévues à l'article 44 bis du présent code autre que celle relative au chiffre d'affaires.

La décision de retrait est notifiée à l'intéressé selon les procédures en vigueur concernant la notification de l'arrêté de taxation d'office.

Le contribuable est tenu au respect des obligations fiscales pour le régime réel à partir du 1er janvier de l'année qui suit celle du retrait.

Le contribuable peut exercer un recours motivé contre la décision de retrait conformément aux procédures relatives à l'arrêté de taxation d'office, la décision devant être rendue dans un délai de trois mois à partir de la date d'enrôlement de l'affaire devant le tribunal de première instance.

Le recours n'est pas suspensif de l'exécution de la décision de retrait.

Maîtrise du recouvrement de l'impôt pour les personnes non soumises au régime réel

Article 33 :

1) Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 51 quater ainsi libellé :

Article 51 quater :

Les entreprises de production industrielle et les entreprises exerçant l'activité de commerce de gros telles que définies au numéro 3 du paragraphe II de l'article premier du code de la taxe sur la valeur ajoutée doivent facturer une avance au taux de 1% sur leurs ventes au profit des personnes physiques à l'exception de celles soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

L'avance susvisée est calculée sur le montant brut toutes taxes comprises figurant sur la facture. L'avance n'est pas due sur les ventes de produits soumis au régime de l'homologation administrative des prix.

La déclaration de l'avance et son paiement ont lieu au cours du mois qui suit celui au cours duquel elle a été facturée et ce dans les délais prévus pour la retenue à la source. Le contrôle, la constatation des infractions et le contentieux y afférents s'effectuent conformément aux procédures en vigueur en matière de retenue à la source.

2) Les dispositions du paragraphe premier du paragraphe III de l'article 55 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

III. Les débiteurs susvisés ainsi que les entreprises soumises à l'obligation de facturer l'avance prévue par l'article 51 quater du présent code, sont tenus de déposer, contre accusé de réception, dans un délai n'excédant pas le 28 février de chaque année, au centre ou au bureau de contrôle des impôts ou à la recette des finances dont ils relèvent une déclaration des sommes visées aux paragraphes I et II du présent article et des avances qu'ils ont facturées avec mention de l'identité complète des bénéficiaires desdites sommes et des personnes ayant fait l'objet de facturation de l'avance... (le reste sans changement)

3) Est ajouté à l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 54 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

L'avance prévue par l'article 51 quater du présent code est imputable sur l'impôt sur le revenu dû par les personnes physiques soumises à l'obligation de déposer la déclaration d'existence prévue par l'article 56 du présent code.

Article 34 :

Est ajouté au numéro 2 du paragraphe III de l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés l'expression « sur la base des pièces justificatives ».

Exonération des personnes soumises à l'impôt forfaitaire du paiement des acomptes provisionnels et simplification de leurs obligations fiscales

Article 35 :

1) Les dispositions du paragraphe I de l'article 51 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

I.A l'exception des exploitants dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et des entreprises individuelles soumises à l'impôt forfaitaire prévus par l'article 44 bis du présent code, les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu ... (le reste sans changement).

2) Sont abrogées les dispositions des troisième et quatrième alinéas du paragraphe II de l'article 51 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

3) Sont abrogées les dispositions du paragraphe 2 (nouveau) du paragraphe II de l'article 54 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Article 36 :

Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 51 quinquies ainsi libellé :

Article 51quinquies :

Les entreprises visées à l'article 44 bis du présent code peuvent payer une avance au titre de l'impôt forfaitaire et ce dans un délai ne dépassant pas la fin du mois qui suit le premier semestre de chaque année. L'avance est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours dudit semestre et selon les taux prévus à l'article 44 ter du présent code.

L'avance est imputable sur l'impôt forfaitaire sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 54 du présent code.

Mesures d'adaptation avec la révision du régime forfaitaire de l'impôt sur le revenu et mesures transitoires

Article 37 :

1) Sont abrogées les dispositions du paragraphe IV de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

2) Est abrogé l'annexe II au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés relatif au tarif de l'impôt forfaitaire.

3) L'expression « au paragraphe IV de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés » employée dans tous les textes en vigueur est remplacée, par l'expression « à l'article 44 bis du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés », de même, l'expression « au paragraphe IV de l'article 44 du présent code » employée dans le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « à l'article 44 bis du présent code » et ce, compte tenu des divergences dans l'expression.

4) Les personnes qui bénéficiaient du régime forfaitaire et qui ont été classées au régime réel suite à un contrôle fiscal, peuvent opter pour le bénéfice de l'impôt forfaitaire prévu à l'article 44 bis du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sur demande à déposer au plus tard le 31 décembre 2011.

Dans ce cas, la taxe sur la valeur ajoutée est régularisée par les personnes concernées, conformément aux dispositions des alinéas « a », « b » et « c » du paragraphe I de l'article 2 du code de la taxe sur la valeur ajoutée.

Harmonisation du montant du minimum d'impôt avec l'impôt forfaitaire sur le revenu

Article 38 :

1) Le montant de 100 dinars prévu au paragraphe II de l'article 44 et au premier tiret de l'alinéa premier du paragraphe II de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé à 200 dinars.

2) Le montant de 250 dinars prévu au deuxième tiret du premier alinéa du paragraphe II de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé à 350 dinars.

Révision du régime réel déterminé sur la base d'obligations comptables simplifiées

Article 39 :

1) Sont abrogées les dispositions du paragraphe 4 du paragraphe III de l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par un paragraphe III bis ainsi libellé :

III bis. Nonobstant les dispositions du présent article, les entreprises individuelles qui réalisent des revenus de la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux peuvent tenir une comptabilité simplifiée conformément à la législation comptable des entreprises et ce, lorsque leur chiffre d'affaires ne dépasse pas :

– 300 mille dinars pour les activités d'achat en vue de la revente, et les activités de transformation et la consommation sur place

– 150 mille dinars pour les activités de services.

2) L'expression «au paragraphe 4 du paragraphe III de l'article 62» mentionnée au dernier alinéa du paragraphe 4 de l'article 12 et au troisième alinéa du paragraphe II de l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « au paragraphe III bis de l'article 62 ».

3) L'expression « au paragraphe III de l'article 62 » mentionnée au deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « aux paragraphes III et III bis de l'article 62 ».

Dispositions transitoires concernant l'impôt sur le revenu et la taxe sur les établissements à caractère industriel commercial ou professionnel sous le régime forfaitaire exigibles au titre de l'exercice 2010

Article 40 :

La législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2010 s'applique à l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû par les personnes soumises au régime forfaitaire au titre de l'exercice 2010 ainsi qu'à la taxe sur les établissements à caractère industriel commercial ou professionnel au titre de la même année.

Rationalisation de l'exonération de la plus value provenant de la cession des titres

Article 41 :

1) Sont abrogées les dispositions du deuxième paragraphe du paragraphe I de l'article 11 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

Toutefois, est déductible du bénéfice imposable la plus value provenant de la cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis acquises ou souscrites avant le 1er janvier 2011 et de la cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Est également admise en déduction du bénéfice imposable, la plus value provenant de la cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis acquises ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 et ce lorsque leur cession a lieu après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.

2) Les dispositions du premier tiret du point 17 de l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

- provenant de la cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis acquises ou souscrites avant le 1er janvier 2011 ou provenant de la cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction à la bourse des valeurs mobilières de Tunis;

3) Est ajouté après le premier tiret du point 17 de l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un nouveau tiret ainsi libellé :

- provenant de la cession des actions cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis acquises ou souscrites à partir du 1^{er} janvier 2011 et ce lorsque leur cession a lieu après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.

4) Sont abrogées les dispositions du dernier tiret de l'article 3 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

5) Est ajouté avant le deuxième paragraphe de l'article 3 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent à la plus value provenant de la cession des actions ou des parts sociales ou des parts des fonds prévus par la législation les régissant et ce pour les opérations de cession intervenant à partir du 1er janvier 2011.

6) Est ajouté à l'article 33 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Les dispositions du deuxième paragraphe du présent article s'appliquent à la plus value provenant de la cession des actions ou des parts sociales ou des parts des fonds prévues par le deuxième paragraphe de l'article 3 du présent code.

7) L'expression «ou la plus value prévue par le deuxième paragraphe de l'article 3 » est ajoutée après l'expression « par l'article 31 bis » mentionnée au point 18 de l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

8) Est ajouté à l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un point 18 bis ainsi libellé :

18 bis. La plus-value provenant de la cession des parts des fonds d'amorçage et des parts des fonds communs de placement à risque prévus par la législation les régissant et ce en ce qui concerne les personnes physiques visées à l'article 3 du présent code.

9) L'expression «au deuxième alinéa » mentionnée au paragraphe 3 du paragraphe III de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « aux deuxième et troisième alinéas ».

10) Est ajouté à l'article 45 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe III ainsi libellé :

III. L'impôt sur les sociétés est également dû par les personnes morales non résidentes non établies en Tunisie, et ce à raison de la plus-value prévue par le deuxième paragraphe de l'article 3 du présent code. La plus-value soumise à l'impôt sur les sociétés est égale, dans ce cas, à la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition des actions, des parts sociales ou des parts ou leur prix de souscription et provenant des opérations de cession réalisées au cours de l'année précédant celle de l'imposition après déduction de la moins value résultant des opérations en question.

L'impôt n'est pas dû sur la plus-value prévue aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéa du paragraphe I de l'article 11 du présent code et sur la plus-value réalisée par les sociétés d'investissement à capital risque pour le compte de personnes morales non résidentes non établies en Tunisie prévue par le paragraphe VII quater de l'article 48 du présent code.

11) L'expression «deuxième paragraphe » mentionnée au paragraphe 2 de l'article 14 et au dernier paragraphe du paragraphe II de l'article 45 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « troisième paragraphe ».

12) Est ajouté aux dispositions de l'alinéa « e » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

ou du prix de cession des actions, des parts sociales ou des parts des fonds prévues par le paragraphe premier du paragraphe III de l'article 45 du présent code.

Ce taux est fixé à 2,5 % du prix de cession des actions ou des parts sociales ou des parts des fonds prévues par le deuxième paragraphe de l'article 3 du présent code.

13) Est ajouté au paragraphe I du paragraphe II de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Les personnes soumises à la retenue à la source au titre de la plus-value de cession des actions, des parts sociales ou des parts des fonds prévue par l'alinéa « e » du paragraphe I du présent article peuvent opter pour le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques conformément aux dispositions de l'article 33, du point 18 de l'article 38 et du paragraphe 3 du paragraphe III de l'article 44 du présent code ou pour le paiement de l'impôt sur les sociétés conformément au paragraphe premier du paragraphe III de l'article 45 du présent code.

Dans ce cas, la retenue à la source est déductible de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dû au titre de la plus-value provenant de la cession des actions, des parts sociales ou des parts en question conformément aux dispositions de l'article 54 du présent code.

14) L'expression « et de la plus-value mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 3 » est ajoutée après l'expression « à l'article 31 bis » mentionnée au paragraphe « a bis » du paragraphe I de l'article 60 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Déduction des rémunérations du gérant de la base de l'impôt sur les sociétés

Article 42 :

1) Est ajouté aux dispositions de l'article 25 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, ce qui suit :

Sont classés parmi les traitements et salaires, les rémunérations, les primes et les autres avantages accordés aux gérants des sociétés à responsabilité limitée.

2) Sont abrogées les dispositions du paragraphe V de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Harmonisation du taux de la retenue à la source au titre des intérêts des prêts des banques étrangères avec les taux prévus par les conventions de non double imposition

Article 43 :

Le taux de 2,5% prévu à l'alinéa « e » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par le taux de 5%.

Assouplissement de l'application de la retenue à la source au taux de 1,5% et amélioration du recouvrement de l'impôt

Article 44 :

1) Sont abrogées les dispositions du premier tiret de l'alinéa « g » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

2) Le montant de 5000 dinars prévu par le troisième tiret du paragraphe « g » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est ramené à 2000 dinars.

Clarification des délais de prescription en cas de bénéfice d'avantages fiscaux ou de régimes privilégiés

Article 45 :

Est ajouté au n°1 de l'article 19 du code des droits et procédures fiscaux un deuxième paragraphe dont la teneur suit :

Sont considérées parmi les opérations portant obligation de paiement de l'impôt au sens du présent article :

- L'expiration du délai fixé pour la réalisation des conditions exigibles pour le bénéfice des avantages fiscaux ou des régimes privilégiés prévus par la législation en vigueur ;
- Le manquement aux engagements exigibles pour le bénéfice des avantages fiscaux ou des régimes privilégiés prévus par la législation en vigueur.

Unification des délais et procédures ayant trait au titre exécutoire et aux procès-verbaux de signification

Article 46 :

1. Sont modifiés le premier et le deuxième paragraphes de l'article 27 du code de la comptabilité publique, comme suit :

Les cours d'appel sont compétentes pour statuer sur les oppositions aux états de liquidation ou à l'extrait de rôle.

Le recours est porté dans un délai ne dépassant pas quatre vingt dix jours de la date de la notification de l'état de liquidation ou de l'extrait de rôle.

Ces cours d'appel sont également compétentes pour statuer sur les oppositions relatives aux actes de notification et autres procédures ayant trait aux états de liquidation ou à l'extrait de rôle, et ce dans le cadre des mêmes recours susvisés.

L'opposition doit être motivée, et comporter assignation à jour fixe devant la cour d'appel dans la circonscription du poste comptable ayant établi l'état de liquidation ou l'extrait de rôle. L'opposition comporte également assignation du domicile de l'opposant dans la ville où siège ladite cours.

2. Est abrogé le dernier paragraphe de l'article 27 du code de la comptabilité publique.

Unification des délais de dépôt de la déclaration annuelle des revenus des valeurs mobilières et des revenus de capitaux mobiliers

Article 47 :

Est modifié l'alinéa « a » du paragraphe 1 du paragraphe I de l'article 60 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés comme suit :

a. Jusqu'au 25 février pour les personnes qui réalisent des revenus de capitaux mobiliers ou des revenus de valeurs mobilières ou des revenus fonciers ou des revenus de source étrangère autres que les salaires, pensions et rentes viagères.

Unification et clarification des dispositions relatives au lieu de déclaration et d'établissement de l'impôt

Article 48 :

1- Est ajoutée après l'expression « nonobstant les dispositions du paragraphe premier du présent article » figurant au deuxième paragraphe de l'article 3 du code des droits et procédures fiscaux l'expression suivante : « à l'exception des droits d'enregistrement ».

2- Est supprimée l'expression « à la recette des finances du lieu où s'est effectuée l'opération » figurant au paragraphe V de l'article 18 du code de la taxe sur la valeur ajoutée.

Obligation de prestation de serment pour les agents chargés du contrôle de la gestion des comptables publics

Article 49 :

Le paragraphe premier de l'article 20 du code de la comptabilité publique est modifié comme suit :

Le contrôle de la gestion des comptables publics incombe, dans sa forme administrative, au ministre des finances ou celui ayant reçu délégation du ministre des finances à cet effet qui l'exerce par l'intermédiaire d'agents assermentés et titulaires d'une carte professionnelle.

Fixation de la date d'application de la loi de finances pour l'année 2011

Article 50 :

Sous réserve des dispositions des articles 18, 40 et 41, les dispositions de la présente loi sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 17 décembre 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2011

PAGE UNE

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE I	
	PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1- IRPP et IS - Avances: Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	2 300 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	78 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	182 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	301 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	42 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	3 300 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	108 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	374 000 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	2 700 000
	Total 1 =	3 391 000 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes Provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	56 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	24 000 000
12-03	Personnes Morales : Sociétés Pétrolières	75 000 000
12-04	Personnes Morales : Sociétés Non Pétrolières	645 000 000
	Total 2 =	800 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	94 000 000
13-02	Sociétés pétrolières	725 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	485 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	18 000 000
	Total 3 =	1 324 000 000
	Total Catégorie 1 =	5 515 000 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2011

PAGE DEUX

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	406 000 000
21-02	Redevances sur Prestations Douanières à l'Importation	85 000 000
21-03	Redevances sur Prestations Douanières à l'Exportation	15 000 000
	Total 1 =	506 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	T V A Régime Importation	1 985 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 840 000 000
	Total 2 =	3 825 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	275 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	351 000 000
23-03	Produit de la Majoration Spécifique sur le Tabac et les Allumettes	480 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	175 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	500 000 000
	Total 3 =	1 781 000 000
	4: Droits sur les Actes et Transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	175 000 000
24-02	Droits sur les mutations	194 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	108 500 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	78 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	1 000 000
	Total 4 =	556 500 000
	5: Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	110 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	108 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	1 000 000
	Total 5 =	219 000 000
	6: Taxes	
26-02	Amendes et Condamnations Prononcées en Matière Fiscale	90 600 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	65 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	2 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	14 800 000
	Total 6 =	172 400 000
	Total Catégorie 2 =	7 059 900 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE =	12 574 900 000

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2011

PAGE TROIS

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et Bénéfices de Trésorerie	1 059 000 000
30-02	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S.A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	80 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 500 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	6 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	33 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	2 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	15 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	87 500 000
	Total Catégorie 3 =	1 284 000 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	75 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	55 000 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	311 000 000
40-04	Produits des forêts	9 900 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	10 000 000
40-06	Redevances pour occupation des domaines publics et produits de la vente, des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	2 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	1 000 000
40-08	Loyers	15 000 000
40-09	Autres produits du domaine	9 000 000
	Total Catégorie 4 =	487 900 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE =	1 771 900 000
	TOTAL TITRE I =	14 346 800 000

TABLEAU « A »
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT DE L'ANNEE 2011

PAGE QUATRE

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5 : Recouvrements du Principal des Emprunts	125 000 000
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	125 000 000
	Catégorie 6 : Autres Recettes Non Ordinaires	100 000 000
60-01	Produit de la Privatisation	
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	100 000 000
	TOTAL TROISIEME PARTIE =	225 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d'Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d'Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d'Emprunts Intérieurs	2 027 000 000
	Catégorie 8: Ressources d'Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d'Emprunts Extérieurs	877 071 000
	Catégorie 9: Ressources d'Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d'Emprunts Extérieurs Affectées	742 929 000
	TOTAL QUATRIEME PARTIE =	3 647 000 000
	TOTAL TITRE II =	3 872 000 000
	RESSOURCES DES FONDS DU TRESOR	
	CINQUIEME PARTIE : Ressources Des Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Ressources Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Ressources Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	638 100 000
	Catégorie 11: Ressources Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Ressources Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	210 100 000
	TOTAL RESSOURCES DES FONDS DU TRESOR =	848 200 000
	TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT =	19 067 000 000

TABLEAU " B "
PREVISIONS DE RECETTES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2011

DESIGNATION DES COMPTES	RECETTES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
- Fonds de Solidarité Nationale	48 000 000
- Fonds National pour L'Emploi	200 000 000
- PREMIER MINISTERE	
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat	3 000 000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques	90 000 000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
- Fonds de la Protection Civile et de la Sécurité Routière	6 000 000
- Fonds de Prévention des Accidents de la Circulation	2 500 000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Fonds du Service National	15 000 000
- MINISTERE DES FINANCES	
- Compte de Cautionnement Mutuel des Comptables Publics	100 000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	
- Fonds de Garantie des Victimes des Accidents de la Circulation	5 000 000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier	16 000 000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE	
- Fonds de Développement du Secteur de l'Agriculture et de la Pêche	23 000 000
- Fonds de Promotion de la Qualité des Dattes	2 000 000
- Fonds de Financement du Repos Biologique dans le Secteur de la Pêche	3 500 000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE	
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle	71 000 000
- Fonds National de Maîtrise de l'Energie	20 000 000
- Fonds de Promotion de l'Huile d'Olive Conditionnée	3 000 000
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	
- Caisse Générale de Compensation	
- Fonds de Promotion des Exportations	3 000 000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat	8 000 000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés	32 000 000
- Fonds de Développement des Autoroutes	
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Fonds de Dépollution	33 000 000
- Fonds de Protection de l'Environnement et de l'Esthétique	13 000 000
- MINISTERE DU TOURISME	
- Fonds de Protection des Zones Touristiques	10 000 000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique	10 000 000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	
- Fonds de Développement des Communications et des Technologies de l'Information	120 000 000
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	
- Fonds de Promotion de la Création Littéraire et Artistique	100 000
- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	
- Fonds National de Promotion des Sports et de la Jeunesse	12 000 000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	
- Fonds National de Solidarité Sociale	9 000 000
- Compte de Financement des Mesures Exceptionnelles de Mise à la Retraite	30 000 000
- MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel	60 000 000
TOTAL =	848 200 000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2011
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE UNE)

EN DINARS

Désignation des Chapitres	TITRE PREMIER						TOTAL TITRE PREMIER
	SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION					SECTION DEUX	
	PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion imprévues	TOTAL DE LA SECTION UNE	CINQUIEME PARTIE : Intérêts de la dette publique	
1 - Chambre des Députés	14 846 000	2 755 000	1 039 000	-	18 640 000	-	18 640 000
2 - Chambre des Conseillers	7 701 000	1 483 000	130 000	-	9 314 000	-	9 314 000
3 - Présidence de la République	43 925 000	25 086 000	7 377 000	-	76 388 000	-	76 388 000
4 - Premier Ministère	32 916 000	7 584 000	16 986 000	-	57 486 000	-	57 486 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	735 917 000	142 514 000	225 834 000	-	1 104 265 000	-	1 104 265 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	183 554 000	54 063 000	3 556 000	-	241 173 000	-	241 173 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	72 741 000	43 020 000	13 856 000	-	129 617 000	-	129 617 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	573 626 000	105 869 000	16 497 000	-	695 992 000	-	695 992 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	35 176 000	10 675 000	5 816 000	-	51 667 000	-	51 667 000
10 - Ministère des Finances	226 943 000	23 925 000	2 104 000	-	252 972 000	-	252 972 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	30 209 000	7 767 000	365 000	-	38 341 000	-	38 341 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	20 881 000	3 672 000	49 000	-	24 602 000	-	24 602 000
13 - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	226 433 000	32 962 000	3 181 000	-	262 576 000	-	262 576 000
14 - Ministère de l'Industrie et de la Technologie	21 503 000	5 857 000	567 365 000	-	594 725 000	-	594 725 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	27 922 000	8 005 000	722 396 000	-	758 323 000	-	758 323 000
16 - Ministère de l'Equipeement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	62 300 000	45 882 000	1 424 000	-	109 606 000	-	109 606 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	18 237 000	5 460 000	10 175 000	-	33 872 000	-	33 872 000
18 - Ministère du Tourisme	33 322 000	9 865 000	344 000	-	43 531 000	-	43 531 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	10 113 000	3 040 000	1 415 000	-	14 568 000	-	14 568 000
20 - Ministère du Transport	7 755 000	2 755 000	233 394 000	-	243 904 000	-	243 904 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	37 320 000	4 808 000	15 599 000	-	57 727 000	-	57 727 000
22 - Ministère de la Communication	40 669 000	10 591 000	585 000	-	51 845 000	-	51 845 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	49 007 000	7 570 000	31 000 000	-	87 577 000	-	87 577 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	196 676 000	12 180 000	36 024 000	-	244 880 000	-	244 880 000
25 - Ministère de la Santé Publique	911 984 000	73 238 000	4 500 000	-	989 722 000	-	989 722 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	79 302 000	11 674 000	176 223 000	-	267 199 000	-	267 199 000
27 - Ministère de l'Education	2 731 828 000	73 735 000	31 128 000	-	2 836 691 000	-	2 836 691 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	704 958 000	84 684 000	120 489 000	-	910 131 000	-	910 131 000
29 - Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	148 670 000	7 880 000	757 000	-	157 307 000	-	157 307 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	-	-	-	255 159 000	255 159 000	-	255 159 000
31 - Dette Publique	-	-	-	-	-	1 245 000 000	1 245 000 000
TOTAL	7 286 434 000	828 599 000	2 249 608 000	255 159 000	10 619 800 000	1 245 000 000	11 864 800 000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE DEUX)

EN DINARS

Désignation des chapitres	TITRE DEUX							SECTION QUATRE DIXIEME PARTIE : Remboursement du principal de la dette publique	TOTAL TITRE DEUX
	SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						TOTAL DE LA SECTION TROIS		
	SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :			
Projets à caractère national	Projets à caractère régional	Total	Financement Public	Dépenses de développement imprévues	Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées				
1 - Chambre des Députés	2 031 000	-	2 031 000	-	-	-	2 031 000	-	2 031 000
2 - Chambre des Conseillers	2 190 000	-	2 190 000	-	-	-	2 190 000	-	2 190 000
3 - Présidence de la République	6 986 000	-	6 986 000	370 000	-	-	7 356 000	-	7 356 000
4 - Premier Ministère	4 920 000	-	4 920 000	20 000	-	-	4 940 000	-	4 940 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	28 473 000	12 770 000	41 243 000	23 900 000	-	68 000 000	133 143 000	-	133 143 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	15 478 000	13 387 000	28 865 000	350 000	-	-	29 215 000	-	29 215 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	6 474 000	-	6 474 000	-	-	-	6 474 000	-	6 474 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	115 359 000	-	115 359 000	2 500 000	-	-	117 859 000	-	117 859 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	1 767 000	-	1 767 000	-	-	-	1 767 000	-	1 767 000
10 - Ministère des Finances	12 229 000	6 921 000	19 150 000	300 000	-	20 600 000	40 050 000	-	40 050 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	1 707 000	-	1 707 000	142 825 000	-	10 000 000	154 532 000	-	154 532 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	8 340 000	-	8 340 000	-	-	-	8 340 000	-	8 340 000
13 - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	262 187 000	5 470 000	267 657 000	153 143 000	-	146 530 000	567 330 000	-	567 330 000
14 - Ministère de l'Industrie et de la Technologie	12 835 000	-	12 835 000	266 741 000	-	2 700 000	282 276 000	-	282 276 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 981 000	-	1 981 000	19 006 000	-	7 500 000	28 487 000	-	28 487 000
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	423 958 000	10 770 000	434 728 000	201 350 000	-	215 000 000	851 078 000	-	851 078 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	17 726 000	-	17 726 000	131 460 000	-	30 230 000	179 416 000	-	179 416 000
18 - Ministère du Tourisme	1 037 000	-	1 037 000	51 335 000	-	-	52 372 000	-	52 372 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	3 397 000	-	3 397 000	-	-	3 000 000	6 397 000	-	6 397 000
20 - Ministère du Transport	1 426 000	-	1 426 000	144 804 000	-	49 350 000	195 580 000	-	195 580 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	6 922 000	1 130 000	8 052 000	325 000	-	-	8 377 000	-	8 377 000
22 - Ministère de la Communication	810 000	-	810 000	7 257 000	-	10 000 000	18 067 000	-	18 067 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	47 933 000	6 921 000	54 854 000	3 023 000	-	43 749 000	101 626 000	-	101 626 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique	28 223 000	17 160 000	45 383 000	640 000	-	-	46 023 000	-	46 023 000
25 - Ministère de la Santé Publique	47 340 000	17 492 000	64 832 000	2 220 000	-	51 800 000	118 852 000	-	118 852 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	7 340 000	6 180 000	13 520 000	44 707 000	-	-	58 227 000	-	58 227 000
27 - Ministère de l'Éducation	88 635 000	57 895 000	146 530 000	-	-	17 000 000	163 530 000	-	163 530 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	171 352 000	12 800 000	184 152 000	6 336 000	-	62 470 000	252 958 000	-	252 958 000
29 - Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	1 287 000	-	1 287 000	18 000 000	-	5 000 000	24 287 000	-	24 287 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	-	-	-	-	619 220 000	-	619 220 000	-	619 220 000
31 - Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	2 272 000 000	2 272 000 000
TOTAL	1 330 343 000	168 896 000	1 499 239 000	1 220 612 000	619 220 000	742 929 000	4 082 000 000	2 272 000 000	6 354 000 000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2010
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE TROIS)

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL DE LA SECTION UNE: DEPENSES DE GESTION	SECTION DEUX: INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	TOTAL DE LA SECTION TROIS: DEPENSES DE DEVELOPPEMENT	SECTION QUATRE: REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	SECTION CINQ : ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	TOTAL GENERAL
1 - Chambre des Députés	18 640 000	-	2 031 000	-	-	20 671 000
2 - Chambre des Conseillers	9 314 000	-	2 190 000	-	-	11 504 000
3 - Présidence de la République	76 388 000	-	7 356 000	-	248 000 000	331 744 000
4 - Premier Ministère	57 486 000	-	4 940 000	-	93 000 000	155 426 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	1 104 265 000	-	133 143 000	-	8 500 000	1 245 908 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	241 173 000	-	29 215 000	-	-	270 388 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	129 617 000	-	6 474 000	-	-	136 091 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	695 992 000	-	117 859 000	-	15 000 000	828 851 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	51 667 000	-	1 767 000	-	-	53 434 000
10 - Ministère des Finances	252 972 000	-	40 050 000	-	100 000	293 122 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	38 341 000	-	154 532 000	-	-	192 873 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	24 602 000	-	8 340 000	-	21 000 000	53 942 000
13 - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	262 576 000	-	567 330 000	-	28 500 000	858 406 000
14 - Ministère de l'Industrie et de la Technologie	594 725 000	-	282 276 000	-	94 000 000	971 001 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	758 323 000	-	28 487 000	-	3 000 000	789 810 000
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	109 606 000	-	851 078 000	-	40 000 000	1 000 684 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	33 872 000	-	179 416 000	-	46 000 000	259 288 000
18 - Ministère du Tourisme	43 531 000	-	52 372 000	-	20 000 000	115 903 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	14 568 000	-	6 397 000	-	120 000 000	140 965 000
20 - Ministère du Transport	243 904 000	-	195 580 000	-	-	439 484 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	57 727 000	-	8 377 000	-	-	66 104 000
22 - Ministère de la Communication	51 845 000	-	18 067 000	-	-	69 912 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	87 577 000	-	101 626 000	-	100 000	189 303 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique	244 880 000	-	46 023 000	-	12 000 000	302 903 000
25 - Ministère de la Santé Publique	989 722 000	-	118 852 000	-	-	1 108 574 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	267 199 000	-	58 227 000	-	39 000 000	364 426 000
27 - Ministère de l'Éducation	2 836 691 000	-	163 530 000	-	-	3 000 221 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	910 131 000	-	252 958 000	-	-	1 163 089 000
29 - Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	157 307 000	-	24 287 000	-	60 000 000	241 594 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	255 159 000	-	619 220 000	-	-	874 379 000
31 - Dette Publique	-	1 245 000 000	-	2 272 000 000	-	3 517 000 000
TOTAL	10 619 800 000	1 245 000 000	4 082 000 000	2 272 000 000	848 200 000	19 067 000 000

TABLEAU " D "
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2011
RECAPITULATION

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES	INVESTISSEMENTS DIRECTS	FINANCEMENT PUBLIC	TOTAL GENERAL
1- Chambre des Députés	1 365 000	-	1 365 000
2- Chambre des Conseillers	190 000	-	190 000
3- Présidence de la République	8 426 000	370 000	8 796 000
4- Premier Ministère	2 749 000	20 000	2 769 000
5- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	201 152 000	33 212 000	234 364 000
6- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	29 837 000	350 000	30 187 000
7- Ministère des Affaires Etrangères	5 743 000	-	5 743 000
8- Ministère de la Défense Nationale	108 571 000	2 500 000	111 071 000
9- Ministère des Affaires Religieuses	1 692 000	-	1 692 000
10- Ministère des Finances	38 159 000	300 000	38 459 000
11- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	349 000	141 560 000	141 909 000
12- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	5 821 000	-	5 821 000
13- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	206 020 000	213 991 000	420 011 000
14- Ministère de l'Industrie et de la Technologie	8 037 000	264 042 000	272 079 000
15- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	3 181 000	24 506 000	27 687 000
16- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	775 683 000	201 500 000	977 183 000
17- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	22 524 000	113 785 000	136 309 000
18- Ministère du Tourisme	1 037 000	60 135 000	61 172 000
19- Ministère des Technologies de la Communication	2 212 000	-	2 212 000
20- Ministère du Transport	1 124 000	122 230 000	123 354 000
21- Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	7 179 000	325 000	7 504 000
22- Ministère de la Communication	500 000	35 284 000	35 784 000
23- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	53 726 000	3 023 000	56 749 000
24- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	53 423 000	640 000	54 063 000
25- Ministère de la Santé Publique	32 787 000	15 000	32 802 000
26- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	19 723 000	44 217 000	63 940 000
27- Ministère de l'Education	85 358 000	-	85 358 000
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	226 527 000	4 821 000	231 348 000
29- Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	1 960 000	- 73 627 000	- 71 667 000
TOTAL	1 905 055 000	1 193 199 000	3 098 254 000

TABLEAU "D"
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2011

(En Dinars)

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
1 - Chambre des Députés	<u>Investissements Directs</u>				
	- Crédits d'études	50 000			
	- Aménagements divers	90 000			
	- Aménagements extérieurs	50 000			
	- Etudes pour la restauration du palais de la Chambre	35 000			
	- Création d'un groupement administratif (étude)	250 000			
	- Acquisition de matériels roulants	130 000			
	- Equipements divers	50 000			
	- Création d'une imprimerie	70 000			
	- Amélioration et renforcement des équipements de sonorisation	500 000			
	- Informatisation des services de la Chambre	100 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	40 000				
	TOTAL		1 365 000		
2-Chambre des Conseillers	<u>Investissements Directs</u>				
	- Crédits d'études	5 000			
	- Aménagements divers et aménagements extérieurs	25 000			
	- Acquisition de matériels roulants	60 000			
	- Equipements divers	25 000			
	- Création d'une imprimerie	20 000			
	- Informatisation des services de la Chambre	40 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	15 000			
	TOTAL		190 000		
3 - Présidence de la République	<u>I- Investissements Directs</u>				
	- Extension des bureaux des services de sécurité	100 000			
	- Aménagement des locaux de la Garde Républicaine	300 000			
	- Construction d'un centre de formation et de recyclage à Gammarth	800 000			
	- Construction du siège des services administratifs	450 000			
	- Acquisition de matériels roulants	1 310 000			
	- Acquisition d'équipements divers	395 000			
	- Rénovation de voitures	100 000			
	- Acquisition de matériel spécial de sécurité	620 000			
	- Acquisition et maintenance de matériels de transmission	250 000			
	- Acquisition d'équipements pour les brigades maritimes	230 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	150 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	51 000			
	- Palais présidentiel de Carthage	3 130 000			
	- Résidence présidentielle de Mornag	170 000			
	- Résidence présidentielle d'Aïn Draham	70 000			
	- Système de protection des ouvrages de la Présidence de la République	300 000			
		Total I	8 426 000		
		<u>II- Financement Public</u>			
		<u>* Institut Tunisien des Etudes Stratégiques</u>	175 000		
		- Etudes	170 000		
		- Equipements	5 000		
		<u>* Haut Comité des Droits de l'Homme et des Libertés</u>			
	<u>Fondamentales</u>	195 000			
	- Acquisition d'équipements	25 000			
	- Acquisition de matériels roulants	170 000			
	Total II	370 000			
	TOTAL		8 796 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
4 - Premier Ministère	<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Programme de réforme administrative	690 000		
	- Etudes dans le domaine de l'information	10 000		
	- Crédits d'études	50 000		
	- Aménagements divers au siège du Premier Ministère	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	414 000		
	- Equipement du Premier Ministère	200 000		
	- Equipement des locaux de l'Archive National	100 000		
	- Renouvellement des équipements de sonorisation	50 000		
	- Equipement de l'Observatoire National de l'Information	10 000		
	- Modernisation des applications et des réseaux informatiques	160 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	242 000		
	- Système national de l'information juridique	340 000		
	- Acquisition de matériels informatiques et développement des logiciels du Conseil Supérieur de la Communication	10 000		
	- Aménagements divers à l'Ecole Nationale d'Administration	70 000		
	- Equipement de l'Ecole Nationale d'Administration	15 000		
	- Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques pour l'Ecole Nationale d'Administration	30 000		
	- Frais d'insertion et de publication	10 000		
	- Informatisation du Tribunal Administratif	106 000		
	- Applications informatiques pour la Cour des Comptes	20 000		
	- Equipement du siège du Tribunal Administratif	10 000		
	- Equipement du siège du Conseil Economique et Social	32 000		
	- Contribution au programme de renforcement de la Cour des Comptes	120 000		
- Acquisition de matériels informatiques pour la Cour des Comptes	40 000			
	Total I	2 749 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	* Centre d'Information, de Formation, d'Etudes et de Documentation des Associations	20 000		
	- Etudes relatives aux associations	10 000		
	- Acquisition d'équipements	2 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	8 000		
	Total II	20 000		
	TOTAL		2 769 000	
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Extension et aménagement des écoles de la Sûreté Nationale	650 000		
	- Extension et aménagement des écoles de la Garde Nationale	500 000		
	- Construction de casernes et de postes de la Direction Générale de la Garde Nationale	4 000 000		
	- Construction et aménagement de salles de soins	130 000		
	- Construction de casernes et de postes de la Sûreté Nationale	6 000 000		
	- Aménagement et extension de casernes et de postes de la Garde Nationale	600 000		
	- Aménagement et extension de casernes et de postes de la Sûreté Nationale	1 000 000		
	- Aménagement des sièges des Gouvernorats et des Délégations	900 000		
	- Construction de sièges de Délégations et de logements	1 200 000		
		Total A	14 980 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains	173 000		
	- Acquisition de terrains et immeubles	376 000		
	- Crédits d'études	60 000		
	- Aménagement des bâtiments administratifs	300 000		
	- Acquisition de matériels roulants	6 000 000		
	- Acquisition d'équipements et de matériels	350 000		
	- Acquisition de groupes électrogènes	330 000		
	- Matériels informatiques	2 600 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	483 000		
	- Equipements divers pour les écoles de la Police	210 000		
	- Equipements divers pour les écoles de la Garde Nationale	190 000		
	- Projet de développement municipal	80 000		
	- Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	20 000		
	- Equipement du centre de formation et d'appui à la décentralisation	5 000		
	- Equipement de l'Observatoire National d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	10 000		
	- Frais d'insertion et de publication	20 000		
	- Hôpital des forces de la sécurité intérieure à La Marsa	135 000		
	- Acquisition de matériel spécial	4 200 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	6 500 000		
	- Matériels pour le contrôle de la circulation	800 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Police	130 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Garde Nationale	100 000		
	- Equipements pour divers casernes, brigades et postes de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	1 200 000		
	- Equipements pour divers services, postes et brigades de la Direction Générale de la Garde Nationale	680 000		
	- Acquisition de pièces de rechange spéciales	600 000		
	- Programme spécial d'acquisition d'équipements de Sécurité	600 000		
	- Equipement d'infirmeries et de centres de soins	140 000		
	- Equipement de l'Hôpital des Forces de la Sécurité Intérieure à La Marsa	550 000		
	- Electrification des postes frontaliers	100 000		
	- Projet de l'énergie solaire	150 000		
	- Equipement des ateliers de l'Administration Centrale	60 000		
	- Installation de réservoirs de carburant	180 000		
	- Acquisition de pièces de rechange pour les vedettes	1 500 000		
	- Equipements pour les passeports	600 000		
	- Equipement du centre d'accueil et d'orientation de Tunis - El Ouardia	20 000		
	- Acquisition d'équipements pour les Commandos de la Garde Nationale	300 000		
	- Acquisition d'équipements de contrôle (1)	156 000 000		(1) sur prêts extérieurs
	- Equipement des Gouvernorats et des Délégations	420 000		
	Total B	186 172 000		
	TOTAL I	201 152 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	* Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales	28 812 000		
	- Subvention au profit de la Caisse des Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales	19 500 000		
	- Programme de réhabilitation des quartiers populaires (2)	9 312 000		(2) sur prêts extérieurs
	* Office National de la Protection Civile	3 500 000		
	- Bâtiments	1 600 000		
	- Equipements	1 900 000		
	* Office des Logements du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	900 000		
	- Acquisition de logements	900 000		
	Total II	33 212 000		
	TOTAL		234 364 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	- Annexe de Justice Cantonale et Tribunal Immobilier à Kasserine (1)	200 000		(1) Coût initial : 1 225 000 D Coût nouveau : 1 425 000 D
	- Justice Cantonale et annexe de Tribunal Immobilier à Gabès (2)	50 000		(2) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 550 000 D
	- Justice Cantonale et Tribunal Immobilier à Sousse (3)	387 000		(3) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 887 000 D
	- Justice Cantonale et annexe de Tribunal Immobilier à Silihana (4)	287 000		(4) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 1 887 000 D
	- Construction d'un Tribunal de Première Instance à Sidi Bouzid (5)	35 000		(5) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 2 635 000 D
	TOTAL I		959 000	
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Protection contre les incendies et préservation des réseaux électriques (deuxième tranche)	800 000		
	- Ecole Nationale des Prisons et de la Rééducation	150 000		
	- Equipement de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat	100 000		
	- Aménagement et extension de la Justice Cantonale de Tunis	4 500 000		
	- Aménagements aux Tribunaux Cantonaux	900 000		
	- Construction d'une Justice Cantonale à Hammam Lif	1 100 000		
	- Aménagements aux Tribunaux de Première Instance	1 000 000		
	- Aménagements aux Cours d'Appel	700 000		
	- Aménagement et extension des prisons	6 700 000		
	- Construction d'un centre de réhabilitation et de libération à Oudhna (deuxième tranche)	1 000 000		
	Total A		16 950 000	
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains	1 000 000		
	- Crédits d'études	100 000		
	- Aménagements divers	200 000		
	- Aménagement et construction de locaux pour l'archive	150 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour les services judiciaires	630 000		
	- Installation de réseaux téléphoniques	130 000		
	- Acquisition de divers équipements et matériels	400 000		
	- Informatisation des juridictions	700 000		
	- Informatisation des services pénitenciers	400 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels Microsoft	1 088 000		
- Système d'information des juridictions	600 000			
- Equipement de l'Institut Supérieur de la Magistrature	20 000			
- Frais d'insertion et de publication	220 000			
- Restauration et maintenance du palais de justice de Tunis – deuxième tranche	1 300 000			
- Equipement des juridictions	500 000			
- Equipement des prisons	1 000 000			
- Acquisition d'équipements spéciaux	600 000			
- Acquisition de matériels de transmission	600 000			
- Etudes diverses	100 000			
- Acquisition de matériels roulants pour les services pénitenciers	720 000			
- Création de forages dans quelques unités pénitentiaires et de rééducation	100 000			
- Equipement des ateliers de rééducation	300 000			
- Electrification des clôtures des prisons	500 000			
- Programme d'immatriculation foncière obligatoire	570 000			
Total B		11 928 000		
Total 2		28 878 000		
TOTAL I		29 837 000		
<u>II- Financement public</u>				
<u>- Office des Logements des Magistrats et du Personnel du Ministère de la Justice</u>		350 000		
- Aménagement des logements		350 000		
TOTAL II		350 000		
TOTAL			30 187 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
7 - Ministère des Affaires Etrangères	<u>Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	- Construction d'un local pour la résidence et la chancellerie à Nouakchott (1)	800 000		(1) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 3 300 000 D
	Total 1	800 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	- Aménagements divers	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour l'administration centrale	200 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	100 000		
	- Informatisation de l'administration centrale	100 000		
	- Informatisation des postes diplomatiques	170 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	118 000		
	- Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger	2 000 000		
	- Protection des postes diplomatiques à l'étranger	330 000		
- Acquisition de matériels roulants pour les postes à l'étranger	750 000			
- Equipement des postes diplomatiques à l'étranger	650 000			
- Acquisition de matériels de transmission	325 000			
Total 2	4 943 000			
TOTAL			5 743 000	
8 - Ministère de la Défense Nationale	<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de divers équipements et matériels au profit des établissements publics	830 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	91 000		
	- Cartographie	1 000 000		
	- Infrastructure militaire : programme 2011	23 000 000		
	- Equipements militaires : programme 2011	83 650 000		
	TOTAL I	108 571 000		
	<u>II- Financement public</u>			
	<u>Réévaluation</u>			
	<u>- Office de développement de Rjim Maatoug</u>	2 500 000		
- Projet de développement de Rjim Maatoug-deuxième tranche (1)	2 500 000		(1) Coût initial : 26 024 000 D Coût nouveau : 28 524 000 D	
TOTAL II	2 500 000			
TOTAL			111 071 000	
9 - Ministère des Affaires Religieuses	<u>Investissements Directs</u>			
	- Acquisition d'équipements divers	20 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	10 000		
	- Création d'un réseau informatique	45 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	17 000		
	- Grands aménagements des édifices religieux	1 600 000		
TOTAL			1 692 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
10 - Ministère des Finances	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Aménagement et entretien des recettes des finances et des bureaux de contrôle	1 709 000		
	- Construction de logements de fonction	767 000		
	- Rénovation du bâtiment de la recette des finances rue de l'Indépendance à Sousse	824 000		
	- Construction d'une recette des finances, d'un bureau de contrôle des impôts et d'un logement de fonction à Saheline	570 000		
	- Extension du siège la Trésorerie Régionale de Gafsa	674 000		
	- Construction d'une salle d'archives à la recette des finances de l'avenue Bourguiba à Kasserine	22 000		
	- Construction d'un bureau de contrôle des impôts à El Haouaria	277 000		
	- Construction du siège de la brigade maritime des douanes à Bizerte	400 000		
	- Construction d'un bureau régional et du siège de la brigade de surveillance et de recherches à Kairouan	900 000		
	Total A	6 143 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Mise en place du système "A.D.E.B Etablissements"	40 000		
	- Etude des normes de qualité dans les recettes des finances	70 000		
	- Etude des normes de qualité dans les centres et les bureaux de contrôle	67 000		
	- Acquisition de terrains	12 000		
	- Etudes relatives aux constructions	1 101 000		
	- Etudes relatives à la construction du siège du Ministère	3 788 000		
	- Programme d'entretien et de réhabilitation des bâtiments administratifs	177 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	25 000		
	- Aménagement et rénovation de l'immeuble sis à El Hafsia	847 000		
	- Aménagement et rénovation de l'immeuble sis à la Place Barcelone	591 000		
- Acquisition de matériels roulants	894 000			
- Acquisition de matériels administratifs	308 000			
- Acquisition de matériels et d'équipements pour les recettes et les bureaux de contrôle	1 500 000			
- Acquisition de matériels informatiques	1 222 000			
- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	624 000			
- Acquisition d'immeubles	150 000			
- Acquisition de bateaux (1)	8 000 000		(1) sur prêts extérieurs	
- Acquisition de scanners (2)	12 600 000		(2) sur prêts extérieurs	
Total B	32 016 000			
TOTAL I	38 159 000			
<u>II- Financement Public</u>				
<u>* Office des Logements des Agents des Finances</u>	300 000			
- Travaux de réhabilitation et entretien des bâtiments	300 000			
Total II	300 000			
TOTAL		38 459 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
11 – Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	<u>I- Investissements Directs</u>				
	- Aménagement des deux sièges du Ministère	59 000			
	- Acquisition de matériels roulants	104 000			
	- Acquisition de divers équipements	24 000			
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	2 000			
	- Acquisition de matériels informatiques pour le Ministère	7 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	73 000			
	- Qualité des prestations administratives (études)	50 000			
	- Audit périodique de la sécurité informatique	30 000			
	TOTAL I		349 000		
	<u>II- Financement Public</u>				
	* Programme Régional de Développement		82 000 000		
	* Institut National de la Statistique :		3 211 000		
	- Plan directeur informatique	63 000			
	- Enquêtes économiques	850 000			
	- Enquête nationale sur l'emploi	500 000			
	- Aménagement du siège de l'Institut	209 000			
	- Equipements divers	109 000			
	- Acquisition de matériels roulants	90 000			
	- Enquête sur les dépenses et la consommation	640 000			
	- Construction du siège de l'Institut	750 000			
	* Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes		211 000		
	<u>Quantitatives</u>				
	- Dépenses de l'Observatoire National de la Compétitivité	61 000			
	- Equipements informatiques	110 000			
	- Acquisition de matériels roulants	30 000			
	- Système de numérisation des documents	10 000			
	* Office de Développement du Nord Ouest		69 000		
	- Etudes sectorielles	10 000			
	- Acquisition de matériels roulants	34 000			
	- Equipements informatiques	10 000			
	- Système de qualité des prestations administratives de l'Office	15 000			
	* Office de Développement du Centre Ouest		121 000		
- Séminaires et études	5 000				
- Equipements informatiques	13 000				
- Equipements divers	5 000				
- Acquisition de matériels roulants	28 000				
- Aménagement du siège de la direction régionale de Sidi Bouzid	50 000				
- Système de qualité des prestations administratives de l'Office	20 000				
* Office de Développement du Sud		152 000			
- Etudes sectorielles	60 000				
- Equipements divers	50 000				
- Acquisition de matériels roulants	22 000				
- Aménagements divers	20 000				
* Commissariat Général au Développement Régional		38 029 000			
- Equipements divers	10 000				
- Equipements informatiques	75 000				
- Etudes et séminaires	110 000				
- Programme de développement intégré	29 000 000				
- Programme des chantiers régionaux de développement	8 800 000				
- Informations régionales	12 000				
- Acquisition de matériels roulants	22 000				

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur	4 196 000		
	- Activités de l'Agence à l'étranger	507 000		
	- Appui aux actions de promotion de l'investissement extérieur	3 550 000		
	- Acquisition d'équipements divers	15 000		
	- Equipements informatiques	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	30 000		
	- Travaux d'aménagement au siège de l'Agence	29 000		
	- Renforcement du système de qualité à l'Agence	25 000		
	* Agence Tunisienne de Coopération Technique	82 000		
	- Participation aux projets de la coopération technique	60 000		
	- Acquisition de matériels roulants	22 000		
	* Participation au capital de la Banque Africaine de Développement	10 500 000		
	* Participation aux ressources du Fonds International de Développement Agricole	300 000		
	* Participation au capital de la Banque Islamique de Développement	700 000		
	* Participation au compte de financement des projets du secteur privé dans les pays arabes (Fonds Arabe de Développement Economique et Social)	1 875 000		
	* Participation au capital de la Société Islamique de Financement du Secteur Privé	114 000		
	Total II	141 560 000		
	TOTAL		141 909 000	
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	<u>Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de terrains	1 500 000		
	- Crédits d'études	1 000 000		
	- Aménagements divers	270 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Tozeur	1 000 000		
	- Acquisition de matériels roulants	418 000		
	- Acquisition d'équipements divers	190 000		
	- Acquisition de mobilier et de matériel de bureaux	230 000		
	- Etudes et équipements informatiques	221 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	203 000		
	- Frais d'insertion et de publication	40 000		
	- Immatriculation foncière	102 000		
	- Droits d'enregistrement	70 000		
	- Système d'information foncier	150 000		
	- Travaux topographiques divers	50 000		
	- Etudes foncières	377 000		
	TOTAL		5 821 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
13 - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	<u>1- Investissements Directs</u>			
	<u>* Directions Techniques</u>			
	<u>1- Changement de répartition des crédits</u>			
	- Barrage El Harka (1)			(1) Coût : 37 800 000 D répartis comme suit : 17 400 000 D sur les ressources globales du budget et 20 400 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 16 000 000 D sur les ressources globales du budget et 21 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Tine (2)			(2) Coût : 40 500 000 D répartis comme suit : 19 300 000 D sur les ressources globales du budget et 21 200 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 16 700 000 D sur les ressources globales du budget et 23 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Zayatine (3)			(3) Coût : 12 000 000 D répartis comme suit : 5 000 000 D sur les ressources globales du budget et 7 000 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 9 000 000 D sur les ressources globales du budget et 3 000 000 D sur prêts extérieurs
	<u>2- Réévaluation</u>			
	<u>A- Diminution</u>			
	- Etude de développement et de renforcement de la décentralisation des Commissariats Régionaux de Développement Agricole (4)	- 700 000		(4) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude du secteur des eaux (5)	-160 000		(5) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude de la situation des coopératives centrales et leur restructuration (6)	-300 000		(6) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 200 000 D
	- Renforcement du suivi et de l'évaluation des projets et des programmes (7)	-250 000		(7) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude des cartes agricoles (8)	-1 104 000		(8) Coût initial : 1 104 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction de stations vétérinaires (9)	-31 000		(9) Coût initial : 42 000 D Coût nouveau : 11 000 D
	- Constructions diverses (10)	-355 000		(10) Coût initial : 397 000 D Coût nouveau : 42 000 D
	- Aménagement d'un atelier à Mégrine (11)	-101 000		(11) Coût initial : 110 000 D Coût nouveau : 9 000 D
	- Construction de deux centres de vulgarisation agricole (12)	-14 000		(12) Coût initial : 14 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de la Régie des Ateliers Communs (13)	-16 000		(13) Coût initial : 386 000 D Coût nouveau : 370 000 D
- Plan informatique : étude (14)	-90 000		(14) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 10 000 D	
- Mise à niveau des centres de formation professionnelle (15)	-924 000		(15) Coût initial : 6 175 000 D Coût nouveau : 5 251 000 D dont 3 096 000 D sur prêts extérieurs	
- Renforcement de la formation professionnelle de pêche au centre de Mahdia (16)	-25 000		(16) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 275 000 D	
- Centre de formation professionnelle agricole de Tataouine (17)	-49 000		(17) Coût initial : 530 000 D Coût nouveau : 481 000 D	
- Construction d'un nouveau siège de l'école de la pêche à Bizerte (18)	-50 000		(18) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 450 000 D	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	– Mise à niveau des centres de formation professionnelle Programme 2002 (19)	-18 000 000		(19) Coût initial : 18 000 000 D Coût nouveau : néant
	– Equipement de la Régie de Matériels de Terrassement des Terres et des Eaux (20)	-1 465 000		(20) Coût initial : 6 193 000 D Coût nouveau : 4 728 000 D
	– Administration Centrale des Forêts (21)	-210 000		(21) Coût initial : 3 857 000 D Coût nouveau : 3 647 000 D
	– Projet de développement forestier en coopération avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (22)	-10 875 000		(22) Coût initial : 40 100 000 D Coût nouveau : 29 225 000 D dont 14 712 000 D sur prêts extérieurs
	– Deuxième projet de développement forestier (23)	-10 528 000		(23) Coût initial : 121 000 000 D Coût nouveau : 110 472 000 D dont 62 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Contrôle et lutte contre les incendies forestières par voie aérienne (24)	- 80 000		(24) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : 160 000 D
	- Acquisition d'équipements divers pour la Direction Générale des Forêts (25)	-25 000		(25) Coût initial : 58 000 D Coût nouveau : 33 000 D
	- Conservation de l'environnement dans le domaine de la protection des oiseaux (26)	-238 000		(26) Coût initial : 430 000 D Coût nouveau : 192 000 D
	- Acquisition de produits alimentaires pour les ouvriers des chantiers nationaux (27)	-2 773 000		(27) Coût initial : 9 875 000 D Coût nouveau : 7 102 000 D
	- Dépenses relatives au projet de l'Oued Elkhairat (28)	-700 000		(28) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Gestion participative de la nappe phréatique (29)	-550 000		(29) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Etudes pour l'aménagement hydraulique et agricole (30)	-38 000		(30) Coût initial : 970 000 D Coût nouveau : 932 000 D
	- Etudes de création de périmètres irrigués autour des barrages (31)	-1 048 000		(31) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 252 000 D
	- Irrigation de la région de Kalaat El Andalous (32)	-27 388 000		(32) Coût initial : 50 000 000 D Coût nouveau : 22 612 000 D dont 2 700 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du périmètre irrigué de Sidi Saad I et II (33)	-10 106 000		(33) Coût initial : 17 608 000 D Coût nouveau : 7 502 000 D dont 3 132 000 D sur prêts extérieurs
	– Périmètre irrigué d'El Houareb (34)	-3 580 000		(34) Coût initial : 9 000 000 D Coût nouveau : 5 420 000 D dont 2 924 000 D sur prêts extérieurs
	– Périmètre irrigué de Nebr (35)	-22 000		(35) Coût initial : 2 400 000 D Coût nouveau : 2 378 000 D
	– Périmètre irrigué de Zouaouine, El Alia et Menzel Jemil (36)	-4 631 000		(36) Coût initial : 15 000 000 D Coût nouveau : 10 369 000 D dont 2 366 000 D sur prêts extérieurs
	– Création de périmètres irrigués autour des barrages collinaires (37)	-2 444 000		(37) Coût initial : 7 200 000 D Coût nouveau : 4 756 000 D dont 780 000 D sur prêts extérieurs
	– Programme d'utilisation des eaux géothermiques (38)	-210 000		(38) Coût initial : 1 571 000 D Coût nouveau : 1 361 000 D
	– Projet d'économie de l'eau de l'irrigation dans le Sud – étude (39)	-2 400 000		(39) Coût initial : 2 400 000 D Coût nouveau : néant
	– Encadrement et formation pour la promotion des associations des eaux (40)	-730 000		(40) Coût initial : 1 250 000 D Coût nouveau : 520 000 D dont 464 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Projet d'irrigation avec de l'eau épurée (41)	-551 000		(41) Coût initial : 1 279 000 D Coût nouveau : 728 000 D dont 619 000 D sur prêts extérieurs
	- Etude d'évaluation de l'exploitation des périmètres irrigués (42)	-50 000		(42) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre de documentation agricole (43)	- 137 000		(43) Coût initial : 548 000 D Coût nouveau : 411 000 D
	- Programme national de recherches relatives aux eaux usées et aux déchets (44)	-315 000		(44) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 85 000 D
	- Cellule de suivi des projets (45)	-33 000		(45) Coût initial : 177 000 D Coût nouveau : 144 000 D
	- Evaluation des ressources terriennes et leur éligibilité à la désertification (46)	-36 000		(46) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : 134 000 D
	- Etude sur la stratégie des ressources naturelles (47)	-3 000		(47) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 137 000 D
	- Etude du renforcement du système de suivi et d'évaluation des projets et programmes de développement agricole intégré (48)	-80 000		(48) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : néant
	- Recherches sur l'économie des eaux de l'irrigation (49)	-59 000		(49) Coût initial : 1 033 000 D Coût nouveau : 974 000 D dont 903 000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de recherche agricole (50)	-469 000		(50) Coût initial : 4 521 000 D Coût nouveau : 4 052 000 D dont 3 126 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de recherches agricoles de Sidi Bouzid (51)	-5 000		(51) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Recherches pour l'augmentation de la production des céréales (52)	-150 000		(52) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Alimentation des zones rurales du Centre et du Sud en eau potable (53)	-1 807 000		(53) Coût initial : 15 400 000 D Coût nouveau : 13 593 000 D dont 9 008 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation des zones rurales du Sud en eau potable (54)	-1 408 000		(54) Coût initial : 7 300 000 D Coût nouveau : 5 892 000 D dont 3 487 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation et renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable (55)	-54 000		(55) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 546 000 D dont 306 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des projets d'eau potable (56)	-1 190 000		(56) Coût initial : 3 600 000 D Coût nouveau : 2 410 000 D dont 2 186 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes diverses pour la Direction de la Production Végétale (57)	-229 000		(57) Coût initial : 323 000 D Coût nouveau : 94 000 D
	- Etudes diverses pour la production animale (58)	-80 000		(58) Coût initial : 121 000 D Coût nouveau : 41 000 D
	- Renouvellement des équipements de protection des cultures (59)	-870 000		(59) Coût initial : 1 181 000 D Coût nouveau : 311 000 D
	- Projet de contrôle des semences (60)	-265 000		(60) Coût initial : 541 000 D Coût nouveau : 276 000 D
	- Equipement de la cellule des coûts de production (61)	-10 000		(61) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Renforcement de la protection des cultures (62)	-959 000		(62) Coût initial : 1 346 000 D Coût nouveau : 387 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Promotion de la plantation de la betterave à sucre (63)	- 708 000		(63) Coût initial : 1 156 000 D Coût nouveau : 448 000 D
	- Renforcement du contrôle sanitaire des plantations (64)	-309 000		(64) Coût initial : 739 000 D Coût nouveau : 430 000 D
	- Projet d'aide à la plantation des arbres fruitiers (65)	-5 867 000		(65) Coût initial : 8 108 000 D Coût nouveau : 2 241 000 D
	- Promotion de la plantation des légumes (66)	- 349 000		(66) Coût initial : 485 000 D Coût nouveau : 136 000 D
	- Amélioration et développement des plantations fruitières (67)	-286 000		(67) Coût initial : 405 000 D Coût nouveau : 119 000 D
	- Projet d'assistance technique pour la plantation des arbres fruitiers (68)	-54 000		(68) Coût initial : 697 000 D Coût nouveau : 643 000 D
	- Lutte contre les mouches des agrumes (69)	-202 000		(69) Coût initial : 270 000 D Coût nouveau : 68 000 D
	- Installation de l'unité de production des céréales à la Direction de la Production Végétale (70)	-35 000		(70) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 115 000 D
	- Promotion du secteur des olives (71)	-139 000		(71) Coût initial : 470 000 D Coût nouveau : 331 000 D
	- Création de centres de gestion stratégiques pour la promotion des céréales (72)	-15 000		(72) Coût initial : 127 000 D Coût nouveau : 112 000 D
	- Développement des primeurs sous serres chauffées (73)	-9 000		(73) Coût initial : 95 000 D Coût nouveau : 86 000 D
	- Contrôle des pépinières des arbres fruitiers (74)	-5 000		(74) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 95 000 D
	- Contrôle sanitaire de la production animale (75)	-21 000		(75) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 79 000 D
	- Observatoire relatif à la production animale (76)	-4 000		(76) Coût initial : 29 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Réseau national de contrôle des zones de production et d'élevage des coquillages (77)	-20 000		(77) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Contrôle de la santé animale (78)	-14 000		(78) Coût initial : 34 000 D Coût nouveau : 20 000 D
	- Frais de gestion du projet de vulgarisation agricole (79)	-2 000		(79) Coût initial : 307 000 D Coût nouveau : 305 000 D
	- Programme de vulgarisation agricole (80)	-14 000		(80) Coût initial : 705 000 D Coût nouveau : 691 000 D dont 554 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'exploitations pilotes dans les oasis (81)	-180 000		(81) Coût initial : 230 000 D Coût nouveau : 50 000 D
	- Amélioration de la productivité des exploitations agricoles privées (82)	-2 115 000		(82) Coût initial : 2 802 000 D Coût nouveau : 687 000 D
	- Projet de renforcement des coopératives des services agricoles (83)	-69 000		(83) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 251 000 D
	- Assistance technique des coopératives des services agricoles (84)	-50 000		(84) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du bureau de contrôle des unités de production agricole (85)	-187 000		(85) Coût initial : 402 000 D Coût nouveau : 215 000 D
	- Révision des comptes des unités de production catégorie B (86)	-68 000		(86) Coût initial : 111 000 D Coût nouveau : 43 000 D
	- Projet de vulgarisation agricole en coopération avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (87)	- 973 000		(87) Coût initial : 3 038 000 D Coût nouveau : 2 065 000 D dont 1 549 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'une imprimerie et d'un studio audio-visuel - études (88)	- 15 000		(88) Coût initial : 15 000 D Coût nouveau : néant
	- Extension du port de pêche de Mahdia 3 ^{ème} bassin (89)	-192 000		(89) Coût initial : 3 393 000 D Coût nouveau : 3 201 000 D
	- Réalisation d'un quai au port de pêche de Sfax (90)	-878 000		(90) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 2 122 000 D
	- Construction d'une digue abri au port d'El Grine (91)	-559 000		(91) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 441 000 D
	- Extension du port de Kélibia - étude (92)	-200 000		(92) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Réalisation d'une digue abri à Jedaria (93)	-100 000		(93) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Installation de balises dans les canaux d'Ajim et de Boughrara (94)	-250 000		(94) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Projet de développement intégré du plateau de Sidi Mhedheb (95)	-11 832 000		(95) Coût initial : 31 400 000 D Coût nouveau : 19 568 000 D dont 12 141 000 D sur prêts extérieurs
	- Suivi du projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles (96)	-451 000		(96) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 309 000 D dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	Total A	-137 142 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	- Barrage Zarga (97)	200 000		(97) Coût initial : 37 700 000 D Coût nouveau : 37 900 000 D dont 24 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage El Kébir (Jendouba) (98)	1 500 000		(98) Coût initial : 101 500 000 D Coût nouveau : 103 000 000 D dont 52 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage El Meleh (99)	2 500 000		(99) Coût initial : 35 000 000 D Coût nouveau : 37 500 000 D dont 23 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Tine (100)	4 400 000		(100) Coût initial : 40 500 000 D Coût nouveau : 44 900 000 D dont 21 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage El Meleh (101)	1 000 000		(101) Coût initial : 4 000 000 D Coût nouveau : 5 000 000 D
	- Transfert des eaux du barrage Gamgoum (102)	1 000 000		(102) Coût initial : 9 000 000 D Coût nouveau : 10 000 000 D dont 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Douimes (103)	2 000 000		(103) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 5 000 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Barrage Serrat (104)	19 000 000		(104) Coût initial : 42 000 000 D Coût nouveau : 61 000 000 D dont 45 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage El Kébir (105)	8 600 000		(105) Coût initial : 22 000 000 D Coût nouveau : 30 600 000 D dont 12 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Triplement du canal Sejnane-Joumine-Medjerda (106)	4 000 000		(106) Coût initial : 130 000 000 D Coût nouveau : 134 000 000 D dont 98 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un laboratoire d'analyse des fourrages animaliers (107)	200 000		(107) Coût initial : 1 674 000 D Coût nouveau : 1 874 000 D
	-Création d'un laboratoire d'immatriculations officielles des espèces végétales (108)	100 000		(108) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 860 000 D
	Total B	44 500 000		
	Total 2	-92 642 000		
	<u>3- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire	520 000		
	- Institut National des Sciences Agricoles	350 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mograne	160 000		
	- Ecole Supérieure des Ingénieurs d'Equipement Rural à Mejez El Bab	270 000		
	- Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	190 000		
	- Institut Supérieur des Sciences Agricoles à Chott Mariem	250 000		
	- Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis	240 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mateur	195 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture au Kef	130 000		
	- Centre de formation professionnelle de la pêche de Tabarka	55 000		
	- Equipement des centres de formation de la pêche	200 000		
	- Aménagement des écoles et des centres de formation professionnelle de la pêche	300 000		
	- Formation professionnelle agricole	2 800 000		
	- Institut des Etudes Préparatoires de la Soukra	435 000		
	- Institut Supérieur de la Pêche et de l'Aquaculture	145 000		
	- Institut de l'Olivier	250 000		
	- Centre Régional de Recherches en Horticulture et en Agriculture Biologique de Chott Mariem	230 000		
	- Centre Régional de Recherches dans l'Agriculture Oasienne de Deguèche	45 000		
	- Centre Régional de Recherches en Agriculture à Sidi bouzid	200 000		
	- Centre Régional de Recherches en Grandes Cultures de Béja	950 000		
	Total A	7 915 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Aménagements divers	450 000		
	- Aménagement de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	50 000		
	- Acquisition de matériels roulants	450 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'administration centrale	80 000		
	- Plan directeur informatique	420 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un réseau informatique national de recherches et d'enseignement agricole	250 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	843 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Equipement de la Régie des Sondages Hydrauliques	1 000 000		
	- Crédits à répartir	1 200 000		
	- Révision des plans d'aménagement des forêts	100 000		
	- Etudes relatives à la conservation des eaux et du sol	100 000		
	- Etudes hydrauliques générales	1 500 000		
	- Liaison du barrage Sidi Saad au barrage El Houareb (109)	19 000 000		(109) dont 15 700 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de la station de pompage de Béjaoua	2 000 000		
	- Etude des ressources hydrauliques (110)	245 000		(110) dont 120 000 D sur prêts extérieurs
	- Recherches et expérimentations	50 000		
	- Réseau de mesure et du contrôle (111)	400 000		(111) dont 80 000 D sur prêts extérieurs
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (112)	1 485 000		(112) dont 1 260 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de la nappe	400 000		
	- Programme de recharge artificielle de la nappe (113)	600 000		(113) dont 480 000 D sur prêts extérieurs
	- Système informatique pour le suivi des ressources hydrauliques	160 000		
	- Suivi du programme d'investissement dans le secteur des eaux (114)	70 000		(114) dont 30 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes de Génie Rural	30 000		
	- Remplacement des forages profonds	3 000 000		
	- Institut National de Recherches Agronomiques de Tunis	245 000		
	- Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts	120 000		
	- Etudes pédologiques	30 000		
	- Etudes relatives au développement économique agricole	1 500 000		
	- Dépenses de gestion relatives au projet de recherches	700 000		
	- Institut National des Recherches Vétérinaires	700 000		
	- Restructuration des terres domaniales	100 000		
	- Observatoire National de l'Agriculture	80 000		
	- Suivi des sociétés de mise en valeur	175 000		
	- Renforcement de la recherche agricole	500 000		
	- Formation des chercheurs (115)	200 000		(115) dont 160 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer	400 000		
	- Exploitation et entretien d'un bateau de recherches	400 000		
	- Appui aux projets fédérateurs sur les grandes cultures	3 000 000		
	- Création de la ville de l'horticulture	1 000 000		
	- Etude de l'aménagement foncier	1 000 000		
	- Amélioration de la qualité des eaux dans le milieu rural (116)	300 000		(116) dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	- Promotion de la production végétale	150 000		
	- Equipement de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	10 000		
	- Protection des plantes et des arbres	1 500 000		
	- Protection et qualité des produits agricoles	450 000		
	- Centre National de Veille Zoo-Sanitaire	550 000		
	- Equipement d'un laboratoire d'analyse des fourrages animaliers	260 000		
	- Etudes techniques, économiques et sociales de la pêche	400 000		
	- Projet de suivi et de contrôle de la pêche par satellites	180 000		
	- Protection des côtes du golfe de Gabes contre la pêche anarchique	500 000		
	- Extension du port du Kctf	2 000 000		
	- Extension du port du Zarzis	8 000 000		
	- Extension et protection du port de Ghar El Melh	3 600 000		
	Total B	61 963 000		
	Total 3	69 878 000		
	Total	-22 764 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Commissariats Régionaux de Développement Agricole			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>A-Diminution</u>			
	* Projets communs			
	- Maintenance des stations de pompage (117)	-119 000		(117) Coût initial : 153 775 000 D Coût nouveau : 153 656 000 D dont 51 102 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales à l'intérieur des périmètres irrigués (118)	-85 000		(118) Coût initial : 76 021 000 D Coût nouveau : 75 936 000 D
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable (119)	-1 000		(119) Coût initial : 56 641 000 D Coût nouveau : 56 640 000 D dont 32 130 000 D sur prêts extérieurs
	- Aide en nature aux petits agriculteurs (120)	-214 000		(120) Coût initial : 5 550 000 D Coût nouveau : 5 336 000 D
	- Projet de vulgarisation agricole (121)	-1 000		(121) Coût initial : 8 020 000 D Coût nouveau : 8 019 000 D dont 5 164 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'aide à la plantation des arbres fruitiers (122)	-126 000		(122) Coût initial : 2 990 000 D Coût nouveau : 2 864 000 D
	- Projet du Fonds International de Développement Agricole (123)	-20 000		(123) Coût initial : 870 000 D Coût nouveau : 850 000 D
	Total	-566 000		
	* Projets spécifiques			
	<u>Tunis</u>	-70 000		
	- Amenée de l'eau à la pépinière de Gammarth (124)	-70 000		(124) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : néant
	<u>Ariana</u>	-505 000		
	- Projet d'irrigation à Kalaat El Andalous et Ras Djebel (125)	-87 000		(125) Coût initial : 112 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Acquisition de vélocycleurs (126)	-1 000		(126) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 199 000 D
	- Irrigation de la région de Kalaat El Andalous (127)	-417 000		(127) Coût initial : 480 000 D Coût nouveau : 63 000 D
	<u>Ben Arous</u>	-3 000		
	- Aménagement des terres allouées aux agriculteurs et aux jeunes techniciens (128)	-3 000		(128) Coût initial : 190 000 D Coût nouveau : 187 000 D
	<u>Manouba</u>	-10 000		
	- Equipement de l'Administration (129)	-10 000		(129) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	<u>Nabeul</u>	-5 649 000		
	- Irrigation complémentaire de la région de Korba et Menzel Témime (130)	-5 134 000		(130) Coût initial : 11 700 000 D Coût nouveau : 6 566 000 D dont 5 870 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Taoucht (131)	-118 000		(131) Coût initial : 366 000 D Coût nouveau : 248 000 D dont 94 000 D sur prêts extérieurs
	- Installation d'une station d'épuration des eaux à Bouchray (132)	-96 000		(132) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 504 000 D dont 384 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ghardaya (133)	-31 000		(133) Coût initial : 559 000 D Coût nouveau : 528 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Beni Zalout (134)	-243 000		(134) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 557 000 D dont 373 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Kalaa (135)	-27 000		(135) Coût initial : 155 000 D Coût nouveau : 128 000 D dont 78 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Zaghouan	-1 222 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à El Henaya (136)	-1 000		(136) Coût initial : 346 000 D Coût nouveau : 345 000 D
	- Rénovation du périmètre irrigué à Zouagha 4 (137)	-1 000		(137) Coût initial : 310 000 D Coût nouveau : 309 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Nefat (138)	-1 000		(138) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 329 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Bir Mécharga (139)	-2 000		(139) Coût initial : 2 269 000 D Coût nouveau : 2 267 000 D
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à Ennadhour (140)	-19 000		(140) Coût initial : 195 000 D Coût nouveau : 176 000 D dont 105 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Zarras (141)	-107 000		(141) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 143 000 D dont 58 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Jradou (142)	-100 000		(142) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 250 000 D dont 132 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation du périmètre irrigué à Ennadhour (143)	-10 000		(143) Coût initial : 283 000 D Coût nouveau : 273 000 D
	- Rénovation du périmètre irrigué à Sidi AbdelKader (144)	-560 000		(144) Coût initial : 560 000 D Coût nouveau : néant
	- Rénovation du périmètre irrigué à Ennadhour 2 (145)	-300 000		(145) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Création d'un périmètre irrigué sur le barrage Rayhane (146)	-121 000		(146) Coût initial : 495 000 D Coût nouveau : 374 000 D dont 176 000 D sur prêts extérieurs
	Bizerte	-2 887 000		
	- Projet d'irrigation et drainage des eaux à Kalaat El Andalous et Ras Djebel (147)	-217 000		(147) Coût initial : 1 179 000 D Coût nouveau : 962 000 D dont 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du projet de Kalaat El Andalous et Ras Djebel (148)	-374 000		(148) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 626 000 D dont 413 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à Utique (149)	-787 000		(149) Coût initial : 13 000 000 D Coût nouveau : 12 213 000 D dont 8 529 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à Utique 2 (150)	-237 000		(150) Coût initial : 9 200 000 D Coût nouveau : 8 963 000 D dont 5 507 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Manara (151)	-2 000		(151) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 148 000 D
	- Irrigation de la région de Ras Djebel (152)	-126 000		(152) Coût initial : 590 000 D Coût nouveau : 464 000 D dont 297 000 D sur prêts extérieurs
	- Drainage des eaux dans le périmètre irrigué à Teskraya (153)	-140 000		(153) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 860 000 D dont 1 260 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Réhabilitation des canaux d'irrigation à Ghezala (154)	-937 000		(154) Coût initial : 2 021 000 D Coût nouveau : 1 084 000 D dont 821 000 D sur prêts extérieurs
	- Adduction du périmètre irrigué à Ghezala au canal de Sejnane (155)	-35 000		(155) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Soutien de l'unité de planification (156)	-32 000		(156) Coût initial : 90 000 D Coût nouveau : 58 000 D
	<u>Béja</u>	-6 247 000		
	- Construction d'un centre vétérinaire à Amdoun (157)	-20 000		(157) Coût initial : 95 000 D Coût nouveau : 75 000 D
	- Irrigation de la région de Sidi Ismael (158)	-5 531 000		(158) Coût initial : 25 350 000 D Coût nouveau : 19 819 000 D dont 15 851 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Beni Sandel (159)	-90 000		(159) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 460 000 D dont 330 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension du périmètre irrigué à Beni Khalled (160)	-6 000		(160) Coût initial : 130 000 D Coût nouveau : 124 000 D
	- Irrigation de la région de Goubellat - étude (161)	-500 000		(161) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Création d'un périmètre irrigué sur le barrage de Thibar (162)	-100 000		(162) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 100 000 D dont 660 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Jendouba</u>	-813 000		
	- Construction d'une station vétérinaire à Babouche (163)	-2 000		(163) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 98 000 D
	- Aide en nature aux agriculteurs victimes des inondations de Mai 2000 (164)	-500 000		(164) Coût initial : 565 000 D Coût nouveau : 65 000 D
	- Création de deux périmètres irrigués à Bougossa 3 et à Oued Mliz (165)	-161 000		(165) Coût initial : 2 062 000 D Coût nouveau : 1 901 000 D dont 1 342 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Mejria (166)	-150 000		(166) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	<u>Le Kef</u>	-1 000		
	- Alimentation des régions de Sfaya et Mazen en eau potable (167)	-1 000		(167) Coût initial : 433 000 D Coût nouveau : 432 000 D
	<u>Sliana</u>	-354 000		
	- Construction d'un Direction Régionale à Laaroussa (168)	-5 000		(168) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Renforcement des canaux d'irrigation (169)	-115 000		(169) Coût initial : 520 000 D Coût nouveau : 405 000 D
	- Création d'une descente à Aïn Ezzine au Krib (170)	-234 000		(170) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 366 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Kairouan	-10 310 000		
	- Renforcement du standard téléphonique (171)	-1 000		(171) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 24 000 D
	- Renouvellement du réseau téléphonique (172)	-10 000		(172) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Projet d'irrigation de la Tunisie Centrale (173)	-6 081 000		(173) Coût initial : 6 231 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Création de deux périmètres irrigués à Aouja et à Aïn Bidha (174)	-1 913 000		(174) Coût initial : 3 404 000 D Coût nouveau : 1 491 000 D dont 1 140 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de trois forages profonds à El Houareb (175)	-240 000		(175) Coût initial : 480 000 D Coût nouveau : 240 000 D
	- Acquisition de vélocoteurs (176)	-58 000		(176) Coût initial : 105 000 D Coût nouveau : 47 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Ferzay (177)	-107 000		(177) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 143 000 D dont 56 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de drainage des eaux à Aïn Bou Merra (178)	-7 000		(178) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 443 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Negagta (179)	-202 000		(179) Coût initial : 1 062 000 D Coût nouveau : 860 000 D dont 516 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Houfia (180)	-46 000		(180) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 284 000 D dont 170 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du périmètre irrigué à Al Kantara (181)	-10 000		(181) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 440 000 D dont 268 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du périmètre irrigué à Sisseb (182)	-1 000		(182) Coût initial : 572 000 D Coût nouveau : 571 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Henchir Jefta (183)	-104 000		(183) Coût initial : 718 000 D Coût nouveau : 614 000 D dont 458 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Nasr (184)	-449 000		(184) Coût initial : 1 141 000 D Coût nouveau : 692 000 D dont 505 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Nebech (185)	-70 000		(185) Coût initial : 560 000 D Coût nouveau : 490 000 D dont 361 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'un périmètre irrigué à Fedloun (186)	-64 000		(186) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 236 000 D dont 172 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Chouahia (187)	-127 000		(187) Coût initial : 558 000 D Coût nouveau : 431 000 D dont 316 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Maktaa (188)	-76 000		(188) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 424 000 D dont 305 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement du périmètre irrigué à Negagta (189)	-146 000		(189) Coût initial : 260 000 D Coût nouveau : 114 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Kalaat Lebba (190)	-381 000		(190) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 339 000 D dont 275 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Henchir Hfaiedh (191)	-98 000		(191) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 652 000 D dont 534 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Aïn Bidha Zebara (192)	-119 000		(192) Coût initial : 847 000 D Coût nouveau : 728 000 D dont 590 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Kasserine</u>	-7 374 000		
	- Construction d'une salle d'archives (193)	-2 000		(193) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 23 000 D
	- Equipement de l'atelier (194)	-15 000		(194) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : 60 000 D
	- Création de 3 périmètres irrigués (195)	-20 000		(195) Coût initial : 424 000 D Coût nouveau : 404 000 D dont 242 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de 3 périmètres irrigués à Hammam Gharsallah et à Tam Smida (196)	-235 000		(196) Coût initial : 655 000 D Coût nouveau : 420 000 D dont 320 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du périmètre irrigué d'Echrayaa (197)	-9 000		(197) Coût initial : 220 000 D Coût nouveau : 211 000 D dont 143 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux traitées (198)	-38 000		(198) Coût initial : 640 000 D Coût nouveau : 602 000 D dont 416 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'aménagement du barrage Oued Eddarb (199)	-450 000		(199) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 280 000 D
	- Aménagement d'un périmètre irrigué sur le barrage El Bark (200)	-174 000		(200) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 576 000 D dont 314 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Fej Jédid (201)	-4 000		(201) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 346 000 D dont 207 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Kalaat Ahmed (202)	-222 000		(202) Coût initial : 680 000 D Coût nouveau : 458 000 D dont 289 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Argoub (203)	-116 000		(203) Coût initial : 575 000 D Coût nouveau : 459 000 D dont 293 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Areg (204)	-85 000		(204) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 55 000 D
	- Projet Tuniso-Américain d'eau potable (205)	-3 864 000		(205) Coût initial : 5 557 000 D Coût nouveau : 1 693 000 D
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (206)	-97 000		(206) Coût initial : 194 000 D Coût nouveau : 97 000 D
	- Projet d'aménagement d'Oued Mellegue (207)	-2 043 000		(207) Coût initial : 23 007 000 D Coût nouveau : 20 964 000 D dont 13 742 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Sidi Bouzid	-4 193 000		
	- Clôture du siège du Commissariat (208)	-1 000		(208) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : 24 000 D
	- Equipement de l'atelier (209)	-8 000		(209) Coût initial : 85 000 D Coût nouveau : 77 000 D
	- Equipement de la salle d'archives (210)	-20 000		(210) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement d'Oued El Fakka (211)	-130 000		(211) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 870 000 D
	- Réhabilitation des périmètres irrigués (212)	-49 000		(212) Coût initial : 1 071 000 D Coût nouveau : 1 022 000 D dont 254 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des ouvrages de drainage à l'Oued Leben (213)	-420 000		(213) Coût initial : 1 700 000 D Coût nouveau : 1 280 000 D dont 480 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Horchène (214)	-20 000		(214) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 280 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à El Amra (215)	-47 000		(215) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 203 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Friou (216)	-49 000		(216) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 501 000 D dont 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ennasr (217)	-85 000		(217) Coût initial : 430 000 D Coût nouveau : 345 000 D dont 207 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'un périmètre irrigué à Ouled Achour (218)	-87 000		(218) Coût initial : 921 000 D Coût nouveau : 834 000 D dont 630 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Elfelta (219)	-92 000		(219) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 408 000 D dont 285 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Essiouf (220)	-83 000		(220) Coût initial : 640 000 D Coût nouveau : 557 000 D dont 435 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Karaat Bannour (221)	-419 000		(221) Coût initial : 983 000 D Coût nouveau : 564 000 D dont 414 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Chouahia (222)	-531 000		(222) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 399 000 D dont 279 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Barraka (223)	-311 000		(223) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 689 000 D dont 482 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Amor (224)	-60 000		(224) Coût initial : 535 000 D Coût nouveau : 475 000 D dont 332 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'un périmètre irrigué à El Hsainia (225)	-112 000		(225) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 388 000 D dont 319 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à El Maoured (226)	-311 000		(226) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 289 000 D dont 219 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ezzireg (227)	-322 000		(227) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 378 000 D dont 272 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Khalifa (228)	-544 000		(228) Coût initial : 1 065 000 D Coût nouveau : 521 000 D dont 441 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Hanancha (229)	-77 000		(229) Coût initial : 660 000 D Coût nouveau : 583 000 D dont 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Errabta (230)	-216 000		(230) Coût initial : 670 000 D Coût nouveau : 454 000 D dont 404 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Slimène (231)	-56 000		(231) Coût initial : 190 000 D Coût nouveau : 134 000 D dont 124 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (232)	-143 000		(232) Coût initial : 288 000 D Coût nouveau : 145 000 D
	Sousse	-954 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Bougtaf (233)	-69 000		(233) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 281 000 D dont 206 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Bramil II (234)	-40 000		(234) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 360 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Akara 6 (235)	-130 000		(235) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 370 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué (236)	-95 000		(236) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 455 000 D dont 278 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué autour d'Oued Moussa (237)	-156 000		(237) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 164 000 D dont 98 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Kalaa Kébira (238)	-6 000		(238) Coût initial : 874 000 D Coût nouveau : 868 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Oued El Kharroub (239)	-215 000		(239) Coût initial : 816 000 D Coût nouveau : 601 000 D dont 421 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Sidi Bou Ali (240)	-78 000		(240) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 272 000 D dont 207 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Erramila 3 (241)	-69 000		(241) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 181 000 D dont 130 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Zardoub 3 (242)	-47 000		(242) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 273 000 D dont 208 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Essafha (243)	-49 000		(243) Coût initial : 105 000 D Coût nouveau : 56 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	Monastir	-1 686 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à Amirat Elhajeb (244)	-1 000		(244) Coût initial : 490 000 D Coût nouveau : 489 000 D dont 345 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Elbatha (245)	-5 000		(245) Coût initial : 393 000 D Coût nouveau : 388 000 D dont 270 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à l'ancienne Tébolba (246)	-3 000		(246) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 997 000 D dont 659 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Beni Othmane (247)	-398 000		(247) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 352 000 D dont 230 000 D sur prêts extérieurs
	- Protection du périmètre irrigué à Moknine (248)	-2 000		(248) Coût initial : 80 000 D Coût nouveau : 78 000 D
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à Ouerdanine et Jemmal (249)	-22 000		(249) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 98 000 D
	- Renforcement du périmètre irrigué à Jemmal, Bembla et Monastir (250)	-1 000		(250) Coût initial : 388 000 D Coût nouveau : 387 000 D dont 232 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Menzel Fares (251)	-6 000		(251) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 394 000 D dont 240 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Menja (252)	-210 000		(252) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 540 000 D dont 336 000 D sur prêts extérieurs
	- Doublement du canal principal à Sayada et Ksar Helal (253)	-87 000		(253) Coût initial : 880 000 D Coût nouveau : 793 000 D
	- Aménagement d'un périmètre irrigué à Ghénada (254)	-110 000		(254) Coût initial : 235 000 D Coût nouveau : 125 000 D dont 90 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Hajjaj 2 (255)	-115 000		(255) Coût initial : 525 000 D Coût nouveau : 410 000 D dont 286 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'un périmètre irrigué à Bekalta et Tebolba (256)	-246 000		(256) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 514 000 D dont 354 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Echamatra (257)	-69 000		(257) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 381 000 D dont 259 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des périmètres irrigués à Tebolba, Moknine et Bembla 1(258)	-11 000		(258) Coût initial : 575 000 D Coût nouveau : 564 000 D dont 380 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Batha 2 (259)	-166 000		(259) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 384 000 D dont 267 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement du périmètre irrigué à Oued El Maite (260)	-81 000		(260) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 119 000 D dont 93 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Beni Askar (261)	-151 000		(261) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 299 000 D dont 239 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement du périmètre irrigué à Monastir (262)	-2 000		(262) Coût initial : 230 000 D Coût nouveau : 228 000 D dont 182 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Mahdia</u>	-11 350 000		
	- Création et équipement de 3 périmètres irrigués à Saafat, El Bradaa et Ettouahra (263)	-108 000		(263) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 642 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Esstout (264)	-44 000		(264) Coût initial : 290 000 D Coût nouveau : 246 000 D dont 171 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Zeghabna (265)	-45 000		(265) Coût initial : 257 000 D Coût nouveau : 212 000 D dont 162 000 D sur prêts extérieurs
	- Adduction des réseaux d'irrigation à Nabhana (266)	-285 000		(266) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 365 000 D
	- Projet de développement des Délégations intérieures du Gouvernorat de Mahdia (267)	-10 868 000		(267) Coût initial : 26 148 000 D Coût nouveau : 15 280 000 D dont 5 187 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Sfax</u>	-3 029 000		
	- Equipement du laboratoire de recherche sur la biotoxine marine (268)	-18 000		(268) Coût initial : 61 000 D Coût nouveau : 43 000 D
	- Création de deux périmètres irrigués à Ksar Raith et El Medlia (269)	-89 000		(269) Coût initial : 540 000 D Coût nouveau : 451 000 D dont 298 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de deux périmètres irrigués à Bahria 2 et Sidi Ghrib (270)	-3 000		(270) Coût initial : 706 000 D Coût nouveau : 703 000 D dont 498 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Echaaleb (271)	-93 000		(271) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 407 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Mellita (272)	-210 000		(272) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 390 000 D
	- Création d'un forage à El Halfa Oued Regga (273)	-100 000		(273) Coût initial : 220 000 D Coût nouveau : 120 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Baltich (274)	-37 000		(274) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 463 000 D dont 279 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la piste de Zaboussa (275)	-82 000		(275) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 418 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Rehahla (276)	-92 000		(276) Coût initial : 470 000 D Coût nouveau : 378 000 D dont 255 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Merkez Mosbah (277)	-31 000		(277) Coût initial : 490 000 D Coût nouveau : 459 000 D dont 340 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Achach (278)	-123 000		(278) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 427 000 D dont 304 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Torbet Jebeniana (279)	-169 000		(279) Coût initial : 529 000 D Coût nouveau : 360 000 D dont 266 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à Torbet 3 (280)	-193 000		(280) Coût initial : 647 000 D Coût nouveau : 454 000 D dont 322 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Dhraa Ben Zaied (281)	-77 000		(281) Coût initial : 775 000 D Coût nouveau : 698 000 D dont 564 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Torbet Eddiwane (282)	-49 000		(282) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 111 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à El Hlalfa (283)	-590 000		(283) Coût initial : 590 000 D Coût nouveau : néant
	- Création d'un périmètre irrigué à Echaal (284)	-430 000		(284) Coût initial : 430 000 D Coût nouveau : néant
	- Alimentation des régions de Hchichina Ezzouaoui en eau potable (285)	-261 000		(285) Coût initial : 681 000 D Coût nouveau : 420 000 D
	- Alimentation de la région d'El Msetra en eau potable (286)	-150 000		(286) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 650 000 D
	- Projet de développement agricole au plateau de Sidi Mhedheb (287)	-232 000		(287) Coût initial : 3 440 000 D Coût nouveau : 3 208 000 D dont 1 021 000 D sur prêts extérieurs
	Gafsa	-4 033 000		
	- Construction d'une salle d'archives (288)	-25 000		(288) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Construction d'une cellule de laboratoire de santé vétérinaire (289)	-90 000		(289) Coût initial : 90 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de la salle d'archives (290)	-10 000		(290) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Création de forages d'exploration (291)	-1 045 000		(291) Coût initial : 2 091 000 D Coût nouveau : 1 046 000 D
	- Rénovation des Oasis de Gafsa (292)	-367 000		(292) Coût initial : 4 350 000 D Coût nouveau : 3 983 000 D dont 2 672 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de drainage des eaux au périmètre irrigué à Zagdoud (293)	-2 000		(293) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 758 000 D dont 149 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de deux périmètres irrigués à Ouled Salah et El Battan (294)	-4 000		(294) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 356 000 D dont 213 000 D sur prêts extérieurs
	- Electrification des forages profonds (295)	-137 000		(295) Coût initial : 719 000 D Coût nouveau : 582 000 D
	- Création de séguias pour l'irrigation (296)	-27 000		(296) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 473 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Makacem (297)	-65 000		(297) Coût initial : 210 000 D Coût nouveau : 145 000 D dont 95 000 D sur prêts extérieurs
	- Irrigation complémentaire des régions de Tebdid et Aïn El Guetar (298)	-121 000		(298) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 239 000 D dont 165 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Belkhir 2 (299)	-81 000		(299) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 69 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Irrigation complémentaire à Debbine (300)	-88 000		(300) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 12 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Belhassen (301)	-11 000		(301) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 339 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Essouinia (302)	-3 000		(302) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 297 000 D dont 178 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Omar et Errouachid (303)	-8 000		(303) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 292 000 D dont 175 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Griaa (304)	-602 000		(304) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 128 000 D dont 77 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Enchiou (305)	-76 000		(305) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 174 000 D dont 104 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Omrane (306)	-205 000		(306) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 95 000 D dont 57 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du périmètre irrigué à Moularès (307)	-53 000		(307) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 97 000 D
	- Renforcement de l'irrigation à El Kasbah (308)	-58 000		(308) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 92 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à El Kouafi (309)	-460 000		(309) Coût initial : 660 000 D Coût nouveau : 200 000 D dont 140 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Thelja (310)	-35 000		(310) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 145 000 D dont 103 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'exploitation du barrage Sidi Aïch (311)	-6 000		(311) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 94 000 D
	- Aménagement du périmètre irrigué à Bouchemmel (312)	-15 000		(312) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 85 000 D dont 60 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Mejni (313)	-21 000		(313) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 279 000 D dont 195 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Menzel Gammoudi (314)	-30 000		(314) Coût initial : 52 000 D Coût nouveau : 22 000 D
	- Réhabilitation de la zone de Sidi Aïch (315)	-39 000		(315) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 161 000 D dont 160 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation de la zone d'Abdessadek (316)	-108 000		(316) Coût initial : 534 000 D Coût nouveau : 426 000 D dont 344 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Rénovation et extension du périmètre irrigué à Henchir Lafrah (317)	-102 000		(317) Coût initial : 280 000 D Coût nouveau : 178 000 D dont 142 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Majoura (318)	-52 000		(318) Coût initial : 315 000 D Coût nouveau : 263 000 D dont 213 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension du périmètre irrigué à Bouchemmel (319)	-5 000		(319) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 145 000 D dont 120 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (320)	-82 000		(320) Coût initial : 97 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	Tozeur	-4 214 000		
	- Amélioration de la gestion des périmètres irrigués (321)	-921 000		(321) Coût initial : 2 319 000 D Coût nouveau : 1 398 000 D dont 744 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouveau des oasis de Tozeur (322)	-510 000		(322) Coût initial : 5 282 000 D Coût nouveau : 4 772 000 D dont 3 085 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de renforcement des oasis de Degueche et d'El Hamma (323)	-365 000		(323) Coût initial : 3 400 000 D Coût nouveau : 3 035 000 D dont 1 806 000 D sur prêts extérieurs
	- Drainage des eaux dans la région de Chemsa (324)	-18 000		(324) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 282 000 D
	- Maintenance des réseaux d'irrigation à Ibn Chabbat (325)	-39 000		(325) Coût initial : 2 078 000 D Coût nouveau : 2 039 000 D dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Mezara (326)	-3 000		(326) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 317 000 D dont 190 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation aux oasis de Bouhelal (327)	-9 000		(327) Coût initial : 378 000 D Coût nouveau : 369 000 D dont 221 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis de Foum El Khanga (328)	-456 000		(328) Coût initial : 870 000 D Coût nouveau : 414 000 D dont 247 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis de Chekhmou (329)	-21 000		(329) Coût initial : 260 000 D Coût nouveau : 239 000 D dont 146 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Hezoua (330)	-184 000		(330) Coût initial : 920 000 D Coût nouveau : 736 000 D dont 442 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation de l'oasis d'El Hamma (331)	-309 000		(331) Coût initial : 1 566 000 D Coût nouveau : 1 257 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Ouled Leghris (332)	-327 000		(332) Coût initial : 790 000 D Coût nouveau : 463 000 D dont 248 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à Bir Erroumi (333)	-388 000		(333) Coût initial : 1 614 000 D Coût nouveau : 1 226 000 D dont 243 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement hydraulique aux oasis la Société SODAT à Tozeur (334)	-77 000		(334) Coût initial : 1 449 000 D Coût nouveau : 1 372 000 D
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis de J'him (335)	-199 000		(335) Coût initial : 355 000 D Coût nouveau : 156 000 D dont 132 000 D sur prêts extérieurs
	- Restructuration de la ferme de la coopérative des semences et des plants (336)	-14 000		(336) Coût initial : 410 000 D Coût nouveau : 396 000 D dont 316 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation de l'oasis Ibn Chabbat (337)	-200 000		(337) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 800 000 D dont 648 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis de Chebika (338)	-140 000		(338) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 310 000 D dont 248 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un centre vétérinaire frontalier (339)	-34 000		(339) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 66 000 D
	Kébili	-3 977 000		
	- Création de nouveaux oasis et rénovation des anciens oasis de Nefzaoua (340)	-374 000		(340) Coût initial : 1 279 000 D Coût nouveau : 905 000 D
	- Aménagement des oasis autour des sources d'eaux (341)	-1 000		(341) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 149 000 D
	- Electrification des forages profonds (342)	-1 000		(342) Coût initial : 1 070 000 D Coût nouveau : 1 069 000 D
	- Réaménagement des forages profonds (343)	-150 000		(343) Coût initial : 288 000 D Coût nouveau : 138 000 D
	- Création de deux périmètres irrigués à El Faouar, Kébili et Douz (344)	-136 000		(344) Coût initial : 1 812 000 D Coût nouveau : 1 676 000 D dont 1 034 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de l'oasis de Debabcha (345)	-61 000		(345) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 189 000 D dont 109 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement du réseau d'irrigation à Chouchet Negga (346)	-15 000		(346) Coût initial : 125 000 D Coût nouveau : 110 000 D dont 70 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements de stockage de l'énergie solaire (347)	-1 000		(347) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 29 000 D
	- Réhabilitation de l'oasis d'Oum El Merth (348)	-85 000		(348) Coût initial : 140 000 D Coût nouveau : 55 000 D
	- Réparation des canaux d'irrigation à El Hancha (349)	-147 000		(349) Coût initial : 565 000 D Coût nouveau : 418 000 D dont 292 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation des oasis El Ans, Bou Abdallah et Tenchek (350)	-500 000		(350) Coût initial : 2 718 000 D Coût nouveau : 2 218 000 D dont 1 500 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement des eaux des oasis de la Société SODAT (351)	-81 000		(351) Coût initial : 422 000 D Coût nouveau : 341 000 D
	- Rénovation du réseau principal des eaux géothermiques à Ras El Aïn (352)	-23 000		(352) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 177 000 D dont 118 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation des oasis El Mansoura et El jedaida (353)	-317 000		(353) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 983 000 D dont 723 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux géothermiques à Souk El Ahad (354)	-209 000		(354) Coût initial : 675 000 D Coût nouveau : 466 000 D dont 311 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des oasis Ras El Aïn (355)	-247 000		(355) Coût initial : 828 000 D Coût nouveau : 581 000 D dont 422 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de points d'eaux dans les zones pastorales (356)	-190 000		(356) Coût initial : 190 000 D Coût nouveau : néant
	- Rénovation de l'oasis Mezraa Neji (357)	-32 000		(357) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : 38 000 D
	- Rénovation de la zone Limaguess (358)	-431 000		(358) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 569 000 D dont 465 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de l'oasis d'Istiftimi (359)	-400 000		(359) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 500 000 D dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de l'oasis de Douz (360)	-320 000		(360) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 480 000 D dont 384 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (361)	-256 000		(361) Coût initial : 460 000 D Coût nouveau : 204 000 D
	Gabès	-5 522 000		
	- Projet de développement de l'oasis de Gabès (362)	-2 051 000		(362) Coût initial : 2 266 000 D Coût nouveau : 215 000 D dont 134 000 D sur prêts extérieurs
	- Irrigation de la région d'El Hamma (363)	-1 000		(363) Coût initial : 1 628 000 D Coût nouveau : 1 627 000 D dont 1 233 000 D sur prêts extérieurs
	- Electrification des forages profonds (364)	-17 000		(364) Coût initial : 471 000 D Coût nouveau : 454 000 D
	- Réhabilitation des anciens oasis (365)	-86 000		(365) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 634 000 D dont 391 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction des réseaux de drainage des eaux à Mareth (366)	-77 000		(366) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 573 000 D dont 202 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau d'irrigation à Bou Chemma (367)	-15 000		(367) Coût initial : 195 000 D Coût nouveau : 180 000 D
	- Réhabilitation du périmètre irrigué à Chachou 2 (368)	-13 000		(368) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 87 000 D dont 52 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à Belmaoua (369)	-108 000		(369) Coût initial : 218 000 D Coût nouveau : 110 000 D
	- Construction de séguias pour l'irrigation (370)	-2 000		(370) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 198 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Oued Khalifa (371)	-24 000		(371) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 126 000 D dont 76 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation aux oasis de Mziraa et El Hamma (372)	-1 000		(372) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 149 000 D
	- Renforcement des projets des eaux géothermiques (373)	-20 000		(373) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Sedria (374)	-300 000		(374) Coût initial : 660 000 D Coût nouveau : 360 000 D dont 215 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Erramathi (375)	-202 000		(375) Coût initial : 570 000 D Coût nouveau : 368 000 D dont 220 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'exploitation à Bir Beni Zalten (376)	-2 000		(376) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 398 000 D
	- Irrigation de la région de Metouia (377)	-100 000		(377) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Rénovation des équipements de forages profonds (378)	-120 000		(378) Coût initial : 360 000 D Coût nouveau : 240 000 D dont 95 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un réservoir d'eaux géothermiques à Gabès (379)	-130 000		(379) Coût initial : 280 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Garaat Eltaief (380)	-211 000		(380) Coût initial : 510 000 D Coût nouveau : 299 000 D dont 189 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des oasis Teboulbou (381)	-3 000		(381) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 297 000 D dont 207 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des oasis de Gabès (382)	-45 000		(382) Coût initial : 195 000 D Coût nouveau : 150 000 D dont 105 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Henchir Joha (383)	-164 000		(383) Coût initial : 530 000 D Coût nouveau : 366 000 D dont 236 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans le périmètre irrigué à Baten Echiha (384)	-300 000		(384) Coût initial : 1 130 000 D Coût nouveau : 830 000 D dont 550 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis Tamoula 1 et 2 et Ben Ghaliouf (385)	-257 000		(385) Coût initial : 477 000 D Coût nouveau : 220 000 D dont 143 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du périmètre irrigué à Chenchou, El Mziraa et El Fasl (386)	-5 000		(386) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 145 000 D dont 93 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à Oued El Ghariane (387)	-42 000		(387) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 358 000 D dont 222 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis Essegay (388)	-139 000		(388) Coût initial : 2 029 000 D Coût nouveau : 1 890 000 D dont 1 524 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à l'oasis Aichoun (389)	-802 000		(389) Coût initial : 1 700 000 D Coût nouveau : 898 000 D dont 718 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Mouazir (390)	-192 000		(390) Coût initial : 610 000 D Coût nouveau : 418 000 D dont 342 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation à la région de Chenchou (391)	-91 000		(391) Coût initial : 2 028 000 D Coût nouveau : 1 937 000 D dont 1 573 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du laboratoire de médecine vétérinaire (392)	-2 000		(392) Coût initial : 47 000 D Coût nouveau : 45 000 D dont 35 000 D sur prêts extérieurs
	Médenine	-275 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à El Bagra (393)	-2 000		(393) Coût initial : 218 000 D Coût nouveau : 216 000 D dont 136 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Bou Hamed (394)	-2 000		(394) Coût initial : 144 000 D Coût nouveau : 142 000 D dont 90 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à Mghirat Sidi Makhlof (395)	-12 000		(395) Coût initial : 196 000 D Coût nouveau : 184 000 D dont 110 000 D sur prêts extérieurs
	Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux traitées à Aghir - étude (396)	-45 000		(396) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 55 000 D sur prêts extérieurs
	Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux traitées à Médenine (397)	-111 000		(397) Coût initial : 1 791 000 D Coût nouveau : 1 680 000 D dont 1 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (398)	-103 000		(398) Coût initial : 206 000 D Coût nouveau : 103 000 D
	Tataouine	-1 087 000		
	- Construction d'un local vétérinaire frontalier à El Mhira (399)	-16 000		(399) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 84 000 D
	- Installation d'un standard téléphonique au siège du Commissariat (400)	-10 000		(400) Coût initial : 35 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Création de deux forages profonds à El Mazar et Ghraghri (401)	-28 000		(401) Coût initial : 580 000 D Coût nouveau : 552 000 D dont 348 000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages profonds (402)	-45 000		(402) Coût initial : 125 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Gherdab (403)	-8 000		(403) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 292 000 D dont 193 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des oasis (404)	-24 000		(404) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 226 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Création d'un périmètre irrigué à Eddrina (405)	-25 000		(405) Coût initial : 415 000 D Coût nouveau : 390 000 D
	- Amélioration de l'exploitation des périmètres irrigués (406)	-70 000		(406) Coût initial : 380 000 D Coût nouveau : 310 000 D
	- Création d'un périmètre irrigué à Ezzouabi (407)	-53 000		(407) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 127 000 D
	- Création de points d'eau à Maraa Edhafer (408)	-20 000		(408) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 280 000 D
	- Aménagement du périmètre irrigué à Bir Amir (409)	-254 000		(409) Coût initial : 962 000 D Coût nouveau : 708 000 D dont 448 000 D sur prêts extérieurs
	- Doublement du canal de Bir Amir (410)	-292 000		(410) Coût initial : 1 280 000 D Coût nouveau : 988 000 D dont 612 000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration de l'exploitation du périmètre irrigué à Tekrif I et II (411)	-76 000		(411) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 124 000 D dont 899 000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un périmètre irrigué à El Mogren (412)	-52 000		(412) Coût initial : 486 000 D Coût nouveau : 434 000 D dont 354 000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation de quelques zones, en manque de pluies, en eau potable (413)	-114 000		(413) Coût initial : 230 000 D Coût nouveau : 116 000 D
	Total	-75 765 000		
	Total A	-76 331 000		
	B- Augmentation			
	* Projets spécifiques			
	Kairouan	2 100 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux traitées (414)	600 000		(414) Coût initial : 2 616 000 D Coût nouveau : 3 216 000 D dont 2 582 000 D sur prêts extérieurs
	- Rénovation du réseau d'irrigation à Sidi Saad (415)	1 500 000		(415) Coût initial : 3 500 000 D Coût nouveau : 5 000 000 D dont 4 000 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	2 100 000		
	Total I	-74 231 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Projets communs			
	- Acquisition de matériels roulants	850 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	300 000		
	- Frais d'insertion et de publication	245 000		
	- Rémunération d'ouvriers des chantiers régionaux	450 000		
	- Rémunération d'ouvriers permanents	33 000 000		
	- Travaux des forêts	46 000 000		
	- Travaux de conservation des eaux et du sol	43 500 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (416)	4 850 000		(416) dont 4 620 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de forages profonds existants	1 140 000		
	- Maintenance des canaux d'irrigation	2 300 000		
	- Maintenance des stations de pompes	2 000 000		
	- Amélioration des pistes agricoles dans les périmètres irrigués	1 100 000		
	- Etudes pédologiques	375 000		
	- Etudes agro-économiques et statistiques	260 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Alimentation en eau potable des zones rurales	14 100 000		
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable	19 000 000		
	- Actions de défense des cultures	255 000		
	- Développement de la production animale	8 000 000		
	- Projet d'amélioration des exploitations privées	100 000		
	- Suivi des crédits agricoles	50 000		
	- Actions de vulgarisation agricole	1 120 000		
	- Actions de vulgarisation de la pêche	140 000		
	Total A	179 135 000		
	<u>B- Projets spécifiques</u>			
	<u>Ariana</u>	140 000		
	- Entretien des bâtiments	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	100 000		
	<u>Ben Arous</u>	90 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	60 000		
	<u>Manouba</u>	830 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	200 000		
	- Acquisition de compteurs	100 000		
	- Aménagement du périmètre irrigué à El Aroussa (étude) (417)	500 000		(417) dont 300 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Nabeul</u>	4 890 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	110 000		
	- Acquisition de débitmètres	150 000		
	- Doublement du canal de Chiba	3 800 000		
	- Entretien des réseaux de drainage à Grombalia (418)	800 000		(418) dont 640 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Zaghouan</u>	860 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Création d'un périmètre irrigué en eaux traitées à El Fahs	700 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		
	- Alimentation de zones rurales à partir de réservoirs (419)	100 000		(419) dont 80 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Bizerte</u>	900 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des barrages collinaires	70 000		
	- Maintenance des canaux de drainage	100 000		
	- Protection de la région d'Aousja contre les inondations	200 000		
	- Acquisition de compteurs	100 000		
	- Curage des oueds	400 000		
	<u>Béja</u>	8 320 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage des eaux	90 000		
	- Acquisition de compteurs	150 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	50 000		
	- Drainage des eaux et protection du périmètre irrigué à Goubellat	1 800 000		
	- Aménagement du périmètre irrigué à Aïn Younes	5 700 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir des eaux traitées à Teboursouk	500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Jendouba</u>	8 130 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des fossés de drainage des eaux	100 000		
	- Installation de débitmètres	200 000		
	- Acquisition de compteurs	200 000		
	- Aménagement des canaux de séchage à El Brahmî 2	2 800 000		
	- Réhabilitation des stations de pompage à Reyabna (420)	4 800 000		(420) dont 3 840 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Le Kef</u>	1 430 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	150 000		
	- Acquisition de compteurs	200 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	50 000		
	- Protection du périmètre irrigué à Sidi Khîar	500 000		
	- Création de forages profonds pour l'irrigation	500 000		
	<u>Siliana</u>	570 000		
	- Entretien des bâtiments	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	150 000		
	- Entretien des réseaux de séchage à Bou Arada	200 000		
	- Création de forages pour l'eau potable	180 000		
	<u>Kairouan</u>	6 130 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	100 000		
	- Acquisition de compteurs	100 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir les eaux traitées à Bou Hajla	600 000		
	- Rénovation du périmètre irrigué à Aïn Bou Merra	2 000 000		
	- Alimentation de la région de Bou Hajla au sud du Gouvernorat de Kairouan en eau potable	3 300 000		
	<u>Kasserine</u>	880 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des barrages et des lacs	150 000		
	- Aménagement du périmètre irrigué à Sbeitla	500 000		
	- Acquisition de compteurs	200 000		
	<u>Sidi Bouzid</u>	290 000		
	- Entretien des bâtiments	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	100 000		
	- Acquisition de compteurs	150 000		
	<u>Sousse</u>	490 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Aménagement des réseaux d'irrigation à Nebhana	200 000		
	- Acquisition de compteurs	30 000		
	- Renforcement du périmètre irrigué à Erramla	250 000		
	<u>Monastir</u>	80 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Mahdia</u>	200 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Acquisition de compteurs	70 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	100 000		
	<u>Sfax</u>	5 760 000		
	- Entretien des bâtiments	100 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Création de forages profonds pour l'irrigation	450 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir les eaux traitées à Sidi Mansour	5 000 000		
	- Acquisition de compteurs	200 000		
	<u>Gafsa</u>	330 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	150 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		
	- Création d'un forage profond pour l'eau potable	100 000		
	<u>Tozeur</u>	4 950 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	120 000		
	- Entretien des réseaux de drainage des eaux	100 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		
	- Rénovation de l'ancien oasis de Tozeur	500 000		
	- Création d'un périmètre irrigué et géothermique à Oued Erretem	4 000 000		
	- Création de forages profonds pour l'irrigation	150 000		
	<u>Kébili</u>	16 910 000		
	- Entretien des bâtiments	10 000		
	- Equipements administratifs	70 000		
	- Electrification des stations de pompage	60 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	80 000		
	- Entretien des réseaux de drainage des eaux	200 000		
	- Aménagement des points d'eau dans les zones pastorales	50 000		
	- Curage des réseaux d'irrigation	70 000		
	- Maintenance des équipements de refroidissement	100 000		
	- Entretien de la région de Rjim Maatoug	100 000		
	- Maintenance des équipements de l'énergie solaire	70 000		
	- Remplacement du forage profond d'El Bhaier	1 700 000		
	- Création d'un périmètre irrigué et géothermique à Echareb	3 800 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		
	- Renforcement des projets des eaux géothermiques	200 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir les eaux traitées à Kébili	350 000		
	- Projet de développement agricole et pastoral à Kébili (deuxième phase) (421)	10 000 000		(421) dont 8 000 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Gabès</u>	1 740 000		
	- Entretien des bâtiments	20 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Maintenance des équipements de refroidissement	60 000		
	- Entretien des réseaux de drainage des eaux	100 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	100 000		
	- Acquisition de compteurs	100 000		
	- Renforcement des projets des eaux géothermiques	200 000		
	- Animation de l'action agricole dans les anciens oasis	600 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à partir les eaux traitées à El Hamma	400 000		
	- Alimentation de la région d'Eddissa en eau potable	150 000		
	<u>Médenine</u>	31 200 000		
	- Entretien des bâtiments	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Entretien des réservoirs d'eau	150 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	60 000		
	- Equipement des points d'eau dans les zones pastorales	100 000		
	- Extension du périmètre irrigué à partir les eaux traitées à Aghir	800 000		
	- Acquisition de compteurs	50 000		
	- Projet de développement pastoral à Edhaher et El Ouara (422)	30 000 000		(422) dont 15 000 000 D sur prêts extérieurs
	<u>Tataouine</u>	28 760 000		
	- Entretien des bâtiments	30 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Lutte contre la désertification au Gouvernorat de Tataouine	4 000 000		
	- Protection de la ville de Tataouine contre les inondations (Travaux de CES)	4 000 000		
	- Aménagement des points d'eau dans les zones pastorales	40 000		
	- Renouvellement des équipements de forages profonds	140 000		
	- Acquisition de compteurs	30 000		
	- Création d'un périmètre irrigué à El Maksem (423)	500 000		(423) dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de développement agricole et pastoral à Tataouine (deuxième phase) (424)	20 000 000		(424) dont 12 000 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	123 880 000		
	Total 2	303 015 000		
	Total	228 784 000		
	Total I	206 020 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>A- Diminution</u>			
	* Office de l'Elevage et des Pâturages	-2 000 000		
	- Programme de renforcement de l'élevage aux Gouvernorats du Kef, de Gafsa et de Kasserine (425)	-2 000 000		(425) Coût initial : 10 500 000 D Coût nouveau : 8 500 000 D
	* Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest	-1 523 000		
	- Développement des régions montagneuses du Nord-Ouest (426)	-687 000		(426) Coût initial : 47 849 000 D Coût nouveau : 47 162 000 D dont 27 849 000 D sur prêts extérieurs
	- Mise en valeur des clairières forestières à Jendouba (427)	-629 000		(427) Coût initial : 16 426 000 D Coût nouveau : 15 797 000 D dont 8 230 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement des zones forestières à Jendouba (428)	-191 000		(428) Coût initial : 12 922 000 D Coût nouveau : 12 731 000 D dont 7 485 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'amélioration de l'élevage et des pâturages à la région de Sejnane (429)	-13 000		(429) Coût initial : 1 700 000 D Coût nouveau : 1 687 000 D
	- Renforcement du projet de développement rural à Sejnane (430)	-3 000		(430) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 997 000 D
	* Institut des Régions Arides	-25 000		
	- Extension du siège social de l'Institut (431)	-25 000		(431) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 75 000 D
	Total A	-3 548 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	* Office de l'Elevage et des Pâturages	908 000		
	- Prestation de mandat technique (432)	908 000		(432) Coût initial : 181 000 D Coût nouveau : 1 089 000 D
	* Institut des Régions Arides	660 000		
	- Mise en place du pôle technologique du Sud (433)	660 000		(433) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : 735 000 D
	Total B	1 568 000		
	Total I	-1 980 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>- Encouragement de l'Etat au secteur de l'agriculture et de la pêche</u>	120 350 000		
	<u>* Agence de Promotion des Investissements Agricoles</u>	1 200 000		
	- Acquisition d'équipements	200 000		
	- Dépenses relatives au développement du secteur agricole et opérations de publicité	1 000 000		
	<u>* Office de l'Elevage et des Pâturages</u>	7 166 000		
	- Projets d'amélioration génétique	2 100 000		
	- Programme d'encadrement du secteur laitier	640 000		
	- Recherches relatives à l'utilisation et au développement de nouvelles technologies	20 000		
	- Aménagement des bâtiments et acquisition d'équipements	170 000		
	- Encadrement de l'élevage ovin, caprin et camelin	470 000		
	- Acquisition de matériels roulants	66 000		
	- Plan directeur informatique et comptabilité analytique	40 000		
	- Programme spécifique aux archives	10 000		
	- Programme d'intensification de la production de la viande bovine	100 000		
	- Projet de croisement de bovins avec des races à viande	450 000		
	- Projet de développement des ressources fourragères	2 900 000		
	- Constitution d'un stock prévisionnel des semences d'avoine	200 000		
	<u>* Agence Foncière Agricole</u>	1 715 000		
	- Acquisition d'équipements	85 000		
	- Opérations relatives à la réforme agraire	1 630 000		
	<u>* Fondation Nationale de l'Amélioration de la Race Chevaline</u>	340 000		
	- Acquisition d'équipements	250 000		
	- Aménagement de centres pour l'amélioration de la race chevaline	90 000		
	<u>* Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest</u>	74 100 000		
	- Rémunération des ouvriers du Titre II	1 600 000		
	- Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest – Quatrième phase (434)	72 500 000		(434) dont 59 000 000 D sur prêts extérieurs
	<u>* Office des Céréales</u>	9 100 000		
	- Subvention pour la constitution d'un stock prévisionnel et stratégique des semences	9 100 000		
	<u>* Institut des Régions Arides</u>	2 000 000		
	- Aménagements divers	800 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Acquisition d'équipements divers	690 000		
	- Valorisation des résultats de recherches	30 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	100 000		
	- Etudes	100 000		
	- Construction de bureaux et de laboratoires	180 000		
	Total 2	215 971 000		
	Total II	213 991 000		
	TOTAL GENERAL		420 011 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
14 - Ministère de l'Industrie et de La Technologie	<u>I- Investissements Directs</u>				
	- Acquisition de matériels roulants	90 000		(1) dont 800 000 D sur prêts extérieurs	
	- Acquisition d'équipements divers	20 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	93 000			
	- Aménagement des pôles technologiques	3 200 000			
	- Construction du centre des ressources technologiques à Bizerte (1)	1 000 000			
	- Programme national de recherche et de rénovation	1 684 000			
	- Programme de recherches de développement	1 950 000			
	Total I		8 037 000		
	<u>II- Financement Public</u>				
	<u>1- Réévaluation</u>				
	* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie		4 690 000		
	- Projet d'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque pour l'éclairage rural et l'approvisionnement en eau (2)	4 600 000		(2) Coût initial : 2 514 000 D Coût nouveau : 7 114 000 D dont 6 778 000 D sur prêts extérieurs	
	- Etude sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (3)	90 000		(3) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 270 000 D	
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais		4 877 000		
	- Construction des services technique set administratifs dans la zone industrielle d'El Agba (4)	1 000 000		(4) Coût initial : 11 000 000 D Coût nouveau : 12 000 000 D	
	- Projet de construction des services techniques et administratifs à Sousse (5)	1 895 000		(5) Coût initial : 90 000 D Coût nouveau : 1 985 000 D	
	- Projet de construction des services techniques et administratifs à Sfax (6)	1 982 000		(6) Coût initial : 108 000 D Coût nouveau : 2 090 000 D	
	- Conseil National d'Accréditation		430 000		
	- Extension du siège social (7)	430 000		(7) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 730 000 D	
	Total I		9 997 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>				
	* Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation		2 015 000		
	- Promotion de l'investissement	635 000			
	- Acquisition d'équipements	40 000			
	- Assistance aux jeunes promoteurs	530 000			
	- Guichets uniques	160 000			
- Entretien du bâtiment de l'Agence	350 000				
- Plan directeur informatique	300 000				
* Office National des Mines		905 000			
- Recherches géologiques	120 000				
- Recherches minières	465 000				
- Acquisition d'équipements	125 000				
- Plan directeur informatique	100 000				
- Promotion du secteur minier	40 000				
- Acquisition de matériels roulants	25 000				
- Mise à niveau des laboratoires	30 000				

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais	860 000		
	- Acquisition de matériels de laboratoires	725 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	40 000		
	- Formation et accréditation des laboratoires	55 000		
	- Plan directeur informatique	20 000		
	* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie	2 075 000		
	- Maintenance des équipements	115 000		
	- Etudes sur l'énergie	210 000		
	- Equipements	55 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Programmes de sensibilisation	900 000		
	- Plan directeur informatique	115 000		
	- Energie des vents	20 000		
	- Promotion des énergies renouvelables	50 000		
	- Projet interrégional de développement des énergies renouvelables	10 000		
	- Appui et renforcement du programme quadriennal de maîtrise de l'énergie	500 000		
	* Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle	48 000 000		
	- Conseil National d'Accréditation	190 000		
	- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	70 000		
	- Acquisition de matériels roulants	20 000		
	- Dépenses relatives à la formation, à la sensibilisation et à l'encadrement technique des auditeurs	100 000		
	- Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	200 000 000		
	- Participation aux investissements de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	200 000 000		
	Total 2	254 045 000		
	Total II	264 042 000		
	TOTAL		272 079 000	
	I- Investissements Directs			
	- Etudes diverses	150 000		
	- Etudes pour l'Institut National de la Consommation	100 000		
	- Recensements et enquêtes de l'Institut National de la Consommation	50 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Médenine	500 000		
	- Acquisition de matériels roulants	320 000		
	- Acquisition d'équipements divers	100 000		
	- Acquisition d'équipements de la métrologie légale et de contrôle de la qualité	25 000		
	- Acquisition d'équipements divers pour le Conseil de la Concurrence	12 000		
	- Acquisition d'équipements divers pour l'Institut National de la Consommation	6 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	114 000		
	- Acquisition de matériels informatiques pour l'Institut National de la Consommation	24 000		
	- Projet de promotion des exportations 2 (1)	600 000		(1) dont 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de mise à niveau des circuits de distributions de la production agricole et de pêche (2)	1 100 000		(2) dont 1 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Opérations publicitaires et de sensibilisation pour l'Institut National de la Consommation	60 000		
	Total I	3 181 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>II- Financement Public</u>			
	* Centre de Promotion des Exportations	11 040 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	20 000		
	- Promotion des exportations	630 000		
	- Expositions et manifestations	4 000 000		
	- Acquisition de matériels roulants	50 000		
	- Acquisition d'équipements divers	40 000		
	- Projet de promotion des exportations 2 (3)	1 100 000		(3) dont 1 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de promotion des exportations 3 (4)	5 200 000		(4) dont 5 000 000 D sur prêts extérieurs
	* Office National de l'Artisanat	13 310 000		
	- Promotion du secteur de l'artisanat	1 700 000		
	- Etudes et recherches	200 000		
	- Equipements divers	70 000		
	- Aménagements divers	300 000		
	- Acquisition de matériels roulants	80 000		
	- Acquisition matériels informatiques	100 000		
	- Séminaires régionaux	50 000		
	- Programme de formation et de recyclage	200 000		
	- Fonds de roulement pour les artisans	3 000 000		
	- Musée national de l'artisanat	10 000		
	- Mise en place d'un système de qualité	100 000		
	- Création d'un village artisanal à Djerba	950 000		
	- Création d'un village artisanal au Gouvernorat de Zaghuan	400 000		
	- Maison de l'artisanat à Ben Arous	150 000		
	- Création d'un village artisanal à Mahdia	1 000 000		
	- Création d'un village artisanal à El Hamma	1 000 000		
	- Création d'un village artisanal à Metouia	1 000 000		
	- Création d'un village artisanal à Mareth	1 000 000		
	- Création d'un village artisanal à Béja	500 000		
	- Création d'un village artisanal à Mejaz El Bab	500 000		
	- Création d'un village artisanal à Tataouine	250 000		
	- Création d'un village artisanal à Ghomrassen	250 000		
	- Création d'un village artisanal à Beni Khedache	300 000		
	- Etude relative à la création d'une ville de l'artisanat	200 000		
	* Centre Technique de Création, d'Innovation et d'Encadrement du Tapis et du Tissage	156 000		
	- Acquisition d'équipements divers	2 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	39 000		
	- Etudes et recherches	45 000		
	- Opérations de partenariat avec des designers pour la réalisation de nouveaux modèles	20 000		
	- Atelier d'expérimentation pilote	40 000		
	- Séminaires régionaux	5 000		
	- Expositions et manifestations	5 000		
	Total II	24 506 000		
	TOTAL		27 687 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	<u>1- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Changement d'intitulé d'un projet</u>			
	Lire :			
	- Travaux de géodésie			
	au lieu de :			
	- Travaux de géodésie et de cartographie			
	<u>2- Changement de répartition de crédits</u>			
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2005 (1)			(1) Coût : 162 300 000 D répartis comme suit : 95 100 000 D sur les ressources globales du budget et 67 200 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 88 900 000 D sur ressources globales du budget et 73 400 000 D sur les prêts extérieurs
	- Développement du réseau régional routier : programme de l'année 2010 (2)			(2) Coût : 26 000 000 D répartis comme suit : 13 000 000 D sur les ressources globales du budget et 13 000 000 D sur les prêts extérieurs au lieu de : 7 800 000 D sur les ressources globales du budget et 18 200 000 D sur les prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales : programme de l'année 2010 (3)			(3) Coût : 58 900 000 D répartis comme suit : 19 530 000 D sur les ressources globales du budget et 39 370 000 D sur les prêts extérieurs au lieu de : 16 730 000 D sur les ressources globales du budget et 42 170 000 D sur les prêts extérieurs
	<u>3- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Etudes relatives aux autoroutes (4)	- 2 200 000		(4) Coût initial : 7 050 000 D Coût nouveau : 4 850 000 D
- Aménagement du réseau routier : programme des deux années 1999 et 2000 (5)	- 1 319 000		(5) Coût initial : 249 781 000 D Coût nouveau : 248 462 000 D dont 159 800 000 D sur prêts extérieurs	
- Acquisition de matériels : programme de l'année 2002 (6)	- 53 000		(6) Coût initial : 5 100 000 D Coût nouveau : 5 047 000 D	
- Revêtement des pistes rurales : programme de l'année 2002 (7)	- 105 000		(7) Coût initial : 11 000 000 D Coût nouveau : 10 895 000 D	
- Voieries dans les villes : programme de l'année 2004 (8)	- 52 000		(8) Coût initial : 13 700 000 D Coût nouveau : 13 648 000 D	
- Construction d'un échangeur à l'entrée de la ville de Manouba (9)	- 2 265 000		(9) Coût initial : 19 500 000 D Coût nouveau : 17 235 000 D dont 7 935 000 D sur prêts extérieurs	
- Construction de ponts : programme des deux années 2008 et 2009 (10)	-18 600 000		(10) Coût initial : 62 400 000 D Coût nouveau : 43 800 000 D dont 23 800 000 D sur prêts extérieurs	
- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2010 (11)	- 20 000 000		(11) Coût initial : 40 000 000 D Coût nouveau : 20 000 000 D	
- Etude de promotion et de développement des petites et moyennes villes (12)	- 29 000		(12) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 121 000 D	
- Etude d'aménagement et de promotion des zones frontalières (13)	- 8 000		(13) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 92 000 D	
	Total A	-44 631 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	B- Augmentation			
	- Extension de la direction régionale de Monastir (14)	60 000		(14) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : 230 000 D
	- Extension de la direction régionale de Mahdia (15)	10 000		(15) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 130 000 D
	- Aménagement de la voierie du Sud (16)	91 000		(16) Coût initial : 12 939 000 D Coût nouveau : 13 030 000 D
	- Aménagement de la place Bab Saadoun (17)	178 000		(17) Coût initial : 19 218 000 D Coût nouveau : 19 396 000 D dont 8 218 000 D sur prêts extérieurs
	- Voierie structurantes des grandes villes: programme de l'année 1992 (18)	62 000		(18) Coût initial : 26 510 000 D Coût nouveau : 26 572 000 D
	- Renforcement du réseau routier : programme de l'année 1994 (19)	10 000		(19) Coût initial : 6 785 000 D Coût nouveau : 6 795 000 D
	- Aménagement du réseau routier : programme de l'année 1994 (20)	66 000		(20) Coût initial : 11 397 000 D Coût nouveau : 11 463 000 D
	- Route nationale n° 8 et échangeur de la Charguia (21)	24 000		(21) Coût initial : 8 512 000 D Coût nouveau : 8 536 000 D dont 3 532 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la route nationale n° 10 (22)	158 000		(22) Coût initial : 13 260 000 D Coût nouveau : 13 418 000 D dont 6 560 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation du réseau routier : programme de l'année 1996 (23)	86 000		(23) Coût initial : 29 634 000 D Coût nouveau : 29 720 000 D dont 17 634 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier : programme de l'année 1996 (24)	132 000		(24) Coût initial : 50 222 000 D Coût nouveau : 50 354 000 D dont 24 805 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts : programme de l'année 1997 (25)	146 000		(25) Coût initial : 10 072 000 D Coût nouveau : 10 218 000 D
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1997 (26)	140 000		(26) Coût initial : 12 369 000 D Coût nouveau : 12 509 000 D
	- Voierie structurantes des villes: programme de l'année 1997 (27)	462 000		(27) Coût initial : 6 678 000 D Coût nouveau : 7 140 000 D
	- Renforcement du réseau routier : programme de l'année 1998 (28)	228 000		(28) Coût initial : 32 047 000 D Coût nouveau : 32 275 000 D dont 17 219 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1998 (29)	64 000		(29) Coût initial : 22 690 000 D Coût nouveau : 22 754 000 D dont 16 476 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales : programme de l'année 1999 (30)	35 000		(30) Coût initial : 83 765 000 D Coût nouveau : 83 800 000 D dont 61 215 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional : programme de l'année 1999 (31)	252 000		(31) Coût initial : 49 352 000 D Coût nouveau : 49 604 000 D dont 35 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts : programme de l'année 2000 (32)	98 000		(32) Coût initial : 4 190 000 D Coût nouveau : 4 288 000 D
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2001 (33)	5 000		(33) Coût initial : 4 026 000 D Coût nouveau : 4 031 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2002 (34)	5 000		(34) Coût initial : 12 161 000 D Coût nouveau : 12 166 000 D
	- Construction de ponts (35)	200 000		(35) Coût initial : 60 000 000 D Coût nouveau : 60 200 000 D dont 27 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier (36)	2 412 000		(36) Coût initial : 164 922 000 D Coût nouveau : 167 334 000 D dont 89 922 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la route de Korbous (37)	18 500 000		(37) Coût initial : 19 500 000 D Coût nouveau : 38 000 000 D dont 16 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional (38)	7 000 000		(38) Coût initial : 111 000 000 D Coût nouveau : 118 000 000 D dont 75 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales (39)	5 300 000		(39) Coût initial : 149 700 000 D Coût nouveau : 155 000 000 D dont 102 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2005 (40)	15 800 000		(40) Coût initial : 162 300 000 D Coût nouveau : 178 100 000 D dont 67 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Voieries structurantes des villes: programme de l'année 2005 (41)	1 400 000		(41) Coût initial : 37 458 000 D Coût nouveau : 38 858 000 D dont 11 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier classé : programme de l'année 2008 (42)	6 200 000		(42) Coût initial : 151 400 000 D Coût nouveau : 157 600 000 D dont 92 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement du réseau routier classé : programme des deux années 2008 et 2009 (43)	10 440 000		(43) Coût initial : 123 560 000 D Coût nouveau : 134 000 000 D dont 79 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2008 (44)	2 739 000		(44) Coût initial : 166 300 000 D Coût nouveau : 169 039 000 D dont 78 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Voieries structurantes des villes: programme de l'année 2008 (45)	6 560 000		(45) Coût initial : 230 600 000 D Coût nouveau : 237 160 000 D dont 113 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Voieries structurantes des villes: programme de l'année 2009 (46)	20 500 000		(46) Coût initial : 293 000 000 D Coût nouveau : 313 500 000 D dont 139 690 000 D sur prêts extérieurs
	- Protection de la digue du port d'El Garraya contre l'érosion maritime (47)	400 000		(47) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Aménagement de la voie d'écoulement des eaux à Boussalem (48)	570 000		(48) Coût initial : 1 613 000 D Coût nouveau : 2 183 000 D
	Total B	100 333 000		
	Total 3	55 702 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	4- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction, extension et aménagement des sièges des brigades	130 000		
	- Construction de clôtures	80 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Béja	20 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Sousse	40 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Jendouba	80 000		
	- Extension de la direction régionale de Tataouine	80 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Kasserine	10 000		
	- Extension de la direction régionale de Sidi Bouzid	25 000		
	- Construction du siège de la direction régionale de Manouba	360 000		
	- Revêtement des pistes rurales : programme de l'année 2011	9 400 000		
	- Voiries des villes : programme de l'année 2011	24 000 000		
	Total A	34 225 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Etude de la série nationale des prix	150 000		
	- Etude des procédures techniques générales du bâtiment	150 000		
	- Etudes relatives aux bâtiments civils	40 000		
	- Bâtiments à la Cité des Jardins	20 000		
	- Aménagement et entretien des logements administratifs	190 000		
	- Acquisition de matériels roulants	100 000		
	- Acquisition d'équipements divers	40 000		
	- Installation d'un standard téléphonique pour l'administration centrale	53 000		
	- Acquisition et installation de rangements pour les locaux d'archives	40 000		
	- Schéma directeur de l'informatique du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	600 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	258 000		
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de bâtiments civils	1 000 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets des ouvrages maritimes	45 000		
	- Instauration du système de qualité des services dans l'administration	100 000		
	- Salaire des ouvriers permanents du Titre II - régularisation de situation	500 000		
	- Routes, ponts et pistes au Gouvernorat de Tataouine	10 000 000		
	- Entretien périodique du réseau routier : programme de l'année 2011	23 500 000		
	- Acquisition de matériels : programme de l'année 2011	5 300 000		
	- Etudes routières : programme de l'année 2011	3 000 000		
	- Aménagement du réseau des routes classées : programme de l'année 2011 (49)	152 300 000		(49) dont 88 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts : programme de l'année 2011 (50)	39 700 000		(50) dont 22 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes à Sousse et à Médenine (51)	39 000 000		(51) dont 22 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales : programme de l'année 2011 (52)	92 100 000		(52) dont 61 900 000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis : programme de l'année 2011 (53)	111 000 000		(53) dont 42 500 000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes des villes : programme de l'année 2011 (54)	18 000 000		(54) dont 9 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau régional routier : programme de l'année 2011 (55)	33 000 000		(55) dont 16 500 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Programme de voiries desservant le port financier de Raoued (56)	50 000 000		(56) dont 25 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un bac à Djerba	7 700 000		
	- Traitement des points noirs du réseau routier classé	20 000 000		
	- Acquisition de terrains et immeubles et transfert des réseaux pour les projets autoroutiers	40 000 000		
	- Etudes autoroutières	10 000 000		
	- Protection du littoral de Mahdia contre l'érosion maritime	350 000		
	- Protection du littoral de Bizerte contre l'érosion maritime	200 000		
	- Travaux de curage du port punique de Carthage	250 000		
	- Travaux de curage du vieux port de Ghar El Melh	350 000		
	- Acquisition de terrains et immeubles pour le projet Taparoura à Sfax	2 650 000		
	- Acquisition de terrains	500 000		
	- Acquisition de matériels de maintenance (57)	2 500 000		(57) sur prêts extérieurs
	- Protection de la ville de Bizerte contre les inondations	3 000 000		
	- Protection de la ville de Gabès contre les inondations	1 500 000		
	- Entretien périodique des ouvrages de protection des villes contre les inondations	3 000 000		
	- Protection des villes de Nabeul, M'razga et Hammamet contre les inondations	2 000 000		
	- Protection de la ville de Béja contre les inondations	1 000 000		
	- Protection de la ville de Sakiet Sidi Youssef contre les inondations	900 000		
	- Protection de la ville du Kef contre les inondations	1 000 000		
	- Protection de la ville de Ghardimaou contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Jadelienne contre les inondations	500 000		
	- Protection de la ville de Gafsa contre les inondations	1 000 000		
	- Protection de la ville d'El Oueslatia contre les inondations	1 500 000		
	- Protection d'El Maztouria à Tataouine contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Kébili contre les inondations	1 000 000		
	- Protection de Midoun à Djerba contre les inondations	500 000		
	- Plans d'aménagement	200 000		
	- Matériels spécifiques aux plans d'aménagement du territoire	60 000		
	- Observation urbaine	500 000		
	- Programme d'investissement de l'Agence Urbaine du Grand Tunis	260 000		
	- Etude stratégique nouvelle dans le secteur de l'habitat	150 000		
	- Etude sur le syndic immobilier	50 000		
	- Etude sur l'habitat vétuste	100 000		
	- Plans directeurs des agglomérations urbaines	250 000		
	- Actualisation des Atlas des Gouvernorats	150 000		
	- Carte nationale de l'infrastructure et des équipements collectifs	600 000		
	- Observatoire territorial	150 000		
	Total B	685 756 000		
	Total 4	719 981 000		
	Total I	775 683 000		
	II- Financement Public			
	* Centre des Essais et des Techniques de Construction	500 000		
	- Programme de recherches et des études	380 000		
	- Acquisition de matériels de recherche	120 000		
	* Participation à l'augmentation du capital de la Société Tunisie autoroutes	200 000 000		
	* Société des Etudes et d'Aménagement du Littoral Nord de la ville de Sfax	1 000 000		
	- Frais de suivi des travaux de réhabilitation et d'aménagement des côtes-nord de la ville de Sfax	500 000		
	- Etudes relatives au projet de réhabilitation et d'aménagement des côtes-nord de la ville de Sfax	300 000		
	- Entretien et gardiennage du projet Taparoura	200 000		
	Total II	201 500 000		
	TOTAL		977 183 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Aménagements divers	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	200 000		
	- Acquisition de mobiliers et de matériels	40 000		
	- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	40 000		
	- Programme d'informatisation du Ministère	100 000		
	- Acquisition de programmes et d'applications informatiques	35 000		
	- Logiciels spécifiques au système informatique de l'environnement	50 000		
	- Etudes informatiques	50 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	48 000		
	- Qualité des services administratifs	15 000		
	- Frais d'insertion et de publication	80 000		
	- Programme de sensibilisation	350 000		
	- Programme d'entretien des boulevards de l'environnement	600 000		
	- Assistance aux Communes pour la création des espaces verts	300 000		
	- Contribution à l'aménagement des boulevards de la terre	200 000		
	- Programme de la journée de l'environnement	50 000		
	- Programme d'entretien des zones vertes	400 000		
	- Contribution à l'exécution du programme national de lutte contre les insectes	500 000		
	- Aide à l'aménagement des jardins et des clubs de l'environnement dans les écoles	350 000		
	- Agenda 21 régional et local	400 000		
	- Renforcement de la Banque Nationale des Gènes : équipement des laboratoires	2 000 000		
	- Programme de généralisation du concept du développement durable	50 000		
	- Grands entretiens des parcs urbains	600 000		
	- Aménagement de zones vertes et de loisir pour les enfants dans le cadre du programme présidentiel pour la promotion des quartiers populaires	300 000		
	- Aides aux petites communes dans le secteur du boisement	300 000		
	- Entretien et aménagement des espaces verts sur la route nationale n° 10 et l'avenue de la République	200 000		
	- Mise à niveau des méthodes d'exploitation des parcs par l'installation de matériels fonctionnant avec l'énergie renouvelable et d'équipements urbains et de loisir	200 000		
	- Mise en place du club jeunes, environnement et communication environnementale au parc des plantes	300 000		
	- Elaboration de l'agenda 21 de la jeunesse pour la promotion du volontariat dans le domaine de l'environnement	100 000		
	- Etude prospective sur le développement durable et l'investissement dans le domaine des services environnementaux	100 000		
	- Projet de promotion du tourisme écologique dans la région de Djebba (Gouvernorat de Béja)	2 000 000		
	- Renforcement des programmes exécutifs du tourisme écologique dans la région d'El Haouaria (Gouvernorat de Nabeul)	1 500 000		
- Etude exécutive des parcours des îles tunisiennes (Kuriat et la Galite)	100 000			
- Gestion des ressources naturelles dans les Gouvernorats de Tunis, Jendouba, Kasserine et Médenine (deuxième étape)	100 000			
- Amélioration des conditions de vie dans le parc national d'Echaanbi et la promotion du tourisme écologique	820 000			
- Aménagement du parc d'Aïn Ennchouaa à Hammat El Jérid	1 000 000			
- Aménagement du parc de Raggada à Kairouan	1 000 000			
- Aménagement du parc de Kerkennah	2 000 000			
- Aménagement du parc de Métouia à Gabès (deuxième tranche)	1 500 000			
- Aménagement du parc familial de Béja-Sud (deuxième tranche)	1 000 000			
- Renforcement des composantes d'aménagement des parcs urbains	500 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Continuation de l'exécution du projet du tourisme environnemental dans le Sud Tunisien et la mémoire de la terre et du Sahara (Gabès, Kébili, Gafsa, Sfax, Sidi Bouzid, Tataouine)	2 500 000		
	- Promotion des forêts adjacentes aux villes	100 000		
	- Etude sur la gestion durable des pôles et des zones industrielles	200 000		
	- Elaboration de la stratégie nationale de communication et de sensibilisation dans le domaine de réutilisation des eaux traitées (1)	206 000		(1) dont 165 000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	22 524 000		
	II- Financement Public			
	I- Réévaluation			
	* Agence Nationale de Gestion de Déchets	5 295 000		
	- Décharges contrôlées et centres de transfert (2)	370 000		(2) Coût initial : 43 150 000 D Coût nouveau : 43 520 000 D dont 42 420 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation d'une décharge contrôlée complémentaire et de centres de transfert dans le Grand Tunis (3)	745 000		(3) Coût initial : 22 255 000 D Coût nouveau : 23 000 000 D dont 13 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation de trois centres de stockage et de transfert des déchets industriels à Bizerte, Sfax et Gabès (4)	4 000 000		(4) Coût initial : 22 000 000 D Coût nouveau : 26 000 000 D dont 15 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation de décharges contrôlées et de centres de transfert aux Gouvernorats de Tozeur, Zaghouan et Mahdia (5)	180 000		(5) Coût initial : 22 620 000 D Coût nouveau : 22 800 000 D dont 18 500 000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	5 295 000		
	2- Projets nouveaux			
	* Agence Nationale de Protection de l'Environnement	4 380 000		
	- Acquisition d'équipements d'intervention en cas de pollution	80 000		
	- Etudes	30 000		
	- Equipements	60 000		
	- Embellissement des entrées des villes	200 000		
	- Contribution au programme de propreté des routes et des axes stratégiques	200 000		
	- Programme de sensibilisation	330 000		
	- Acquisition de matériels roulants	140 000		
	- Aménagement du parc d'Ichkeul	80 000		
	- Etude et évaluation du rapport annuel sur l'environnement	90 000		
	- Renforcement de l'observatoire de l'environnement pour le développement durable	100 000		
	- Réseau de contrôle de la qualité de l'air	80 000		
	- Mise à niveau de l'informatique de l'agence	160 000		
	- Equipement et aménagement des parcs urbains	500 000		
	- Réalisation de rapports de suivi environnemental dans les régions	80 000		
	- Aménagement du parc d'Ennahli	200 000		
	- Plans de préservation de la qualité de l'air (Grand Tunis, Sousse, Monastir, Sfax, Bizerte et Gabès)	400 000		
	- Construction du siège de la direction de suivi des milieux (construction de laboratoires et de bureaux)	200 000		
	- Acquisition de stations de contrôle de l'ozone	50 000		
	- Installation d'équipements au laboratoire de métrologie de la qualité de l'air à El Mourouj	350 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du laboratoire mobile de suivi de la qualité de l'air à la source	50 000		
	- Etude pour la limitation de la pollution de l'air	200 000		
	- Installation d'un réseau national de suivi de la pollution sonore	300 000		
	- Programme sectoriel sur l'environnement et l'énergie	500 000		
	* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis	3 340 000		
	- Acquisition de matériels roulants	45 000		
	- Matériels informatiques	100 000		
	- Renforcement des activités du centre et assistance technique aux industriels	80 000		
	- Projet de transfert de la technologie	70 000		
	- Equipement de l'atelier d'appui aux projets de recherches appliquées	50 000		
	- Renforcement du laboratoire du centre en équipements techniques et généralisation du système de qualité	100 000		
	- Création d'un laboratoire national spécialisé en métrologie environnementale	110 000		
	- Valorisation des déchets organiques par la biométhanisation	20 000		
	- Mise en place d'une application de services à distance	20 000		
	- Mise en place d'un système d'éveil environnemental	50 000		
	- Exécution du programme énergie et environnement	25 000		
	- Laboratoire mobile d'analyse et de contrôle des eaux contre la pollution	30 000		
	- Valorisation des déchets pour la production de l'énergie dans les marchés de gros : Sousse, Sfax, Nabeul et Bizerte	30 000		
	- Production de l'énergie éolienne	50 000		
	- Sensibilisation, encadrement et formation	200 000		
	- Formation à distance	20 000		
	- Renforcement et modernisation des laboratoires du Centre en équipements techniques	100 000		
	- Etude du projet d'éclairage d'une avenue principale en bi-énergie à partir de panneaux solaires et éoliens	50 000		
	- Programme national de mise à niveau environnementale	2 190 000		
	* Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral	62 510 000		
	- Observatoire du littoral	80 000		
	- Réalisation de plans d'occupation des plages	130 000		
	- Réalisation d'esplanades	400 000		
	- Formation et sensibilisation	120 000		
	- Acquisition de matériels roulants	90 000		
	- Etudes et réalisation de projets pilotes de protection du littoral contre l'érosion marine	470 000		
	- Protection de la diversité biologique dans les régions humides du Cap Bon	100 000		
	- Programme national de protection des plages contre l'érosion marine	1 100 000		
	- Contribution dans l'entretien des plages	500 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	50 000		
	- Aménagements divers	10 000		
	- Acquisition de logiciels informatiques	40 000		
	- Plans de gestion des zones littorales sensibles	200 000		
	- Protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabès	120 000		
	- Ramassage des algues	300 000		
	- Mise à niveau des plages	300 000		
	- Réalisation des travaux de protection du littoral contre l'érosion marine (6)	45 000 000		(6) dont 25 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Réalisation des travaux de recherche des sites de sable	500 000		
	- Travaux de protection de la zone sud du port de loisirs d'El Kantaoui contre l'érosion marine	3 000 000		
	- Travaux de protection d'une partie du littoral de l'île de Kerkennah contre l'érosion marine	10 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
18 - Ministère du Tourisme	* Agence Nationale de Gestion de Déchets	38 260 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	60 000			
	- Installation d'un centre interrégional pour la gestion des déchets dans les pays du Machrek et du Maghreb	50 000			
	- Gestion des déchets dans le bassin d'Oued Medjerda (7)	9 000 000		(7) dont 5 500 000 D sur prêts extérieurs	
	- Réalisation de décharges contrôlées et de centres de transferts aux Gouvernorats de Sidi Bouzid, de Gafsa et de Kasserine (8)	8 900 000		(8) dont 3 000 000 D sur prêts extérieurs	
	- Fermeture de décharges anarchiques	11 300 000			
	- Valorisation énergétique des déchets organiques dans les zones rurales	400 000			
	- Mise en place d'un système de valorisation des déchets organiques et leur transfert en engrais organiques	400 000			
	- Réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation et l'exploitation des décharges contrôlées dans le cadre de l'application de la concession	150 000			
	- Acquisition de matériels, bureaux et équipements	25 000			
	- Acquisition de matériels roulants	25 000			
	- Réalisation de banquettes de transfert aux conseils ruraux et des oasis du sud	1 500 000			
	- Programme de traitement des huiles des générateurs électriques	500 000			
	- Programme de gestion intégrée des déchets hospitaliers	1 000 000			
	- Réalisation de centres de transfert complémentaires pour parachever le système de gestion des déchets	4 600 000			
	- Mise en place du système de gestion de la margine	300 000			
	- Réalisation de centres de collecte des déchets valorisables et recyclables	50 000			
		Total 2	108 490 000		
		Total II	113 785 000		
		TOTAL		136 309 000	
	I- Investissements Directs				
	A- Projets à caractère régional				
	- Participation à la protection et à l'amélioration de l'environnement touristique	550 000			
	Total A	550 000			
	B- Projets à caractère national				
	- Acquisition de matériels roulants	22 000			
	- Acquisition d'équipements divers	20 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	80 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	15 000			
	- Acquisition d'équipements pédagogiques et scolaires pour l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	20 000			
	- Equipements pour le restaurant de l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	20 000			
	- Equipements divers pour l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	10 000			
	- Aménagements divers à l'Institut des Etudes Supérieures de Tourisme de Sidi Dhrif	200 000			
	- Interventions dans le domaine des loisirs	100 000			
	Total B	487 000			
	Total I	1 037 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
19 - Ministère des Technologies de la Communication	<u>II- Financement Public</u>				
	* Office National Tunisien du Tourisme	59 135 000			
	- Infrastructure et aménagements touristiques	14 500 000			
	- Etudes et recherches	275 000			
	- Amélioration de l'environnement touristique	880 000			
	- Aménagements et équipements au siège de l'office	120 000			
	- Aménagements et équipements aux Commissariats	276 000			
	- Acquisition de matériels roulants	90 000			
	- Aménagements du port et de l'hôtel de Sidi Bou Saïd	80 000			
	- Plan directeur informatique	250 000			
	- Aménagement des centres de formation	250 000			
	- Aide de l'Etat pour les promoteurs des projets touristiques	10 383 000			
	- Programme de publicité et d'édition	32 000 000			
	- Remboursement d'un emprunt	31 000			
* Programme de mise à niveau des unités hôtelières	1 000 000				
	Total II	60 135 000			
	TOTAL		61 172 000		
20 - Ministère du Transport	<u>Investissements Directs</u>				
	- Aménagement du siège du Ministère	100 000			
	- Acquisition de matériels roulants	110 000			
	- Acquisition d'équipements divers	30 000			
	- Equipements de climatisation	20 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	22 000			
	- Mise à niveau du réseau informatique	50 000			
	- Rénovation des équipements de traitement des informations	40 000			
	- Acquisition de micro-ordinateurs	30 000			
	- Installation de logiciels spécifiques	30 000			
	- Acquisition et installation d'un logiciel pour l'archive électronique pour les services du Ministère	100 000			
	- Logiciels libres	820 000			
	- Portail du micro-ordinateur familial	80 000			
	- Exécution de la stratégie de présentation du programme national du micro-ordinateur familial	300 000			
- Réalisation d'un logiciel et d'un ensemble de services en ligne pour la gestion du programme national du micro-ordinateur familial	180 000				
- Elaboration d'une étude spécifique au programme national de recyclage des micro-ordinateurs utilisés	300 000				
	TOTAL		2 212 000		
20 - Ministère du Transport	<u>I- Investissements Directs</u>				
	- Actualisation du plan directeur du transport à Sousse	100 000			
	- Aménagement de la direction régionale du Transport de Ben Arous	36 000			
	- Acquisition de matériels roulants	568 000			
	- Acquisition d'équipements administratifs	20 000			
	- Acquisition d'un standard téléphonique	36 000			
	- Audit informatique	20 000			
	- Concrétisation du schéma directeur informatique	50 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	59 000			
	- Elaboration d'un programme stratégique sectoriel pour l'administration électronique	100 000			
	- Elaboration d'un programme de communication pour l'administration électronique	35 000			
	- Etude relative au transport scolaire	100 000			
		Total I	1 124 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>1- Changement de répartition de crédits</u>			
	<u>* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro Léger</u>			
	- Amélioration de la capacité du tronc central du métro (1)			(1) Coût : 43 000 000 D sur les ressources globales du budget au lieu de : 8 600 000 D sur ressources globales du budget et 34 400 000 D sur les prêts extérieurs
	<u>2- Réévaluation</u>			
	<u>* Société du Transport de Tunis : Transport par bus</u>	5 000		
	- Aménagement du dépôt de Séjoumi (2)	5 000		(2) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 765 000 D
	Total 2	5 000		
	<u>3- Projets nouveaux</u>			
	<u>* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens</u>	41 060 000		
	- Renouvellement du réseau	4 410 000		
	- Protection du réseau ferroviaire	800 000		
	- Réparation des dégâts des inondations et de l'envahissement du sable	240 000		
	- Réseau de communications entre trains et gares (3)	11 510 000		(3) dont 9 710 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements de la sécurité	3 500 000		
	- Passages souterrains et supérieurs à la banlieue sud	200 000		
	- Organisation de la maintenance et mise à niveau des communications	700 000		
	- Aménagement des lignes à l'intérieur des gares	1 400 000		
	- Aménagement des centres de maintenance	500 000		
	- Programme de la grosse maintenance	10 000 000		
	- Equipement du musée des chemins de fer	300 000		
	- Etude d'une nouvelle ligne liant Enfida à Kairouan	500 000		
	- Mise à niveau de l'infrastructure des gares de transport des marchandises	1 000 000		
	- Aménagement de la gare à la place Barcelone	6 000 000		
	<u>* Société du Transport de Tunis : Transport par Métro Léger</u>	10 960 000		
	- Aménagement de l'infrastructure (4)	1 000 000		(4) sur prêts extérieurs
	- Nouveau système de recouvrement	1 960 000		
	- Renouvellement et maintenance de la voie ferrée	8 000 000		
	<u>* Société du Transport de Tunis : Transport par bus</u>	980 000		
	- Aménagement des stations	560 000		
	- Aménagement du dépôt de Bab Sâadoun	200 000		
	- Aménagement du dépôt d'El Bokri	120 000		
	- Construction de la station de Mornaguia	100 000		
	<u>* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah</u>	2 330 000		
	- Programme de la grosse maintenance	650 000		
	- Acquisition d'un nouveau bateau de transport	1 630 000		
	- Acquisition d'équipements de sécurité	50 000		
	<u>* Sociétés Régionales de Transport</u>	6 000 000		
	- Subvention d'investissement au profit des Sociétés Régionales de Transport	6 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille de l'Enfance et des Personnes Agées	* Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis	59 500 000			
	- Tunnel de Saïda Mannoubia	3 600 000			
	- Infrastructure : Ligne D : Tunis – El Gobbaa	8 800 000			
	- Infrastructure : Ligne E : Tunis – Bou Gatfa	10 500 000			
	- Equipements annexes à l'infrastructure	28 300 000			
	- Dépôt de maintenance et d'entreposage des trains	5 000 000			
	- Dépenses relatives au suivi	3 300 000			
	* Institut National de la Météorologie	1 395 000			
	- Acquisition de matériels roulants pour l'Institut National de la Météorologie	80 000			
	- Modernisation du réseau de mesure des éléments atmosphériques	200 000			
	- Aménagement des stations régionales de la Météorologie	200 000			
	- Aménagement du siège de l'Institut National de la Météorologie	250 000			
	- Mesure de la gravité du mouvement fort de la terre	50 000			
	- Renforcement des capacités arithmétiques, informatiques et de communication	365 000			
	- Aménagement de sites pour l'installation de radars	200 000			
	- Ameublement et équipement du centre de formation	50 000			
	Total 3	122 225 000			
	Total II	122 230 000			
	TOTAL	123 354 000			
		* Affaires de la Femme et de la Famille et des Personnes Agées			
		<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de matériels roulants	50 000			
	- Acquisition d'équipements divers	30 000			
	- Acquisition de mobiliers et de matériels	20 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	25 000			
	- Plan directeur informatique : étude	70 000			
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	53 000			
	- Raccordement des services régionaux à l'internet	56 000			
	- Plan d'action au profit de la famille	500 000			
	- Encadrement de la famille immigrée	20 000			
	- Conciliation familiale	30 000			
	- Aménagement des centres des personnes âgées	250 000			
	- Equipement des centres des personnes âgées	220 000			
	- Reconstruction de centres de promotion des personnes âgées	1 000 000			
	Total I	2 324 000			
	<u>II- Financement Public</u>				
	* Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentations et d'Information sur la Femme	325 000			
	- Acquisition de matériels roulants	20 000			
	- Acquisition d'équipements	12 000			
	- Acquisition de matériels informatiques	13 000			
	- Plan directeur informatique	70 000			
	- Fonds documentaires	10 000			
	- Etudes	200 000			
	Total II	325 000			
	TOTAL	2 649 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	* Enfance			
	<u>Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	- Construction de la direction interrégionale de Siliana (1)	80 000		(1) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 380 000 D
	Total 1	80 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Construction de la direction interrégionale de Médenine	300 000		
	- Construction de la direction interrégionale de Kasserine	300 000		
	- Aménagement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Dermech	350 000		
	- Construction de clubs d'enfants	300 000		
	- Aménagement du Centre Informatique pour l'Enfant	50 000		
	Total A	1 300 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Crédits d'études	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	110 000		
	- Equipement des administrations interrégionales	50 000		
	- Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	50 000		
	- Observatoire national de l'Enfance	80 000		
	- Plan d'action national pour la modernisation des clubs d'enfants	500 000		
	- Aménagement de clubs d'enfants	300 000		
	- Aménagement des centres régionaux de l'informatique pour l'enfant	50 000		
	- Aménagement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance	535 000		
	- Aménagement des complexes de l'enfance	300 000		
	- Subvention au profit de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale au titre de l'aménagement des complexes de l'enfance	150 000		
	- Création de clubs mobiles au profit des zones rurales	150 000		
	- Equipements pour les établissements de l'enfance	800 000		
	- Equipements pour le centre informatique pour l'enfant	200 000		
	Total B	3 475 000		
	Total 2	4 775 000		
	Total	4 855 000		
	TOTAL GENERAL		7 504 000	
22 - Ministère de la Communication	<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de matériels roulants	30 000		
	- Acquisition d'équipements divers	25 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	25 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	30 000		
	- Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et des Communicateurs	30 000		
	- Publication d'ouvrages	50 000		
	- Impression de photos et de documents	310 000		
	Total I	500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS	
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	<u>II- Financement Public</u>				
	<u>- Agence Tunis Afrique Presse</u>	220 000			
	- Acquisition d'équipements	90 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	130 000			
	<u>- Agence Tunisienne de Communication Extérieure</u>	129 000			
	- Acquisition d'équipements informatiques	34 000			
	- Acquisition de matériels roulants	75 000			
	- Acquisition d'équipements	20 000			
	<u>- Etablissement de la Radio Tunisienne</u>	3 540 000			
	- Acquisition de matériels roulants	80 000			
	- Informatisation de l'Etablissement de la Radio Tunisienne	150 000			
	- Renouvellement des équipements de la Radio	1 200 000			
	- Maison de la Radio de Sfax	50 000			
	- Maison de la Radio Régionale de Gafsa	60 000			
	- Sauvegarde des enregistrements radiophoniques	700 000			
	- Aménagements divers au siège de la Radio	600 000			
	- Acquisition de matériels légers pour la Radio	700 000			
	<u>- Etablissement de la Télévision Tunisienne</u>	31 395 000			
	- Acquisition de matériels roulants	75 000			
	- Informatisation de l'Etablissement de la Télévision Tunisienne	120 000			
	- Renouvellement des équipements de la Télévision	400 000			
	- Acquisition de matériels légers pour la Télévision	1 300 000			
	- Sauvegarde des enregistrements télévisés	500 000			
	- Maintenance des équipements de la Télévision	6 000 000			
	- Acquisition des équipements audio-visuels (1)	23 000 000			
		Total II	35 284 000		
		TOTAL		35 784 000	
		<u>I- Investissements Directs</u>			
		<u>1- Réévaluation</u>			
		- Nouvelle Bibliothèque Nationale : deuxième tranche (1)	293 000		(1) Coût initial : 24 560 000 D Coût nouveau : 24 853 000 D
		- Extension de la bibliothèque régionale de Jendouba (2)	276 000		(2) Coût initial : 224 000 D Coût nouveau : 500 000 D
		Total I	569 000		
		<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>				
	- Construction du siège du Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kasserine	500 000			
	- Construction d'une salle de spectacles à la maison de la culture de Menzel El Mehiri (Kairouan)	250 000			
	- Construction d'une salle de spectacles à Bir M'cherga (Zaghuan)	50 000			
	- Construction d'une salle de spectacles à Mejel Bel Abbès (Kasserine)	100 000			
	- Construction de clubs spécialisés à El Mornaguia (Manouba)	100 000			
	- Construction des maisons de la culture	4 900 000			
	- Construction de clubs spécialisés à Gabès	150 000			
	- Aménagement et équipement de la maison de la culture de Hammam Sousse	500 000			
	- Construction de bibliothèques publiques	1 240 000			
	- Extension de la bibliothèque régionale de Siliana	300 000			
	- Construction d'un théâtre de plein-air à Sousse Jaouhara	1 800 000			
	- Construction du centre des arts dramatiques et scéniques de Sousse	800 000			
	- Construction du centre des arts dramatiques et scéniques de Médenine (deuxième tranche)	900 000			
	Total A	11 590 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	B- Projets à caractère national			
	- Etude stratégique relative à l'administration électronique	200 000		
	- Crédits d'études	100 000		
	- Aménagement des locaux des Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	150 000		
	- Aménagements divers au siège du Ministère	60 000		
	- Acquisition de matériels roulants	265 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	200 000		
	- Equipement des Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	105 000		
	- Acquisition et installation d'équipements informatiques	430 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	131 000		
	- Equipement des écoles de musique et de danse	120 000		
	- Aménagement des écoles de musique et de danse	50 000		
	- Aménagement et extension des maisons de la culture	1 800 000		
	- Equipement des maisons de la culture	1 200 000		
	- Equipement des maisons de la culture en informatique multimédia	770 000		
	- Equipements fixes pour les maisons de la culture	900 000		
	- Equipements de la Cité de la Culture de Tunis	4 000 000		
	- Programme de climatisation des institutions de la culture	1 280 000		
	- Aménagement et clôture du terrain affecté à la deuxième tranche du Centre Culturel National de Tunis	800 000		
	- Création d'un centre culturel à Paris «Maison de Tunisie»	10 000 000		
	- Aménagement des bibliothèques publiques	950 000		
	- Acquisition de bibliobus	130 000		
	- Equipement des bibliothèques publiques	800 000		
	- Installation d'un réseau informatique multimédia dans les bibliothèques publiques	1 440 000		
	- Acquisition de livres pour la lecture publique	2 300 000		
	- Equipement des théâtres de plein-air	200 000		
	- Contribution du Ministère à l'aménagement des théâtres de plein-air	50 000		
	- Numérisation du fonds audio-visuel tunisien	1 000 000		
	- Equipement du centre national de la porcelaine artistique	20 000		
	- Equipement du laboratoire d'entretien des bibelots archéologiques	30 000		
	- Délimitation et relèvement topographique des sites archéologiques	50 000		
	- Fouilles et études	170 000		
	- Acquisition de groupes de bibelots archéologiques	45 000		
	- Sauvegarde des découvertes fortuites	90 000		
	- Aménagement des musées	300 000		
	- Protection du patrimoine	230 000		
	- Protection des monuments archéologiques	60 000		
	- Restauration des monuments archéologiques classés	50 000		
	- Equipements pour la sauvegarde des dépôts archéologiques	30 000		
	- Etudes de création de musées	15 000		
	- Acquisition de terrains archéologiques	2 105 000		
	- Restauration et codification des collections muséographiques	70 000		
	- Sauvegarde du site archéologique de Carthage	180 000		
	- Acquisition de matériels et d'engins roulants pour l'Institut National du Patrimoine	75 000		
	- Construction et aménagement des maisons des sites archéologiques	30 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	- Restauration des monuments archéologiques et plans d'entretien des Médinas	300 000		
	- Dépôts du patrimoine artisanal	100 000		
	- Acquisition d'équipements de gestion administrative pour l'Institut National du Patrimoine	28 000		
	- Restauration et sauvegarde des palais et des villages montagneux du sud tunisien	100 000		
	- Inventaire numérique des collections muséographiques et acquisition de matériels informatiques	50 000		
	- Equipement des inspections régionales	23 000		
	- Site archéologique de Dougga et ses environs	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement des laboratoires du patrimoine	25 000		
	- Entretien et aménagement du musée de Ksar Saïd	120 000		
	- Entretien et sauvegarde de la calligraphie	20 000		
	- Restauration du site archéologique de Jama	30 000		
	- Patrimoine subaquatique	50 000		
	- Equipements pour l'organisation de foires nationales et internationales	50 000		
	- Restauration du site archéologique de la Médina	60 000		
	- Restauration du site archéologique d'Utique	50 000		
	- Restauration du site Sabra El Mansouria	50 000		
	- Restauration du site archéologique de Tina	40 000		
	- Restauration du monument Zaouiet Sidi Kacem El Jellizi	50 000		
	- Restauration du musée de Sfax	50 000		
	- Restauration de Dar Mohsen et Dar Essfaxia	55 000		
	- Musée de Gabès des coutumes et traditions populaires	90 000		
	- Protection des dépôts archéologiques	100 000		
	- Restauration du site archéologique de Kerkouane	50 000		
	- Restauration du site archéologique de Jebel Oust	30 000		
	- Restauration du site archéologique à Borj Hellal	25 000		
	- Restauration du site archéologique de Sidi Medine à Medjez El Bab	20 000		
	- Restauration du site archéologique de Baten Zamour et Talh	30 000		
	- Projet de restauration de la Kasbah du Kef	50 000		
	- Restauration du monument Ribat de Monastir	50 000		
	- Projet de restauration des palais husseinites dans le district de Tunis	50 000		
	- Sécurité et gardiennage des monuments historiques et des sites archéologiques	400 000		
	- Mise à niveau des sites archéologiques classées patrimoine mondial	50 000		
	- Restauration des monuments fatimides de la ville de Mahdia	40 000		
	- Restauration du site d'Uzita	20 000		
	- Restauration de Dar Douletli	40 000		
	- Restauration de la Medressa El Bechia	30 000		
	- Restauration des mosquées de la ville de Tunis	70 000		
	- Aménagement du musée des arts islamiques à Rakada et du bassin des aghlabites à Kairouan	6 000 000		
	Total B	41 567 000		
	Total 2	53 157 000		
	Total I	53 726 000		
	II- Financement Public			
	* Centre National de la Traduction	23 000		
	- Acquisition de matériels roulants	23 000		
	- Encouragement à la production des long-métrages	3 000 000		
	Total II	3 023 000		
	TOTAL		56 749 000	
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	* Sports et Education Physique			
	I- Investissements Directs			
	I- Réévaluation			
	- Construction du siège du Ministère (1)	1 350 000		(1) Coût initial : 4 441 000 D Coût nouveau : 5 791 000 D
	Total I	1 350 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Crédits d'études	200 000		
	- Aménagements des services centraux et régionaux	130 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Ben Arous	100 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Tozeur	400 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax	650 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Saïd	400 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef	1 600 000		
	- Centres de séjour	250 000		
	- Aménagement des stades	650 000		
	- Salles des sports	1 100 000		
	- Centre de stage des équipes nationales à Aïn Draham	1 070 000		
	- Complexes sportifs	700 000		
	- Complexe national de handball à Mahdia	100 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Kairouan	200 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Gafsa	50 000		
	- Aménagement et entretien des espaces dans les écoles primaires	1 200 000		
	- Programme national d'aménagement des terrains de quartiers	1 000 000		
	- Création d'une piste artificielle à Gabès	120 000		
	- Aménagement des espaces sportifs nationaux	130 000		
	- Centre régional de la médecine du sport au Kef	350 000		
	- Centre national du volley-ball à Kélibia	150 000		
	- Création d'espaces sportifs aux complexes universitaires	1 000 000		
	Total A	11 550 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Crédits d'études	250 000		
	- Aménagements des services centraux et régionaux	300 000		
	- Construction du siège de l'Agence Nationale Antidopage (études)	5 000		
	- Acquisition de matériels roulants	170 000		
	- Acquisition d'équipements pour les services centraux et régionaux	250 000		
	- Informatisation du Ministère	300 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	173 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Centres de séjour	250 000		
	- Aménagement des stades	7 350 000		
	- Electrification des stades	1 200 000		
	- Piscines	40 000		
	- Salles des sports	1 675 000		
	- Complexes sportifs	1 465 000		
	- Aménagement de la Cité Nationale Sportive	850 000		
	- Engazonnement des stades	2 050 000		
	- Cité sportive et de la jeunesse à Tunis	2 500 000		
	- Centre National de Football de Borj Cedria	70 000		
	- Programme de soutien des quartiers populaires dans les grandes villes	310 000		
	- Etudes de construction d'une piscine à Sousse	230 000		
	- Etude de construction d'un pôle national moderne de préparation et d'hébergement de l'élite sportive	1 100 000		
	- Plan national d'alimentation des piscines en énergie solaire	1 150 000		
	- Equipements sportifs	1 100 000		
	- Equipements pour la médecine du sport	50 000		
	- Equipement des centres sportifs pour la formation des jeunes	450 000		
	- Equipements sportifs pour l'éducation physique	1 100 000		
	- Acquisition de deux unités mobiles pour le sport scolaire	60 000		
	Total B	24 523 000		
	Total 2	36 073 000		
	Total I	37 423 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	* Cité Nationale Sportive		640 000	
	Total II	640 000		
	TOTAL	38 063 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
25 - Ministère de la Santé Publique	* Jeunesse			
	<u>Investissements Directs</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Crédits d'études	250 000		
	- Interventions dans le domaine des loisirs	800 000		
	- Centres de camping	1 550 000		
	- Centres de séjour	3 330 000		
	- Clubs des jeunes	3 990 000		
	- Complexe culturel et de la jeunesse à Sidi Bouzid	70 000		
	- Création d'un complexe de la jeunesse au Kef	300 000		
	- Création d'un complexe de la jeunesse à Kairouan	400 000		
	- Création du complexe de la jeunesse à Siliana	650 000		
	- Création d'espaces d'information et aménagement des façades des maisons de jeunes	500 000		
	- Etude de création d'un complexe de la jeunesse à la Cité Ibn Sina à Tunis	50 000		
	- Plan national d'aménagement d'espaces sportifs dans les maisons de jeunes	500 000		
- Acquisition de maisons de jeunes mobiles	50 000			
Total A		12 440 000		
<u>B- Projets à caractère national</u>				
- Acquisition de matériels roulants	50 000			
- Equipements divers pour les services centraux	30 000			
- Acquisition et installation de matériels informatiques	30 000			
- Interventions dans le domaine des loisirs	200 000			
- Equipement des établissements sociaux et éducatifs	2 300 000			
- Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse	240 000			
- Equipement des clubs jeunes ruraux	300 000			
- Equipement des institutions de jeunesse en nouvelle technologie de communication	410 000			
Total B		3 560 000		
TOTAL		16 000 000		
TOTAL GENERAL			54 063 000	
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	* <u>Administration Centrale</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Acquisition de terrains et immeubles (1)	- 150 000		(1) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'un immeuble pour les services du Centre National Pédagogique des Cadres de la Santé à Tunis (2)	- 400 000		(2) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction du siège de la Direction Régionale de la Santé de l'Ariana (3)	- 17 000		(3) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 283 000 D
	- Installation d'un standard téléphonique (4)	- 22 000		(4) Coût initial : 770 000 D Coût nouveau : 748 000 D
	- Acquisition de voitures dans le cadre du projet sectoriel de la santé (5)	- 438 000		(5) Coût initial : 1 662 000 D Coût nouveau : 1 224 000 D dont 969 000 D sur prêts extérieurs
	- Etude du plan directeur informatique (6)	-54 000		(6) Coût initial : 170 000 D Coût nouveau : 116 000 D
	- Acquisition de matériels informatiques dans le cadre du projet sectoriel de la santé (7)	- 41 000		(7) Coût initial : 2 300 000 D Coût nouveau : 2 259 000 D dont 1 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Plan directeur informatique commun : Gestion de stock (8)	-314 000		(8) Coût initial : 390 000 D Coût nouveau : 76 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Extension et équipement de l'Institut Supérieur des Sciences et des Techniques de la Santé à Monastir – première tranche (9)	- 46 000		(9) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 884 000 D
	- Institut Supérieur des Sciences et des Techniques de la Santé à Sousse (10)	- 130 000		(10) Coût initial : 130 000 D Coût nouveau : néant
	- Campagne de lutte contre les eaux stagnantes (11)	- 10 000		(11) Coût initial : 10 000 D Coût nouveau : néant
	- Programme d'alimentation en eau potable (12)	- 103 000		(12) Coût initial : 725 000 D Coût nouveau : 622 000 D dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Vaccination contre la méningite hémophilies (13)	- 2 930 000		(13) Coût initial : 11 300 000 D Coût nouveau : 8 370 000 D
	- Extension de l'hôpital universitaire de Monastir-deuxième tranche (14)	-134 000		(14) Coût initial : 4 235 000 D Coût nouveau : 4 101 000 D
	- Hôpital Universitaire de Sfax (15)	- 14 649 000		(15) Coût initial : 18 484 000 D Coût nouveau : 3 835 000 D
	- Extension du service de chirurgie à l'hôpital Charles Nicolle (16)	- 1 086 000		(16) Coût initial : 2 359 000 D Coût nouveau : 1 273 000 D
	- Hôpital Universitaire de Sousse (17)	- 16 537 000		(17) Coût initial : 32 036 000 D Coût nouveau : 15 499 000 D dont 4 346 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du service de chirurgie et de post- chirurgie à l'hôpital Charles Nicolle (18)	- 1 078 000		(18) Coût initial : 2 380 000 D Coût nouveau : 1 302 000 D
	- Hôpital Universitaire de la Marsa (19)	- 2 524 000		(19) Coût initial : 5 156 000 D Coût nouveau : 2 632 000 D
	- Laboratoire et service de radiologie à l'hôpital de la Rabta (20)	- 212 000		(20) Coût initial : 962 000 D Coût nouveau : 750 000 D
	- Aménagement et équipement de l'Institut Salah Azaiez (21)	- 493 000		(21) Coût initial : 2 656 000 D Coût nouveau : 2 163 000 D
	- Service des maladies contagieuses à l'Hôpital de la Rabta (22)	- 871 000		(22) Coût initial : 1 225 000 D Coût nouveau : 354 000 D
	- Centre de lutte contre les microbes à l'Institut Pasteur (23)	- 36 000		(23) Coût initial : 259 000 D Coût nouveau : 223 000 D
	- Laboratoire de contrôle des médicaments de vaccination à l'Institut Pasteur (24)	- 7 000		(24) Coût initial : 1 102 000 D Coût nouveau : 1 095 000 D
	- Services généraux à l'hôpital de la Rabta (25)	- 294 000		(25) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 206 000 D
	- Service de dermatologie et de pédiatrie à l'hôpital de la Rabta (26)	- 46 000		(26) Coût initial : 1 890 000 D Coût nouveau : 1 844 000 D
	- Aménagement du service d'ophtalmologie à l'hôpital Charles Nicolle (27)	- 74 000		(27) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 666 000 D
	- Aménagement du service de chirurgie maxillo-facial à l'hôpital Charles Nicolle (28)	- 57 000		(28) Coût initial : 1 150 000 D Coût nouveau : 1 093 000 D
	- Renouvellement des équipements techniques à l'Institut d'Ophtalmologie (29)	- 102 000		(29) Coût initial : 970 000 D Coût nouveau : 868 000 D
	- Extension de l'Institut d'Ophtalmologie (30)	- 205 000		(30) Coût initial : 1 550 000 D Coût nouveau : 1 345 000 D
	- Projet d'appui à la réforme hospitalière (31)	- 8 349 000		(31) Coût initial : 48 473 000 D Coût nouveau : 40 124 000 D dont 23 506 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre National de Transfusion Sanguine (32)	- 100 000		(32) Coût initial : 3 150 000 D Coût nouveau : 3 050 000 D
	- Réhabilitation de l'Institut Pasteur (33)	- 19 000		(33) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 331 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Renouvellement des équipements techniques du Centre National de Neurologie (34)	- 15 000		(34) Coût initial : 1 130 000 D Coût nouveau : 1 115 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital Razi (35)	- 7 000		(35) Coût initial : 620 000 D Coût nouveau : 613 000 D
	- Réhabilitation de l'Institut d'Orthopédie à Ksar Saïd (36)	- 42 000		(36) Coût initial : 530 000 D Coût nouveau : 488 000 D
	- Renouvellement des équipements techniques à l'Institut Salah Azaiez (37)	- 43 000		(37) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 557 000 D
	- Aménagement du service des maladies héréditaires et congénitales à l'hôpital Charles Nicolle (38)	- 12 000		(38) Coût initial : 375 000 D Coût nouveau : 363 000 D
	- Construction d'un service de pneumologie à l'hôpital Charles Nicolle (39)	- 9 000		(39) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 541 000 D
	- Renouvellement du réseau électrique à l'hôpital Charles Nicolle (40)	- 56 000		(40) Coût initial : 770 000 D Coût nouveau : 714 000 D
	- Service de chirurgie thoracique à l'hôpital de pneumologie à l'Ariana (41)	- 147 000		(41) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 353 000 D
	- Construction d'une unité de greffe de la moelle osseuse (42)	- 50 000		(42) Coût initial : 3 600 000 D Coût nouveau : 3 550 000 D
	- Aménagement et réhabilitation de l'Hôpital Universitaire de Monastir : première tranche (43)	- 16 000		(43) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 784 000 D
	- Construction d'un local central de destruction des déchets des hôpitaux (44)	- 76 000		(44) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 324 000 D
	- Réhabilitation de l'Hôpital Universitaire Farhat Hached de Sousse (45)	- 5 000		(45) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 695 000 D
	- Aménagement et réhabilitation de l'Hôpital Universitaire de Monastir – deuxième tranche (46)	- 133 000		(46) Coût initial : 2 825 000 D Coût nouveau : 2 692 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital Hédi Chaker de Sfax : deuxième tranche (47)	- 1 000		(47) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 2 199 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital Universitaire Farhat Hached de Sousse : deuxième tranche (48)	- 53 000		(48) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 947 000 D
	- Renouvellement du réseau de distribution du gaz naturel à l'hôpital Charles Nicolle (49)	- 16 000		(49) Coût initial : 209 000 D Coût nouveau : 193 000 D
	- Construction d'une consultation externe d'ophtalmologie à l'hôpital Charles Nicolle (50)	- 39 000		(50) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 511 000 D
	- Aménagement d'une unité de néonatalogie au Centre de Maternité de Tunis (51)	- 38 000		(51) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 762 000 D
	- Construction d'une unité des urgences à l'hôpital Farhat Hached de Sousse (52)	- 35 000		(52) Coût initial : 1 050 000 D Coût nouveau : 1 015 000 D dont 681 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des deux services de maternité et d'urologie à l'hôpital Charles Nicolle (53)	- 5 000		(53) Coût initial : 1 363 000 D Coût nouveau : 1 358 000 D
	- Aménagement de l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir et renouvellement des équipements techniques (54)	- 34 000		(54) Coût initial : 885 000 D Coût nouveau : 851 000 D
	- Aménagement et renouvellement des équipements techniques de l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax (55)	- 119 000		(55) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 381 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction du centre d'imagerie par résonnance magnétique à l'hôpital Sahloul de Sousse (56)	- 1 000		(56) Coût initial : 348 000 D Coût nouveau : 347 000 D
	- Construction d'un service de neuro-pédiatrie à l'Institut de Neurologie de Tunis (57)	- 4 000		(57) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 596 000 D
	- Aménagements divers à l'Institut Mohammed Kassab d'Orthopédie de Ksar Saïd à la suite des inondations de septembre-octobre 2003 (58)	- 440 000		(58) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Hôpital régional de Monastir (59)	- 401 000		(59) Coût initial : 455 000 D Coût nouveau : 54 000 D
	- Extension et aménagement de l'hôpital régional de Gafsa (60)	- 169 000		(60) Coût initial : 3 300 000 D Coût nouveau : 3 131 000 D
	- Hôpital régional de Djerba (61)	-2 166 000		(61) Coût initial : 3 311 000 D Coût nouveau : 1 145 000 D
	- Hôpital régional de Sidi Bouzid (62)	-2 480 000		(62) Coût initial : 3 081 000 D Coût nouveau : 601 000 D
	- Hôpital régional de Siliana (63)	-2 351 000		(63) Coût initial : 3 773 000 D Coût nouveau : 1 422 000 D
	- Hôpital régional de Kasserine (64)	-1 791 000		(64) Coût initial : 2 412 000 D Coût nouveau : 621 000 D
	- Hôpital régional de Jendouba (65)	-5 897 000		(65) Coût initial : 6 253 000 D Coût nouveau : 356 000 D
	- Hôpital régional de Kébili (66)	-3 663 000		(66) Coût initial : 6 181 000 D Coût nouveau : 2 518 000 D
	- Hôpital régional de Metlaoui (67)	-2 199 000		(67) Coût initial : 4 000 000 D Coût nouveau : 1 801 000 D
	- Hôpital régional de Tataouine (68)	-223 000		(68) Coût initial : 6 000 000 D Coût nouveau : 5 777 000 D
	- Construction d'un hôpital régional à Béja - étude (69)	-56 000		(69) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 144 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital régional de Kairouan (70)	-26 000		(70) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 124 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital régional de Menzel Bourguiba : première tranche (71)	-13 000		(71) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 487 000 D
	- Extension de l'hôpital régional de Kerkennah (72)	- 3 000		(72) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 497 000 D
	- Extension de l'hôpital régional de Mahrès (73)	- 74 000		(73) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 726 000 D
	- Extension de l'hôpital régional de Sidi Bouzid (74)	- 647 000		(74) Coût initial : 825 000 D Coût nouveau : 178 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital régional de Gabès : deuxième tranche (75)	-174 000		(75) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 626 000 D
	- Extension de l'hôpital régional de Khereddine et sa transformation en hôpital du jour (76)	-41 000		(76) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 609 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital régional du Kef : première tranche (77)	-277 000		(77) Coût initial : 1 488 000 D Coût nouveau : 1 211 000 D dont 632 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre régional de transfusion sanguine de Sousse (78)	- 28 000		(78) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 472 000 D
	- Construction de l'hôpital régional de Bizerte : étude (79)	- 18 000		(79) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 182 000 D
	- Construction de l'hôpital régional de Kerkennah (80)	- 9 000		(80) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 291 000 D
	- Aménagement de l'hôpital régional de Gabès : troisième tranche (81)	- 442 000		(81) Coût initial : 3 100 000 D Coût nouveau : 2 658 000 D dont 1 681 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement de l'hôpital régional de Gafsa - troisième tranche (82)	- 212 000		(82) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 788 000 D dont 466 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'hôpital régional de M'saken : laboratoire et pharmacie (83)	- 15 000		(83) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 285 000 D
	- Construction de consultations externes à l'hôpital régional de Siliana (84)	- 27 000		(84) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 573 000 D
	- Acquisition de standards téléphoniques pour les hôpitaux régionaux (85)	- 68 000		(85) Coût initial : 68 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement de l'hôpital régional de Béja (86)	- 556 000		(86) Coût initial : 1 550 000 D Coût nouveau : 994 000 D
	- Renouvellement des ascenseurs et du réseau électrique à l'hôpital régional du Kef (87)	- 400 000		(87) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 500 000 D
	- Extension des consultations externes à l'hôpital régional de M'saken (88)	- 1 000		(88) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 249 000 D
	- Aménagement du service de radiologie à l'hôpital les Aghlabites de Kairouan (89)	- 61 000		(89) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 289 000 D
	- Travaux de renouvellement de l'électricité et de la climatisation à l'hôpital de Médenine (90)	- 50 000		(90) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Extension des consultations externes à l'hôpital Tahar Maaoui de Nabeul (91)	- 4 000		(91) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 346 000 D
	- Extension du service de maternité et du laboratoire et générateur électrique à l'hôpital de Mahrès (92)	- 15 000		(92) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 285 000 D
	- Construction d'un centre régional de médecine scolaire et universitaire à Sousse (93)	- 5 000		(93) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 295 000 D
	- Construction de centres de santé de base (94)	-4 606 000		(94) Coût initial : 8 258 000 D Coût nouveau : 3 652 000 D
	- Construction d'une unité de greffe des reins (95)	-127 000		(95) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 373 000 D
	- Construction d'un hôpital de circonscription à El Hamma (96)	-71 000		(96) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 2 129 000 D
	- Extension de l'hôpital de Moknine (97)	-11 000		(97) Coût initial : 810 000 D Coût nouveau : 799 000 D
	- Projet population et santé familiale (98)	- 10 676 000		(98) Coût initial : 36 850 000 D Coût nouveau : 26 174 000 D dont 15 985 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Sejnane (99)	-48 000		(99) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 152 000 D
	- Construction d'un centre de santé de base à El Faouar (100)	- 80 000		(100) Coût initial : 367 000 D Coût nouveau : 287 000 D
	- Construction d'un hôpital du jour et d'un service de maternité à Ben Arous (101)	-972 000		(101) Coût initial : 5 950 000 D Coût nouveau : 4 978 000 D dont 3 020 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un hôpital du jour et d'un service de maternité à l'Ariana (102)	-58 000		(102) Coût initial : 4 020 000 D Coût nouveau : 3 962 000 D
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Kalaa Kébira (103)	-494 000		(103) Coût initial : 1 850 000 D Coût nouveau : 1 356 000 D
	- Extension et réhabilitation de l'hôpital de circonscription d'Ennadhour (104)	-25 000		(104) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 925 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Extension et réhabilitation de l'hôpital de circonscription de Meknassy (105)	-39 000		(105) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Bir Lahfey (106)	-9 000		(106) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 791 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Hammamet (107)	-1 000		(107) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 599 000 D
	- Construction de l'hôpital de circonscription de Tebourba (108)	-31 000		(108) Coût initial : 1 650 000 D Coût nouveau : 1 619 000 D
	- Construction d'un hôpital de circonscription de Hajeb Laayoun (109)	-120 000		(109) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 080 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Sbiba (110)	-2 000		(110) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 398 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Chebba (111)	-16 000		(111) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 134 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Ksour Essaf (112)	-18 000		(112) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 132 000 D
	- Réhabilitation de l'hôpital de circonscription de Redayef (113)	-32 000		(113) Coût initial : 330 000 D Coût nouveau : 298 000 D
	- Hôpital de circonscription de Jebeniana : première tranche (114)	-131 000		(114) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 269 000 D dont 598 000 D sur prêts extérieurs
	- Hôpital de circonscription de Skhira (115)	-3 000		(115) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 197 000 D
	- Hôpital de circonscription de Meknassy : deuxième tranche (116)	-1 000		(116) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 449 000 D
	- Construction de centres de santé de base : programme de l'année 1999 (117)	-6 000		(117) Coût initial : 1 597 000 D Coût nouveau : 1 591 000 D
	- Construction de l'hôpital de circonscription de Tajerouine : deuxième tranche (118)	-36 000		(118) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 564 000 D
	- Construction de l'hôpital de Foussana (119)	-40 000		(119) Coût initial : 1 270 000 D Coût nouveau : 1 230 000 D
	- Extension et aménagement de l'hôpital de circonscription d'El Krib (120)	-25 000		(120) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 225 000 D
	- Construction d'un service des urgences à Bir Lahmar (121)	- 45 000		(121) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 455 000 D dont 288 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'une unité de radiologie à l'hôpital de Nebr (122)	-9 000		(122) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 91 000 D
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription de Dahmani (123)	-1 000		(123) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 99 000 D
	- Construction de centres de santé de base : programme de l'année 2000 (124)	-52 000		(124) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 748 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription d'El Ala (125)	-3 000		(125) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 297 000 D
	- Construction de l'hôpital de circonscription de Mareth (126)	-5 000		(126) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 195 000 D
	- Aménagement et extension de l'hôpital de Bou Arada (127)	-140 000		(127) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	- Aménagement de l'hôpital de Moularès (128)	-3 000		(128) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 497 000 D
	- Construction de centres de santé de base : programme de l'année 2002 (129)	-25 000		(129) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 775 000 D
	- Construction de centres de santé de base : programme de l'année 2003 (130)	-309 000		(130) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 191 000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription d'El Faouar (131)	-200 000		(131) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 200 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction d'un service de maternité et aménagement des services généraux à l'hôpital de Sbiba (132)	-51 000		(132) Coût initial : 650 000 D Coût nouveau : 599 000 D
	- Aménagement et modernisation : programme de l'année 1988 (133)	-143 000		(133) Coût initial : 1 100 000 D Coût nouveau : 957 000 D
	- Aménagement et modernisation : programme de l'année 1990 (134)	-63 000		(134) Coût initial : 1 247 000 D Coût nouveau : 1 184 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1992 (135)	-12 000		(135) Coût initial : 1 515 000 D Coût nouveau : 1 503 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1994 (136)	-8 000		(136) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 992 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1995 (137)	-98 000		(137) Coût initial : 3 500 000 D Coût nouveau : 3 402 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1996 (138)	-61 000		(138) Coût initial : 3 500 000 D Coût nouveau : 3 439 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1998 (139)	-35 000		(139) Coût initial : 4 150 000 D Coût nouveau : 4 115 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 1999 (140)	-38 000		(140) Coût initial : 4 371 000 D Coût nouveau : 4 333 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2001 (141)	-425 000		(141) Coût initial : 3 800 000 D Coût nouveau : 3 375 000 D
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2002 (142)	-1 067 000		(142) Coût initial : 4 700 000 D Coût nouveau : 3 633 000 D
	- Apurement d'anciens projets (143)	-59 000		(143) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 191 000 D
	- Apurement d'anciens projets : programme de l'année 2006 (144)	-200 000		(144) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'ambulances pour le Gouvernorat de Sfax (145)	-21 000		(145) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 79 000 D
	- Renouvellement des équipements des laboratoires (146)	-242 000		(146) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 258 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1987 (147)	-1 178 000		(147) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 322 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Djerba (148)	- 878 000		(148) Coût initial : 1 085 000 D Coût nouveau : 207 000 D
	- Equipement des quatre hôpitaux régionaux (149)	- 3 484 000		(149) Coût initial : 3 997 000 D Coût nouveau : 513 000 D
	- Equipement de l'Hôpital Universitaire de Monastir (150)	-2 659 000		(150) Coût initial : 2 999 000 D Coût nouveau : 340 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1984 (151)	-97 000		(151) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 1 903 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1986 (152)	-1 489 000		(152) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 11 000 D
	- Equipement de l'hôpital de Kasserine (153)	-1 162 000		(153) Coût initial : 1 728 000 D Coût nouveau : 566 000 D
	- Equipement de l'Hôpital Universitaire de la Marsa (154)	-234 000		(154) Coût initial : 1 850 000 D Coût nouveau : 1 616 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Metlaoui (155)	- 156 000		(155) Coût initial : 990 000 D Coût nouveau : 834 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Sidi Bouzid (156)	- 104 000		(156) Coût initial : 990 000 D Coût nouveau : 886 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Siliana (157)	- 175 000		(157) Coût initial : 987 000 D Coût nouveau : 812 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1985 (158)	-2 957 000		(158) Coût initial : 3 999 000 D Coût nouveau : 1 042 000 D
	- Renouvellement des équipements de radiologie (159)	-182 000		(159) Coût initial : 5 036 000 D Coût nouveau : 4 854 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Opérations d'équipement – programme de l'année 1988 (160)	-766 000		(160) Coût initial : 1 499 000 D Coût nouveau : 733 000 D
	- Equipement d'un laboratoire et du service de radiologie à l'hôpital de la Rabta (161)	-104 000		(161) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 096 000 D
	- Renouvellement des tables d'opérations chirurgicales (162)	-22 000		(162) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 178 000 D
	- Equipement du service de chirurgie cardio-vasculaire à l'hôpital Charles Nicolle (163)	-6 000		(163) Coût initial : 560 000 D Coût nouveau : 554 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1990 (164)	-68 000		(164) Coût initial : 1 850 000 D Coût nouveau : 1 782 000 D
	- Equipement de l'extension de l'hôpital universitaire de Monastir (165)	-29 000		(165) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 1 271 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1991 (166)	-90 000		(166) Coût initial : 5 994 000 D Coût nouveau : 5 904 000 D
	- Equipement du service de radiothérapie à l'Institut Salah Azaiez (167)	-53 000		(167) Coût initial : 1 930 000 D Coût nouveau : 1 877 000 D dont 545 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du l'hôpital Habib Thameur (168)	-1 000		(168) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 999 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Gafsa (169)	-106 000		(169) Coût initial : 2 407 000 D Coût nouveau : 2 301 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1992 (170)	-32 000		(170) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 2 468 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Tataouine (171)	-15 000		(171) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 1 285 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1993 (172)	-95 000		(172) Coût initial : 4 200 000 D Coût nouveau : 4 105 000 D
	- Equipement du service d'ophtalmologie à l'hôpital Charles Nicolle (173)	-7 000		(173) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 593 000 D
	- Equipement du service d'urologie à l'hôpital Charles Nicolle (174)	-50 000		(174) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 550 000 D
	- Equipement du service d'orthopédie à l'hôpital Charles Nicolle (175)	-49 000		(175) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 751 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1994 (176)	-15 000		(176) Coût initial : 7 500 000 D Coût nouveau : 7 485 000 D
	- Equipement des services de dermatologie et de pédiatrie et installation d'un appareil de destruction des déchets à l'hôpital de la Rabta (177)	-13 000		(177) Coût initial : 850 000 D Coût nouveau : 837 000 D
	- Equipement du service de radiothérapie à l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax (178)	-40 000		(178) Coût initial : 962 000 D Coût nouveau : 922 000 D dont 675 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre national de transfusion sanguine (179)	-8 000		(179) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 692 000 D
	- Equipement du service de chirurgie à l'hôpital régional du kef (180)	-76 000		(180) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 424 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Kairouan (181)	-9 000		(181) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 791 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Mateur (182)	-6 000		(182) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 194 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Sejnane (183)	-17 000		(183) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 183 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription d'El Hamma (184)	-4 000		(184) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 296 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1995 (185)	-333 000		(185) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 4 667 000 D
	- Equipement du service de chirurgie maxillo-facial à l'hôpital Charles Nicolle (186)	-62 000		(186) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 638 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du service de chirurgie thoracique à l'hôpital de l'Ariana (187)	-14 000		(187) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 986 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription à Ennadhour (188)	-1 000		(188) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 199 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Zaghouan (189)	-8 000		(189) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 1 292 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Tozeur (190)	-261 000		(190) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 339 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription d'Amdoun (191)	-29 000		(191) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 121 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Ksar Helal (192)	-60 000		(192) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Mahrès (193)	-60 000		(193) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Equipement du centre de santé de base de Menzel Habib (194)	-45 000		(194) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 155 000 D
	- Equipement des hôpitaux – programme de l'année 1996 (195)	-2 879 000		(195) Coût initial : 7 360 000 D Coût nouveau : 4 481 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Menzel Bourguiba (196)	-350 000		(196) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de l'hôpital régional de Gabès (197)	-23 000		(197) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 277 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Hammamet (198)	-4 000		(198) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 96 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription d'Aïn Draham (199)	-13 000		(199) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 87 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Fernana (200)	-19 000		(200) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 181 000 D
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Tajerouine (201)	-6 000		(201) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 294 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Haffouz (202)	-30 000		(202) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 70 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Meknassy (203)	-27 000		(203) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 173 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Bir Lahfey (204)	-3 000		(204) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 197 000 D
	- Equipement de l'extension l'hôpital de circonscription de Kalaa Kébira (205)	-140 000		(205) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 160 000 D
	- Equipement des centres de lutte contre la tuberculose (206)	-72 000		(206) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 328 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 1997 (207)	-3 869 000		(207) Coût initial : 10 567 000 D Coût nouveau : 6 698 000 D
	- Equipement du service de cardiologie à l'hôpital de l'Ariana (208)	-600 000		(208) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement du centre de maternité de Béja (209)	-111 000		(209) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 689 000 D
	- Acquisition d'un scanner pour l'hôpital régional du Kef (210)	-161 000		(210) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 439 000 D
	- Equipement des hôpitaux – programme de l'année 1998 (211)	-2 705 000		(211) Coût initial : 7 470 000 D Coût nouveau : 4 765 000 D dont 1 953 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital régional de Nabeul : première tranche(212)	-317 000		(212) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 183 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Menzel Bourguiba : première tranche (213)	-48 000		(213) Coût initial : 850 000 D Coût nouveau : 802 000 D dont 364 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement de l'hôpital régional de Khereddine : première tranche (214)	-32 000		(214) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 468 000 D dont 369 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital du jour de l'Ariana (215)	-91 000		(215) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 709 000 D dont 550 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital régional de Sidi Bouzid : service de maternité (216)	-101 000		(216) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 499 000 D dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de scanners pour les hôpitaux régionaux (217)	-26 000		(217) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 774 000 D
	- Equipement du centre régional de transfusion sanguine de Sfax (218)	-410 000		(218) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 290 000 D
	- Equipement des services d'ophtalmologie et d'ORL et de médecine interne à l'hôpital Habib Thameur (219)	-800 000		(219) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	- Equipement de l'hôpital régional de Nabeul : projet sectoriel de la santé (220)	-505 000		(220) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 495 000 D dont 399 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de Moknine : projet sectoriel de la santé (221)	-243 000		(221) Coût initial : 643 000 D Coût nouveau : 400 000 D dont 320 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'ambulances dans le cadre du projet sectoriel de la santé (222)	-400 000		(222) Coût initial : 4 980 000 D Coût nouveau : 4 580 000 D dont 4 020 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 2000 (223)	-1 724 000		(223) Coût initial : 4 200 000 D Coût nouveau : 2 476 000 D
	- Equipement des nouveaux services des urgences - projet sectoriel de la santé (224)	-208 000		(224) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 992 000 D dont 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des hôpitaux régionaux- projet sectoriel de la santé (225)	-247 000		(225) Coût initial : 8 100 000 D Coût nouveau : 7 853 000 D dont 6 307 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services de radiologie aux hôpitaux de Kesra et de Sidi Bourouis (226)	-62 000		(226) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 38 000 D
	- Equipement du service de chirurgie à l'hôpital Aziza Othmana (227)	-14 000		(227) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 486 000 D
	- Equipement de l'extension des services de radiologie, de pneumologie, de gastrologie et de maternité à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (228)	-200 000		(228) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 800 000 D
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 2002 (229)	-8 400 000		(229) Coût initial : 8 400 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 2002- projet sectoriel de la santé (230)	-474 000		(230) Coût initial : 2 700 000 D Coût nouveau : 2 226 000 D dont 1 889 000 D sur prêts extérieurs
	- Installation d'un scanner à l'hôpital régional de Silana (231)	-62 000		(231) Coût initial : 660 000 D Coût nouveau : 598 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement de l'hôpital régional de Tozeur (232)	-150 000		(232) Coût initial : 850 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Acquisition de matériels d'analyse génétique (233)	-2 460 000		(233) Coût initial : 3 140 000 D Coût nouveau : 680 000 D
	- Equipement de l'extension de l'hôpital régional de Jendouba (234)	-300 000		(234) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Equipement du service des urgences, des consultations externes et de l'administration de l'hôpital de Midoun (235)	-201 000		(235) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 49 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Soliman (236)	-145 000		(236) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 105 000 D dont 89 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'étage supérieur de la clinique dentaire de Monastir (237)	-21 000		(237) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 129 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences à l'hôpital régional de Kébili (238)	-69 000		(238) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 31 000 D
	- Equipement de l'extension des consultations externes de l'hôpital Tahar Maamouri à Nabeul (239)	-100 000		(239) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de l'extension du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Jelma (240)	-100 000		(240) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : Néant
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Sbiba (241)	-250 000		(241) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement du service des urgences et des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Beni Khédache (242)	-65 000		(242) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 55 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des urgences et des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Sidi Makhoulouf (243)	-58 000		(243) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 62 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des hôpitaux : programme de l'année 2006 (244)	-500 000		(244) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement du service de radiologie et du laboratoire à l'hôpital de circonscription de Belkhir (245)	-61 000		(245) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 39 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de deux scanners et de deux appareils de développement par laser pour l'Institut de Ksar Saïd d'orthopédie et l'hôpital régional de Kairouan (246)	-404 000		(246) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 1 196 000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1992 (247)	-5 000		(247) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 995 000 D
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1993 (248)	-46 000		(248) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 954 000 D
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1994 (249)	-17 000		(249) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 983 000 D
	- Maintenance des équipements lourds: programme de l'année 1995 (250)	-13 000		(250) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 187 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1996 (251)	-40 000		(251) Coût initial : 1 600 000 D Coût initial : 1 560 000 D
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1997 (252)	-158 000		(252) Coût initial : 2 600 000 D Coût initial : 2 442 000 D
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 1998 (253)	-356 000		(253) Coût initial : 2 000 000 D Coût initial : 1 644 000 D
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 2000 (254)	-162 000		(254) Coût initial : 2 200 000 D Coût initial : 2 038 000 D
	Total A	-146 845 000		
	<u>B - Augmentation</u>			
	- Aménagement du service de chirurgie "A" à l'hôpital d'enfants de Tunis (255)	400 000		(255) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 1 200 000 D
	- Aménagement du service d'hospitalisation "B" au centre de maternité de la Rabta (256)	100 000		(256) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Aménagement et construction d'un laboratoire et d'une pharmacie à l'hôpital de l'Ariana (257)	480 000		(257) Coût initial : 2 443 000 D Coût nouveau : 2 923 000 D dont 1 819 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un pôle des urgences à l'hôpital Mongi Slim à la Marsa (258)	600 000		(258) Coût initial : 9 700 000 D Coût nouveau : 10 300 000 D dont 6 844 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de l'hôpital universitaire de Sfax (259)	15 000 000		(259) Coût initial : 19 300 000 D Coût nouveau : 34 300 000 D dont 30 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du service de chirurgie "B", d'anesthésie et de réanimation à l'Hôpital Universitaire Habib Thameur (260)	500 000		(260) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Construction du siège de l'administration et de deux services de laboratoires et de pharmacie au centre de greffe de moelle osseuse (261)	400 000		(261) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 2 200 000 D
	- Construction de l'hôpital de Tabarka (262)	900 000		(262) Coût initial : 6 600 000 D Coût nouveau : 7 500 000 D dont 4 690 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'hôpital régional de l'Ariana (263)	1 009 000		(263) Coût initial : 4 250 000 D Coût nouveau : 5 259 000 D dont 2 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'hôpital régional de Ben Arous (264)	1 000 000		(264) Coût initial : 4 000 000 D Coût nouveau : 5 000 000 D dont 2 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un étage d'hospitalisation pour les spécialités chirurgicales (urologie et néphrologie) à l'hôpital universitaire de Mahdia (265)	300 000		(265) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 800 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement de l'ancien service de psychiatrie pour héberger le service d'ophtalmologie à l'hôpital universitaire de Mahdia (266)	50 000		(266) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 450 000 D
	- Extension du service de maternité pour héberger le service de néonatalogie à l'hôpital universitaire de Mahdia (267)	350 000		(267) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 750 000 D
	- Construction d'un centre régional de médecine scolaire et universitaire à Sfax (268)	200 000		(268) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	- Extension et aménagement de l'hôpital de Jemmal (269)	780 000		(269) Coût initial : 1 150 000 D Coût nouveau : 1 930 000 D
	- Construction d'un service de chirurgie et de gynécologie et de maternité à l'hôpital de circonscription d'El Hamma (270)	500 000		(270) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 1 500 000 D
	Total B	22 569 000		
	Total I	-124 276 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Sfax - tranche 2	1 500 000		
	- Aménagement et extension de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Monastir et construction d'un nouvel amphithéâtre	750 000		
	- Installation d'un réservoir d'eau et renouvellement des réseaux de drainage d'eau et d'électricité de l'hôpital Abderrahmane Mami de l'Ariana	500 000		
	- Extension du service « El Amel » au complexe sanitaire de Jebel Oust	400 000		
	- Construction du service d'anesthésie et de réanimation médicale à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir – tranche 2	1 400 000		
	- Aménagement et extension du service de radiologie à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax	300 000		
	- Construction de laboratoires de biochimie et d'hématologie à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax	800 000		
	- Renouvellement du réseau d'électricité et des fluides au complexe sanitaire de Jebel Oust	500 000		
	- Mise à niveau des équipements techniques à l'hôpital universitaire Tahar Sfar de Mahdia	250 000		
	- Renouvellement des matériels de buanderie à l'hôpital régional de Jendouba	100 000		
	- Renforcement du réseau d'alerte intempêtif contre les incendies à l'hôpital régional de Jendouba	100 000		
	- Construction d'un service des urgences à l'hôpital régional de Kasserine	500 000		
	- Construction d'un centre de médecine scolaire et universitaire à Monastir	500 000		
	- Construction d'un service des urgences à l'hôpital régional de Gabès	600 000		
	- Création d'un service de chirurgie orthopédique à l'hôpital régional de Gabès	350 000		
	- Construction d'un service des urgences à l'hôpital régional de Tataouine	500 000		
	- Mise à niveau de l'hôpital régional de Béja – tranche 2	1 600 000		
	- Aménagement de l'hôpital régional de Mezez El Bab – tranche 2	1 600 000		
	- Construction d'un local pour le scanner à l'hôpital régional de Zarzis	300 000		
	- Renouvellement du réseau d'électricité au laboratoire régional d'hygiène sanitaire de Sousse	200 000		
	- Construction du centre régional de transfusion sanguine de Sfax	900 000		
	- Entretien et aménagement de l'hôpital régional de Médenine et création d'un service de néphrologie	300 000		
	- Renouvellement des canaux d'eau potable et usée à l'hôpital régional de Siliana	100 000		
	- Renouvellement et renforcement du réseau d'électricité à l'hôpital régional de Kébili	150 000		
	- Construction d'un service de gynécologie et de maternité à l'hôpital régional de Menzel Témime	800 000		
	- Aménagement des deux hôpitaux de Bizerte et de Menzel Bourguiba	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction d'un centre intermédiaire de la santé à El Hrairia	750 000		
	- Extension de l'hôpital de circonscription d'Ettadhamen	200 000		
	- Aménagement et extension et construction d'une clôture à l'hôpital de circonscription de Menzel Bouzelfa	150 000		
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription de Beni Khaled	150 000		
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription d'Aïn Draham	250 000		
	- Construction de consultations externes à l'hôpital de circonscription de Boussalem	400 000		
	- Construction d'unités de laboratoire et de radiologie à l'hôpital de circonscription de Menzel Bouzaïène	200 000		
	- Création d'unités de laboratoire, de radiologie et de médecine dentaire à l'hôpital de circonscription de Regueb	200 000		
	- Création d'un centre intermédiaire de la santé à Monastir	600 000		
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription de Souassi	250 000		
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription de Chebba	250 000		
	- Extension des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Menzel Chaker à Sfax	100 000		
	- Création d'un service des urgences et d'unités de laboratoire et de radiologie à l'hôpital de circonscription de Ghraïba	300 000		
	- Création de services à l'hôpital de circonscription de l'Ancienne Matmata	500 000		
	- Evolution du Centre de santé de base de Metouia de la catégorie 3 à la catégorie 4	300 000		
	- Evolution du Centre de santé de base de Ghannouche de la catégorie 3 à la catégorie 4	300 000		
	- Création d'un Centre de santé de base catégorie 4 à Oued Zerga à Testour	500 000		
	- Création d'un service des urgences à l'hôpital de circonscription de Sammar	350 000		
	- Création d'un Centre de santé de base catégorie 4 à la Cité Mahrajène à Tataouine Nord	200 000		
	- Extension de l'hôpital de circonscription de Sbeitla	400 000		
	- Construction d'un centre intermédiaire de la santé à Séjoui - tranche 2	300 000		
	- Entretien et extension des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Nefza	150 000		
	- Aménagement de l'hôpital de circonscription d'El Guetar	200 000		
	- Création d'un service de chirurgie à l'hôpital de circonscription d'Enfida	500 000		
	- Aménagement et entretien des établissements des complexes de santé de base de Sfax	300 000		
	- Construction d'un service de médecine générale à l'hôpital de circonscription de Bir Lahfey	300 000		
	- Transformation du centre de santé de base de Toujène à un centre intermédiaire de la santé	250 000		
	- Aménagement et extension des services internes à l'hôpital de circonscription d'Eljem	350 000		
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2011	1 390 000		
	Total A	25 240 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains et d'immeubles	200 000		
	- Crédits d'études	200 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	400 000		
	- Acquisition de matériels roulants	1 600 000		
	- Equipement de l'administration centrale et régionale	200 000		
	- Equipement des établissements publics à caractère administratif	700 000		
	- Acquisition de matériels Informatiques	700 000		
	- Acquisition et installation de matériels informatiques au profit du Centre Méditerranéen de Lutte contre les Calamités	140 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	837 000		
	- Equipement des écoles de santé publique	250 000		
	- Aménagement et extension de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis	1 500 000		
	- Equipement de l'extension de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Sousse	400 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Mise à niveau du secteur de la santé	5 000 000		
	- Campagnes de médecine préventive	21 100 000		
	- Crédits d'études	200 000		
	- Installation d'un réseau de climatisation centrale pour les espaces d'hospitalisation et le service des urgences à l'hôpital de la Marsa	450 000		
	- Création du service des maladies héréditaires et congénitales à l'hôpital Mongi Slim à la Marsa	500 000		
	- Aménagement et extension du centre national de la promotion de la greffe des organes	200 000		
	- Acquisition d'un lot de terrain pour la construction du centre de maternité et de néonatalogie de Monastir	4 000 000		
	- Construction d'un laboratoire national de l'hygiène sanitaire à Ben Arous	1 500 000		
	- Construction des centres de santé de base : programme de l'année 2011	400 000		
	- Aménagement des centres de santé de base : programme de l'année 2011	300 000		
	- Construction de deux unités d'hémodialyse à Haffouz et à El Hamma	1 000 000		
	- Renouvellement des ascenseurs dans les établissements hospitaliers	2 500 000		
	- Apurement d'anciens projets	300 000		
	- Opérations d'aménagement et de réhabilitation : programme de l'année 2011	2 610 000		
	- Acquisition d'ambulances catégories "A" et "B" (271)	9 300 000		(271) dont 9 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres de santé de base : programme de l'année 2011	250 000		
	- Equipement des centres d'hémodialyse	900 000		
	- Acquisition d'un scanner pour l'hôpital régional de Zarzis	700 000		
	- Acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique pour l'hôpital Abderrahmane Memi	2 000 000		
	- Equipement du service de chirurgie orthopédique pour enfants à l'Institut Kassab de Ksar Saïd	400 000		
	- Equipement d'un centre de carcinologie à l'Ariana	6 500 000		
	- Equipement du service de greffe de la moelle osseuse chez les enfants au centre national de greffe de la moelle osseuse	700 000		
	- Equipement de l'aménagement des services El Kendi, Sfar et Aziza Othmana à l'hôpital Razi	150 000		
	- Renouvellement de l'équipement de la buanderie au Complexe Sanitaire de Jebel Oust	100 000		
	- Renforcement des équipements des centres de médecine scolaire et universitaire de Gabès, Sousse, Mahdia, Gafsa et Tataouine	150 000		
	- Equipement du service de gynécologie et de maternité et du laboratoire de l'hôpital régional de Ben Gardène	400 000		
	- Equipement des services d'urologie et de néphrologie à l'hôpital universitaire de Mahdia	250 000		
	- Equipement de l'aménagement du service d'ophtalmologie à l'hôpital universitaire de Mahdia	200 000		
	- Equipement de l'extension du service de pédiatrie à l'hôpital universitaire de Mahdia	150 000		
	- Equipement des services d'ophtalmologie et d'ORL à l'hôpital de Tataouine	300 000		
	- Equipement du centre régional de médecine scolaire et universitaire de Sfax	300 000		
	- Equipement du laboratoire régional d'hygiène de Gafsa	100 000		
	- Equipement du laboratoire régional d'hygiène de Kairouan	100 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital régional de l'Ariana	2 000 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital régional de Ben Arous	1 800 000		
	- Equipement des consultations externes et de services hospitaliers internes à l'hôpital régional de Djerba	750 000		
	- Equipement de la clinique de médecine dentaire - tranche 2	400 000		
	- Equipement d'une unité de néonatalogie à l'hôpital régional de Djerba	150 000		
	- Equipement de l'unité de néonatalogie au service de pédiatrie à l'hôpital régional de Siliana	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement d'une unité de néonatalogie à l'hôpital régional de Tataouine	150 000		
	- Equipement de l'unité de néonatalogie à l'hôpital régional de Tozeur	150 000		
	- Equipement d'une unité de néonatalogie au centre de maternité de l'hôpital régional de Béja	250 000		
	- Equipement de l'aménagement et de l'extension de l'hôpital de circonscription de Jemmal	800 000		
	- Equipement du service de médecine générale et du siège de l'administration de l'hôpital de circonscription du Sers	100 000		
	- Equipement du centre intermédiaire de la santé d'El M'nihla	250 000		
	- Equipement du service des consultations externes, des urgences, du laboratoire et de radiologie de l'hôpital de circonscription de Bou Argoub	250 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Sejnane	80 000		
	- Equipement des services de maternité et du laboratoire et d'unités de radiologie, dentaire, de consultations et des urgences de l'hôpital de circonscription de Hidra	250 000		
	- Equipement du service des consultations externes, des urgences, du laboratoire et de radiologie de l'hôpital de circonscription de Hergla	250 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Skhira	80 000		
	- Equipement du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Redeyef	250 000		
	- Equipement du centre intermédiaire de la santé d'El Kabbaria	250 000		
	- Equipement du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Sidi Boubaker	100 000		
	- Equipement de l'unité de laboratoire et de radiologie de l'hôpital de circonscription de Kalaat El Andalous	150 000		
	- Equipement du service de gynécologie et de maternité et aménagement de l'hôpital de circonscription de Grombalia	250 000		
	- Equipement du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Korba	100 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Mateur	80 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Ras Jebel	80 000		
	- Equipement du laboratoire de l'unité de radiologie de l'hôpital de circonscription de Zarzouna	150 000		
	- Equipement du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Kondar	100 000		
	- Equipement des services de médecine générale de l'hôpital de circonscription de Sidi Aïche	100 000		
	- Equipement du service des consultations externes et de la pharmacie de l'hôpital de circonscription de Nafta	100 000		
	- Equipement du service des urgences de l'hôpital de circonscription de Dahmani	100 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription d'El Hancha	80 000		
	- Equipement du noyau d'hôpital régional à Bir Ali Ben Khalifa	550 000		
	- Equipement du centre de santé de base de Ghannouche	150 000		
	- Equipement du centre de santé de base de Metouia	150 000		
	- Equipement du centre de santé de base de la Cité Mahrajène à Tataouine	200 000		
	- Equipement du centre de santé de base de Zriba	50 000		
	- Equipement du centre de santé de base de Médenine	150 000		
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital de circonscription de Menzel Chaker	50 000		
	- Equipement du transfert du centre de santé de base en hôpital de circonscription à Akouda	200 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du centre intermédiaire de la santé d'Oued Zarga à Béja	250 000		
	- Acquisition d'équipements médicaux pour les ambulances	2 500 000		
	- Acquisition d'équipements pour le diagnostic fonctionnel du système respiratoire	1 000 000		
	- Equipement des services des urgences : programme de l'année 2011	800 000		
	- Equipements des hôpitaux : programme de l'année 2011	10 800 000		
	- Acquisition de deux appareils "PET-Scan" pour les services de médecine nucléaire aux gouvernorats de Tunis et de Sousse	10 000 000		
	- Maintenance des équipements lourds : programme de l'année 2011	2 000 000		
	- Maintenance des ambulances : programme de l'année 2011	200 000		
	Total B	109 037 000		
	Total 2	134 277 000		
	TOTAL	10 001 000		
	* Etablissements Hospitaliers			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>- Diminution</u>			
	- Aménagement des services de l'unité de diagnostic à l'Institut d'Ophthalmologie (272)	-380 000		(272) Coût initial : 780 000 D Coût nouveau : 400 000 D
	- Aménagement du local du scanner à l'hôpital universitaire Habib Bourguiba de Sfax (273)	-18 000		(273) Coût initial : 37 000 D Coût nouveau : 19 000 D
	- Aménagement du service de gastrologie à l'hôpital Charles Nicolle – tranche 2 (274)	-11 000		(274) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 539 000 D
	- Aménagement du foyer des médecins et travaux d'entretien à l'hôpital Mongi Slim de la Marsa (275)	-300 000		(275) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Travaux d'électricité et de climatisation au service de médecine de l'Institut Salah Azaïez (276)	-25 000		(276) Coût initial : 25 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement d'un espace pour la pharmacie à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir (277)	-20 000		(277) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 130 000 D
	- Equipement du service de réanimation de l'hôpital universitaire Sahloul de Sousse (278)	-250 000		(278) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Equipement du service de dermatologie de l'hôpital Habib Thameur (179)	-100 000		(279) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Equipement du service de gynécologie "A" de l'hôpital Charles Nicolle –Tranche 2 (280)	-100 000		(280) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 350 000 D
	- Equipement du service de gastrologie de l'hôpital Charles Nicolle (281)	-150 000		(281) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Equipement du service d'ORL de l'hôpital Charles Nicolle (282)	-100 000		(282) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Maintenance des équipements et des matériels: programme de l'année 2006 (283)	-1 740 000		(283) Coût initial : 1 740 000 D Coût nouveau : néant
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'hôpital Sahloul de Sousse (284)	-150 000		(284) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (285)	-80 000		(285) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'Institut de Neurologie de Tunis (286)	-100 000		(286) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Maintenance des équipements et des matériels au Centre de Maternité et de Médecine du Nourrisson à Tunis (287)	-80 000		(287) Coût initial : 120 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'Institut Salah Azaiez (288)	-160 000		(288) Coût initial : 320 000 D Coût nouveau : 160 000 D
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'hôpital Charles Nicolle (289)	-150 000		(289) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Maintenance des équipements et des matériels à l'hôpital de la Rabta (290)	-110 000		(290) Coût initial : 110 000 D Coût nouveau : néant
	Total 1	-4 024 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets communs			
	- Aménagement et de réhabilitation des structures hospitalières universitaires (programme de l'année 2011)	2 000 000		
	- Maintenance des équipements lourds (programme de l'année 2011)	1 000 000		
	Total A	3 000 000		
	B- Projets spécifiques			
	- Création d'une unité de biologie pour la recherche et promotion des domaines de vaccination et des médicaments biogénétiques à l'Institut Pasteur	1 250 000		
	- Projet d'économie de l'énergie hydraulique à l'hôpital Razi de Manouba	200 000		
	- Aménagements divers à l'hôpital Abderrahmane Memi de l'Ariana	300 000		
	- Construction d'un nouveau service des urgences à l'hôpital Charles Nicolle	3 500 000		
	- Parachèvement des travaux de climatisation et des équipements médicaux fixes au service d'ophtalmologie à l'hôpital de la Rabta	460 000		
	- Extension des consultations externes et création d'une unité hospitalière du jour à l'Institut National de Neurologie	700 000		
	- Aménagements divers dans quelques services de l'hôpital Sahloul de Sousse	750 000		
	- Construction de consultations externes au Centre de Maternité et de Médecine du Nourrisson de Tunis	800 000		
	- Installation de réseaux de protection contre les incendies et renouvellement du réseau d'électricité à l'hôpital Razi de Manouba	600 000		
	- Mise à niveau du service de chirurgie "A" à l'hôpital de la Rabta	600 000		
	- Création d'un centre nationale d'enquête et de suivi des maladies métaboliques à l'hôpital de la Rabta	150 000		
	- Création d'une unité de réadaptation des malades au service de pédiatrie à l'hôpital de la Rabta	350 000		
	- Construction de consultations externes à l'hôpital Sahloul de Sousse	800 000		
	- Construction du service des maladies internes à l'hôpital Charles Nicolle de Tunis (études)	100 000		
	- Création d'un service de chirurgie des voies urinaires à l'hôpital Habib Thameur de Tunis	1 600 000		
	- Renouvellement du réseau de climatisation dans les salles d'opérations à l'Institut National de Neurologie	800 000		
	- Construction du service des consultations externes à l'Institut Kassab de Ksar Saïd	800 000		
	- Parachèvement de la construction du service des maladies cardio-vasculaires à l'hôpital Abderrahmane Memi de l'Ariana	450 000		
	- Aménagement et extension du service de psychiatrie à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	300 000		
	- Aménagement du service de cardiologie à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	500 000		
	- Construction du service de chirurgie générale pour le pôle des urgences à l'hôpital Mongi Slim de la Marsa	1 600 000		
	- Construction de d'un centre de dialyse à l'hôpital Sahloul de Sousse	500 000		
	- Parachèvement de la construction du service de radiothérapie à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	100 000		
	- Aménagement des locaux d'hébergement au complexe sanitaire de Jebel Oust	100 000		
	- Equipement du service des consultations externes de gynécologie et de maternité à l'hôpital Charles Nicolle	200 000		
	- Equipement de l'aménagement des services des maladies du diabète, de médecine interne et de maternité à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	300 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement de l'unité de néo natalité (services "B" et "C") à l'hôpital d'enfants de Tunis	500 000		
	- Equipement de l'aménagement des services de chirurgie "A", "B" et orthopédique à l'hôpital d'enfants de Tunis	500 000		
	- Equipement du service des accidents vasculaires cérébraux (AVC) à l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax	400 000		
	- Equipement du service de chirurgie cardio-vasculaire infantile à l'hôpital Sahloul de Sousse	550 000		
	- Equipement de l'aménagement du laboratoire des maladies hématiques à l'hôpital de la Rabta	350 000		
	- Equipement de l'aménagement du service de chirurgie orthopédique à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	300 000		
	- Equipement de l'aménagement du service de dermatologie à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	150 000		
	- Equipement de l'unité de soins intensifs au service de cardiologie à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	300 000		
	- Equipement du pavillon d'hospitalisation au service de chirurgie du thoracique et du cœur à l'hôpital Abderrahmane Memi de l'Ariana	150 000		
	- Renforcement des équipements du service de néonatalogie au centre de médecine infantile de Tunis	600 000		
	- Renforcement du plateau technique de l'Institut Pasteur	600 000		
	- Projet pilote d'emboitage des médicaments à l'hôpital universitaire Habib Thameur	1 600 000		
	Total B	23 810 000		
	Total 2	26 810 000		
	TOTAL	22 786 000		
	Total I	32 787 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>- Diminution</u>			
	* Office National de la Famille et de la Population	-1 531 000		
	- Construction du nouveau siège social de l'Office (291)	-300 000		(291) Coût initial : 3 195 000 D Coût nouveau : 2 895 000 D
	- Equipement de l'imprimerie (292)	-31 000		(292) Coût initial : 125 000 D Coût nouveau : 94 000 D
	- Plan directeur informatique (293)	-445 000		(293) Coût initial : 1 880 000 D Coût nouveau : 1 435 000 D
	- Construction du centre international de la formation (294)	-581 000		(294) Coût initial : 581 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de l'administration centrale (295)	-50 000		(295) Coût initial : 410 000 D Coût nouveau : 360 000 D
	- Construction du centre de la santé reproductive à la Délégation d'Ettadhamen (296)	-100 000		(296) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 850 000 D
	- Travaux de préparation de l'état sanitaire de la population et de la famille (297)	-24 000		(297) Coût initial : 24 000 D Coût nouveau : néant
	* Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique	-115 000		
	- Installation d'équipements pour l'internet (298)	-80 000		(298) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 120 000 D
	- Equipements informatiques (299)	-35 000		(299) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 5 000 D
	* Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits	-559 000		
	- Plan directeur informatique (300)	-500 000		(300) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Installation d'équipements pour l'internet (301)	-39 000		(301) Coût initial : 93 000 D Coût nouveau : 54 000 D
	- Matériels de bureau (302)	-20 000		(302) Coût initial : 20 000 D Coût nouveau : néant
	Total I	-2 205 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	2- Projets nouveaux			
	* Office National de la Famille et de la Population	500 000		
	- Acquisition de matériels et d'équipements médicaux	165 000		
	- Aménagement et équipement des centres régionaux	60 000		
	- Acquisition de matériels roulants	30 000		
	- Equipement de l'imprimerie	25 000		
	- Recherches et études	115 000		
	- Construction et aménagement d'espaces de jeunesse dans les régions	60 000		
	- Equipement du centre de production des supports audiovisuels	25 000		
	- Aménagement et réhabilitation de l'atelier de maintenance et de réparation des voitures	20 000		
	* Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique	135 000		
	- Equipements informatiques	30 000		
	- Acquisition de matériels roulants	35 000		
	- Formation	70 000		
	* Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits	250 000		
	- Equipements informatiques	15 000		
	- Acquisition de matériels roulants	25 000		
	- Acquisition d'équipements et de matériels	15 000		
	- Etudes	90 000		
	- Réalisation des plans de contrôle	25 000		
	- Opérations de sensibilisation	40 000		
	- Programmes informatiques	17 000		
	- Sécurité informatique	20 000		
	- Renforcement des capacités des laboratoires	3 000		
	* Office du Thermalisme	1 335 000		
	- Développement du secteur de thermalisme	530 000		
	- Etudes et recherches	435 000		
- Acquisition d'équipements et de matériels	145 000			
- Acquisition d'équipements informatiques	40 000			
- Acquisition de matériels roulants	45 000			
- Subvention d'investissement au profit des promoteurs dans le domaine des stations hospitalières thermales	140 000			
Total 2	2 220 000			
Total II	15 000			
TOTAL GENERAL		32 802 000		
	1- Investissements Directs			
	1- Réévaluation			
	- Programme de construction des centres d'éducation et de réadaptation des handicapés (1)	110 000	(1) Coût initial : 7 700 000 D Coût nouveau : 7 810 000 D	
	- Construction du centre d'observation des mineurs de Sfax (2)	700 000	(2) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 1 900 000 D	
	Total 1	810 000		
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Construction d'unités locales d'Inspection du Travail	280 000		
	- Extension du siège de la Direction Régionale des Affaires Sociales à Jendouba	200 000		
	- Aménagement du groupement sanitaire et éducatif des handicapés moteurs de Nabeul	70 000		
	- Construction de la deuxième tranche du siège de la Direction Régionale des Affaires Sociales à Siliana	200 000		
	- Programme de construction des centres d'éducation et de réadaptation des handicapés	1 400 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement du centre de formation professionnelle des handicapés et des sourds à Ksar Helal	20 000		
	- Equipement du centre social d'observation des enfants de Manouba	10 000		
	- Construction et équipement d'un centre de protection sociale des enfants de Sidi Bouzid	3 000 000		
	- Construction d'unités locales de promotion sociale	1 400 000		
	- Construction et équipement d'un centre de défense et d'intégration sociale à Siliana	750 000		
	- Construction et équipement d'un centre de défense et d'intégration sociale à Mahdia	750 000		
	Total A	8 080 000		
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Crédits d'études	50 000		
	- Aménagements divers	1 200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	675 000		
	- Acquisition d'équipements divers	500 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques	150 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	323 000		
	- Etude de mise à niveau du plan directeur informatique à la manière du "Web"	100 000		
	- Acquisition de matériels techniques pour le réseau et l'accès internet à haut débit	30 000		
	- Audit et acquisition de matériels de sécurité du système informatique	225 000		
	- Equipement du Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd	10 000		
	- Equipement des centres de défense et d'intégration sociale	50 000		
	- Aménagement des centres de défense et d'intégration sociale	70 000		
	- Equipement de l'Institut de Promotion des Handicapés	100 000		
	- Aménagement de l'Institut de Promotion des Handicapés	150 000		
	- Programme national d'enseignement des adultes	100 000		
	- Aménagement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	1 200 000		
	- Equipement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	500 000		
	- Acquisition d'unités mobiles au profit du travail social scolaire	140 000		
	- Foire annuelle des handicapés	140 000		
	- Equipement du centre de défense et d'intégration sociale de Tunis	20 000		
	- Equipement du dépôt interrégional de solidarité sociale de Gafsa	500 000		
	- Création d'un nouveau centre d'hébergement et de réadaptation des handicapés mentaux sans soutien à Gabès	2 500 000		
	- Construction d'un dépôt et du siège du Comité Régional de Solidarité Sociale de Kairouan	400 000		
	- Création d'unités mobiles de protection des handicapés au foyer	90 000		
	- Installation d'un logiciel de gestion des stocks	300 000		
	- Aménagement du centre social et éducatif "ESSEMED"	1 260 000		
	- Equipement de la direction de la médecine du travail et des inspections régionales	50 000		
	Total B	10 833 000		
	Total 2	18 913 000		
	Total I	19 723 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale</u>	44 000 000		
	<u>- Office des Tunisiens à l'Etranger</u>	217 000		
	- Acquisition de matériels roulants	92 000		
	- Equipements informatiques	25 000		
	- Aménagement des sièges des commissariats régionaux	65 000		
	- Aménagement du garage	35 000		
	Total II	44 217 000		
	TOTAL		63 940 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
27 - Ministère de l'Education	<p>Investissements Directs * Services Centraux 1- Changement d'intitulé de projet Lire : - Aménagement du siège de l'Administration Centrale à Bab Bnet à Tunis au lieu de : - Aménagement de la Direction des Activités Culturelles à la rue de Kélibia à Tunis 2- Réévaluation A- Diminution</p>			
	- Système de gestion des données (1)	-350 000		(1) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : néant
	- Evaluation du travail de l'élève et des qualifications du professeur (2)	-100 000		(2) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Etude relative à la mise à jour des listes d'équipements didactiques (3)	-334 000		(3) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 116 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des moyens de la recherche dans le domaine éducatif (4)	-74 000		(4) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 86 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagements divers (5)	-6 000		(5) Coût initial : 6 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement de l'Administration Générale (6)	-74 000		(6) Coût initial : 980 000 D Coût nouveau : 906 000 D
	- Aménagement de l'Institut National des Sciences de l'Education (7)	-26 000		(7) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 524 000 D
	- Aménagement des services de l'UNESCO (8)	-1 000		(8) Coût initial : 65 000 D Coût nouveau : 64 000 D
	- Acquisition d'un immeuble pour la Direction Régionale de l'Enseignement de Tunis (9)	-29 000		(9) Coût initial : 2 230 000 D Coût nouveau : 2 201 000 D
	- Aménagement du dépôt de Mégrine (10)	-56 000		(10) Coût initial : 1 055 000 D Coût nouveau : 999 000 D dont 303 000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement du réseau de distribution des eaux dans les établissements éducatifs (11)	-173 000		(11) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : 327 000 D
	- Aménagement du siège de la Maison de l'UNESCO à Tunis (12)	-39 000		(12) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 21 000 D
	- Maintenance et entretien des inspections de l'enseignement : programme 2006 (13)	-54 000		(13) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : 96 000 D
	- Installation d'un transformateur électrique au siège du Comité National de l'Education, des Sciences et de la Culture et la Maison de l'UNESCO à Tunis (14)	-5 000		(14) Coût initial : 40 000 D Coût nouveau : 35 000 D
	- Equipements pour les services des examens (15)	-3 000		(15) Coût initial : 875 000 D Coût nouveau : 872 000 D
	- Programme d'équipement complémentaire (16)	-272 000		(16) Coût initial : 1 216 000 D Coût nouveau : 944 000 D
	- Acquisition de livres et de matériels pédagogiques (17)	-640 000		(17) Coût initial : 4 726 000 D Coût nouveau : 4 086 000 D dont 3 051 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Acquisition et installation d'un standard téléphonique (18)	-150 000		(18) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (19)	-4 000		(19) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 46 000 D
	- Extension et équipement du réseau informatique dans l'Administration Régionale (20)	-520 000		(20) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 240 000 D
	- Equipement de deux centres pilotes de l'éducation et de la formation continue (21)	-299 000		(21) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 51 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du siège de la Maison de l'UNESCO à Tunis (22)	-72 000		(22) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 28 000 D
	- Renforcement du Centre National de l'Innovation Pédagogique et de Recherches Educatives (23)	-28 000		(23) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 172 000 D dont 132 000 D sur prêts extérieurs
	- Informatisation du Ministère (24)	-216 000		(24) Coût initial : 328 000 D Coût nouveau : 112 000 D
	- Installation de l'internet au Ministère (25)	-55 000		(25) Coût initial : 1 670 000 D Coût nouveau : 1 615 000 D dont 1 167 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du réseau EDUNET (26)	-144 000		(26) Coût initial : 946 000 D Coût nouveau : 802 000 D dont 766 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services pédagogiques en informatique (27)	-96 000		(27) Coût initial : 96 000 D Coût nouveau : néant
	- Conception de réalisation d'un système de gestion des données (28)	-213 000		(28) Coût initial : 350 000 D Coût nouveau : 137 000 D dont 104 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du contenu de la bibliothèque virtuelle (29)	-150 000		(29) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Développement des logiciels informatiques (30)	-85 000		(30) Coût initial : 85 000 D Coût nouveau : néant
	- Installation d'un système d'information pour les services centraux et régionaux (31)	-180 000		(31) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement du réseau éducatif (32)	-5 000		(32) Coût initial : 105 000 D Coût nouveau : 100 000 D dont 85 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements pour la sécurité des réseaux informatiques (33)	-24 000		(33) Coût initial : 112 000 D Coût nouveau : 88 000 D sur prêts extérieurs
	- Recyclage des enseignants en Tunisie (34)	-548 000		(34) Coût initial : 4 946 000 D Coût nouveau : 4 398 000 D dont 3 468 000 D sur prêts extérieurs
	- Unité de supervision du prêt sectoriel de l'éducation et de la formation (35)	-23 000		(35) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 77 000 D dont 66 000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'appui à l'enseignement secondaire : assistance technique (36)	-960 000		(36) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 2 040 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Formation des corps techniques à l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (37)	-100 000		(37) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Formation dans le cadre du programme d'appui à l'enseignement secondaire (38)	-600 000		(38) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : néant
	- Formation dans les techniques de l'information et de la communication (39)	-60 000		(39) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant
	- Formation de spécialistes dans les domaines d'élaboration des programmes, des examens et d'élaboration de livres scolaires (40)	-501 000		(40) Coût initial : 850 000 D Coût nouveau : 349 000 D sur prêts extérieurs
	- Formation de gestionnaires dans le domaine de gestion des projets d'assistance technique (41)	-164 000		(41) Coût initial : 232 000 D Coût nouveau : 68 000 D sur prêts extérieurs
	- Développement des logiciels : assistance technique (42)	-640 000		(42) Coût initial : 640 000 D Coût nouveau : néant
	- Formation au profit de l'école virtuelle (43)	-300 000		(43) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Modernisation de l'école virtuelle (44)	-200 000		(44) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Assistance technique et formation des cadres et agents de l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (45)	-100 000		(45) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Construction de l'Ecole Normale des Instituteurs de Mateur (46)	-459 000		(46) Coût initial : 2 317 000 D Coût nouveau : 1 858 000 D
	- Construction de l'Ecole Normale des Instituteurs de Jendouba (47)	-649 000		(47) Coût initial : 3 224 000 D Coût nouveau : 2 575 000 D
	- Construction de l'Ecole Normale des Instituteurs de Sbeitla (48)	-715 000		(48) Coût initial : 2 435 000 D Coût nouveau : 1 720 000 D
	- Construction de l'Ecole Normale des Instituteurs de Sidi Bouzid (49)	-678 000		(49) Coût initial : 2 217 000 D Coût nouveau : 1 539 000 D
	- Lycée Ennour de Gabès (50)	-5 000		(50) Coût initial : 2 468 000 D Coût nouveau : 2 463 000 D
	- Construction d'espaces polyvalents et de blocs sanitaires pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques (51)	-25 000		(51) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 975 000 D
	- Réhabilitation et entretien des écoles primaires (52)	-2 030 000		(52) Coût initial : 17 845 000 D Coût nouveau : 15 815 000 D dont 8 540 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de 50 accès pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques : programme de l'année 2009 (53)	-970 000		(53) Coût initial : 970 000 D Coût nouveau : néant
	- Réhabilitation et entretien des écoles primaires prioritaires (54)	-400 000		(54) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement d'accès et d'espaces polyvalents pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques (55)	-10 000		(55) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 190 000 D
	- Réhabilitation et entretien des écoles primaires dans le cadre du programme d'intégration des enfants aux besoins spécifiques : programme de l'année 2005 (56)	-2 466 000		(56) Coût initial : 2 700 000 D Coût nouveau : 234 000 D
	- Aménagement d'espaces pour les enfants aux besoins spécifiques dans les classes préparatoires : programme de l'année 2006 (57)	-2 000		(57) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 158 000 D
	- Aménagement d'espaces multidisciplinaires pour l'intégration des élèves aux besoins spécifiques : programme de l'année 2009 (58)	-460 000		(58) Coût initial : 460 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement d'espaces pour les enfants aux besoins spécifiques dans les classes préparatoires : programme de l'année 2006 (59)	-160 000		(59) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : néant
	- Lycée Ibn Sina El Kabaria : noyau de l'année 1997 (60)	-1 000		(60) Coût initial : 801 000 D Coût nouveau : 800 000 D
	- Ecole secondaire à la Cité El Manar (61)	-331 000		(61) Coût initial : 381 000 D Coût nouveau : 50 000 D
	- Ecole secondaire à El Kabaria (62)	-403 000		(62) Coût initial : 544 000 D Coût nouveau : 141 000 D
	- Collège à El Kabaria : noyau de l'année 1992 (63)	-12 000		(63) Coût initial : 617 000 D Coût nouveau : 605 000 D dont 378 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Séjoui: noyau de l'année 1995 (64)	-30 000		(64) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 920 000 D dont 366 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à la Soukra : Ariana Nord : noyau de l'année 1995 (65)	-73 000		(65) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 877 000 D dont 323 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Jedaïda : noyau de l'année 1996 (66)	-9 000		(66) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à Kalaat El Andalous : noyau de l'année 1996 (67)	-9 000		(67) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à El M'nihla : noyau de l'année 1996 (68)	-9 000		(68) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à Fouchana : noyau de l'année 1995 (69)	-56 000		(69) Coût initial : 954 000 D Coût nouveau : 898 000 D dont 344 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ben Arous : noyau de l'année 1995 (70)	-24 000		(70) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 926 000 D dont 372 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Garaat Sassi : noyau de l'année 1995 (71)	-39 000		(71) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 911 000 D dont 357 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Kélibia : noyau de l'année 1995 (72)	-28 000		(72) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 922 000 D dont 368 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Skalba : noyau de l'année 1996 (73)	-9 000		(73) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à Zriba : noyau de l'année 1995 (74)	-69 000		(74) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 881 000 D dont 327 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Fahs : noyau de l'année 1996 (75)	-9 000		(75) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à Bizerte sud : noyau de l'année 1995 (76)	-46 000		(76) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 904 000 D dont 350 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sejnane : noyau de l'année 1995 (77)	-23 000		(77) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 927 000 D dont 373 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Mejaz El Bab : noyau de l'année 1995 (78)	-23 000		(78) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 927 000 D dont 373 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Amdoun : noyau de l'année 1995 (79)	-1 000		(79) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 949 000 D dont 395 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Testour : noyau de l'année 1996 (80)	-17 000		(80) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège n° 2 à Boussalem (81)	-1 538 000		(81) Coût initial : 1 574 000 D Coût nouveau : 36 000 D
	- Collège à Fernana (82)	-1 108 000		(82) Coût initial : 1 730 000 D Coût nouveau : 622 000 D
	- Collège à Hammam Bourguiba : noyau de l'année 1995 (83)	-43 000		(83) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 907 000 D dont 353 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Souk El Jomaa : noyau de l'année 1995 (84)	-31 000		(84) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 919 000 D dont 365 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Fernana : noyau de l'année 1996 (85)	-17 000		(85) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège à Barboussa (86)	-792 000		(86) Coût initial : 1 722 000 D Coût nouveau : 930 000 D
	- Collège à Sakiet Sidi Youssef : noyau de l'année 1997 (87)	-16 000		(87) Coût initial : 832 000 D Coût nouveau : 816 000 D
	- Collège à El Ksour (88)	-295 000		(88) Coût initial : 1 083 000 D Coût nouveau : 788 000 D
	- Collège à Kalaat Senane : noyau de l'année 1995 (89)	-43 000		(89) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 907 000 D dont 353 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège : noyau de l'année 1996 (90)	-17 000		(90) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège à Dahmani : noyau de l'année 1996 (91)	-17 000		(91) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège à Gaafour : noyau de l'année 1997 (92)	-22 000		(92) Coût initial : 824 000 D Coût nouveau : 802 000 D
	- Collège à Laaroussa (93)	-573 000		(93) Coût initial : 683 000 D Coût nouveau : 110 000 D
	- Collège à Rouhia : noyau de l'année 1996 (94)	-17 000		(94) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège Makthar : noyau de l'année 1996 (95)	-17 000		(95) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège à El Hajeb : noyau de l'année 1997 (96)	-15 000		(96) Coût initial : 1 280 000 D Coût nouveau : 1 265 000 D dont 310 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Ala : noyau de l'année 1997 (97)	-59 000		(97) Coût initial : 1 280 000 D Coût nouveau : 1 221 000 D dont 266 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sbikha : noyau de l'année 1995 (98)	-104 000		(98) Coût initial : 954 000 D Coût nouveau : 850 000 D dont 296 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Bouhajla : noyau de l'année 1995 (99)	-147 000		(99) Coût initial : 1 054 000 D Coût nouveau : 907 000 D dont 354 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Chbika : noyau de l'année 1996 (100)	-9 000		(100) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 701 000 D
	- Collège à Hidra (101)	-218 000		(101) Coût initial : 1 381 000 D Coût nouveau : 1 163 000 D
	- Collège à Mejel Bel Abbès (102)	-333 000		(102) Coût initial : 1 386 000 D Coût nouveau : 1 053 000 D
	- Collège à El Ayoun (103)	-489 000		(103) Coût initial : 545 000 D Coût nouveau : 56 000 D
	- Collège secondaire à Hassi El Frid : noyau de l'année 1988 (104)	-200 000		(104) Coût initial : 493 000 D Coût nouveau : 293 000 D
	- Collège à la Cité Elbassatine à Kasserine : noyau de l'année 1995 (105)	-175 000		(105) Coût initial : 1 054 000 D Coût nouveau : 879 000 D dont 325 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mejel Bel Abbès : noyau de l'année 1996 (106)	-17 000		(106) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : 723 000 D
	- Collège à Menzel Bou Zaïène : noyau de l'année 1997 (107)	-30 000		(107) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 570 000 D
	- Collège à Jelma : noyau de l'année 1995 (108)	-217 000		(108) Coût initial : 1 054 000 D Coût nouveau : 837 000 D dont 283 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Meknessy : noyau de l'année 1996 (109)	-11 000		(109) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Collège à Sebbala : noyau de l'année 1996 (110)	-11 000		(110) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Collège secondaire à M'saken : noyau de l'année 1995 (111)	-91 000		(111) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 859 000 D dont 305 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bouhsina : noyau de l'année 1996 (112)	-10 000		(112) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Collège à Sousse Erriadh : noyau de l'année 1996 (113)	-10 000		(113) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Collège à Hammam Sousse : noyau de l'année 1997 (114)	-80 000		(114) Coût initial : 960 000 D Coût nouveau : 880 000 D
	- Collège à Zeramdine : noyau de l'année 1997 (115)	-14 000		(115) Coût initial : 823 000 D Coût nouveau : 809 000 D
	- Collège à Ksar Helal : noyau de l'année 1997 (116)	-14 000		(116) Coût initial : 813 000 D Coût nouveau : 799 000 D
	- Collège à Jemmal : noyau de l'année 1995 (117)	-59 000		(117) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 891 000 D dont 337 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Chorbène et Nafatia : noyau de l'année 1995 (118)	-41 000		(118) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 909 000 D dont 355 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sidi Alouène : noyau de l'année 1996 (119)	-11 000		(119) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Collège à Gassas : noyau de l'année 1995 (120)	-3 000		(120) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 947 000 D dont 393 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Saltania : noyau de l'année 1995 (121)	-49 000		(121) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 901 000 D dont 347 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sakiet Ezzit : noyau de l'année 1996 (122)	-10 000		(122) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Collège à Sidi Boubaker Moularès : noyau de l'année 1997 (123)	-51 000		(123) Coût initial : 681 000 D Coût nouveau : 630 000 D
	- Collège à El Ksar : noyau de l'année 1995 (124)	-23 000		(124) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 927 000 D dont 373 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à M'dhilla : noyau de l'année 1996 (125)	-10 000		(125) Coût initial : 710 000 D Coût nouveau : 700 000 D
	- Collège à Tozeur (126)	-382 000		(126) Coût initial : 702 000 D Coût nouveau : 320 000 D
	- Collège à Deguèche : noyau de l'année 1996 (127)	-12 000		(127) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 718 000 D
	- Collège à Nafta : noyau de l'année 1996 (128)	-12 000		(128) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 718 000 D
	- Collège à Souk El Ahad : noyau de l'année 1995 (129)	-27 000		(129) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 923 000 D dont 369 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Douz (130)	-136 000		(130) Coût initial : 1 559 000 D Coût nouveau : 1 423 000 D dont 563 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège El Amel à Gabès : noyau de l'année 1995 (131)	-35 000		(131) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 915 000 D dont 361 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Metouia : noyau de l'année 1995 (132)	-14 000		(132) Coût initial : 954 000 D Coût nouveau : 940 000 D dont 386 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ajim (133)	-530 000		(133) Coût initial : 909 000 D Coût nouveau : 379 000 D
	- Collège à Midoune : noyau de l'année 1995 (134)	-33 000		(134) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 917 000 D dont 363 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sidi Makhlouf : noyau de l'année 1996 (135)	-11 000		(135) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Collège à Ben Gardène : noyau de l'année 1996 (136)	-11 000		(136) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : 709 000 D
	- Collège à Remada (137)	-187 000		(137) Coût initial : 1 016 000 D Coût nouveau : 829 000 D
	- Collège à Dhiba (138)	-186 000		(138) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 114 000 D
	- Collège à Bir Lahmar : noyau de l'année 1995 (139)	-31 000		(139) Coût initial : 950 000 D Coût nouveau : 919 000 D dont 365 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ezzahra : noyau de l'année 1996 (140)	-11 000		(140) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 719 000 D
	- Collège à Beni M'hira : noyau de l'année 1996 (141)	-11 000		(141) Coût initial : 730 000 D Coût nouveau : 719 000 D
	- Collège à Carthage Byrsa (142)	-16 000		(142) Coût initial : 2 479 000 D Coût nouveau : 2 463 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Ghardimaou : noyau de l'année 1999 (143)	-150 000		(143) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 350 000 D dont 450 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mateur : noyau de l'année 1998 (144)	-160 000		(144) Coût initial : 760 000 D Coût nouveau : 600 000 D
	- Collège à Gafsa Sud : noyau de l'année 2000 (145)	-470 000		(145) Coût initial : 2 597 000 D Coût nouveau : 2 127 000 D
	- Collège à Kébili : noyau de l'année 1999 (146)	-460 000		(146) Coût initial : 1 660 000 D Coût nouveau : 1 200 000 D
	- Construction de l'école internationale de Tunis à l'Ariana (147)	-75 000		(147) Coût initial : 1 215 000 D Coût nouveau : 1 140 000 D
	- Collège à Souk El Ahad : noyau de l'année 1999 (148)	-32 000		(148) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Tinja : noyau de l'année 1999 (149)	-32 000		(149) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Séjoumi : noyau de l'année 1999 (150)	-185 000		(150) Coût initial : 1 330 000 D Coût nouveau : 1 145 000 D
	- Collège à Douar Hicher : noyau de l'année 1999 (151)	-32 000		(151) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Nefza : noyau de l'année 1999 (152)	-32 000		(152) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Sidi Makhlouf : noyau de l'année 1999 (153)	-32 000		(153) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Beni Khaled : noyau de l'année 1999 (154)	-101 000		(154) Coût initial : 1 295 000 D Coût nouveau : 1 194 000 D dont 359 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Rakada : noyau de l'année 1999 (155)	-460 000		(155) Coût initial : 1 200 000 D Coût nouveau : 740 000 D
	- Collège à El Hancha : noyau de l'année 1999 (156)	-53 000		(156) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 447 000 D dont 447 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Kalaa Kébira : noyau de l'année 1999 (157)	-32 000		(157) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Mareth Sud : noyau de l'année 1999 (158)	-32 000		(158) Coût initial : 930 000 D Coût nouveau : 898 000 D
	- Collège à Beni Khédache : noyau de l'année 1999 (159)	-460 000		(159) Coût initial : 1 640 000 D Coût nouveau : 1 180 000 D
	- Collège à Tataouine : noyau de l'année 1999 (160)	-300 000		(160) Coût initial : 1 230 000 D Coût nouveau : 930 000 D
	- Collège à Bir Lahfey : noyau de l'année 1999 (161)	-404 000		(161) Coût initial : 1 548 000 D Coût nouveau : 1 144 000 D
	- Collège à Mahdia : noyau de l'année 1999 (162)	-460 000		(162) Coût initial : 1 660 000 D Coût nouveau : 1 200 000 D
	- Construction de 10 collèges : noyau de l'année 1999 (163)	-460 000		(163) Coût initial : 460 000 D Coût nouveau : néant
	- Collège au Kef Nord : noyau de l'année 1999 (164)	-268 000		(164) Coût initial : 1 754 000 D Coût nouveau : 1 486 000 D dont 452 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Jadiliane : noyau de l'année 1999 (165)	-460 000		(165) Coût initial : 1 644 000 D Coût nouveau : 1 184 000 D
	- Collège à Gabès : noyau de l'année 2000 (166)	-50 000		(166) Coût initial : 1 439 000 D Coût nouveau : 1 389 000 D dont 440 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Fouchana : noyau de l'année 1999 (167)	-630 000		(167) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : néant
	- Collège à El Hrairia : noyau de l'année 2000 (168)	-1 594 000		(168) Coût initial : 2 921 000 D Coût nouveau : 1 327 000 D dont 421 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Moknine : noyau de l'année 2000 (169)	-100 000		(169) Coût initial : 1 325 000 D Coût nouveau : 1 225 000 D dont 374 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège de la Cité Ennasr (170)	-1 000		(170) Coût initial : 986 000 D Coût nouveau : 985 000 D
	- Ecole internationale de Tunis (171)	-102 000		(171) Coût initial : 1 350 000 D Coût nouveau : 1 248 000 D
	- Collège à Ben Gardène : noyau de l'année 2000 (172)	-26 000		(172) Coût initial : 941 000 D Coût nouveau : 915 000 D
	- Collège à Jelma : noyau de l'année 2000 (173)	-30 000		(173) Coût initial : 944 000 D Coût nouveau : 914 000 D
	- Collège à Mazzouna : noyau de l'année 2000 (174)	-29 000		(174) Coût initial : 945 000 D Coût nouveau : 916 000 D
	- Collège à Souk Ejjedid : noyau de l'année 2000 (175)	-26 000		(175) Coût initial : 1 281 000 D Coût nouveau : 1 255 000 D dont 414 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mateur : noyau de l'année 2000 (176)	-272 000		(176) Coût initial : 1 894 000 D Coût nouveau : 1 622 000 D dont 498 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à la Cité sportive à Radès : noyau de l'année 2000 (177)	-171 000		(177) Coût initial : 1 322 000 D Coût nouveau : 1 151 000 D dont 369 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Hammam Chott : noyau de l'année 2000 (178)	-47 000		(178) Coût initial : 1 385 000 D Coût nouveau : 1 338 000 D dont 423 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Teboursouk : noyau de l'année 2000 (179)	-30 000		(179) Coût initial : 945 000 D Coût nouveau : 915 000 D
	- Collège à Belkhir : noyau de l'année 2000 (180)	-501 000		(180) Coût initial : 1 559 000 D Coût nouveau : 1 058 000 D
	- Collège à Hammamet : noyau de l'année 2000 (181)	-212 000		(181) Coût initial : 1 741 000 D Coût nouveau : 1 529 000 D dont 483 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Mida : noyau de l'année 2000 (182)	-208 000		(182) Coût initial : 1 749 000 D Coût nouveau : 1 541 000 D dont 495 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mornaguia : noyau de l'année 2001 (183)	-1 020 000		(183) Coût initial : 2 465 000 D Coût nouveau : 1 445 000 D dont 443 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Dar Allouche : noyau de l'année 2001 (184)	-218 000		(184) Coût initial : 1 565 000 D Coût nouveau : 1 347 000 D dont 437 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bouhajla : noyau de l'année 2001 (185)	-195 000		(185) Coût initial : 1 660 000 D Coût nouveau : 1 465 000 D dont 470 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Skhira : noyau de l'année 2001 (186)	-602 000		(186) Coût initial : 2 209 000 D Coût nouveau : 1 607 000 D dont 520 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sidi Hassine : noyau de l'année 2001 (187)	-137 000		(187) Coût initial : 1 649 000 D Coût nouveau : 1 512 000 D dont 664 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Borj Louzir : noyau de l'année 2001 (188)	-41 000		(188) Coût initial : 1 536 000 D Coût nouveau : 1 495 000 D dont 642 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Erremila : noyau de l'année 2001 (189)	-470 000		(189) Coût initial : 1 900 000 D Coût nouveau : 1 430 000 D dont 636 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Zaghouan : noyau de l'année 2001 (190)	-1 323 000		(190) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 1 677 000 D dont 810 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sejnane : noyau de l'année 2001 (191)	-229 000		(191) Coût initial : 1 639 000 D Coût nouveau : 1 410 000 D dont 545 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Manouba : noyau de l'année 2001 (192)	-2 000		(192) Coût initial : 1 392 000 D Coût nouveau : 1 390 000 D dont 601 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Tajerouine : noyau de l'année 2001 (193)	-564 000		(193) Coût initial : 2 316 000 D Coût nouveau : 1 752 000 D dont 784 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Kairouan Nord : noyau de l'année 2001 (194)	-132 000		(194) Coût initial : 1 714 000 D Coût nouveau : 1 582 000 D dont 765 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Ayoun : noyau de l'année 2001 (195)	-54 000		(195) Coût initial : 1 874 000 D Coût nouveau : 1 820 000 D dont 795 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Foussana : noyau de l'année 2001 (196)	-149 000		(196) Coût initial : 2 103 000 D Coût nouveau : 1 954 000 D dont 838 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sidi Bouzid : noyau de l'année 2001 (197)	-58 000		(197) Coût initial : 1 357 000 D Coût nouveau : 1 299 000 D dont 578 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Kalaa Kébira : noyau de l'année 2001 (198)	-175 000		(198) Coût initial : 1 521 000 D Coût nouveau : 1 346 000 D dont 625 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Akouda : noyau de l'année 2001 (199)	-42 000		(199) Coût initial : 1 289 000 D Coût nouveau : 1 247 000 D dont 525 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sidi Alouène : noyau de l'année 2001 (200)	-132 000		(200) Coût initial : 1 706 000 D Coût nouveau : 1 574 000 D dont 676 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Menzel Chaker : noyau de l'année 2001 (201)	-50 000		(201) Coût initial : 1 666 000 D Coût nouveau : 1 616 000 D dont 713 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bir Ali Ben Khelifa : noyau de l'année 2001 (202)	-70 000		(202) Coût initial : 1 741 000 D Coût nouveau : 1 671 000 D dont 729 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sakiet Eddaier : noyau de l'année 2001 (203)	-9 000		(203) Coût initial : 1 616 000 D Coût nouveau : 1 607 000 D dont 693 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Gafsa : noyau de l'année 2001 (204)	-225 000		(204) Coût initial : 1 981 000 D Coût nouveau : 1 756 000 D dont 779 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bouchemma : noyau de l'année 2001 (205)	-797 000		(205) Coût initial : 2 438 000 D Coût nouveau : 1 641 000 D dont 737 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Menzel Habib : noyau de l'année 2001 (206)	-245 000		(206) Coût initial : 1 700 000 D Coût nouveau : 1 455 000 D dont 672 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Zarzis : noyau de l'année 2001 (207)	-5 000		(207) Coût initial : 1 431 000 D Coût nouveau : 1 426 000 D dont 617 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Omrane Supérieur : noyau de l'année 2001 (208)	-630 000		(208) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : néant
	- Collège à Tataouine : noyau de l'année 2001 (209)	-193 000		(209) Coût initial : 1 613 000 D Coût nouveau : 1 420 000 D dont 659 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Tyna : noyau de l'année 2002 (210)	-1 600 000		(210) Coût initial : 2 900 000 D Coût nouveau : 1 300 000 D
	- Collège à la Marsa : noyau de l'année 2002 (211)	-87 000		(211) Coût initial : 1 713 000 D Coût nouveau : 1 626 000 D dont 727 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Raoued : noyau de l'année 2002 (212)	-204 000		(212) Coût initial : 1 841 000 D Coût nouveau : 1 637 000 D dont 709 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Douar Hicher : noyau de l'année 2002 (213)	-194 000		(213) Coût initial : 1 509 000 D Coût nouveau : 1 315 000 D dont 524 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Takelsa : noyau de l'année 2002 (214)	-273 000		(214) Coût initial : 1 841 000 D Coût nouveau : 1 568 000 D dont 669 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bou Argoub : noyau de l'année 2002 (215)	-61 000		(215) Coût initial : 1 591 000 D Coût nouveau : 1 530 000 D dont 655 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ghezala : noyau de l'année 2002 (216)	-213 000		(216) Coût initial : 1 891 000 D Coût nouveau : 1 678 000 D dont 725 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Sidi Thabet : noyau de l'année 2002 (217)	-151 000		(217) Coût initial : 2 074 000 D Coût nouveau : 1 923 000 D dont 853 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mejez El Bab : noyau de l'année 2002 (218)	-218 000		(218) Coût initial : 1 850 000 D Coût nouveau : 1 632 000 D dont 691 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Krib : noyau de l'année 2002 (219)	-240 000		(219) Coût initial : 1 900 000 D Coût nouveau : 1 660 000 D dont 709 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Tlibet : noyau de l'année 2002 (220)	-209 000		(220) Coût initial : 2 020 000 D Coût nouveau : 1 811 000 D dont 805 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Essaïda : noyau de l'année 2002 (221)	-60 000		(221) Coût initial : 1 642 000 D Coût nouveau : 1 582 000 D dont 649 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Faiedh : noyau de l'année 2002 (222)	-842 000		(222) Coût initial : 2 460 000 D Coût nouveau : 1 618 000 D dont 681 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Bouficha : noyau de l'année 2002 (223)	-3 000		(223) Coût initial : 1 583 000 D Coût nouveau : 1 580 000 D dont 706 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ezzaouia : noyau de l'année 2002 (224)	-22 000		(224) Coût initial : 991 000 D Coût nouveau : 969 000 D
	- Collège à El Mezaougha : noyau de l'année 2002 (225)	-287 000		(225) Coût initial : 1 850 000 D Coût nouveau : 1 563 000 D dont 669 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Telalsa : noyau de l'année 2002 (226)	-118 000		(226) Coût initial : 1 659 000 D Coût nouveau : 1 541 000 D dont 662 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ghraïba : noyau de l'année 2002 (227)	-187 000		(227) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 613 000 D dont 701 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Essened : noyau de l'année 2002 (228)	-392 000		(228) Coût initial : 2 150 000 D Coût nouveau : 1 758 000 D dont 781 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Hamma Nord : noyau de l'année 2002 (229)	-2 000		(229) Coût initial : 1 647 000 D Coût nouveau : 1 645 000 D dont 705 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Médenine : noyau de l'année 2002 (230)	-84 000		(230) Coût initial : 1 617 000 D Coût nouveau : 1 533 000 D dont 667 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Jebel Oust : noyau de l'année 2003 (231)	-500 000		(231) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Collège à Boumhel El Bassatine : programme de l'année 2003 (232)	-40 000		(232) Coût initial : 1 025 000 D Coût nouveau : 985 000 D
	- Collège à Goubellat Béja : programme de l'année 2003 (233)	-139 000		(233) Coût initial : 1 100 000 D Coût nouveau : 961 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Kesra : programme de l'année 2003 (234)	-500 000		(234) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Collège à Ksar Ouled Soltane à Tataouine : programme de l'année 2003 (235)	-231 000		(235) Coût initial : 1 231 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Collège à Sammar à Tataouine : programme de l'année 2003 (236)	-491 000		(236) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 009 000 D
	- Collège à Bir Ali Ben Khalifa : programme de l'année 2003 (237)	-500 000		(237) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 000 000 D
	- Collège à Menzel Chaker Sfax : programme de l'année 2003 (238)	-520 000		(238) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 980 000 D
	- Collège à Nasrallah Kairouan : programme de l'année 2003 (239)	-140 000		(239) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 660 000 D
	- Collège à El M'nihla Ariana : programme de l'année 2003 (240)	-388 000		(240) Coût initial : 2 060 000 D Coût nouveau : 1 672 000 D dont 708 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ajim : programme de l'année 2003 (241)	-856 000		(241) Coût initial : 2 507 000 D Coût nouveau : 1 651 000 D dont 716 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à la Nouvelle Matmata : programme de l'année 2003 (242)	-951 000		(242) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 1 549 000 D dont 686 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Souassi : programme de l'année 2003 (243)	-404 000		(243) Coût initial : 2 077 000 D Coût nouveau : 1 673 000 D dont 692 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Jemmal : programme de l'année 2003 (244)	-818 000		(244) Coût initial : 2 323 000 D Coût nouveau : 1 505 000 D dont 659 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Soliman : programme de l'année 2003 (245)	-132 000		(245) Coût initial : 1 649 000 D Coût nouveau : 1 517 000 D dont 648 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Amirat Sidi Makhlouf : noyau de l'année 2004 (246)	-85 000		(246) Coût initial : 1 060 000 D Coût nouveau : 975 000 D
	- Collège à Sousse Erriadh : programme de l'année 2004 (247)	-232 000		(247) Coût initial : 1 062 000 D Coût nouveau : 830 000 D
	- Collège à El Mouensa Zarzis : programme de l'année 2004 (248)	-439 000		(248) Coût initial : 1 391 000 D Coût nouveau : 952 000 D
	- Collège à la Cité Ennasr Ariana : programme de l'année 2004 (249)	-842 000		(249) Coût initial : 1 747 000 D Coût nouveau : 905 000 D
	- Collège à Tébourba : programme de l'année 2004 (250)	-142 000		(250) Coût initial : 1 777 000 D Coût nouveau : 1 635 000 D dont 716 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Mejel Bel Abbès à Kasserine : programme de l'année 2004 (251)	-147 000		(251) Coût initial : 1 715 000 D Coût nouveau : 1 568 000 D dont 688 000 D sur prêts extérieurs Coût nouveau : 985 000 D
	- Collège à Sidi Abdelhamid Sousse : programme de l'année 2004 (252)	-174 000		(252) Coût initial : 1 701 000 D Coût nouveau : 1 527 000 D dont 677 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Collège à Bou Hejar Monastir : programme de l'année 2004 (253)	-171 000		(253) Coût initial : 1 722 000 D Coût nouveau : 1 551 000 D dont 684 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ksour Essaf : programme de l'année 2004 (254)	-30 000		(254) Coût initial : 1 797 000 D Coût nouveau : 1 767 000 D dont 720 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Sakiet Ezzit : programme de l'année 2004 (255)	-137 000		(255) Coût initial : 1 664 000 D Coût nouveau : 1 527 000 D dont 671 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Chébika : noyau de l'année 2005 (256)	-17 000		(256) Coût initial : 695 000 D Coût nouveau : 678 000 D
	- Collège à Arkou à Médenine : noyau de l'année 2005 (257)	-8 000		(257) Coût initial : 680 000 D Coût nouveau : 672 000 D
	- Collège à Nianou Grombalia : programme de l'année 2006 (258)	-590 000		(258) Coût initial : 1 046 000 D Coût nouveau : 456 000 D dont 67 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à Ghardimaou : programme de l'année 2006 (259)	-1 078 000		(259) Coût initial : 2 042 000 D Coût nouveau : 964 000 D dont 244 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège au Kef Est : programme de l'année 2006 (260)	-1 228 000		(260) Coût initial : 2 175 000 D Coût nouveau : 947 000 D dont 527 000 D sur prêts extérieurs
	- Collège à El Hancha Sfax : programme de l'année 2006 (261)	-590 000		(261) Coût initial : 2 439 000 D Coût nouveau : 1 849 000 D dont 623 000 D sur prêts extérieurs
	- Réaménagement des écoles professionnelles (262)	-457 000		(262) Coût initial : 1 530 000 D Coût nouveau : 1 073 000 D
	- Aménagement d'un internat au lycée d'El Gassa (263)	-144 000		(263) Coût initial : 216 000 D Coût nouveau : 72 000 D
	- Aménagement de collèges : programme de l'année 1998 (264)	-53 000		(264) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 697 000 D dont 277 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de collèges : programme de l'année 1999 (265)	-284 000		(265) Coût initial : 845 000 D Coût nouveau : 561 000 D
	- Aménagement des écoles de métiers (266)	-75 000		(266) Coût initial : 175 000 D Coût nouveau : 100 000 D
	- Aménagement des collèges prioritaires dans les divers Gouvernorats (267)	-682 000		(267) Coût initial : 779 000 D Coût nouveau : 97 000 D dont 18 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des collèges (268)	-100 000		(268) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Aménagement des collèges prioritaires (269)	-720 000		(269) Coût initial : 720 000 D Coût nouveau : néant
	- Transformation d'écoles primaires en collèges (270)	-314 000		(270) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 086 000 D
	- Aménagement des collèges dans le cadre de la généralisation de l'informatique (271)	-235 000		(271) Coût initial : 235 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Aménagement et entretien des écoles de métiers : programme de l'année 2005 (272)	-150 000		(272) Coût initial : 150 000 D Coût nouveau : néant
	- Lycée technique à El Kram (273)	-174 000		(273) Coût initial : 798 000 D Coût nouveau : 624 000 D
	- Lycée de Séjoumi (274)	-296 000		(274) Coût initial : 1 445 000 D Coût nouveau : 1 149 000 D
	- Lycée de Bab Jédid (275)	-5 000		(275) Coût initial : 240 000 D Coût nouveau : 235 000 D
	- Collège secondaire professionnel à la Cité El Intilaka (276)	-1 000		(276) Coût initial : 1 036 000 D Coût nouveau : 1 035 000 D
	- Lycée de Sidi Hassine (277)	-22 000		(277) Coût initial : 1 669 000 D Coût nouveau : 1 647 000 D dont 531 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée Borj El Baccouche - Ariana (278)	-45 000		(278) Coût initial : 144 000 D Coût nouveau : 99 000 D
	- Collège secondaire professionnel à Denden (279)	-165 000		(279) Coût initial : 239 000 D Coût nouveau : 74 000 D
	- Lycée à El Menzah 9 (280)	-196 000		(280) Coût initial : 1 013 000 D Coût nouveau : 817 000 D
	- Lycée à Douar Hicher (281)	-58 000		(281) Coût initial : 1 498 000 D Coût nouveau : 1 440 000 D
	- Lycée de l'Ariana (282)	-18 000		(282) Coût initial : 1 309 000 D Coût nouveau : 1 291 000 D dont 518 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée d'El M'nihla (283)	-140 000		(283) Coût initial : 1 626 000 D Coût nouveau : 1 486 000 D dont 610 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de la Nouvelle Médina (284)	-166 000		(284) Coût initial : 1 059 000 D Coût nouveau : 893 000 D
	- Lycée à El Mourouj (285)	-53 000		(285) Coût initial : 1 404 000 D Coût nouveau : 1 351 000 D dont 544 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Fouchana (286)	-81 000		(286) Coût initial : 1 603 000 D Coût nouveau : 1 522 000 D dont 565 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée N° 2 à Hammamet (287)	-119 000		(287) Coût initial : 725 000 D Coût nouveau : 606 000 D
	- Lycée à El Merazga - Nabeul (288)	-418 000		(288) Coût initial : 1 722 000 D Coût nouveau : 1 304 000 D dont 549 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Menzel Bouzelfa / Beni Khaled (289)	-652 000		(289) Coût initial : 1 883 000 D Coût nouveau : 1 231 000 D dont 494 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée technique de Zaghouan (290)	-328 000		(290) Coût initial : 704 000 D Coût nouveau : 376 000 D
	- Lycée à Bir Mecharga (291)	-412 000		(291) Coût initial : 743 000 D Coût nouveau : 331 000 D
	- Lycée à El Fahs (292)	-70 000		(292) Coût initial : 1 816 000 D Coût nouveau : 1 746 000 D dont 688 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Joumine (293)	-69 000		(293) Coût initial : 1 501 000 D Coût nouveau : 1 432 000 D dont 596 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Ras Jebel (294)	-37 000		(294) Coût initial : 1 878 000 D Coût nouveau : 1 841 000 D dont 689 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Nefza (295)	-73 000		(295) Coût initial : 313 000 D Coût nouveau : 240 000 D
	- Lycée technique de Béja (296)	-148 000		(296) Coût initial : 1 518 000 D Coût nouveau : 1 370 000 D
	- Lycée de Tébourouk (297)	-132 000		(297) Coût initial : 1 622 000 D Coût nouveau : 1 490 000 D
	- Lycée de Testour (298)	-55 000		(298) Coût initial : 1 025 000 D Coût nouveau : 970 000 D
	- Lycée à Béja Nord (299)	-36 000		(299) Coût initial : 1 693 000 D Coût nouveau : 1 657 000 D dont 622 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Beni Mtir (300)	-8 000		(300) Coût initial : 124 000 D Coût nouveau : 116 000 D
	- Lycée et internat à Boussalem (301)	-169 000		(301) Coût initial : 2 406 000 D Coût nouveau : 2 237 000 D dont 897 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Jendouba Nord (302)	-53 000		(302) Coût initial : 1 623 000 D Coût nouveau : 1 570 000 D dont 626 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Oued Mliz (303)	-156 000		(303) Coût initial : 2 179 000 D Coût nouveau : 2 023 000 D dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée au Kef (304)	-230 000		(304) Coût initial : 2 170 000 D Coût nouveau : 1 940 000 D dont 228 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée technique de Siliana (305)	-68 000		(305) Coût initial : 115 000 D Coût nouveau : 47 000 D
	- Lycée du Krib (306)	-10 000		(306) Coût initial : 2 792 000 D Coût nouveau : 2 782 000 D
	- Lycée et internat à Siliana (307)	-142 000		(307) Coût initial : 2 842 000 D Coût nouveau : 2 700 000 D dont 1 095 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Bou Arada (308)	-47 000		(308) Coût initial : 2 125 000 D Coût nouveau : 2 078 000 D dont 688 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Chebika (309)	-266 000		(309) Coût initial : 1 341 000 D Coût nouveau : 1 075 000 D
	- Lycée Dar El Amen à Kairouan (310)	-186 000		(310) Coût initial : 2 967 000 D Coût nouveau : 2 781 000 D
	- Lycée et internat à Oueslatia (311)	-266 000		(311) Coût initial : 2 354 000 D Coût nouveau : 2 088 000 D dont 854 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Kairouan (312)	-255 000		(312) Coût initial : 1 497 000 D Coût nouveau : 1 242 000 D dont 488 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Nasrallah (313)	-85 000		(313) Coût initial : 2 200 000 D Coût nouveau : 2 115 000 D dont 610 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Jadelienne (314)	-28 000		(314) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 372 000 D
	- Lycée à Thala (315)	-234 000		(315) Coût initial : 1 916 000 D Coût nouveau : 1 682 000 D dont 476 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée et internat à Kasserine (316)	-174 000		(316) Coût initial : 2 358 000 D Coût nouveau : 2 184 000 D dont 870 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée et internat à Foussana (317)	-107 000		(317) Coût initial : 2 711 000 D Coût nouveau : 2 604 000 D dont 1 059 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Regueb (318)	-61 000		(318) Coût initial : 2 348 000 D Coût nouveau : 2 287 000 D dont 725 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Sidi Bouzid (319)	-7 000		(319) Coût initial : 2 055 000 D Coût nouveau : 2 048 000 D
	- Lycée à Sidi Bouzid (320)	-67 000		(320) Coût initial : 1 689 000 D Coût nouveau : 1 622 000 D dont 653 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Enfida (321)	-240 000		(321) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 260 000 D dont 503 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Sousse Erriadh (322)	-100 000		(322) Coût initial : 1 557 000 D Coût nouveau : 1 457 000 D dont 604 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Sayada (323)	-127 000		(323) Coût initial : 1 720 000 D Coût nouveau : 1 593 000 D dont 614 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Moknine (324)	-103 000		(322) Coût initial : 1 669 000 D Coût nouveau : 1 566 000 D dont 606 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Ouerdanine (325)	-356 000		(325) Coût initial : 1 660 000 D Coût nouveau : 1 304 000 D dont 523 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Bou Merdès (326)	-18 000		(326) Coût initial : 1 677 000 D Coût nouveau : 1 659 000 D dont 649 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée et internat à Ouled Chamekh (327)	-363 000		(327) Coût initial : 2 324 000 D Coût nouveau : 1 961 000 D dont 813 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Chihia (328)	-235 000		(328) Coût initial : 1 518 000 D Coût nouveau : 1 283 000 D dont 505 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à la Cité El Habib Sfax (329)	-183 000		(329) Coût initial : 1 550 000 D Coût nouveau : 1 367 000 D dont 541 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Bir Ali Ben Khalifa (330)	-336 000		(330) Coût initial : 2 040 000 D Coût nouveau : 1 704 000 D dont 602 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à El Guetar (331)	-135 000		(331) Coût initial : 1 804 000 D Coût nouveau : 1 669 000 D dont 658 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Gafsa Sud (332)	-416 000		(332) Coût initial : 1 836 000 D Coût nouveau : 1 420 000 D dont 479 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Tozeur (333)	-85 000		(333) Coût initial : 1 582 000 D Coût nouveau : 1 497 000 D dont 582 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Douz (334)	-628 000		(334) Coût initial : 1 617 000 D Coût nouveau : 989 000 D
	- Lycée à Kébili (335)	-45 000		(335) Coût initial : 1 583 000 D Coût nouveau : 1 538 000 D
	- Lycée à Douz : noyau de l'année 1996 (336)	-423 000		(336) Coût initial : 1 122 000 D Coût nouveau : 699 000 D
	- Lycée à El Hamma (337)	-230 000		(337) Coût initial : 1 549 000 D Coût nouveau : 1 319 000 D dont 600 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Houmet Souk (338)	-157 000		(338) Coût initial : 1 650 000 D Coût nouveau : 1 493 000 D
	- Lycée à Ben Gardène (339)	-24 000		(339) Coût initial : 1 545 000 D Coût nouveau : 1 521 000 D
	- Lycée à Zarzis (340)	-64 000		(340) Coût initial : 1 502 000 D Coût nouveau : 1 438 000 D dont 575 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Médenine (341)	-222 000		(341) Coût initial : 1 550 000 D Coût nouveau : 1 328 000 D dont 530 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Tataouine (342)	-111 000		(342) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 389 000 D dont 543 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à la Soukra : programme de l'année 1999 (343)	-124 000		(343) Coût initial : 1 990 000 D Coût nouveau : 1 866 000 D dont 603 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Ksour Essaf : programme de l'année 1999 (344)	-753 000		(344) Coût initial : 2 614 000 D Coût nouveau : 1 861 000 D dont 597 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Ben Gardène : programme de l'année 1999 (345)	-656 000		(345) Coût initial : 2 442 000 D Coût nouveau : 1 786 000 D dont 564 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Boussalem : programme de l'année 1999 (346)	-669 000		(346) Coût initial : 2 524 000 D Coût nouveau : 1 855 000 D dont 591 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Tajerouine : programme de l'année 1999 (347)	-490 000		(347) Coût initial : 2 235 000 D Coût nouveau : 1 745 000 D dont 551 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée et internat à Sbeitla : programme de l'année 1999 (348)	-730 000		(348) Coût initial : 3 460 000 D Coût nouveau : 2 730 000 D dont 880 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Redayef : programme de l'année 1999 (349)	-146 000		(349) Coût initial : 2 046 000 D Coût nouveau : 1 900 000 D dont 606 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Ghomrassen : programme de l'année 1999 (350)	-174 000		(350) Coût initial : 2 054 000 D Coût nouveau : 1 880 000 D dont 595 000 D sur prêts extérieurs
	- Extension du lycée pilote Bourguiba (351)	-500 000		(351) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Lycée Khaireddine Bardo : programme de l'année 2000 (352)	-1 174 000		(352) Coût initial : 3 090 000 D Coût nouveau : 1 916 000 D dont 620 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Korba à Nabeul : programme de l'année 2000 (353)	-573 000		(353) Coût initial : 2 580 000 D Coût nouveau : 2 007 000 D dont 625 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Kasserine : programme de l'année 2000 (354)	-611 000		(354) Coût initial : 3 774 000 D Coût nouveau : 3 163 000 D dont 1 038 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à M'saken Sousse : programme de l'année 2000 (355)	-811 000		(355) Coût initial : 2 615 000 D Coût nouveau : 1 804 000 D dont 564 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Sakiet Eddayer Sfax : programme de l'année 2000 (356)	-582 000		(356) Coût initial : 2 545 000 D Coût nouveau : 1 963 000 D dont 631 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Ghannouche Gabès : programme de l'année 2000 (357)	-1 238 000		(357) Coût initial : 3 338 000 D Coût nouveau : 2 100 000 D dont 667 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Houmet Souk Jerba : programme de l'année 2000 (358)	-743 000		(358) Coût initial : 2 828 000 D Coût nouveau : 2 085 000 D dont 675 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Hrairia : programme de l'année 2001 (359)	-28 000		(359) Coût initial : 1 984 000 D Coût nouveau : 1 956 000 D dont 867 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à la Cité Ettadhamen : programme de l'année 2001 (360)	-190 000		(360) Coût initial : 2 574 000 D Coût nouveau : 2 384 000 D dont 1 060 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Mornag : programme de l'année 2001 (361)	-1 000		(361) Coût initial : 2 046 000 D Coût nouveau : 2 045 000 D dont 907 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Dar Chaabène : programme de l'année 2001 (362)	-6 000		(362) Coût initial : 1 909 000 D Coût nouveau : 1 903 000 D dont 854 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Zannouche : programme de l'année 2001 (363)	-148 000		(363) Coût initial : 2 642 000 D Coût nouveau : 2 494 000 D dont 1 142 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à la Cité Erriadh Gabès : programme de l'année 2001 (364)	-171 000		(364) Coût initial : 2 060 000 D Coût nouveau : 1 889 000 D dont 829 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Sidi Hassine : programme de l'année 2001 (365)	-56 000		(365) Coût initial : 2 427 000 D Coût nouveau : 2 371 000 D dont 1 044 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée d'El Mourouj 6 : programme de l'année 2002 (366)	-487 000		(366) Coût initial : 2 738 000 D Coût nouveau : 2 251 000 D dont 981 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée d'Oued Ellil : programme de l'année 2002 (367)	-93 000		(367) Coût initial : 2 100 000 D Coût nouveau : 2 007 000 D dont 820 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Jendouba : programme de l'année 2002 (368)	-170 000		(368) Coût initial : 2 100 000 D Coût nouveau : 1 930 000 D dont 844 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Siliana : programme de l'année 2002 (369)	-472 000		(369) Coût initial : 2 600 000 D Coût nouveau : 2 128 000 D dont 934 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Beni Khédache : programme de l'année 2002 (370)	-440 000		(370) Coût initial : 2 550 000 D Coût nouveau : 2 110 000 D dont 919 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Tataouine Nord : programme de l'année 2002 (371)	-1 241 000		(371) Coût initial : 3 450 000 D Coût nouveau : 2 209 000 D dont 989 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée de Kairouan Nord avec internat : programme de l'année 2002 (372)	-601 000		(372) Coût initial : 3 300 000 D Coût nouveau : 2 699 000 D
	- Lycée de Sakiet Ezzit : programme de l'année 2002 (373)	-900 000		(373) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 2 100 000 D
	- Lycée d'El Hajeb : programme de l'année 2002 (374)	-652 000		(374) Coût initial : 3 028 000 D Coût nouveau : 2 376 000 D dont 1 056 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Mareth (375)	-344 000		(375) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 156 000 D dont 443 000 D sur prêts extérieurs
	- Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (376)	-500 000		(376) Coût initial : 500 000 D Coût nouveau : néant
	- Lycée à Fouchana : programme de l'année 2003 (377)	-669 000		(377) Coût initial : 2 650 000 D Coût nouveau : 1 981 000 D dont 839 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Lycée à Testour Béja : programme de l'année 2003 (378)	-704 000		(378) Coût initial : 2 700 000 D Coût nouveau : 1 996 000 D dont 844 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Sidi Bouzid Ouest : programme de l'année 2003 (379)	-604 000		(379) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 1 896 000 D dont 794 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Sidi Aïche Gafsa : programme de l'année 2003 (380)	-1 827 000		(380) Coût initial : 4 137 000 D Coût nouveau : 2 310 000 D dont 1 024 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Agareb Sfax : programme de l'année 2003 (381)	-598 000		(381) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 1 902 000 D dont 811 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Saouaf Zaghouan : programme de l'année 2003 (382)	-23 000		(382) Coût initial : 2 721 000 D Coût nouveau : 2 698 000 D dont 1 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Lycée à Moularès Gafsa : programme de l'année 2004 (383)	-173 000		(383) Coût initial : 2 079 000 D Coût nouveau : 1 906 000 D dont 824 000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation et entretien des lycées et des collèges (384)	-1 440 000		(384) Coût initial : 15 955 000 D Coût nouveau : 14 515 000 D dont 7 217 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des laboratoires informatiques (385)	-209 000		(385) Coût initial : 520 000 D Coût nouveau : 311 000 D
	- Travaux de séparation des lycées et des collèges (386)	-20 000		(386) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	- Apurement d'anciens projets (387)	-111 000		(387) Coût initial : 185 000 D Coût nouveau : 74 000 D
	- Lycée 9 Avril 1938 à Tunis : deuxième tranche (388)	-59 000		(388) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 141 000 D
	- Aménagement de la salle des activités culturelles au lycée Bourguiba 2003 (389)	-106 000		(389) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : 94 000 D
	- Internat au collège de Sabbala (390)	-1 000		(390) Coût initial : 630 000 D Coût nouveau : 629 000 D
	- Construction de dortoirs : programme de l'année 2003 (391)	-130 000		(391) Coût initial : 2 730 000 D Coût nouveau : 2 600 000 D
	- Construction de chambres froides (392)	-775 000		(392) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 225 000 D
	- Construction de dortoirs dans le cadre du programme d'appui aux collèges prioritaires (393)	-78 000		(393) Coût initial : 566 000 D Coût nouveau : 488 000 D dont 353 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des lycées : programme de l'année 1985 (394)	-83 000		(394) Coût initial : 960 000 D Coût nouveau : 877 000 D
	- Equipement des lycées : programme de l'année 1987 (395)	-61 000		(395) Coût initial : 1 279 000 D Coût nouveau : 1 218 000 D
	- Equipement de lycées et de collèges : programme de l'année 1988 (396)	-64 000		(396) Coût initial : 3 732 000 D Coût nouveau : 3 668 000 D
	- Equipement de lycées et de collèges : programme de l'année 1989 (397)	-69 000		(397) Coût initial : 3 600 000 D Coût nouveau : 3 531 000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement de lycées et de collèges : programme de l'année 1990 (398)	-65 000		(398) Coût initial : 4 400 000 D Coût nouveau : 4 335 000 D
	- Equipement de collèges et de lycées : programme de l'année 1996 (399)	-227 000		(399) Coût initial : 9 451 000 D Coût nouveau : 9 224 000 D dont 6 094 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du Centre National de Maintenance (400)	-341 000		(400) Coût initial : 1 777 000 D Coût nouveau : 1 436 000 D dont 1 427 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de livres : programme de l'année 2001 (401)	-555 000		(401) Coût initial : 600 000 D Coût nouveau : 45 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour écoles primaires, collèges et lycées : programme de l'année 2001 (402)	-77 000		(402) Coût initial : 4 857 000 D Coût nouveau : 4 780 000 D dont 3 866 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les écoles primaires (403)	-2 836 000		(403) Coût initial : 12 700 000 D Coût nouveau : 9 864 000 D dont 6 026 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des inspections de l'enseignement en micro-ordinateurs : programme de l'année 2002 (404)	-120 000		(404) Coût initial : 400 000 D Coût nouveau : 280 000 D dont 228 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des écoles prioritaires (405)	-5 670 000		(405) Coût initial : 5 670 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements ordinaires pour les écoles primaires (406)	-240 000		(406) Coût initial : 700 000 D Coût nouveau : 460 000 D
	- Equipement des laboratoires informatiques dans les collèges et lycées (407)	-707 000		(407) Coût initial : 1 740 000 D Coût nouveau : 1 033 000 D dont 818 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de livres : programme de l'année 2002 (408)	-15 000		(408) Coût initial : 750 000 D Coût nouveau : 735 000 D
	- Equipement de lycées pilotes en réseau de rénovation pédagogique (409)	-60 000		(409) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement d'espaces pour les classes préparatoires (410)	-200 000		(410) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 600 000 D
	- Equipement des bureaux des directeurs des écoles primaires (411)	-65 000		(411) Coût initial : 135 000 D Coût nouveau : 70 000 D
	- Equipements didactiques pour les écoles primaires : programme de l'année 2003 (412)	-600 000		(412) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 300 000 D
	- Equipements didactiques pour les collèges : programme de l'année 2003 (413)	-397 000		(413) Coût initial : 1 300 000 D Coût nouveau : 903 000 D dont 868 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de livres : programme de l'année 2003 (414)	-610 000		(414) Coût initial : 1 600 000 D Coût nouveau : 990 000 D
	- Equipements des collèges en matériels informatiques (415)	-485 000		(415) Coût initial : 1 616 000 D Coût nouveau : 1 131 000 D dont 977 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les laboratoires d'enseignement de l'informatique dans les lycées (416)	-296 000		(416) Coût initial : 1 950 000 D Coût nouveau : 1 654 000 D dont 1 440 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement des salles spécialisées pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (417)	-136 000		(417) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 364 000 D dont 1 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les laboratoires de l'enseignement technique (418)	-428 000		(418) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 1 072 000 D dont 959 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les laboratoires des sciences (419)	-382 000		(419) Coût initial : 2 670 000 D Coût nouveau : 2 288 000 D dont 1 920 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les lycées de l'excellence (420)	-274 000		(420) Coût initial : 1 800 000 D Coût nouveau : 1 526 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres régionaux de l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (421)	-75 000		(421) Coût initial : 75 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements didactiques pour 17 collèges (422)	-740 000		(422) Coût initial : 740 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements didactiques pour lycées et laboratoires de physique dans les collèges (423)	-380 000		(423) Coût initial : 3 500 000 D Coût nouveau : 3 120 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements spéciaux pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires (424)	-52 000		(424) Coût initial : 296 000 D Coût nouveau : 244 000 D
	- Equipements de salles polyvalentes dans les écoles primaires (425)	-750 000		(425) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Acquisition d'équipements ordinaires dans le cadre du programme de renforcement du comportement civique dans les établissements scolaires(426)	-87 000		(426) Coût initial : 173 000 D Coût nouveau : 86 000 D
	- Acquisition d'équipements pour les espaces informatiques mobiles pour les écoles primaires rurales (427)	-19 000		(427) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : 281 000 D dont 225 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles primaires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique (428)	-1 000 000		(428) Coût initial : 1 000 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition d'équipements spéciaux pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires (429)	-100 000		(429) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipement de salles polyvalentes dans les écoles primaires (430)	-250 000		(430) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements ordinaires pour les écoles primaires : programme de l'année 2005 (431)	-520 000		(431) Coût initial : 520 000 D Coût nouveau : néant
	- Equipements spéciaux pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires : programme de l'année 2005 (432)	-300 000		(432) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant
	- Acquisition de matériels informatiques pour les bibliothèques des écoles primaires (433)	-164 000		(433) Coût initial : 180 000 D Coût nouveau : 16 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des espaces de formation de l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique en matériels informatiques (434)	-3 000		(434) Coût initial : 45 000 D Coût nouveau : 42 000 D dont 34 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipements didactiques pour écoles primaires : programme de l'année 2005 (435)	-471 000		(435) Coût initial : 800 000 D Coût nouveau : 329 000 D
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les collèges et lycées : programme de l'année 2006 (436)	-28 000		(436) Coût initial : 5 350 000 D Coût nouveau : 5 322 000 D
	- Equipement des écoles et des lycées prioritaires : programme de l'année 2006 (437)	-160 000		(437) Coût initial : 11 200 000 D Coût nouveau : 11 040 000 D dont 10 840 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements dans le cadre du programme d'intégration des enfants aux besoins spécifiques : programme de l'année 2006 (438)	-200 000		(438) Coût initial : 200 000 D Coût nouveau : néant
	- Extension des collèges et lycées dans le Gouvernorat de Nabeul (439)	-2 000		(439) Coût initial : 2 986 000 D Coût nouveau : 2 984 000 D
	Total A	-121 306 000		
	<u>B- Augmentation</u>			
	- Construction du siège de l'école internationale de Tunis (440)	2 000 000		(440) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 7 000 000 D
	Total B	2 000 000		
	Total 2	-119 306 000		
	<u>3- Projets nouveaux</u>			
	<u>A- Projets à caractère régional</u>			
	- Construction de salles normales dans les écoles primaires	3 380 000		
	- Construction de blocs sanitaires dans les écoles primaires	650 000		
	- Construction de bureaux de directeurs dans les écoles primaires	750 000		
	- Construction de clôtures dans les écoles primaires	750 000		
	- Construction de réfectoires scolaires dans les écoles primaires	435 000		
	- Construction de salles normales dans les écoles primaires prioritaires	520 000		
	- Construction de blocs sanitaires dans les écoles primaires prioritaires	130 000		
	- Construction de bureaux de directeurs dans les écoles primaires prioritaires	150 000		
	- Construction d'espaces polyvalents dans les écoles primaires pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques	360 000		
	- Construction de blocs sanitaires dans les écoles primaires pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques	325 000		
	- Aménagement et construction d'espaces pour les classes préparatoires	2 100 000		
	- Aménagement de couloirs dans les écoles primaires pour l'intégration des enfants aux besoins spécifiques	25 000		
	- Construction de salles normales dans les collèges	2 600 000		
	- Construction de salles spécialisées dans les collèges	660 000		
	- Construction de salles d'éducation technique dans les collèges	520 000		
	- Construction de salles de permanence dans les collèges	1 000 000		
	- Construction de salles d'informatique dans les collèges	780 000		
	- Construction de blocs sanitaires dans les collèges	650 000		
	- Construction de collèges : programme de l'année 2011	8 000 000		
	- Construction de la deuxième tranche de collèges	900 000		
	- Construction de salles normales dans les collèges prioritaires	390 000		
	- Construction de salles de permanence dans les collèges prioritaires	400 000		
	- Construction d'espaces de ressources et d'information dans les collèges	1 250 000		
	- Aménagement de deux noyaux de collèges à El Khorchef et El Henna à Sidi Bouzid : programme de l'année 2011	2 000 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Construction de salles normales dans les lycées	2 600 000		
	- Construction de salles spécialisées dans les lycées	660 000		
	- Construction de salles d'éducation technique dans les lycées	520 000		
	- Construction de laboratoires techniques dans les lycées	650 000		
	- Construction de salles de permanence dans les lycées	800 000		
	- Construction de salles d'informatique dans les lycées	390 000		
	- Construction de blocs sanitaires dans les lycées	650 000		
	- Construction d'espaces de ressources et d'information dans les lycées	1 250 000		
	- Construction de lycées : programme de l'année 2011	4 600 000		
	- Construction de lycées pilotes : programme de l'année 2011	9 150 000		
	- Construction de dortoirs	2 800 000		
	- Construction de réfectoires	900 000		
	- Construction de cuisines	750 000		
	- Construction de chambres froides	150 000		
	- Construction d'internats	1 500 000		
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles primaires	850 000		
	- Acquisition d'équipements pour les espaces des classes préparatoires	1 800 000		
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les collèges et lycées	3 850 000		
	Total A	62 595 000		
	B- Projets à caractère national			
	- Création d'un dictionnaire éducatif et d'une encyclopédie tunisienne	1 320 000		
	- Acquisition de terrains et immeubles	1 000 000		
	- Acquisition de terrains auprès de l'Agence Foncière de l'Habitat	500 000		
	- Crédits d'études	200 000		
	- Extension et aménagement des Commissariats Régionaux de l'Education	1 800 000		
	- Construction et aménagement des services centraux	600 000		
	- Aménagement et entretien des inspections de l'enseignement primaire	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	450 000		
	- Equipement des Centres Régionaux de l'Education et de la Formation Continue	200 000		
	- Equipement de l'administration centrale	100 000		
	- Equipement des Commissariats Régionaux de l'Education	300 000		
	- Equipement des inspections de l'enseignement	100 000		
	- Renouvellement du standard téléphonique	80 000		
	- Equipement de la Direction Générale des Examens	100 000		
	- Acquisition d'un appareil de diagnostic technique des matériels roulants au garage pour véhicules	25 000		
	- Equipement du dépôt de Megrine	70 000		
	- Acquisition d'espaces sportifs mobiles	60 000		
	- Equipements informatiques pour l'administration centrale et régionale	300 000		
	- Formation des cadres	600 000		
	- Aménagement et entretien des écoles primaires	4 000 000		
	- Aménagement et entretien des collèges : programme de l'année 2011 (441)	3 000 000		(441) dont 12 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement et entretien des lycées : programme de l'année 2011 (442)	2 900 000		(442) dont 26 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement et entretien des internats	2 000 000		
	- Equipement des cuisines et des réfectoires dans les établissements éducatifs (443)	16 800 000		(443) dont 13 440 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements didactiques pour les écoles primaires	500 000		
	- Equipements didactiques pour les collèges et lycées	6 570 000		
	- Equipements informatiques pour les écoles primaires	4 800 000		
	- Equipements informatiques pour les collèges et lycées	10 000 000		
	- Acquisition d'équipements pour les établissements éducatifs	1 500 000		
	- Renforcement des équipements ordinaires dans les établissements éducatifs	700 000		
	- Acquisition de photocopieurs pour les écoles primaires	1 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	- Equipement des internats	1 000 000	85 358 000	(444) dont 6 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de tableaux interactifs (444)	7 500 000		
	- Acquisition de ressources en papier et numériques (445)	1 250 000		
	- Acquisition de micro-ordinateurs et d'imprimantes (446)	1 125 000		
	- Acquisition de micro-ordinateurs et de vidéo-projecteurs pour les collèges et lycées (447)	3 769 000		
	- Extension et entretien des centres régionaux de l'éducation et de la formation continue	1 200 000		
	- Construction de l'Institut des Métiers de l'Education à Sfax	1 850 000		
	- Construction du Centre National des Langues	4 000 000		
	Total B	83 969 000		
	Total 3	146 564 000		
	Total	27 258 000		
	* Commissariats Régionaux de l'Education			
	- Projets communs			
	- Aménagement des écoles primaires	26 000 000		
	- Entretien des collèges (448)	12 000 000		
- Entretien des lycées (449)	12 100 000			
- Entretien des internats et des restaurants	8 000 000			
Total A	58 100 000			
Total Général				
* Enseignement Supérieur				
* Services Centraux				
I- Investissements Directs				
I- Réévaluation				
- Construction du siège de l'Université de Jendouba (1)	700 000	(1) Coût initial : 1 500 000 D Coût nouveau : 2 200 000 D		
- Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Béja (2)	150 000	(2) Coût initial : 9 450 000 D Coût nouveau : 9 600 000 D dont 7 050 000 D sur prêts extérieurs		
- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Zaghuan (3)	430 000	(3) Coût initial : 6 570 000 D Coût nouveau : 7 000 000 D dont 5 600 000 D sur prêts extérieurs		
- Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine (4)	2 370 000	(4) Coût initial : 11 280 000 D Coût nouveau : 13 650 000 D dont 10 850 000 D sur prêts extérieurs		
- Institut Supérieur des Arts et Métiers à Tataouine (5)	450 000	(5) Coût initial : 7 050 000 D Coût nouveau : 7 500 000 D dont 6 000 000 D sur prêts extérieurs		
- Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès (6)	1 000 000	(6) Coût initial : 2 350 000 D Coût nouveau : 3 350 000 D		
- Foyer universitaire à Béja (7)	500 000	(7) Coût initial : 8 190 000 D Coût nouveau : 8 690 000 D dont 5 460 000 D sur prêts extérieurs		
Total I	5 600 000			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	A- Projets à caractère régional			
	- Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Monastir	600 000		
	- Institut Supérieur des Arts du Multimédia à Manouba	1 000 000		
	- Institut Supérieur de Biotechnologie à Sfax	1 200 000		
	- Institut Supérieur des Technologies de l'Energie à Gafsa	2 000 000		
	- Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National à Tunis	200 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Tunis	1 200 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Gafsa	300 000		
	- Extension de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis	3 000 000		
	- Faculté des Sciences de Tunis	2 000 000		
	- Aménagement de l'Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Gafsa	800 000		
	- Aménagement de la Faculté des Sciences à Bizerte	800 000		
	- Aménagement de l'Institut Supérieur de Biotechnologie appliquée à Tunis	200 000		
	- Aménagement de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Kairouan	700 000		
	- Aménagement de l'Institut des Hautes Etudes Commerciales à Carthage	250 000		
	- Aménagement de l'Institut Supérieur des Sciences appliquées et de Technologie à Sousse	500 000		
	- Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tunis	250 000		
	- Aménagement de l'Institut Supérieur des Sciences appliquées et de Technologie à Mateur	600 000		
	- Institut Supérieur des Technologies du Design à Denden	400 000		
	- Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sidi Bouzid	800 000		
	- Faculté des Sciences à Sfax	1 200 000		
	- Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Sfax	300 000		
	- Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue	2 000 000		
	- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Manouba	1 600 000		
	- Cité universitaire à Mutuelleville	800 000		
	- Cité universitaire El Ghazali à Sousse	600 000		
	- Foyer universitaire 3 Août à Monastir	400 000		
	- Foyer universitaire Erriadh à Sousse	600 000		
	- Cité universitaire à Ben Arous	500 000		
	- Cité universitaire à El Mourouj	800 000		
	- Restaurant universitaire à El Omrane Supérieur	550 000		
	- Cité universitaire à Bizerte	800 000		
	- Foyer universitaire Belkiss à El Menzah 7	800 000		
	- Foyer universitaire à El Mourouj	700 000		
	- Cité universitaire 2 Mars à l'Ariana	800 000		
	- Foyer universitaire El Imam El Mezri à Monastir	300 000		
	- Cité universitaire Hammam Chatt	500 000		
	- Foyer universitaire Ezzouhour à Tunis	500 000		
	- Restaurant universitaire Ibn Chabbat à Sfax	300 000		
	- Foyer universitaire Ibn Mandhour à Gafsa	500 000		
	- Foyer universitaire Ibn Sarh à Gabès	800 000		
	- Foyer universitaire El Yasmine à Sfax	1 400 000		
	- Foyer universitaire 7 Novembre à Gafsa	500 000		
	- Cité universitaire à Mateur	600 000		
	- Foyer universitaire Sabra à Kairouan	600 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Centre	800 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord	800 000		
	- Equipements au profit de l'Office des Œuvres Universitaires du Sud	800 000		
	Total A	37 650 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>B- Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains	1 500 000		
	- Crédits d'études	3 500 000		
	- Etudes relatives aux Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	300 000		
	- Construction d'un local d'archive au Ministère	500 000		
	- Construction du siège de l'Université de Monastir	2 000 000		
	- Construction du siège de l'Université Virtuelle	500 000		
	- Extension du siège de l'Université de Manouba	400 000		
	- Acquisition de matériels roulants	700 000		
	- Acquisition d'équipements divers pour l'administration centrale	150 000		
	- Schéma directeur informatique du Ministère	600 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	1 500 000		
	- Système d'information de l'enseignement supérieur	8 000 000		
	- Sécurité informatique	100 000		
	- Numérisation des bibliothèques universitaires	2 600 000		
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Frais de l'assurance décennale des bâtiments	200 000		
	- Programme d'appui de la qualité au secteur de l'enseignement supérieur	5 000 000		
	- Institut Supérieur des Affaires à Tunis (droits de leasing)	3 000 000		
	- Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Gafsa	6 200 000		
	- Construction de bureaux pour les enseignants chercheurs	8 000 000		
	- Aménagement de terrains	3 000 000		
	- Aménagement de la Faculté de Droits et des Sciences Politiques à Tunis	2 000 000		
	- Entretien et aménagement des établissements de l'enseignement supérieur	2 200 000		
	- Equipements au profit des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	3 000 000		
	- Renforcement de la formation pédagogique et de la mise en place du système "LMD" (8)	2 200 000		(8) dont 1 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements pour le centre de calcul "El Khawarezmi"	500 000		
	- Equipement de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse (9)	3 400 000		(9) dont 2 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur de l'Informatique et des Technologies de la Communication à Borj Cédria (10)	2 400 000		(10) dont 2 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Borj Cédria (11)	1 600 000		(11) dont 1 300 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur de l'Electronique et des Technologies de la Communication à Sfax (12)	1 750 000		(12) dont 1 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur de la Gestion Industrielle à Sfax (13)	950 000		(13) dont 750 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur de la Comptabilité et de la Gestions des Entreprises à Bizerte (14)	1 000 000		(14) dont 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Bizerte (15)	900 000		(15) dont 800 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte (16)	600 000		(16) sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Equipement de l'Institut Supérieur de Biotechnologie à Sidi Thabet (17)	2 600 000		(17) dont 2 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine (18)	1 400 000		(18) sur prêts extérieurs
	- Construction de centres d'hébergement, dans les villes universitaires, au profit des enseignants chercheurs	1 000 000		
	- Protection des établissements universitaires et des centres d'hébergement	600 000		
	- Travaux d'entretien et d'aménagement des établissements des Œuvres universitaires	1 800 000		
	- Equipement de salles d'informatique aux centres d'hébergement universitaire	400 000		
	- Equipement du restaurant universitaire de Sidi Thabet (19)	250 000		(19) dont 200 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du restaurant universitaire de Sousse (20)	350 000		(20) dont 280 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du restaurant universitaire de Sfax (21)	350 000		(21) dont 280 000 D sur prêts extérieurs
	- Espaces de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	800 000		
	- Transmission des données au centre de calcul "El Khawarezmi"	6 000 000		
	Total B	85 900 000		
	Total 2	123 550 000		
	TOTAL	129 150 000		
	* Universités			
	<u>Université Ezzitouna</u>	100 000		
	- Divers équipements d'enseignement	50 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	50 000		
	<u>Université de Tunis</u>	1 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	400 000		
	- Equipements des établissements d'enseignement supérieur	200 000		
	<u>Université de Tunis El Manar</u>	2 100 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	400 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 200 000		
	<u>Université 7 Novembre à Carthage</u>	2 750 000		
	- Divers équipements d'enseignement	700 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	550 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 500 000		
	<u>Université de Manouba</u>	1 500 000		
	- Divers équipements d'enseignement	600 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	400 000		
	<u>Université de Sousse</u>	3 100 000		
	- Divers équipements d'enseignement	700 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	600 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 800 000		
	<u>Université de Sfax</u>	2 600 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 700 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>Université de Jendouba</u>	2 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	600 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	400 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 000 000		
	<u>Université de Gabès</u>	3 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	800 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	600 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 600 000		
	<u>Université de Monastir</u>	2 200 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 200 000		
	<u>Université de Kairouan</u>	1 600 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	450 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	750 000		
	<u>Université de Gafsa</u>	3 800 000		
	- Divers équipements d'enseignement	700 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 200 000		
	<u>Université Virtuelle de Tunis</u>	1 400 000		
	Total	25 750 000		
	Total I	154 900 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	* Cité des Sciences de Tunis	850 000		
	* Palais des Sciences de Monastir	250 000		
	- Subventions au profit des promoteurs dans le domaine de l'hébergement universitaire privé	2 000 000		
	Total II	3 100 000		
	TOTAL	158 000 000		
	* Recherche Scientifique			
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Changement de répartition de crédits</u>			
	- Equipement du centre de recherche en informatique, en multimédia et en traitement numérique à Sfax : Première tranche (22)			(22) Coût : 4 200 000 D répartis comme suit : 840 000 D sur ressources globales du budget et 3 360 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 4 200 000 D sur ressources globales du budget

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Ameublement et équipement du centre de ressources technologiques au pôle technologique de Sfax (23)			(23) Coût : 800 000 D répartis comme suit : 160 000 D sur ressources globales du budget et 640 000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 800 000 D sur ressources globales du budget
	<u>2- Réévaluation</u>			
	- Construction d'une pépinière d'entreprises au pôle technologique de Borj Cédria – deuxième tranche (24)	500 000		(24) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 3 000 000 D
	Total 2	500 000		
	<u>3- Projets nouveaux</u>			
	- Aménagements divers	1 200 000		
	- Consultations et assistance technique	550 000		
	- Construction de bureaux de transfert de la technologie	350 000		
	- Acquisition de matériels roulants	250 000		
	- Equipement du siège du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales	30 000		
	- Equipement du Centre de Recherches et d'Etudes pour le Dialogue des Civilisations et des Religions Comparées à Sousse	100 000		
	- Equipement du Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux à Borj Cedria	90 000		
	- Equipement du siège du Centre de Recherches et des Technologies des Eaux à Borj Cedria	30 000		
	- Equipement du siège du Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie à Borj Cedria	70 000		
	- Equipement de la pépinière d'entreprises au Centre de Biotechnologie à Sfax	100 000		
	- Equipement du siège du Centre de Biotechnologie au pôle technologique de Borj Cédria	40 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	57 000		
	- Réseau fédéré de recherche scientifique (huitième tranche)	6 000 000		
	- Equipements et matériels informatiques	165 000		
	- Equipement de l'Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	600 000		
	- Equipement du Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux de Borj Cédria	285 000		
	- Maintenance des équipements scientifiques	500 000		
	- Equipement des laboratoires du Centre National de Biotechnologie à Sfax	560 000		
	- Programme national de la recherche scientifique : programme 2011	51 800 000		
	- Services communs au pôle technologique de Sidi Thabet (25)	1 250 000		(25) dont 1 000 000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements scientifiques lourds -11 ^{ème} tranche	3 900 000		
	- Equipement de la pépinière d'entreprises à Sidi Thabet	400 000		
	- Appui à la culture scientifique	500 000		
	- Développement des compétences (26)	1 250 000		(26) sur prêts extérieurs
	- Renforcement de la coopération scientifique	1 050 000		
	Total 3	71 127 000		
	Total I	71 627 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
29 - Ministère de la Formation Professionnelle Et de l'Emploi	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Centre National des Sciences et de la Technologie Nucléaires</u>	45 000		
	- Acquisition d'un accélérateur d'électrons (27)	45 000		(27) Coût initial : 5 534 000 D Coût nouveau : 5 579 000 D dont 4 600 000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	45 000		
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>- Centre National des Sciences et de la Technologie Nucléaires</u>	1 232 000		
	- Acquisition de matériels roulants	57 000		
	- Equipement des laboratoires	100 000		
	- Aménagement de laboratoires	50 000		
	- Plan directeur informatique : acquisition de matériels informatiques	80 000		
	- Crédits d'études	50 000		
	- Maintenance de l'accélérateur électronique	215 000		
	- Construction du siège de la direction de la sécurité et des équipements nucléaires	180 000		
	- Rénovation des laboratoires d'analyse et de radiothérapie	50 000		
	- Mise en place d'un système nucléaire non critique	100 000		
	- Rechargement du Cobalt	350 000		
	<u>- Agence Nationale de Recherche, d'Innovation et de Création d'Entreprises</u>	444 000		
	- Acquisition de matériels roulants	44 000		
	- Réalisation du portail de la recherche et de l'innovation	300 000		
	- Equipements audio-visuels et informatiques	100 000		
Total 2	1 676 000			
Total II	1 721 000			
TOTAL	73 348 000			
TOTAL GENERAL		231 348 000		
	* Formation Professionnelle			
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	<u>1- Réévaluation</u>			
	<u>Diminution</u>			
	- Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation (1)	- 1 319 000		(1) Coût initial : 2 440 000 D Coût nouveau : 1 121 000 D
	- Préparation et acquisition de programmes et de référentiels de la formation professionnelle (2)	- 5 013 000		(2) Coût initial : 5 729 000 D Coût nouveau : 716 000 D dont 439 000 D sur prêts extérieurs
	- Formation des formateurs et des encadreurs de la formation (3)	- 10 244 000		(3) Coût initial : 15 213 000 D Coût nouveau : 4 969 000 D dont 4 108 000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement institutionnel de l'ingénierie de la formation (4)	- 487 000		(4) Coût initial : 527 000 D Coût nouveau : 40 000 D
	- Projet Tuniso-allemand de la formation par alternance (5)	- 118 000		(5) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 42 000 D
	- Unité de suivi de l'exécution des projets (6)	-1 971 000		(6) Coût initial : 2 042 000 D Coût nouveau : 71 000 D
	Total 1	-19 152 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	2- Projets nouveaux			
	- Etudes diverses dans le domaine de la formation professionnelle	140 000		
	- Acquisition de matériels roulants	75 000		
	- Equipement de l'administration régionale	10 000		
	- Equipement de l'administration centrale	20 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	50 000		
	- Mise en place de l'administration électronique	200 000		
	- Reconnaissance mutuelle des qualifications et des certificats	10 000		
	- Formation des cadres régionaux pour la préparation de schémas directeurs régionaux	50 000		
	Total 2	555 000		
	Total I	-18 597 000		
	II- Financement Public			
	1- Réévaluation			
	A - Diminution			
	* Agence Tunisienne de Formation Professionnelle	-95 909 000		
	- Centre sectoriel de formation en travaux publics à Mornaguia (7)	- 5 007 000		(7) Coût initial : 6 695 000 D Coût nouveau : 1 688 000 D dont 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en électronique à Tunis (8)	- 5 742 000		(8) Coût initial : 8 513 000 D Coût nouveau : 2 771 000 D dont 1 426 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bâtiment et annexes à Enfida (9)	- 1 450 000		(9) Coût initial : 1 450 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre sectoriel de formation en soudure, en mécanique et en plasturgie à Sousse (10)	- 1 498 000		(10) Coût initial : 4 334 000 D Coût nouveau : 2 836 000 D dont 1 331 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en services du transport à Borj Cédria (11)	- 4 585 000		(11) Coût initial : 5 485 000 D Coût nouveau : 900 000 D dont 20 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bâtiment à Soliman (12)	- 943 000		(12) Coût initial : 4 530 000 D Coût nouveau : 3 587 000 D dont 2 672 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en habillement à Tunis (13)	- 1 844 000		(13) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 156 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en habillement à Manouba (14)	- 12 000		(14) Coût initial : 30 000 D Coût nouveau : 18 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bonneterie et en habillement à Bembla (15)	- 33 000		(15) Coût initial : 160 000 D Coût nouveau : 127 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en textile à Ksar Helal : section habillement (16)	- 1 995 000		(16) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 5 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en habillement Mohammed Ali à Sfax (17)	- 89 000		(17) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 11 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en techniques appliquée sen cuir à Mégrine (18)	- 2 846 000		(18) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 154 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en électronique à Denden (19)	- 1 962 000		(19) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 38 000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Centre sectoriel de formation en électronique à Sousse (20)	- 771 000		(20) Coût initial : 1 440 000 D Coût nouveau : 669 000 D dont 129 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bâtiment à Ben Arous (21)	- 1 207 000		(21) Coût initial : 2 500 000 D Coût nouveau : 1 293 000 D dont 456 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bâtiment et en forage à Gabès (22)	- 376 000		(22) Coût initial : 1 900 000 D Coût nouveau : 1 524 000 D dont 869 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de centres régionaux en coopération avec l'Union Européenne (23)	- 19 800 000		(23) Coût initial : 19 800 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre sectoriel de formation aux arts du feu à Nabeul (24)	- 2 115 000		(24) Coût initial : 10 137 000 D Coût nouveau : 8 022 000 D dont 6 880 000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes pour le centre de formation professionnelle et de promotion du travail indépendant à El M'ghira (25)	- 32 000		(25) Coût initial : 32 000 D Coût nouveau : néant
	- Centre sectoriel de formation en habillement à la Goulette (26)	- 534 000		(26) Coût initial : 3 634 000 D Coût nouveau : 3 100 000 D dont 2 710 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en bijouterie à Gammarth (27)	- 802 000		(27) Coût initial : 5 717 000 D Coût nouveau : 4 915 000 D dont 3 900 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en techniques hôtelières à Tabarka (28)	- 3 660 000		(28) Coût initial : 5 169 000 D Coût nouveau : 1 509 000 D dont 894 000 D sur prêts extérieurs
	- Préparation des études et renforcement des services de mise en œuvre de projets (29)	-875 000		(29) Coût initial : 900 000 D Coût nouveau : 25 000 D
	- Centre sectoriel de formation en bonnèterie à Bir El Kasâa (30)	- 894 000		(30) Coût initial : 4 200 000 D Coût nouveau : 3 306 000 D dont 1 710 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en cuir et chaussures à Nabeul (31)	- 693 000		(31) Coût initial : 6 933 000 D Coût nouveau : 6 240 000 D dont 3 668 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de formation professionnelle pour la promotion du travail indépendant à El M'ghira (32)	-1 060 000		(32) Coût initial : 7 000 000 D Coût nouveau : 5 940 000 D dont 4 507 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de formation professionnelle pour la promotion du travail indépendant à El Hamma (33)	-871 000		(33) Coût initial : 5 275 000 D Coût nouveau : 4 404 000 D dont 3 272 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement et entretien du centre de la jeune fille rurale à Sbeitla (34)	- 150 000		(34) Coût initial : 550 000 D Coût nouveau : 400 000 D
	- Frais d'étude des centres de l'artisanat (35)	- 300 000		(35) Coût initial : 300 000 D Coût nouveau : néant

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	- Centre sectoriel de formation en mécatronique à Borj Cédria (36)	- 7 750 000		(36) Coût initial : 10 092 000 D Coût nouveau : 2 342 000 D dont 50 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en mécanique automobile à l'Ariana (37)	- 2 463 000		(37) Coût initial : 6 555 000 D Coût nouveau : 4 092 000 D dont 1 939 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre sectoriel de formation en techniques hôtelières à Hammamet sud (38)	- 1 785 000		(38) Coût initial : 2 000 000 D Coût nouveau : 215 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de formation professionnelle pour la promotion du travail indépendant à Moknine (39)	- 2 970 000		(39) Coût initial : 3 725 000 D Coût nouveau : 755 000 D dont 400 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de formation et d'apprentissage à Ezzouhour - études (40)	- 85 000		(40) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Kasserine - études (41)	- 85 000		(41) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Dehmani (42)	- 2 750 000		(42) Coût initial : 3 000 000 D Coût nouveau : 250 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Tataouine (43)	- 4 850 000		(43) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Kélibia (44)	- 4 850 000		(44) Coût initial : 5 000 000 D Coût nouveau : 150 000 D
	- Centre sectoriel de formation en viandes rouges (45)	- 2 130 000		(45) Coût initial : 2 145 000 D Coût nouveau : 15 000 D sur prêts extérieurs
	- Centre de formation et d'apprentissage à l'Ariana (46)	- 3 535 000		(46) Coût initial : 3 550 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Médenine - études (47)	- 85 000		(47) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à El Omrane - études (48)	- 85 000		(48) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Siliana - études (49)	- 85 000		(49) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Sidi Bouzid - études (50)	- 85 000		(50) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Gafsa - études (51)	- 85 000		(51) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	- Centre de formation et d'apprentissage à Mknassy - études (52)	- 85 000		(52) Coût initial : 100 000 D Coût nouveau : 15 000 D
	* Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation	-70 000		
	- Programme tuniso-belge de développement de la formation technique des formateurs (53)	- 70 000		(53) Coût initial : 70 000 D Coût nouveau : néant
	Total A	-95 979 000		
	B - Augmentation			
	* Agence Tunisienne de Formation Professionnelle	6 000 000		
	- Centre de formation et d'apprentissage professionnel à Enfida (54)	4 000 000		(54) Coût initial : 2 085 000 D Coût nouveau : 6 085 000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres de formation et d'apprentissage professionnel (55)	2 000 000		(55) Coût initial : 11 900 000 D Coût nouveau : 13 900 000 D dont 11 900 000 D sur prêts extérieurs
	Total B	6 000 000		
	Total 1	-89 979 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>* Agence Tunisienne de Formation Professionnelle</u>	2 400 000		
	- Aménagement et entretien des centres	1 200 000		
	- Equipements de formation pour les centres	400 000		
	- Acquisition de terrains	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants pour l'agence	600 000		
	<u>* Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation</u>	135 000		
	- Acquisition de matériels roulants	95 000		
	- Etudes sectorielles : description et exploration des métiers et des compétences	10 000		
	- Elaboration des normes de formation	30 000		
	Total 2	2 535 000		
	Total II	-87 444 000		
	Total	-106 041 000		
	<u>* Emploi</u>			
	<u>I- Investissements Directs</u>			
	- Aménagement divers	30 000		
	- Construction du siège du Ministère et des structures rattachées	20 000 000		
	- Acquisition de matériels roulants	180 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	30 000		
	- Equipement des administrations régionales	20 000		
	- Equipement de l'administration centrale	23 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	- Exploitation des licences des systèmes et logiciels <i>Microsoft</i>	59 000		
	- Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications	150 000		
	- Edition de documents pour l'Information	25 000		
	Total I	20 557 000		
	<u>II- Financement Public</u>			
	<u>I- Réévaluation</u>			
	<u>* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant</u>	240 000		
	- Construction et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Mateur (56)	70 000		(56) Coût initial : 450 000 D Coût nouveau : 520 000 D
	- Aménagement et équipement du bureau de l'emploi à Sidi El Béchir (57)	100 000		(57) Coût initial : 250 000 D Coût nouveau : 350 000 D
	- Aménagement et équipement du bureau de l'emploi et du travail indépendant à Tabarka (58)	70 000		(58) Coût initial : 380 000 D Coût nouveau : 450 000 D
	<u>* Centre National de la Formation Continue et de la Promotion Professionnelle</u>	55 000		
	- Programme publicitaires pour la formation continue (59)	10 000		(59) Coût initial : 126 000 D Coût nouveau : 136 000 D
	- Audit de la sécurité du réseau informatique (60)	20 000		(60) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 80 000 D
	- Mise en réseau des unités régionales (61)	15 000		(61) Coût initial : 50 000 D Coût nouveau : 65 000 D
	- Appui au secteur hôtelier pour l'amélioration des services en adoptant la méthodologie des réseaux grappés (62)	10 000		(62) Coût initial : 60 000 D Coût nouveau : 70 000 D
	Total I	295 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
	<u>2- Projets nouveaux</u>			
	<u>* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant</u>	1 215 000		
	- Réparation et équipements pour le renforcement des bureaux de l'emploi et du travail indépendant	300 000		
	- Renouvellement d'équipements bureautiques	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	150 000		
	- Etudes diverses	60 000		
	- Publication de la revue de l'Agence, éditions de documents et organisation de manifestations de sensibilisation	80 000		
	- Formation des agents de l'Agence	35 000		
	- Acquisition de terrains pour la construction des bureaux de l'emploi et du travail indépendant	50 000		
	- Acquisition de référentiels spécifiques aux espaces de l'initiative	30 000		
	- Mise en place du système qualité	50 000		
	- Audit de la sécurité du système d'information	20 000		
	- Développement et acquisition de logiciels spécifiques	400 000		
	<u>* Centre National de la Formation Continue et de Promotion Professionnelle</u>	307 000		
	- Mise à niveau des cadres et agents du Centre	40 000		
	- Acquisition de matériels roulants	95 000		
	- Acquisition d'équipements	35 000		
	- Développement du système d'information pour la gestion des nouveaux mécanismes de financement de la formation continue	10 000		
	- Ecole Ouverte aux Travailleurs	127 000		
	<u>- Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers</u>	12 000 000		
	Total 2	13 522 000		
	Total II	13 817 000		
	Total	34 374 000		
	Total Général		-71 667 000	
Total général des crédits de programme de l'Etat : 3 098 254 000 Dinars				

TABLEAU " E "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE CAPITAL DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2011

EN DINARS

TITRE DEUX							
SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT							
	SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE : Financement Public	HUITIEME PARTIE : Dépenses de développement imprévues	NEUVIEME PARTIE : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	TOTAL DE LA SECTION TROIS
	Projets à caractère national	Projets à caractère régional	Total				
1 - Chambre des Députés	1 365 000	-	1 365 000	1 365 000	-	-	1 365 000
2 - Chambre des Conseillers	190 000	-	190 000	190 000	-	-	190 000
3 - Présidence de la République	8 426 000	-	8 426 000	8 426 000	-	-	8 796 000
4 - Premier Ministère	2 821 000	-	2 821 000	2 821 000	-	-	2 841 000
5 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	30 172 000	14 980 000	45 152 000	45 152 000	-	174 000 000	243 052 000
6 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	11 984 000	16 923 000	28 907 000	28 907 000	-	-	29 257 000
7 - Ministère des Affaires Etrangères	5 743 000	-	5 743 000	5 743 000	-	-	5 743 000
8 - Ministère de la Défense Nationale	108 571 000	-	108 571 000	108 571 000	-	-	111 071 000
9 - Ministère des Affaires Religieuses	1 692 000	-	1 692 000	1 692 000	-	-	1 692 000
10 - Ministère des Finances	11 446 000	6 143 000	17 589 000	17 589 000	-	20 600 000	38 489 000
11 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	457 000	-	457 000	457 000	-	10 000 000	152 832 000
12 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	7 421 000	-	7 421 000	7 421 000	-	-	7 421 000
13 - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	374 898 000	8 285 000	383 183 000	383 183 000	-	175 319 000	718 495 000
14 - Ministère de l'Industrie et de la Technologie	7 635 000	-	7 635 000	7 635 000	-	5 750 000	283 338 000
15 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 981 000	-	1 981 000	1 981 000	-	7 500 000	28 487 000
16 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	842 930 000	34 775 000	877 705 000	877 705 000	-	695 400 000	1 774 655 000
17 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	22 359 000	-	22 359 000	22 359 000	-	44 525 000	222 917 000
18 - Ministère du Tourisme	1 037 000	-	1 037 000	1 037 000	-	-	61 172 000
19 - Ministère des Technologies de la Communication	2 342 000	-	2 342 000	2 342 000	-	-	2 342 000
20 - Ministère du Transport	1 132 000	-	1 132 000	1 132 000	-	17 726 000	184 836 000
21 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	6 149 000	1 380 000	7 529 000	7 529 000	-	-	7 854 000
22 - Ministère de la Communication	500 000	-	500 000	500 000	-	18 000 000	35 784 000
23 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	47 274 000	13 102 000	60 376 000	60 376 000	-	8 800 000	72 199 000
24 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique	29 933 000	23 590 000	53 523 000	53 523 000	-	-	54 163 000
25 - Ministère de la Santé Publique	136 453 000	26 769 000	163 222 000	163 222 000	-	38 629 000	204 071 000
26 - Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	10 903 000	8 890 000	19 793 000	19 793 000	-	-	64 500 000
27 - Ministère de l'Éducation	111 429 000	62 595 000	174 024 000	174 024 000	-	31 440 000	205 464 000
28 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	141 317 000	39 250 000	180 567 000	180 567 000	-	27 860 000	213 248 000
29 - Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	1 437 000	-	1 437 000	1 437 000	-	5 000 000	24 447 000
30 - Dépenses imprévues et non réparties	-	-	-	-	739 279 000	-	739 279 000
TOTAL	1 929 997 000	256 682 000	2 186 679 000	1 293 493 000	739 279 000	1 280 549 000	5 500 000 000

TABLEAU " F "
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2011
Récapitulation

(En dinars)

DESIGNATION DES CHAPITRES	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
3- Présidence de la République	649 000		649 000	649 000
4- Premier Ministère	6 934 000	380 000	7 314 000	7 314 000
5- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	7 844 000	2 898 000	10 742 000	10 742 000
6- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	40 149 000	3 650 000	43 799 000	43 799 000
7- Ministère des Affaires Etrangères	176 000		176 000	176 000
8- Ministère de la Défense Nationale	14 572 000	11 750 000	26 322 000	26 322 000
9- Ministère des Affaires Religieuses	39 000		39 000	39 000
10- Ministère des Finances	350 000	1 718 000	2 068 000	2 068 000
11- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		40 000	40 000	40 000
12- Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		27 000 000	27 000 000	27 000 000
13- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	26 857 000	41 686 000	68 543 000	68 543 000
15- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 620 000		1 620 000	1 620 000
16- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 258 000	2 184 000	3 442 000	3 442 000
17- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 045 000		1 045 000	1 045 000
18- Ministère du Tourisme	2 451 000	100 000	2 551 000	2 551 000
19- Ministère des Technologies de la Communication	2 394 000	290 000	2 684 000	2 684 000
21- Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	4 594 000	240 000	4 834 000	4 834 000
22- Ministère de la Communication	318 000	82 000	400 000	400 000
23- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	16 717 000	558 000	17 275 000	17 275 000
24- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education physique	12 952 000	5 105 000	18 057 000	18 057 000
25- Ministère de la Santé Publique	65 700 000	195 370 000	261 070 000	261 070 000
26- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	9 654 000	1 990 000	11 644 000	11 644 000
27- Ministère de l'Education	49 046 000	21 400 000	70 446 000	70 446 000
28- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	122 186 000	36 048 000	158 234 000	158 234 000
TOTAL	387 505 000	352 489 000	739 994 000	739 994 000

TABLEAU " F "
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2011

(En dinars)

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 3: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	<u>649 000</u>		<u>649 000</u>	<u>649 000</u>
1	Conseil Constitutionnel	283 000		283 000	283 000
2	Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	141 500		141 500	141 500
3	Services du Médiateur Administratif	224 500		224 500	224 500
3	Total des Budgets des Etablissements relevant de la Présidence de la République	649 000		649 000	649 000
CHAPITRE 4: PREMIER MINISTERE					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	<u>2 994 000</u>		<u>2 994 000</u>	<u>2 994 000</u>
1	Tribunal Administratif	886 000		886 000	886 000
2	Cour des Comptes	1 517 000		1 517 000	1 517 000
3	Conseil Economique et Social	591 000		591 000	591 000
	<u>Etablissements d'Administration Générale</u>	<u>456 000</u>	<u>20 000</u>	<u>476 000</u>	<u>476 000</u>
4	Les Archives Nationales	456 000	20 000	476 000	476 000
	<u>Etablissements d'Information</u>	<u>417 000</u>		<u>417 000</u>	<u>417 000</u>
5	Conseil Supérieur de la Communication	417 000		417 000	417 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>3 067 000</u>	<u>360 000</u>	<u>3 427 000</u>	<u>3 427 000</u>
6	Ecole Nationale d'Administration	3 067 000	360 000	3 427 000	3 427 000
6	Total des Budgets des Etablissements relevant du Premier Ministère	6 934 000	380 000	7 314 000	7 314 000
CHAPITRE 5: MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPEMENT LOCAL					
	<u>Etablissements d'Administration Générale</u>	<u>215 000</u>	<u>90 000</u>	<u>305 000</u>	<u>305 000</u>
1	Observatoire National d'Information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	215 000	90 000	305 000	305 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>4 805 000</u>	<u>2 738 000</u>	<u>7 543 000</u>	<u>7 543 000</u>
2	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Police et de la Sûreté Nationale	625 000	30 000	655 000	655 000
3	Centre de Formation Spécialisée de la Manouba	140 000	7 000	147 000	147 000
4	Ecole Nationale de Formation des Inspecteurs de Police à Sousse	410 000	80 000	490 000	490 000
5	Ecole Nationale de Formation des Agents Astreint au Port de la Tenue à Sidi Saâd	953 000	600 000	1 553 000	1 553 000
6	Ecole Nationale de Formation des Officiers de Police à Bizerte	373 000	160 000	533 000	533 000
7	Centre National de Formation Continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa	575 000	10 000	585 000	585 000
8	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile et des Services Pénitenciers	790 000	1 300 000	2 090 000	2 090 000
9	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation	135 000	361 000	496 000	496 000
10	Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	150 000		150 000	150 000
11	Ecole des Commandos de la Garde Nationale à Oued Zerga	205 000	150 000	355 000	355 000
12	Ecole Nationale de la Formation Continue de la Garde Nationale à Chbika	172 000	30 000	202 000	202 000
13	Ecole Nationale de Formation Polyvalente de la Garde Nationale à Mornaguia	277 000	10 000	287 000	287 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	<u>2 624 000</u>	<u>70 000</u>	<u>2 694 000</u>	<u>2 694 000</u>
14	Hôpital des Forces de Sécurité Intérieure de la Marsa	2 624 000	70 000	2 694 000	2 694 000
	<u>Etablissements de Réhabilitation Sociale</u>	<u>200 000</u>		<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
15	Centre d'Accueil et d'Orientation de Tunis-El Ouardia	200 000		200 000	200 000
15	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	7 844 000	2 898 000	10 742 000	10 742 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 6: MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME					
	<u>Etablissements de Souveraineté</u>	188 000		188 000	188 000
1	Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	188 000		188 000	188 000
	<u>Etablissements de Recherches</u>	335 000	200 000	535 000	535 000
2	Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires	335 000	200 000	535 000	535 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	2 098 000	430 000	2 528 000	2 528 000
3	Ecole Nationale des Prisons et de la Rééducation	494 000	130 000	624 000	624 000
4	Institut Supérieur de la Magistrature	569 000		569 000	569 000
5	Institut Supérieur de la Profession d'Avocat	1 035 000	300 000	1 335 000	1 335 000
	<u>Etablissements de Réhabilitation Sociale</u>	37 528 000	3 020 000	40 548 000	40 548 000
6	Etablissement de Réhabilitation Sociale	10 203 100	42 000	10 245 100	10 245 100
7	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Gammarth	297 100	59 000	356 100	356 100
8	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Sidi El Heni	342 900	147 000	489 900	489 900
9	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants d'Agareb-Sfax	19 900	34 000	53 900	53 900
10	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de Mezez El Bab	143 700	18 000	161 700	161 700
11	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants d'El Mourouj	227 400	15 000	242 400	242 400
12	Centre de Rééducation des Enfants Délinquants de M'Ghira	106 100	34 000	140 100	140 100
13	Centre de Rééducation des Mineurs Délinquants de Souk Jedid	163 000	21 000	184 000	184 000
14	Prison d'El Haouareb	1 191 650	382 500	1 574 150	1 574 150
15	Prison de Kébili	534 100	3 000	537 100	537 100
16	Prison du Sers	497 600	156 000	653 600	653 600
17	Prison de Mornaguia	5 367 550	595 000	5 962 550	5 962 550
18	Prison des Femmes à la Manouba	460 400	136 500	596 900	596 900
19	Prison de Sfax	1 594 800	2 500	1 597 300	1 597 300
20	Prison de Borj Roumi	2 183 100	363 000	2 546 100	2 546 100
21	Prison de Nadhour	688 100	202 500	890 600	890 600
22	Prison de Saouaf	619 000	182 500	801 500	801 500
23	Prison de Kasserine	921 250	93 000	1 014 250	1 014 250
24	Prison du Kef	513 400	1 000	514 400	514 400
25	Prison de Gafsa	715 100	17 000	732 100	732 100
26	Prison de Bizerte	401 900	1 000	402 900	402 900
27	Prison de Mahdia	1 321 700	102 500	1 424 200	1 424 200
28	Prison de Gabès	611 800	1 500	613 300	613 300
29	Prison de Béja	271 800	51 000	322 800	322 800
30	Prison de Monastir	623 600	12 000	635 600	635 600
31	Prison de Harboub-Médenine	685 400	1 000	686 400	686 400
32	Prison de Kairouan	434 200	1 500	435 700	435 700
33	Prison de Siliana	419 650	1 500	421 150	421 150
34	Prison de Sidi Bouzid	460 000	1 500	461 500	461 500
35	Prison de Mornag	776 700	32 000	808 700	808 700
36	Prison Eddy au Kef	148 050	301 000	449 050	449 050
37	Prison de Zaghuan	35 950	1 500	37 450	37 450
38	Prison de Jendouba	376 100	2 000	378 100	378 100
39	Prison de la Rabta	255 500	1 000	256 500	256 500
40	Prison de Borj El Amri	2 007 300	2 000	2 009 300	2 009 300
41	Prison d'El Messadine	1 909 100	2 500	1 911 600	1 911 600
41	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	40 149 000	3 650 000	43 799 000	43 799 000
CHAPITRE 7: MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
	<u>Etablissements de Formation</u>	176 000		176 000	176 000
1	Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes	176 000		176 000	176 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Etrangères	176 000		176 000	176 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
CHAPITRE 8: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	<u>20 000</u>		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
1	Centre d'Hydrographie et d'Océanographie de la Marine Nationale	20 000		20 000	20 000
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>3 657 000</u>	<u>400 000</u>	<u>4 057 000</u>	<u>4 057 000</u>
2	Académie Militaire	869 000		869 000	869 000
3	Académie Navale	240 000		240 000	240 000
4	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires de Sousse	637 000		637 000	637 000
5	Institut de la Défense Nationale	40 000		40 000	40 000
6	Ecole d'Etat Major	100 000		100 000	100 000
7	Ecole des Sous-officiers à Bizerte	150 000		150 000	150 000
8	Ecole Technique de l'Armée de Terre	110 000		110 000	110 000
9	Ecole d'Application d'Armes à Bouficha	80 000		80 000	80 000
10	Ecole des Sports Militaires	15 000		15 000	15 000
11	Ecole de l'Aviation Militaire	60 000		60 000	60 000
12	Ecole des Spécialités Aéronautiques	67 000		67 000	67 000
13	Ecole des Caporaux	95 000		95 000	95 000
14	Ecole de l'Aviation de Borj El Amri	877 000	400 000	1 277 000	1 277 000
15	Centre d'Instruction Navale	70 000		70 000	70 000
16	Centre d'Instruction de Défense Antiaérienne	20 000		20 000	20 000
17	Centre d'Instruction de Génie Militaire	13 000		13 000	13 000
18	Centre d'Instruction Aéronautique	15 000		15 000	15 000
19	Ecole de la Santé Militaire	30 000		30 000	30 000
20	Ecole d'Application du Service de Santé des Armées	20 000		20 000	20 000
21	Ecole Supérieure de Guerre	60 000		60 000	60 000
22	Centre de Formation Professionnelle à Béja	28 000		28 000	28 000
23	Centre de Formation Professionnelle El Kharouba à Bizerte	19 000		19 000	19 000
24	Centre de Formation Professionnelle Fondouk El Jedid	17 000		17 000	17 000
25	Centre de Formation Professionnelle à Gabès	25 000		25 000	25 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	<u>10 870 000</u>	<u>11 340 000</u>	<u>22 210 000</u>	<u>22 210 000</u>
26	Centre d'Expertise de la Médecine Aéronautique	80 000	200 000	280 000	280 000
27	Centre Militaire de Transfusion Sanguine	138 000	450 000	588 000	588 000
28	Centre de la Médecine de Plongée Sous-marine	20 000		20 000	20 000
29	Hôpital Militaire Principal d'Instruction de Tunis	10 200 000	10 500 000	20 700 000	20 700 000
30	Hôpital Militaire à Gabès	290 000	130 000	420 000	420 000
31	Hôpital Militaire à Bizerte	142 000	60 000	202 000	202 000
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>25 000</u>	<u>10 000</u>	<u>35 000</u>	<u>35 000</u>
32	Musée National Militaire	25 000	10 000	35 000	35 000
32	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Défense Nationale	14 572 000	11 750 000	26 322 000	26 322 000
CHAPITRE 9: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES					
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>39 000</u>		<u>39 000</u>	<u>39 000</u>
1	Institut Supérieur des Sciences Religieuses de Tunis	39 000		39 000	39 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Religieuses	39 000		39 000	39 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 10: MINISTERE DES FINANCES					
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>350 000</u>		<u>350 000</u>	<u>350 000</u>
1	Ecole Nationale des Finances	350 000		350 000	350 000
	<u>Etablissements de Santé</u>		<u>1 718 000</u>	<u>1 718 000</u>	<u>1 718 000</u>
2	Centre Médical des Douanes		1 718 000	1 718 000	1 718 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Finances	350 000	1 718 000	2 068 000	2 068 000
CHAPITRE 11: MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE					
	<u>Etablissements de Formation</u>		<u>40 000</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
1	Ecole de la Statistique		40 000	40 000	40 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		40 000	40 000	40 000
CHAPITRE 12: MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES					
	<u>Etablissement d'Administration Générale</u>		<u>27 000 000</u>	<u>27 000 000</u>	<u>27 000 000</u>
1	Conservation de la Propriété Foncière		27 000 000	27 000 000	27 000 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		27 000 000	27 000 000	27 000 000
CHAPITRE 13: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	<u>3 875 000</u>	<u>1 399 000</u>	<u>5 274 000</u>	<u>5 274 000</u>
1	Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer	769 000	140 000	909 000	909 000
2	Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	415 000	350 000	765 000	765 000
3	Institut de Recherche du Génie Rural, Eaux et Forêts	489 000	75 000	564 000	564 000
4	Institut de l'Olivier	352 000	60 000	412 000	412 000
5	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunis	219 000	625 000	844 000	844 000
6	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	839 000	7 000	846 000	846 000
7	Centre Régional de Recherche en Horticulture et dans l'Agriculture Biologique de Chott Mariem	234 250	45 000	279 250	279 250
8	Centre Régional de Recherche dans l'Agriculture Oasienne de Degueche	220 750	4 000	224 750	224 750
9	Centre Régional de la Recherche Agronomique de Sidi Bouzid	134 000	20 000	154 000	154 000
10	Centre Régional des Grandes Cultures de Beja	203 000	73 000	276 000	276 000
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>5 470 000</u>	<u>1 930 000</u>	<u>7 400 000</u>	<u>7 400 000</u>
11	Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet	656 000	167 000	823 000	823 000
12	Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	655 000	240 000	895 000	895 000
13	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne	579 000	192 000	771 000	771 000
14	Ecole Supérieure des Ingénieurs de l'Equipement Rural de Mezez El Bab	695 000	235 000	930 000	930 000
15	Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	303 500	170 000	473 500	473 500
16	Institut Supérieur des Sciences Agricoles de Chott Mariem	774 500	265 500	1 040 000	1 040 000
17	Ecole Supérieure des Industries Alimentaires à Tunis	250 000	48 500	298 500	298 500
18	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur	337 000	245 000	582 000	582 000
19	Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef	526 000	190 000	716 000	716 000
20	Institut Supérieur de Pêche et de l'Aquaculture de Bizerte	337 000	100 000	437 000	437 000
21	Institut Supérieur des Etudes Préparatoires en Biologie et en Géologie à la Soukra	357 000	77 000	434 000	434 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
Etablissements de Formation	4 309 000	3 680 000	7 989 000	7 989 000
22 Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	416 000	18 000	434 000	434 000
23 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Zarzis	96 500	27 800	124 300	124 300
24 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Gabès	103 900	31 000	134 900	134 900
25 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Ghar El Melh	112 900	14 100	127 000	127 000
26 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tébourba	75 850	7 800	83 650	83 650
27 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Mahdia	189 800	60 000	249 800	249 800
28 Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Agrumiculture et Viticulture de Bou-chrik	270 700	105 000	375 700	375 700
29 Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Elevage des Bovins de Thibar	219 300	131 500	350 800	350 800
30 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle en Mécanique Navale de Kélibia	253 200	99 000	352 200	352 200
31 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Sfax	122 500	15 000	137 500	137 500
32 Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tabarka	171 200	76 900	248 100	248 100
33 Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi Thabet	69 200	229 800	299 000	299 000
34 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole de l'Arboriculture en Zones Arides de Boughrara	88 000	102 700	190 700	190 700
35 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Grandes Cultures de Bou-Salem	71 800	141 700	213 500	213 500
36 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Phoniciculture de Degueche	16 500	282 000	298 500	298 500
37 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Culture Maraichères de Primeurs de Chott-Mariem	162 950	58 600	221 550	221 550
38 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Machinisme Agricole de Jouggar - Gouvernorat de Zaghuan	113 000	86 400	199 400	199 400
39 Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Aménagement des Périmètres Irrigués de Barrouta - Gouvernorat de Kairouan	113 000	93 000	206 000	206 000
40 Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Elevage Bovin de Sidi Thabet - Gouvernorat de l'Ariana	94 500	262 000	356 500	356 500
41 Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Aviculture de Sidi Thabet - Gouvernorat de l'Ariana	96 000	267 000	363 000	363 000
42 Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Domaine de la Mécanique à El-Kantara - Gouvernorat de Siliana	71 200	100 000	171 200	171 200
43 Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur des Forêts de Rimel - Gouvernorat de Bizerte	61 100	30 000	91 100	91 100
44 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Oueslatia - Gouvernorat de Kairouan	44 900	105 000	149 900	149 900
45 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla - Gouvernorat de Siliana	53 900	80 900	134 800	134 800
46 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Hakim-Sud - Gouvernorat de Jendouba	93 900	134 000	227 900	227 900
47 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Thibar - Gouvernorat de Beja	77 800	50 000	127 800	127 800
48 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bouzid	110 500	75 000	185 500	185 500
49 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Souassi - Gouvernorat de Mahdia	74 600	102 400	177 000	177 000
50 Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Alia - Gouvernorat de Bizerte	104 200	121 000	225 200	225 200
51 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bourouis - Gouvernorat de Siliana	42 500	208 000	250 500	250 500
52 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Testour - Gouvernorat de Beja	84 900	35 500	120 400	120 400
53 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zarkine - Gouvernorat de Gabes	54 900	157 000	211 900	211 900
54 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Takelsa - Gouvernorat de Nabeul	81 600	75 000	156 600	156 600
55 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Jammel - Gouvernorat de Monastir	55 900	94 100	150 000	150 000
56 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gafsa	85 500	58 500	144 000	144 000
57 Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Fajja Médenine	93 700	65 500	159 200	159 200
58 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gourdhah - Gouvernorat de Tataouine	52 200	40 400	92 600	92 600
59 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Ben Arous	80 900	12 000	92 900	92 900
60 Centre de Formation Professionnelle Agricole du Kef	44 500	8 400	52 900	52 900
61 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Kébili	31 000	10 000	41 000	41 000
62 Centre de Formation Professionnelle Agricole de Manouba	52 500	8 000	60 500	60 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	<u>Etablissements de Promotion Sectorielle</u>	88 000	2 000	90 000	90 000
63	Observatoire National de l'Agriculture	88 000	2 000	90 000	90 000
	<u>Etablissements de Développement Agricole</u>	13 115 000	34 675 000	47 790 000	47 790 000
64	Bureau de Contrôle des Unités de Production Agricole	168 000		168 000	168 000
65	Régie des Sondages Hydrauliques		5 850 000	5 850 000	5 850 000
66	Régie de Matériel, de Terrassement et d'Hydraulique Agricole		3 500 000	3 500 000	3 500 000
67	Régie de l'Exploitation Forestière		2 500 000	2 500 000	2 500 000
68	Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques		630 000	630 000	630 000
69	Laboratoire Central d'Analyse des Aliments du Bétail	240 000	60 000	300 000	300 000
70	Centre National de Veille Zoo-Sanitaire	190 000	60 000	250 000	250 000
71	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tunis	217 000	1 000	218 000	218 000
72	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de l'Ariana	1 185 000	1 200 000	2 385 000	2 385 000
73	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Ben Arous	308 000	650 000	958 000	958 000
74	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Nabeul	622 000	4 121 000	4 743 000	4 743 000
75	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Zaghouan	456 500	100 000	556 500	556 500
76	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Bizerte	426 000	1 723 000	2 149 000	2 149 000
77	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Jendouba		4 000 000	4 000 000	4 000 000
78	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Béja	246 000	2 950 000	3 196 000	3 196 000
79	Commissariat Régional pour le Développement Agricole du Kef	764 000	223 000	987 000	987 000
80	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Siliana	265 000	722 000	987 000	987 000
81	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kairouan	625 000	820 000	1 445 000	1 445 000
82	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kasserine	617 000	145 000	762 000	762 000
83	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sidi Bouzid	671 000	121 000	792 000	792 000
84	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sousse	34 000	1 086 000	1 120 000	1 120 000
85	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Monastir	243 000	710 000	953 000	953 000
86	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Mahdia	529 000	80 000	609 000	609 000
87	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sfax	704 000	80 000	784 000	784 000
88	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gafsa	829 000	272 000	1 101 000	1 101 000
89	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tozeur	269 000	226 000	495 000	495 000
90	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kébili	436 000	172 000	608 000	608 000
91	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gabès	461 000	220 000	681 000	681 000
92	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Médenine	581 000	50 000	631 000	631 000
93	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tataouine	220 500	360 000	580 500	580 500
94	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de la Manouba	1 808 000	2 043 000	3 851 000	3 851 000
94	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Agriculture, Ressources Hydrauliques et de la Pêche	26 857 000	41 686 000	68 543 000	68 543 000
	CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT				
	<u>Etablissements de L'Administration Générale</u>	1 050 000		1 050 000	1 050 000
1	Conseil de la Concurrence	1 050 000		1 050 000	1 050 000
	<u>Etablissements de Promotion Sectorielle</u>	570 000		570 000	570 000
2	Institut National de la Consommation	570 000		570 000	570 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de du Commerce et de l'Artisanat	1 620 000		1 620 000	1 620 000
	CHAPITRE 16: MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	<u>Etablissements de Recherche</u>		1 792 000	1 792 000	1 792 000
1	Centre d'Essais et de Techniques de la Construction		1 792 000	1 792 000	1 792 000
	<u>Etablissements de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire</u>	1 258 000	392 000	1 650 000	1 650 000
2	Agence Urbaine du Grand Tunis	1 258 000	392 000	1 650 000	1 650 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	1 258 000	2 184 000	3 442 000	3 442 000
	CHAPITRE 17: MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE				
	<u>Etablissements de Recherche</u>	1 045 000		1 045 000	1 045 000
1	Banque Nationale des Gènes	1 045 000		1 045 000	1 045 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 045 000		1 045 000	1 045 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 18: MINISTERE DU TOURISME					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>2 451 000</u>	<u>100 000</u>	<u>2 551 000</u>	<u>2 551 000</u>
1	Institut des Etudes Supérieures du Tourisme à Sidi Dhrif	2 451 000	100 000	2 551 000	2 551 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Tourisme	2 451 000	100 000	2 551 000	2 551 000
CHAPITRE 19: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>2 394 000</u>	<u>290 000</u>	<u>2 684 000</u>	<u>2 684 000</u>
1	Ecole Supérieure des Communications	1 234 000	170 000	1 404 000	1 404 000
2	Institut Supérieur des Etudes Technologiques des Communications	1 160 000	120 000	1 280 000	1 280 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Technologies de la Communication	2 394 000	290 000	2 684 000	2 684 000
CHAPITRE 21: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES					
* Enfance					
<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>		<u>284 000</u>	<u>45 000</u>	<u>329 000</u>	<u>329 000</u>
1	Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	284 000	45 000	329 000	329 000
<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>		<u>4 310 000</u>	<u>195 000</u>	<u>4 505 000</u>	<u>4 505 000</u>
2	Centre National de l'Informatique pour l'Enfant	400 000	170 000	570 000	570 000
3	Observatoire National de l'Enfance	365 000		365 000	365 000
4	Centre 7 Novembre de Villégiature à Hammamet	158 000	20 000	178 000	178 000
5	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance au Bardo	131 000		131 000	131 000
6	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance Cité El khadra	136 000	4 000	140 000	140 000
7	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Hammam Lif	141 000		141 000	141 000
8	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Rades	170 000		170 000	170 000
9	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Mornag	131 000		131 000	131 000
10	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Mégrine	80 000		80 000	80 000
11	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Bizerte	208 000		208 000	208 000
12	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Aïn Drahem	159 000		159 000	159 000
13	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance au Kef	184 000		184 000	184 000
14	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sekia	159 000		159 000	159 000
15	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sousse	159 000		159 000	159 000
16	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Monastir	125 000		125 000	125 000
17	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Kasserine	183 000		183 000	183 000
18	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Haffouz	134 000		134 000	134 000
19	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sfax	105 000		105 000	105 000
20	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Gafsa	164 000		164 000	164 000
21	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Bouzid	242 000		242 000	242 000
22	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Ben Guerdane	117 000		117 000	117 000
23	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Douz	154 000	1 000	155 000	155 000
24	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Béja	191 000		191 000	191 000
25	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Souassi	86 000		86 000	86 000
26	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Thabet	87 000		87 000	87 000
27	Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance à Borj El Amri	141 000		141 000	141 000
27	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées	4 594 000	240 000	4 834 000	4 834 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 22: MINISTERE DE LA COMMUNICATION					
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>113 000</u>	<u>50 000</u>	<u>163 000</u>	<u>163 000</u>
1	Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs	113 000	50 000	163 000	163 000
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>205 000</u>	<u>32 000</u>	<u>237 000</u>	<u>237 000</u>
2	Centre de Documentation National	205 000	32 000	237 000	237 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Communication	318 000	82 000	400 000	400 000
CHAPITRE 23: MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE					
	<u>Etablissements Culturels</u>	<u>16 717 000</u>	<u>558 000</u>	<u>17 275 000</u>	<u>17 275 000</u>
1	Institut National du Patrimoine	1 586 000	5 000	1 591 000	1 591 000
2	Bibliothèque Nationale	1 632 000	70 000	1 702 000	1 702 000
3	Centre National de Communication Culturelle	83 000	2 000	85 000	85 000
4	Institut National de Musique	24 000	61 000	85 000	85 000
5	Centre National de Musique et des Arts Populaires	25 000	60 000	85 000	85 000
6	Centre des Musiques Arabe et Méditerranéennes Palais du Baron d'Erlanger de Sidi Bou Saïd	585 000	50 000	635 000	635 000
7	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tunis	1 076 000	15 000	1 091 000	1 091 000
8	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de l'Ariana	342 000	10 000	352 000	352 000
9	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Ben Arous	555 000	15 000	570 000	570 000
10	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bizerte	486 000	16 000	502 000	502 000
11	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Nabeul	667 000	22 000	689 000	689 000
12	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Béja	547 000	5 000	552 000	552 000
13	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Jendouba	565 000	7 000	572 000	572 000
14	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Zaghouan	317 000	5 000	322 000	322 000
15	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Siliana	389 000	4 000	393 000	393 000
16	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine du Kef	708 000	15 000	723 000	723 000
17	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kasserine	536 000	6 000	542 000	542 000
18	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kairouan	611 000	30 000	641 000	641 000
19	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sousse	608 000	50 000	658 000	658 000
20	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Monastir	631 000	23 000	654 000	654 000
21	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Mahdia	583 000	5 000	588 000	588 000
22	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sfax	778 000	30 000	808 000	808 000
23	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gabès	410 000	7 000	417 000	417 000
24	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Sidi Bouzid	363 000	5 000	368 000	368 000
25	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gafsa	668 000	12 000	680 000	680 000
26	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tozeur	363 000	2 000	365 000	365 000
27	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Kébili	339 000	5 000	344 000	344 000
28	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Médenine	547 000	12 000	559 000	559 000
29	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tataouine	328 000	4 000	332 000	332 000
30	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Manouba	365 000	5 000	370 000	370 000
30	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	16 717 000	558 000	17 275 000	17 275 000
CHAPITRE 24: MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE					
	<u>Etablissements de Recherche</u>	<u>594 000</u>	<u>38 000</u>	<u>632 000</u>	<u>632 000</u>
1	Observatoire National des Sports	192 000	33 000	225 000	225 000
2	Observatoire National des Jeunes	402 000	5 000	407 000	407 000
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>1 974 000</u>	<u>463 000</u>	<u>2 437 000</u>	<u>2 437 000</u>
3	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Saïd	770 000	170 000	940 000	940 000
4	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax	427 000	146 000	573 000	573 000
5	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef	522 000	127 000	649 000	649 000
6	Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Gafsa	255 000	20 000	275 000	275 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	<u>Etablissements de Formation</u>	<u>135 000</u>	<u>20 000</u>	<u>155 000</u>	<u>155 000</u>
7	Centre National de Formation et de Recyclage des Cadres du Sport	135 000	20 000	155 000	155 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	<u>404 000</u>	<u>180 000</u>	<u>584 000</u>	<u>584 000</u>
8	Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport	404 000	180 000	584 000	584 000
	<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>	<u>9 480 000</u>	<u>4 344 000</u>	<u>13 824 000</u>	<u>13 824 000</u>
9	Centre Culturel et Sportif pour la Jeunesse - El Menzah VI	165 000	505 000	670 000	670 000
10	Complexe Sportif de Borj Cedria	80 000	460 000	540 000	540 000
11	Complexe Sportif International d'Aïn Draham	73 000	105 000	178 000	178 000
12	Centre d'Athlétisme de Gafsa	191 000	6 000	197 000	197 000
13	Centre d'Athlétisme de Sidi Bouzid	215 000	1 000	216 000	216 000
14	Centre d'Athlétisme de Kairouan	171 000	1 000	172 000	172 000
15	Centre d'Athlétisme de Rades	190 000	3 000	193 000	193 000
16	Centre d'Athlétisme de Kébili	145 000	5 000	150 000	150 000
17	Centre d'Athlétisme de Gabès	127 000	5 000	132 000	132 000
18	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tunis	345 500	196 000	541 500	541 500
19	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Ben Arous	378 200	148 000	526 200	526 200
20	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de l'Ariana	208 200	11 000	219 200	219 200
21	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Bizerte	310 600	257 000	567 600	567 600
22	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Nabeul	394 950	561 000	955 950	955 950
23	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Béja	306 600	21 000	327 600	327 600
24	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Jendouba	393 100	161 000	554 100	554 100
25	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Zaghouan	222 300	63 000	285 300	285 300
26	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Siliana	276 600	57 000	333 600	333 600
27	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique du Kef	369 400	31 000	400 400	400 400
28	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kasserine	360 800	42 000	402 800	402 800
29	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kairouan	288 800	165 000	453 800	453 800
30	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sousse	366 250	357 000	723 250	723 250
31	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Monastir	380 300	41 000	421 300	421 300
32	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Mahdia	408 800	105 000	513 800	513 800
33	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sfax	567 300	178 000	745 300	745 300
34	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Gabès	394 800	113 000	507 800	507 800
35	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Sidi Bouzid	352 500	121 000	473 500	473 500
36	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Gafsa	314 300	57 000	371 300	371 300
37	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tozeur	257 800	56 000	313 800	313 800
38	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Kébili	305 000	48 000	353 000	353 000
39	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Médenine	421 900	427 000	848 900	848 900
40	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Tataouine	265 000	21 000	286 000	286 000
41	Commissariat Régional de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique de Manouba	234 000	16 000	250 000	250 000
	<u>Autres Etablissements</u>	<u>365 000</u>	<u>60 000</u>	<u>425 000</u>	<u>425 000</u>
42	Agence Nationale de Lutte Contre le Dopage	365 000	60 000	425 000	425 000
42	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	12 952 000	5 105 000	18 057 000	18 057 000
	CHAPITRE 25: MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE				
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>	<u>2 135 000</u>	<u>670 000</u>	<u>2 805 000</u>	<u>2 805 000</u>
1	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis	445 000	175 000	620 000	620 000
2	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Monastir	370 000	145 000	515 000	515 000
3	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sfax	400 000	95 000	495 000	495 000
4	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sousse	310 000	105 000	415 000	415 000
5	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmierie à Tunis	100 000	60 000	160 000	160 000
6	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmierie au Kef	70 000	25 000	95 000	95 000
7	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmierie à Sousse	155 000	25 000	180 000	180 000
8	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmierie à Sfax	165 000	20 000	185 000	185 000
9	Institut Supérieur des Sciences d'Infirmierie à Gabès	120 000	20 000	140 000	140 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements de Formation</u>	<u>1 475 000</u>	<u>100 000</u>	<u>1 575 000</u>	<u>1 575 000</u>
10 Institut National de la Santé Publique	40 000		40 000	40 000
11 Centre National de Formation Continue des Cadres de la santé Publique à Monastir	50 000	60 000	110 000	110 000
12 Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé Publique	40 000	40 000	80 000	80 000
13 Ecole des Sciences Infirmières de Tunis	80 000		80 000	80 000
14 Ecole des Sciences Infirmières à Menzel Bourguiba	130 000		130 000	130 000
15 Ecole des Sciences Infirmières de Nabeul	115 000		115 000	115 000
16 Ecole des Sciences Infirmières à Jendouba	90 000		90 000	90 000
17 Ecole des Sciences Infirmières à Béja	90 000		90 000	90 000
18 Ecole des Sciences Infirmières au Kef	34 000		34 000	34 000
19 Ecole des Sciences Infirmières de Siliana	40 000		40 000	40 000
20 Ecole des Sciences Infirmières à Kasserine	90 000		90 000	90 000
21 Ecole des Sciences Infirmières de Kairouan	40 000		40 000	40 000
22 Ecole des Sciences Infirmières à Sousse	35 000		35 000	35 000
23 Ecole des Sciences Infirmières à Mahdia	33 000		33 000	33 000
24 Ecole des Sciences Infirmières à Sfax	85 000		85 000	85 000
25 Ecole des Sciences Infirmières de Gafsa	90 000		90 000	90 000
26 Ecole des Sciences Infirmières à Tozeur	65 000		65 000	65 000
27 Ecole des Sciences Infirmières à Sidi Bouzid	75 000		75 000	75 000
28 Ecole des Sciences Infirmières à Gabès	45 000		45 000	45 000
29 Ecole des Sciences Infirmières à Kébili	65 000		65 000	65 000
30 Ecole des Sciences Infirmières à Médenine	80 000		80 000	80 000
31 Ecole des Sciences Infirmières à Tataouine	63 000		63 000	63 000
<u>Etablissements de Santé</u>	<u>62 090 000</u>	<u>193 675 000</u>	<u>255 765 000</u>	<u>255 765 000</u>
32 Centre National de Transfusion Sanguine		4 875 000	4 875 000	4 875 000
33 Centre d'Assistance Médicale Urgente	1 700 000	300 000	2 000 000	2 000 000
34 Centre National de Radioprotection		400 000	400 000	400 000
35 Centre National de Pharmacovigilance	140 000	220 000	360 000	360 000
36 Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire	365 000		365 000	365 000
37 Centre d'Imagerie par Résonance Magnétique de Tunis		1 760 000	1 760 000	1 760 000
38 Centre National de Greffe de la Moelle Osseuse		6 900 000	6 900 000	6 900 000
39 Laboratoire National de Contrôle des Médicaments		4 585 000	4 585 000	4 585 000
40 Hôpital Khéreddine		2 200 000	2 200 000	2 200 000
41 Groupement de la Santé de Base de Tunis Nord	1 910 000	455 000	2 365 000	2 365 000
42 Centre National pour la Promotion de la Transplantation d'Organes	185 000	85 000	270 000	270 000
43 Groupement de la Santé de Base de Ben Arous	2 286 000	805 000	3 091 000	3 091 000
44 Hôpital de Tébourba	525 000	330 000	855 000	855 000
45 Hôpital d'Etadhamen	800 000	405 000	1 205 000	1 205 000
46 Groupement de la Santé de Base de l'Ariana	915 000	250 000	1 165 000	1 165 000
47 Hôpital de l'Ariana		2 550 000	2 550 000	2 550 000
48 Hôpital de Menzel Bourguiba		7 900 000	7 900 000	7 900 000
49 Hôpital "Habib Bougatfa" de Bizerte		7 650 000	7 650 000	7 650 000
50 Hôpital "Hassen Belkhouja" de Ras Jebel	560 000	480 000	1 040 000	1 040 000
51 Hôpital de Mateur	440 000	370 000	810 000	810 000
52 Hôpital d'El Alia	260 000	145 000	405 000	405 000
53 Hôpital de Séjnane	355 000	260 000	615 000	615 000
54 Groupement de la Santé de Base de Bizerte	870 000	255 000	1 125 000	1 125 000
55 Hôpital de Nabeul		3 900 000	3 900 000	3 900 000
56 Hôpital "Mohamed Ettaher El Amouri à Nabeul		8 800 000	8 800 000	8 800 000
57 Hôpital de Grombalia	500 000	530 000	1 030 000	1 030 000
58 Hôpital de Menzel Bouzelfa	205 000	170 000	375 000	375 000
59 Hôpital de Béni Khallèd	220 000	210 000	430 000	430 000
60 Hôpital de Soliman	330 000	220 000	550 000	550 000
61 Hôpital de Menzel Témim		3 750 000	3 750 000	3 750 000
62 Hôpital de Kélibia	308 000	300 000	608 000	608 000
63 Hôpital de Houaria	260 000	145 000	405 000	405 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
64	Hôpital de Korba	330 000	275 000	605 000	605 000
65	Hôpital de Hammamet	255 000	260 000	515 000	515 000
66	Groupement de la Santé de Base de Nabeul	760 000	375 000	1 135 000	1 135 000
67	Hôpital de Zaghouan		3 250 000	3 250 000	3 250 000
68	Hôpital de Fahs	380 000	260 000	640 000	640 000
69	Hôpital Ennadhour	200 000	110 000	310 000	310 000
70	Groupement de la Santé de Base de Zaghouan	415 000	175 000	590 000	590 000
71	Hôpital de Jendouba		6 800 000	6 800 000	6 800 000
72	Hôpital de Bou Salem	590 000	385 000	975 000	975 000
73	Hôpital de Ghardimaou	460 000	315 000	775 000	775 000
74	Hôpital de Aïn Drahem	600 000	180 000	780 000	780 000
75	Hôpital de Tabarka	635 000	300 000	935 000	935 000
76	Hôpital de Fernana	365 000	200 000	565 000	565 000
77	Groupement de Santé de Base de Jendouba	735 000	170 000	905 000	905 000
78	Hôpital de Béja		5 600 000	5 600 000	5 600 000
79	Hôpital de Tébourouk	345 000	165 000	510 000	510 000
80	Hôpital de Nefza	360 000	230 000	590 000	590 000
81	Hôpital de Mezez El Bab		1 550 000	1 550 000	1 550 000
82	Hôpital de Testour	330 000	165 000	495 000	495 000
83	Hôpital de Amdoun	290 000	85 000	375 000	375 000
84	Hôpital de Guebellat	160 000	50 000	210 000	210 000
85	Groupement de la Santé de Base de Béja	635 000	145 000	780 000	780 000
86	Hôpital "M'Hamed Bourguiba" du Kef		5 600 000	5 600 000	5 600 000
87	Hôpital de Dahmani	290 000	165 000	455 000	455 000
88	Hôpital de Sakiet Sidi Youssef	270 000	100 000	370 000	370 000
89	Hôpital de Tejerouine	725 000	360 000	1 085 000	1 085 000
90	Hôpital d'El Ksour	180 000	80 000	260 000	260 000
91	Groupement de la Santé de Base du Kef	575 000	300 000	875 000	875 000
92	Hôpital de Siliana		4 950 000	4 950 000	4 950 000
93	Hôpital de Gâafour	285 000	65 000	350 000	350 000
94	Hôpital de Bouarada	265 000	105 000	370 000	370 000
95	Hôpital de Makthar	535 000	180 000	715 000	715 000
96	Hôpital de Rouhia	230 000	120 000	350 000	350 000
97	Hôpital de Krib	215 000	105 000	320 000	320 000
98	Hôpital de Bargou	230 000	75 000	305 000	305 000
99	Hôpital de Kesra	240 000	80 000	320 000	320 000
100	Hôpital de Sidi Bourouis	160 000	50 000	210 000	210 000
101	Groupement de la Santé de Base de Siliana	780 000	150 000	930 000	930 000
102	Hôpital de Kasserine		6 550 000	6 550 000	6 550 000
103	Hôpital de Feriana	330 000	180 000	510 000	510 000
104	Hôpital de Sbeitla	480 000	265 000	745 000	745 000
105	Hôpital de Sbiba	440 000	295 000	735 000	735 000
106	Hôpital de Thela	650 000	320 000	970 000	970 000
107	Groupement de la Santé de Base de Kasserine	820 000	245 000	1 065 000	1 065 000
108	Hôpital de Foussana	275 000	190 000	465 000	465 000
109	Hôpital "Ibn El Jazzar" à Kairouan		10 300 000	10 300 000	10 300 000
110	Hôpital de Hajeb El Ayoun	350 000	160 000	510 000	510 000
111	Hôpital de Haffouz	340 000	190 000	530 000	530 000
112	Hôpital de Oueslatia	360 000	165 000	525 000	525 000
113	Hôpital de Bouhajla	390 000	275 000	665 000	665 000
114	Hôpital de Nasrallah	320 000	150 000	470 000	470 000
115	Hôpital de Sbikha	255 000	160 000	415 000	415 000
116	Hôpital de Chebika	205 000	110 000	315 000	315 000
117	Hôpital d'El Ala	270 000	120 000	390 000	390 000
118	Groupement de la Santé de Base de Kairouan	770 000	335 000	1 105 000	1 105 000
119	Hôpital d'Enfidha	425 000	245 000	670 000	670 000
120	Hôpital 7 Novembre à M'Saken		2 450 000	2 450 000	2 450 000
121	Hôpital "Habib Bayar" de Kalaâ Kébira	380 000	290 000	670 000	670 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
122	Hôpital de Sidi Bouali	210 000	85 000	295 000	295 000
123	Hôpital de Kalaâ Sghira	165 000	45 000	210 000	210 000
124	Groupeement de la Santé de Base de Sousse	1 250 000	435 000	1 685 000	1 685 000
125	Hôpital de Bouficha	170 000	115 000	285 000	285 000
126	Clinique de Chirurgie Dentaire de Monastir	435 000	275 000	710 000	710 000
127	Hôpital de Ksar Helal		2 400 000	2 400 000	2 400 000
128	Hôpital " Mohamed Ben Saleh" à Moknine		2 400 000	2 400 000	2 400 000
129	Hôpital de Jammel	460 000	415 000	875 000	875 000
130	Hôpital de Bekalta	160 000	60 000	220 000	220 000
131	Hôpital de Tébouiba	245 000	160 000	405 000	405 000
132	Hôpital de Zeramidine	225 000	75 000	300 000	300 000
133	Hôpital de Ouerdanine	170 000	110 000	280 000	280 000
134	Hôpital de Bou-Hjar	180 000	90 000	270 000	270 000
135	Hôpital de Sahline	165 000	105 000	270 000	270 000
136	Hôpital de Ksibet El Mediouni	170 000	90 000	260 000	260 000
137	Groupeement de la Santé de Base de Monastir	750 000	190 000	940 000	940 000
138	Hôpital de Souassi	385 000	250 000	635 000	635 000
139	Hôpital de Chebba	320 000	170 000	490 000	490 000
140	Hôpital de d'El Jem	505 000	530 000	1 035 000	1 035 000
141	Hôpital de Chorbane	210 000	120 000	330 000	330 000
142	Hôpital d'Ouled Chamekh	180 000	115 000	295 000	295 000
143	Hôpital de Sidi Alouane	190 000	110 000	300 000	300 000
144	Hôpital de Boumerdès	175 000	120 000	295 000	295 000
145	Hôpital de Malloulech	140 000	80 000	220 000	220 000
146	Hôpital Ksour Essef	285 000	150 000	435 000	435 000
147	Hôpital de H'bir	155 000	50 000	205 000	205 000
148	Groupeement de la Santé de Base de Mahdia	650 000	155 000	805 000	805 000
149	Hôpital de Mahrès		2 300 000	2 300 000	2 300 000
150	Hôpital de Jébéniana		2 650 000	2 650 000	2 650 000
151	Hôpital de Kerkennah		2 100 000	2 100 000	2 100 000
152	Hôpital de Bir Ali Ben Khélifa	215 000	245 000	460 000	460 000
153	Hôpital de Skhira	205 000	140 000	345 000	345 000
154	Groupeement de la Santé de Base de Sfax	2 700 000	715 000	3 415 000	3 415 000
155	Hôpital "Houcine Bouzaïene" de Gafsa		6 550 000	6 550 000	6 550 000
156	Hôpital de Metlaoui		2 550 000	2 550 000	2 550 000
157	Hôpital de Belkhir	165 000	40 000	205 000	205 000
158	Hôpital de Sened	360 000	140 000	500 000	500 000
159	Hôpital de M'Dhila	300 000	75 000	375 000	375 000
160	Hôpital de Moularès	560 000	120 000	680 000	680 000
161	Hôpital de Redeyef	440 000	125 000	565 000	565 000
162	Hôpital de d'El Guetar	270 000	100 000	370 000	370 000
163	Groupeement de la Santé de Base de Gafsa	805 000	250 000	1 055 000	1 055 000
164	Hôpital de Tozeur		3 250 000	3 250 000	3 250 000
165	Hôpital de Nafta	330 000	110 000	440 000	440 000
166	Hôpital de Degueche	280 000	120 000	400 000	400 000
167	Hôpital de Hezoua	165 000	15 000	180 000	180 000
168	Hôpital de Tameghza	145 000	20 000	165 000	165 000
169	Groupeement de la Santé de Base de Tozeur	390 000	75 000	465 000	465 000
170	Hôpital de Sidi Bouzid		5 300 000	5 300 000	5 300 000
171	Hôpital de Regueb	250 000	240 000	490 000	490 000
172	Hôpital de Menzel Bouzaïene	210 000	85 000	295 000	295 000
173	Hôpital de Ben Aoun	185 000	105 000	290 000	290 000
174	Hôpital de Mknassy	380 000	120 000	500 000	500 000
175	Hôpital de Mazzouna	240 000	130 000	370 000	370 000
176	Hôpital de d'Ouled Haffouz	235 000	135 000	370 000	370 000
177	Hôpital de Jelma	300 000	185 000	485 000	485 000
178	Hôpital de Bir El Hefay	185 000	105 000	290 000	290 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
179	Groupement de la Santé de Base de Sidi Bouzid	540 000	160 000	700 000	700 000
180	Hôpital "Docteur Mohamed Ben Sassi" de Gabès		7 900 000	7 900 000	7 900 000
181	Hôpital d'El Hamma	375 000	310 000	685 000	685 000
182	Hôpital de Mareth	385 000	260 000	645 000	645 000
183	Hôpital de Matmata	300 000	130 000	430 000	430 000
184	Hôpital de Ouedhref	330 000	160 000	490 000	490 000
185	Groupement de la Santé de Base de Gabès	560 000	250 000	810 000	810 000
186	Hôpital de Kébili		3 360 000	3 700 000	3 700 000
187	Hôpital de Douz	350 000	145 000	495 000	495 000
188	Hôpital d'El Faouar	220 000	50 000	270 000	270 000
189	Hôpital de Souk El Ahad	280 000	130 000	410 000	410 000
190	Groupement de la Santé de Base de Kébili	540 000	155 000	695 000	695 000
191	Hôpital "Habib Bourguiba" de Médenine		4 600 000	4 600 000	4 600 000
192	Hôpital "Sadok M'Kaddem" Jerba		3 750 000	3 750 000	3 750 000
193	Hôpital de Zarzis		3 650 000	3 650 000	3 650 000
194	Hôpital de Ben Guerdane		2 250 000	2 250 000	2 250 000
195	Hôpital de Midoune	200 000	175 000	375 000	375 000
196	Hôpital de Béni Khedache	233 000	95 000	328 000	328 000
197	Hôpital de Sidi Makhlof	213 000	90 000	303 000	303 000
198	Groupement de la Santé de Base de Médenine	530 000	150 000	680 000	680 000
199	Groupement de la Santé de Base de Jerba	565 000	245 000	810 000	810 000
200	Hôpital de Tataouine		4 250 000	4 250 000	4 250 000
201	Hôpital de Ghomrassen	280 000	135 000	415 000	415 000
202	Hôpital de Remada	255 000	70 000	325 000	325 000
203	Groupement de la Santé de Base de Tataouine	695 000	245 000	940 000	940 000
204	Groupement de la Santé de base de Tunis Sud	2 220 000	685 000	2 905 000	2 905 000
205	Centre d'Imagerie par Résonance Magnétique du Centre		975 000	975 000	975 000
206	Groupement de la Santé de Base de La Manouba	1 140 000	210 000	1 350 000	1 350 000
207	Groupement de la Santé de Base de Menzel Cheker Agareb	660 000	220 000	880 000	880 000
208	Hôpital de Bembla	205 000	100 000	305 000	305 000
209	Hôpital de Ben Arous		3 600 000	3 600 000	3 600 000
210	Hôpital de Mejel Belabbes	245 000	45 000	290 000	290 000
211	Hôpital de Neber	220 000	60 000	280 000	280 000
212	Observatoire National des Maladies Nouvelles et Emergentes	265 000		265 000	265 000
	Autres Etablissements		925 000	925 000	925 000
213	Centre d'Etudes Techniques et de Maintenance Biomédicale et Hospitalière		925 000	925 000	925 000
213	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Santé Publique	65 700 000	195 370 000	261 070 000	261 070 000
	CHAPITRE 26: MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER				
	Etablissement d'enseignement supérieur	1 000 000	60 000	1 060 000	1 060 000
1	Institut National du Travail et des Etudes Sociales	1 000 000	60 000	1 060 000	1 060 000
	Etablissements d'Action Sociale	8 654 000	1 930 000	10 584 000	10 584 000
2	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Daouar Hicher	107 000		107 000	107 000
3	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Mellassine	98 000		98 000	98 000
4	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sfax	66 500		66 500	66 500
5	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Kairouan	50 000		50 000	50 000
6	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Gafsa	55 000		55 000	55 000
7	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Dar Châaben El Fehri	75 000		75 000	75 000
8	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Kasserine	71 000		71 000	71 000
9	Institut de Promotion des Handicapés	610 000	8 000	618 000	618 000
10	Centre de Formation Professionnelle des Handicapés Sourds à Ksar Helal	82 000	2 000	84 000	84 000
11	Complexe Sanitaire et Educatif des Insuffisants Moteurs à Nabeul	63 000	1 000	64 000	64 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
12	Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés				
	Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Saïd	165 000	170 000	335 000	335 000
13	Institut de la Santé et de la Sécurité de Travail	100 000	1 740 000	1 840 000	1 840 000
14	Centre de Promotion Sociale	1 920 000		1 920 000	1 920 000
15	Institut National de Protection de l'Enfance	2 580 000	2 000	2 582 000	2 582 000
16	Centre Pilote de Contrôle des Enfants de la Manouba	230 000	2 000	232 000	232 000
17	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sousse	64 000		64 000	64 000
18	Centre d'Observation et d'Orientation Sociale à Tunis	220 000	2 000	222 000	222 000
19	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Gabès	70 000		70 000	70 000
20	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Bizerte	52 000		52 000	52 000
21	Centre Social et Educatif "Essanad"	900 000	3 000	903 000	903 000
22	Centre "El Amen" à Zahrouni	450 000		450 000	450 000
23	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Jendouba	50 000		50 000	50 000
24	Centre de Protection Sociale des Enfants à Tunis	200 000		200 000	200 000
25	Centre d'Observation et d'Orientation Sociale à Sousse	175 000		175 000	175 000
26	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Fouchana	50 500		50 500	50 500
27	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sidi Bouzid	50 000		50 000	50 000
28	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Elfahs	50 000		50 000	50 000
29	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à La Soukra	50 000		50 000	50 000
29	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	9 654 000	1 990 000	11 644 000	11 644 000
541	CHAPITRE 27: MINISTERE DE L'EDUCATION ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	21 710 000	8 427 000	30 137 000	30 137 000
	A- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tunis I :	1 526 000	174 000	1 700 000	1 700 000
1	Collège Sadiki de Tunis	95 000	8 000	103 000	103 000
2	Lycée Pilote Bourguiba - Tunis	131 000	56 000	187 000	187 000
3	Lycée Alaoui	49 000	4 000	53 000	53 000
4	Lycée de Montfleury à Tunis	45 000	4 500	49 500	49 500
5	Lycée rue du Pacha à Tunis	50 000	3 800	53 800	53 800
6	Lycée rue de Russie à Tunis	70 000	5 500	75 500	75 500
7	Lycée de Carthage Présidence	75 000	6 500	81 500	81 500
8	Lycée de Carthage Hannibal	45 000	3 800	48 800	48 800
9	Lycée rue 2 mars 1934 à La Goulette	45 000	4 500	49 500	49 500
10	Lycée 2 mars 1934 à El Ouardia	85 000	7 000	92 000	92 000
11	Lycée Sportif Pierre de coubertin à El Menzah	220 000	1 800	221 800	221 800
12	Lycée El Ahd El Jedid à El Kabaria	45 000	4 800	49 800	49 800
13	Lycée avenue 9 avril 1938 à Tunis	70 000	5 300	75 300	75 300
14	Lycée Bab El Khadra à Tunis	75 000	6 800	81 800	81 800
15	Lycée le Kram	48 000	3 800	51 800	51 800
16	Lycée Aicha Bellagha rue de Marseille à Tunis	46 000	4 300	50 300	50 300
17	Lycée de Jebel Jeloud	28 000	4 000	32 000	32 000
18	Lycée Ibn Abi Dhiab à la Marsa Essaada	50 000	4 000	54 000	54 000
19	Lycée de Carthage Birsa	30 000	3 000	33 000	33 000
20	Lycée Ibn Sina à El Kabbaria	32 000	5 000	37 000	37 000
21	Lycée Rue Sayada à El Ouardia	33 000	2 300	35 300	35 300
22	Lycée de la Marsa Erriadh	31 000	5 000	36 000	36 000
23	Lycée El Aouina	33 000	6 000	39 000	39 000
24	Lycée rue 36 Cité El Kadhra à Tunis	21 000	3 500	24 500	24 500
25	Lycée de Kabaria	22 000	3 900	25 900	25 900
26	Lycée Ali Douaji à La Marsa Essaada	35 000	4 000	39 000	39 000
27	Lycée de Carthage Dermech	17 000	2 900	19 900	19 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>B- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tunis II :</u>		<u>904 000</u>	<u>121 000</u>	<u>1 025 000</u>	<u>1 025 000</u>
28	Lycée du Bardo	65 000	8 000	73 000	73 000
29	Lycée de Khaznadar	68 000	7 800	75 800	75 800
30	Lycée d'El Omrane	142 000	28 100	170 100	170 100
31	Lycée rue Imam Muslim à El Menzah	75 000	8 300	83 300	83 300
32	Lycée Cité Ibn Khaldoun à Tunis	67 000	6 300	73 300	73 300
33	Lycée de Séjoui	55 000	7 000	62 000	62 000
34	Lycée d'El Menzah IX	29 000	3 600	32 600	32 600
35	Lycée de Zahrouni	67 000	8 000	75 000	75 000
36	Lycée de la Cité du Jardin	43 000	6 000	49 000	49 000
37	Lycée 7 novembre 1987 au Bardo	37 000	3 600	40 600	40 600
38	Lycée d'El Omrane Supérieur	42 000	4 500	46 500	46 500
39	Lycée El Imtiyaze à Sidi Hassine	42 000	5 500	47 500	47 500
40	Lycée Pilote des arts à El Omrane	13 000	500	13 500	13 500
41	Lycée d'El Harayria	49 000	8 000	57 000	57 000
42	Lycée de la Cité Bougatfa 2 à Sidi Hassine	31 000	4 800	35 800	35 800
43	Lycée de Sidi Hassine - Tunis	30 000	6 200	36 200	36 200
44	Lycée Mohamed Dachraoui à El Menzah 9	22 000	2 300	24 300	24 300
45	Lycée d'El Harayria 2	27 000	2 500	29 500	29 500
<u>C- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régionale de l'Education de l'Ariana :</u>		<u>820 000</u>	<u>144 000</u>	<u>964 000</u>	<u>964 000</u>
46	Lycée Pilote de l'Ariana	65 000	26 000	91 000	91 000
47	Lycée d'El Menzah VI	50 000	7 000	57 000	57 000
48	Lycée Kheireddine à l'Ariana	45 000	6 000	51 000	51 000
49	Lycée Aboulkacem Echabi à la Cité Ettadhamen	70 000	7 000	77 000	77 000
50	Lycée El Wafa route de Raoued à l'Ariana	55 000	8 100	63 100	63 100
51	Lycée de Kalaât El Andalou	33 000	5 600	38 600	38 600
52	Lycée Hassen Hosni Abdelwaheb à El Mnhla	46 000	6 500	52 500	52 500
53	Lycée Hannibal à l'Ariana	48 000	4 500	52 500	52 500
54	Lycée rue El Attarine à l'Ariana	35 000	5 800	40 800	40 800
55	Lycée Errafaha à M'Nihla	40 000	5 500	45 500	45 500
56	Lycée de Sidi Thabet	21 000	3 600	24 600	24 600
57	Lycée de la Soukra	31 000	5 200	36 200	36 200
58	Lycée de la Cité Ennasser à l'Ariana	41 000	4 500	45 500	45 500
59	Lycée El Ahd El Jedid à la Cité Ettadhamen	39 000	5 500	44 500	44 500
60	Lycée de Borj Louzir	38 000	5 100	43 100	43 100
61	Lycée de la Cité des Journalistes à El Ghazala - Raoued	32 000	4 000	36 000	36 000
62	Lycée Mahmoud El Messaâdi à la Cité Ettadhamen	30 000	4 000	34 000	34 000
63	Lycée Dar Fadhil à la Soukra	20 000	2 700	22 700	22 700
64	Lycée de Raoued	22 000	3 800	25 800	25 800
65	Lycée Hamida Bakir à El M'Nihla	25 000	3 800	28 800	28 800
66	Lycée pilote Bayrem V à El Menzeh 8	34 000	19 800	53 800	53 800
<u>D- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Manouba :</u>		<u>670 000</u>	<u>103 000</u>	<u>773 000</u>	<u>773 000</u>
67	Lycée Hannibal à Tébourba	80 000	33 300	113 300	113 300
68	Lycée Ibn Abi Dhiyf à Manouba	100 000	12 500	112 500	112 500
69	Lycée El Farabi à El Mornaguia	55 000	8 000	63 000	63 000
70	Lycée Ibn Arafà à Jedaïda	42 000	4 600	46 600	46 600
71	Lycée Assad Ibn El Fourat à Oued Ellil	46 000	6 300	52 300	52 300
72	Lycée Hamouda Bacha à Manouba	43 000	3 800	46 800	46 800
73	Lycée route Chouigui à Tebourba	43 000	3 000	46 000	46 000
74	Lycée des Jeunes à Douar Hicher	47 000	6 000	53 000	53 000
75	Lycée Ibn Mandhour à Borj El Amri	30 000	3 000	33 000	33 000
76	Lycée Khaled Ibn El Oualid à Douar Hicher	50 000	8 100	58 100	58 100
77	Lycée Avenue de l'indépendance à Chabbaou - Oued El Lil	30 000	4 000	34 000	34 000
78	Lycée El Imtiyaz à Jedaïda	26 000	2 700	28 700	28 700
79	Lycée 7 novembre 1987 à El Battane	22 000	2 500	24 500	24 500
80	Lycée de Oued Ellil	19 000	1 700	20 700	20 700
81	Lycée de Tebourba	19 000	1 700	20 700	20 700
82	Lycée de Manouba	18 000	1 800	19 800	19 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>E- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Ben Arous :</u>	<u>979 000</u>	<u>132 000</u>	<u>1 111 000</u>	<u>1 111 000</u>
83 Lycée Ibn Rachik à Ezzahra	57 000	9 000	66 000	66 000
84 Lycée de Ben Arous	71 000	7 500	78 500	78 500
85 Lycée de Hammam-Lif	45 000	6 900	51 900	51 900
86 Lycée Ibn Khaldoun à Radès	35 000	5 000	40 000	40 000
87 Lycée rue Taha Hussein à Megrine	38 000	6 500	44 500	44 500
88 Lycée de Mornag	39 000	5 000	44 000	44 000
89 Lycée 7 novembre 1987 à M'hamdia	57 000	8 500	65 500	65 500
90 Lycée Ibn Mandhour à la Nouvelle Médina	35 000	6 000	41 000	41 000
91 Lycée d'El Mourouj 1	50 000	6 000	56 000	56 000
92 Lycée de Fouchana	38 000	7 000	45 000	45 000
93 Lycée Farhat Hached à Radès	132 000	9 000	141 000	141 000
94 Lycée d'El Mourouj 4	50 000	6 500	56 500	56 500
95 Lycée de la Cité Essalem à Boumhel	30 000	4 300	34 300	34 300
96 Lycée de Borj Cedria	36 000	6 000	42 000	42 000
97 Lycée de la Cité El Amel à Fouchana	42 000	7 000	49 000	49 000
98 Lycée Aboul Kacem Chebbi à Mornag	36 000	5 500	41 500	41 500
99 Lycée de la Nouvelle Médina 3	30 000	4 000	34 000	34 000
100 Lycée de M'Hamdia	25 000	4 000	29 000	29 000
101 Lycée d'El Mourouj 6	50 000	7 000	57 000	57 000
102 Lycée Béchir Nebhani à Hammam-Lif	24 000	4 000	28 000	28 000
103 Lycée d'El M'ghira à Fouchana	29 000	3 300	32 300	32 300
104 Lycée Kheireddine Bacha à El Mourouj - Bir El Kasaâ	30 000	4 000	34 000	34 000
<u>F- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Zaghouan :</u>	<u>382 000</u>	<u>218 000</u>	<u>600 000</u>	<u>600 000</u>
105 Lycée Slimène Ben Slimène à Zaghouan	50 000	26 000	76 000	76 000
106 Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Fahs	58 000	59 200	117 200	117 200
107 Lycée Ibn Charaf à Nadhour	50 000	39 000	89 000	89 000
108 Lycée Cité Ennozha à Zaghouan	60 000	20 500	80 500	80 500
109 Lycée Ibn Charaf à Zriba	39 000	22 500	61 500	61 500
110 Lycée Ibn Rachik à Bir Mécharga	30 000	14 000	44 000	44 000
111 Lycée El Farabi à El Fahs	20 000	2 500	22 500	22 500
112 Lycée 7 Novembre 1987 à El Fahs	20 000	2 500	22 500	22 500
113 Lycée de Saouef	30 000	17 000	47 000	47 000
114 Lycée de Nadhour	25 000	14 800	39 800	39 800
<u>G- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Bizerte :</u>	<u>844 000</u>	<u>335 000</u>	<u>1 179 000</u>	<u>1 179 000</u>
115 Lycée Habib Thameur à Bizerte	41 000	7 700	48 700	48 700
116 Lycée de Menzel Bourguiba	38 000	6 000	44 000	44 000
117 Lycée de Mateur	60 000	40 500	100 500	100 500
118 Lycée rue Bach Hamba à Bizerte	32 000	6 500	38 500	38 500
119 Lycée Mohamed Ali Annabi à Ras Jebal	56 000	8 000	64 000	64 000
120 Lycée Farhat Hached à Bizerte	44 000	8 000	52 000	52 000
121 Lycée 7 novembre 1987 à El Alia	32 000	5 100	37 100	37 100
122 Lycée route de Tabarka à Mateur	34 000	3 000	37 000	37 000
123 Lycée de Sejnane	52 000	38 600	90 600	90 600
124 Lycée Hédi Chaker à Bizerte	38 000	5 300	43 300	43 300
125 Lycée El Canal à Menzel Abderrahmen	40 000	7 800	47 800	47 800
126 Lycée Avicenne à Menzel Bourguiba	64 000	23 500	87 500	87 500
127 Lycée 7 novembre 1987 à Bizerte	60 000	25 500	85 500	85 500
128 Lycée de Menzel Jamil	33 000	6 500	39 500	39 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				DEPENSES
	RECETTES				
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
129	Lycée de Bazina	21 000	50 000	71 000	71 000
130	Lycée de Ras jebel	32 000	5 000	37 000	37 000
131	Lycée Ibn Rochd à Menzel Bourguiba	23 000	4 500	27 500	27 500
132	Lycée Pilote 15 octobre 1963 à Bizerte	36 000	31 000	67 000	67 000
133	Lycée de Ghezala	25 000	26 300	51 300	51 300
134	Lycée de Tinja	22 000	3 500	25 500	25 500
135	Lycée 15 octobre 1963 à Séjnane	26 000	2 500	28 500	28 500
136	Lycée d'Utique	20 000	17 900	37 900	37 900
137	Lycée Mohamed Selama à Aousja	15 000	2 300	17 300	17 300
	<u>H- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Nabeul :</u>	<u>905 000</u>	<u>329 000</u>	<u>1 234 000</u>	<u>1 234 000</u>
138	Lycée Bourguiba à Hammam El Ghézaz	31 000	5 000	36 000	36 000
139	Lycée de Korba	76 000	26 000	102 000	102 000
140	Lycée Abdel Aziz Khouja à Kélibia	60 000	43 000	103 000	103 000
141	Lycée Mohamed Boudhina à Hammamet	51 000	7 200	58 200	58 200
142	Lycée de Béni Khlar	37 000	5 700	42 700	42 700
143	Lycée d'El Hawaria	18 000	33 000	51 000	51 000
144	Lycée de la Cité El Bousten à Kélibia	31 000	5 700	36 700	36 700
145	Lycée d'El Mida	19 000	4 000	23 000	23 000
146	Lycée Mahmoud Messaâdi à Nabeul	70 000	9 400	79 400	79 400
147	Lycée route de la Plage à Soliman	22 000	6 700	28 700	28 700
148	Lycée de Grombalia	94 000	41 000	135 000	135 000
149	Lycée rue Taieb M'Hiri à Menzel Temime	69 000	36 900	105 900	105 900
150	Lycée Pilote de Nabeul	54 000	48 400	102 400	102 400
151	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Bouzelfa	28 000	5 500	33 500	33 500
152	Lycée rue El Menzah à Béni Khalled	24 000	6 200	30 200	30 200
153	Lycée 7 novembre 1987 à Dar Chaâbane El Fehri	37 000	6 700	43 700	43 700
154	Lycée avenue Ali Belahouane à Nabeul	77 000	18 000	95 000	95 000
155	Lycée El Ahd El Jedid à Bouargoub	35 000	4 300	39 300	39 300
156	Lycée 7 Novembre 1987 à Takelsa	18 000	3 500	21 500	21 500
157	Lycée El Ahd El Jedid à Hammamet	18 000	6 200	24 200	24 200
158	Lycée 7 avril 1943 à Menzel Temime	18 000	3 600	21 600	21 600
159	Lycée El Ahd El Jedid à Zaouiet El Megaiez	18 000	3 000	21 000	21 000
	<u>I- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Béja :</u>	<u>765 000</u>	<u>439 000</u>	<u>1 204 000</u>	<u>1 204 000</u>
160	Lycée Ibn El Haïthem à Béjà	62 000	6 000	68 000	68 000
161	Lycée Amor Kalchani à Béjà	46 000	46 500	92 500	92 500
162	Lycée Tahar Ben Achour à Nefza	58 000	27 200	85 200	85 200
163	Lycée Béchir Sfar à Amdoun	45 000	49 000	94 000	94 000
164	Lycée Ibn Abi Dhiaf à Teboursouk	55 000	28 000	83 000	83 000
165	Lycée El Ahd El Jedid à Thibar	50 000	39 000	89 000	89 000
166	Lycée Ibn Zaydoun à Testour	28 000	53 000	81 000	81 000
167	Lycée 2 mars 1934 à Goubellat	37 000	42 000	79 000	79 000
168	Lycée Ibn Mandhour à El M'Zara - Béjà	46 000	13 000	59 000	59 000
169	Lycée Ibn El Baytar à Mejez El Bab	26 000	3 200	29 200	29 200
170	Lycée Aboul kacem Echebbi à Mejez El Bab	69 000	41 000	110 000	110 000
171	Lycée 2 mars 1934 à Béjà	62 000	46 000	108 000	108 000
172	Lycée avenue de l'environnement à Béjà	21 000	3 800	24 800	24 800
173	Lycée 7 novembre 1987 à Nefza	34 000	4 000	38 000	38 000
174	Lycée Ali Belahouane à Béjà	33 000	4 000	37 000	37 000
175	Lycée Mahmoud El Mesaâdi à Medjez El Bab	35 000	3 000	38 000	38 000
176	Lycée 7 novembre 1987 à Testour	17 000	23 800	40 800	40 800
177	Lycée Chedli Khaznadar à Teboursouk	22 000	3 500	25 500	25 500
178	Lycée Amar Farhat à Nefza	19 000	3 000	22 000	22 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>J- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Jendouba :</u>	867 000	671 000	1 538 000	1 538 000
179 Lycée avenue de la Liberté à Jendouba	56 000	30 000	86 000	86 000
180 Lycée d'Ain Draham	69 000	94 200	163 200	163 200
181 Lycée 2 mars 1934 à Tabarka	66 000	38 000	104 000	104 000
182 Lycée de Bousalem	57 000	52 400	109 400	109 400
183 Lycée de Ghardimaou	75 000	80 800	155 800	155 800
184 Lycée Khemaïes El Hajri à Jendouba	36 000	5 500	41 500	41 500
185 Lycée de Fernana	91 000	90 500	181 500	181 500
186 Lycée Aboul Kacem Chabbi à Ghardimaou	25 000	6 000	31 000	31 000
187 Lycée de Tabarka	43 000	29 500	72 500	72 500
188 Lycée 9 avril 1938 à Jendouba	30 000	4 500	34 500	34 500
189 Lycée avenue de l'environnement à Bousalem	45 000	35 200	80 200	80 200
190 Lycée El Ahd El Jedid Cité Hédi Ben Hassine à Jendouba	71 000	53 500	124 500	124 500
191 Lycée El Imtyaze à Oued MLiz	39 000	38 500	77 500	77 500
192 Lycée El Ahd el Jedid à Bousalem	32 000	38 200	70 200	70 200
193 Lycée de Jendouba	28 000	4 300	32 300	32 300
194 Lycée de Khemir à Ain Draham	26 000	40 300	66 300	66 300
195 Lycée Ibn Khaldoun à Fernana	43 000	21 000	64 000	64 000
196 Lycée Moustapha El Fersi à Jendouba	18 000	5 900	23 900	23 900
197 Lycée Ettoumouh à Ghardimaou	17 000	2 700	19 700	19 700
<u>K- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education du Kef :</u>	791 000	453 000	1 244 000	1 244 000
198 Lycée Pilote du Kef	55 000	35 900	90 900	90 900
199 Lycée de Tajerouine	97 000	42 500	139 500	139 500
200 Lycée avenue Mongi Slim au Kef	42 000	29 200	71 200	71 200
201 Lycée Habib Bourguiba à Dahmani	43 000	43 100	86 100	86 100
202 Lycée de Jérissa	31 000	19 800	50 800	50 800
203 Lycée du Sers	44 000	43 500	87 500	87 500
204 Lycée de Kalaât-Snane	34 000	27 300	61 300	61 300
205 Lycée de Kalaâ El Khasba au Kef	39 000	19 000	58 000	58 000
206 Lycée de Neber	45 000	49 200	94 200	94 200
207 Lycée rue Ahmed Amara au Kef	98 000	5 700	103 700	103 700
208 Lycée 8 Février 1958 à Sakiet Sidi Youssef	47 000	42 600	89 600	89 600
209 Lycée 2 mars 1934 au Kef	59 000	18 200	77 200	77 200
210 Lycée El Ahd El Jedid à Tajerouine	25 000	23 200	48 200	48 200
211 Lycée Al Imtyaze au Kef Ouest	25 000	3 200	28 200	28 200
212 Lycée de Touiref	20 000	2 200	22 200	22 200
213 Lycée Mahmoud El Mesaâdi à Dahmani	20 000	2 100	22 100	22 100
214 Lycée Al Ahd El Jedid à El Ksour	33 000	40 500	73 500	73 500
215 Lycée 7 novembre 1987 à Neber	17 000	2 800	19 800	19 800
216 Lycée 20 mars 1956 à Sers	17 000	3 000	20 000	20 000
<u>L- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Siliana :</u>	813 000	597 000	1 410 000	1 410 000
217 Lycée de Siliana	98 000	50 500	148 500	148 500
218 Lycée de Bou Arada	47 000	40 000	87 000	87 000
219 Lycée de Bargou	37 000	46 000	83 000	83 000
220 Lycée d'El Krib	64 000	54 500	118 500	118 500
221 Lycée d'Errouhia	40 000	36 000	76 000	76 000
222 Lycée de Makthar	42 000	85 000	127 000	127 000
223 Lycée 2 mars 1934 à Siliana	80 000	53 000	133 000	133 000
224 Lycée de Gaâfour	43 000	49 000	92 000	92 000
225 Lycée avenue Farhat Hached à Makthar	33 000	3 500	36 500	36 500
226 Lycée de la Cité El Hayet à Sidi Bourouis	30 000	44 000	74 000	74 000
227 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Kesra	43 000	38 500	81 500	81 500
228 Lycée avenue 7 novembre 1987 à Gaâfour	23 000	3 000	26 000	26 000
229 Lycée Ibn Khaldoun à Siliana	54 000	31 000	85 000	85 000
230 Lycée 7 novembre 1987 à Bouarada	28 000	2 800	30 800	30 800
231 Lycée de la Cité Mongi Slim à Siliana	43 000	4 000	47 000	47 000
232 Lycée Beji El Messaoudi à El-Krib	20 000	2 000	22 000	22 000
233 Lycée Abou El Kacem Chebbi à Kesra	18 000	2 100	20 100	20 100
234 Lycée de la Cité El Ouns 1 à Rouhia	32 000	48 000	80 000	80 000
235 Lycée de la Cité El-kraoua à Makthar	20 000	1 800	21 800	21 800
236 Lycée avenue Ibn Sina à Laâroussa	18 000	2 300	20 300	20 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>M- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kasserine :</u>		<u>1 087 000</u>	<u>644 000</u>	<u>1 731 000</u>	<u>1 731 000</u>
237	Lycée 2 mars 1934 à Kasserine	34 000	3 500	37 500	37 500
238	Lycée de Sbeitla	113 000	31 300	144 300	144 300
239	Lycée Ibn Charaf à Thala	51 000	46 200	97 200	97 200
240	Lycée Chabbi à Kasserine	52 000	7 300	59 300	59 300
241	Lycée de Sbiba	47 000	20 300	67 300	67 300
242	Lycée de Fériana	52 000	6 000	58 000	58 000
243	Lycée de Foussana	31 000	54 100	85 100	85 100
244	Lycée de Mejel Bel Abbès	32 000	59 000	91 000	91 000
245	Lycée de Kasserine	61 000	46 700	107 700	107 700
246	Lycée de la Cité El Manar à Kasserine	54 000	7 000	61 000	61 000
247	Lycée El Athar à Sbeitla	30 000	3 500	33 500	33 500
248	Lycée de Jedelian	46 000	35 600	81 600	81 600
249	Lycée de Thala	33 000	46 700	79 700	79 700
250	Lycée 7 novembre 1987 à Sebeitla	102 000	33 000	135 000	135 000
251	Lycée de la Cité Ezzouhour à Kasserine	77 000	4 500	81 500	81 500
252	Lycée d'El Ayoun	25 000	52 000	77 000	77 000
253	Lycée de Telepte	40 000	43 100	83 100	83 100
254	Lycée El Imtiyaze à Foussana	23 000	3 000	26 000	26 000
255	Lycée El Ahd El Jedid à Thala	23 000	2 500	25 500	25 500
256	Lycée Mongi Slim à Sebiba	23 000	4 100	27 100	27 100
257	Lycée de Hassi El Frid	23 000	36 400	59 400	59 400
258	Lycée Farhat Hached à Rekhmet	19 000	28 000	47 000	47 000
259	Lycée de Hydra	42 000	44 100	86 100	86 100
260	Lycée Ibn Sina à Bouzguem	17 000	1 900	18 900	18 900
261	Lycée Aboul Kacem Echabi à Feriana	17 000	3 500	20 500	20 500
262	Lycée pilote de Kasserine	20 000	20 700	40 700	40 700
<u>N- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sousse :</u>		<u>1 004 000</u>	<u>203 000</u>	<u>1 207 000</u>	<u>1 207 000</u>
263	Lycée Pilote de Sousse	107 000	45 400	152 400	152 400
264	Lycée avenue Tahar Sfar à Sousse	54 000	9 100	63 100	63 100
265	Lycée Abdelaziz El Behi à Sousse	45 000	5 900	50 900	50 900
266	Lycée Ali Bourguiba à Kalaâ Kébira	68 000	14 800	82 800	82 800
267	Lycée de Hammam Sousse	54 000	9 700	63 700	63 700
268	Lycée Farhat Hached à M'Saken	33 000	5 000	38 000	38 000
269	Lycée de Sidi Bou Ali	30 000	4 500	34 500	34 500
270	Lycée de la Cité Erriadh à Sousse	36 000	5 500	41 500	41 500
271	Lycée Salem Ben Hamida à Akouda	39 000	5 500	44 500	44 500
272	Lycée 2 mars 1934 à Sousse	55 000	7 500	62 500	62 500
273	Lycée Othman Chatti à M'Saken	64 000	9 000	73 000	73 000
274	Lycée de Sousse	55 000	7 800	62 800	62 800
275	Lycée de la Cité Erromana à Kalaâ Séghira	24 000	4 400	28 400	28 400
276	Lycée Ibn Rochd à la Cité Riadh - Sousse	32 000	5 500	37 500	37 500
277	Lycée d'Enfidha	76 000	19 700	95 700	95 700
278	Lycée El Jawhara à Sousse	24 000	5 100	29 100	29 100
279	Lycée Ibn Sina à Msaken	27 000	5 100	32 100	32 100
280	Lycée de la Cité Riadh à Bouficha	25 000	3 400	28 400	28 400
281	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Kalâa Kébira	22 000	4 300	26 300	26 300
282	Lycée 7 Novembre 1987 à Hammam-Sousse	30 000	6 000	36 000	36 000
283	Lycée 7 Novembre 1987 à Enfidha	22 000	3 800	25 800	25 800
284	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Sidi Abdel Hamid – Sousse	22 000	5 800	27 800	27 800
285	Lycée de Zaouia, Ksiba et Thrayet	20 000	4 100	24 100	24 100
286	Lycée de Sidi El-Hani	20 000	2 500	22 500	22 500
287	Lycée Essalem à la Cité Erriadh - Sousse	20 000	3 600	23 600	23 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>O- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kairouan :</u>		<u>874 000</u>	<u>578 000</u>	<u>1 452 000</u>	<u>1 452 000</u>
288	Lycée Ibn Rachik à Kairouan	53 000	9 000	62 000	62 000
289	Lycée Rakkada à Kairouan	57 000	35 000	92 000	92 000
290	Lycée de Nasrallah	36 000	49 000	85 000	85 000
291	Lycée de Haffouz	56 000	64 000	120 000	120 000
292	Lycée de Bou Hajla	45 000	58 000	103 000	103 000
293	Lycée de Oueslatia	32 000	29 000	61 000	61 000
294	Lycée de Sbikha	55 000	42 000	97 000	97 000
295	Lycée Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	40 000	6 000	46 000	46 000
296	Lycée Ali Zaouaoui à Hajeb El Ayoun	44 000	43 000	87 000	87 000
297	Lycée d'El Ala	26 000	51 000	77 000	77 000
298	Lycée de Cherarda	33 000	50 000	83 000	83 000
299	Lycée Dar El Amen à Kairouan	45 000	20 000	65 000	65 000
300	Lycée Ibn El Jazzar à Kairouan	43 000	5 000	48 000	48 000
301	Lycée rue Ibn Arafa à Chbika	21 000	5 000	26 000	26 000
302	Lycée Ibn Khaldoun à El Oueslatia	33 000	35 000	68 000	68 000
303	Lycée les Aghlabites à Kairouan	29 000	5 000	34 000	34 000
304	Lycée 7 novembre 1987 à Nasrallah	19 000	3 000	22 000	22 000
305	Lycée de Menzel M'Hiri	19 000	3 500	22 500	22 500
306	Lycée Pilote de Kairouan	54 000	39 000	93 000	93 000
307	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Hajeb El Ayoun	28 000	5 000	33 000	33 000
308	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Sbikha	20 000	4 500	24 500	24 500
309	Lycée 7 novembre 1987 à Haffouz	20 000	4 000	24 000	24 000
310	Lycée 7 novembre 1987 à Bouhajla	21 000	5 000	26 000	26 000
311	Lycée 7 novembre 1987 à Kairouan	20 000	3 000	23 000	23 000
312	Lycée Chedhli Atallah à Kairouan	25 000	5 000	30 000	30 000
<u>P- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Monastir :</u>		<u>829 000</u>	<u>168 000</u>	<u>997 000</u>	<u>997 000</u>
313	Lycée Bourguiba à Monastir	67 000	14 300	81 300	81 300
314	Lycée Said Abi Baker à Moknine	57 000	9 000	66 000	66 000
315	Lycée de Jemmal	54 000	12 000	66 000	66 000
316	Lycée de Téoulba	43 000	6 000	49 000	49 000
317	Lycée de Bekalta	22 000	4 000	26 000	26 000
318	Lycée 7 novembre 1987 à Sayada	23 000	4 000	27 000	27 000
319	Lycée de Béni Hassen	22 000	3 000	25 000	25 000
320	Lycée de Ksibet El Mediouni à Monastir	34 000	4 300	38 300	38 300
321	Lycée Ali Bourguiba de Bembla	32 000	5 700	37 700	37 700
322	Lycée de Khénis	20 000	3 100	23 100	23 100
323	Lycée 7 novembre 1987 à Sahline	27 000	5 000	32 000	32 000
324	Lycée avenue Fattouma Bourguiba à Monastir	49 000	8 500	57 500	57 500
325	Lycée 2 mars 1934 à Ksar-Hellal	50 000	7 100	57 100	57 100
326	Lycée 7 novembre 1987 à Moknine	32 000	5 000	37 000	37 000
327	Lycée 7 novembre 1987 à Zeramdine	35 000	5 000	40 000	40 000
328	Lycée de la Cité Erriadh 2 à Ksar Hellal	24 000	3 000	27 000	27 000
329	Lycée 7 novembre 1987 à Ouerdanine	24 000	4 500	28 500	28 500
330	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Hayet	16 000	13 000	29 000	29 000
331	Lycée 7 novembre 1987 à Jemmel	23 000	3 700	26 700	26 700
332	Lycée de Amiret El Hajjej à Moknine	25 000	3 500	28 500	28 500
333	Lycée de Lamta	23 000	2 500	25 500	25 500
334	Lycée Pilote 7 novembre 1987 à Monastir	87 000	34 600	121 600	121 600
335	Lycée de Bennane-Boudhar	20 000	4 000	24 000	24 000
336	Lycée de Sekrine à Teoulba	20 000	3 200	23 200	23 200

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Q- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Mahdia :</u>	<u>677 000</u>	<u>281 000</u>	<u>958 000</u>	<u>958 000</u>
337 Lycée de Ksour Essaf	54 000	31 000	85 000	85 000
338 Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chebba	16 000	11 000	27 000	27 000
339 Lycée d'El Jem	48 000	23 000	71 000	71 000
340 Lycée Tahar Sfar à Mahdia	39 000	7 000	46 000	46 000
341 Lycée de Chorbane	41 000	24 000	65 000	65 000
342 Lycée de Boumerdès	37 000	14 000	51 000	51 000
343 Lycée de Rejiche	24 000	2 000	26 000	26 000
344 Lycée de Sidi Alouane	30 000	28 000	58 000	58 000
345 Lycée de H'Bira	35 000	27 500	62 500	62 500
346 Lycée de Souassi	50 000	35 000	85 000	85 000
347 Lycée Ibn Sina à Mahdia	74 000	17 000	91 000	91 000
348 Lycée de Melloulech	20 000	4 000	24 000	24 000
349 Lycée de Ouled Chamekh	32 000	32 000	64 000	64 000
350 Lycée 7 novembre 1987 à Ksour Essef	25 000	3 500	28 500	28 500
351 Lycée de Telelsa	18 000	3 000	21 000	21 000
352 Lycée de Chebba	21 000	3 500	24 500	24 500
353 Lycée de Sidi Zid	20 000	2 000	22 000	22 000
354 Lycée de Sakiet El Khadem	18 000	1 500	19 500	19 500
355 Lycée de Nafatia	18 000	3 500	21 500	21 500
356 Lycée de Bradaâ	19 000	3 000	22 000	22 000
357 Lycée de Karkar	19 000	3 000	22 000	22 000
358 Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Jem	19 000	2 500	21 500	21 500
<u>R- Etablissements d'enseignement secondaire relevant des Commissariats régionaux de Sfax 1 et Sfax 2 :</u>	<u>1 602 000</u>	<u>613 000</u>	<u>2 215 000</u>	<u>2 215 000</u>
359 Lycée Pilote de Sfax	79 000	25 500	104 500	104 500
360 Lycée 15 Novembre 1955 à Sfax	50 000	10 100	60 100	60 100
361 Lycée Hédi Chaker à Sfax	65 000	9 000	74 000	74 000
362 Lycée Majida Boulila à Sfax	64 000	10 500	74 500	74 500
363 Lycée 25 Juillet 1957 à Sfax	35 000	3 900	38 900	38 900
364 Lycée Habib Thameur à Sfax	42 000	6 000	48 000	48 000
365 Lycée Farhat Hached à Kerkennah	30 000	14 500	44 500	44 500
366 Lycée 18 Janvier 1952 à Jébeniana	48 000	28 500	76 500	76 500
367 Lycée Habib Maâzoun à Sfax	37 000	4 500	41 500	41 500
368 Lycée Mohamed Ali à Sfax	58 000	16 500	74 500	74 500
369 Lycée El Hancha	49 000	35 800	84 800	84 800
370 Lycée Mongi Slim à Sakiet Ezzit	42 000	6 500	48 500	48 500
371 Lycée d'Agareb	44 000	24 800	68 800	68 800
372 Lycée de Bir Ali Ben Khelifa	38 000	33 200	71 200	71 200
373 Lycée de Menzel Chaker	47 000	47 600	94 600	94 600
374 Lycée de la Cité El Habib à Sfax	40 000	6 000	46 000	46 000
375 Lycée 20 mars 1956 à Sfax	83 000	6 000	89 000	89 000
376 Lycée 9 avril 1938 à Sfax	65 000	7 500	72 500	72 500
377 Lycée Ali Bourguiba à Maharès	53 000	39 000	92 000	92 000
378 Lycée de Hzag	22 000	2 400	24 400	24 400
379 Lycée El Ahd El Jedid à Skhira	45 000	39 200	84 200	84 200
380 Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chihia	30 000	5 000	35 000	35 000
381 Lycée Mahmoud Megdiche à Sfax	27 000	4 500	31 500	31 500
382 Lycée Abou El Hassen El Lakhmi à Sfax	24 000	4 500	28 500	28 500
383 Lycée 7 novembre 1987 à El Amra	28 000	3 600	31 600	31 600
384 Lycée de Ghraiba	55 000	48 000	103 000	103 000
385 Lycée 7 novembre 1987 à Bir Ali Ben Khélifa	68 000	38 900	106 900	106 900
386 Lycée Sadok Féki à Sakiet Eddayer	24 000	3 500	27 500	27 500
387 Lycée Fadhel Ben Achour route El Mahdia à Sakiet Eddayer	22 000	4 100	26 100	26 100
388 Lycée Hédi Soussi à Sfax	37 000	5 500	42 500	42 500
389 Lycée Ibn Rachick Cité El Ons à Sakiat Ezit	23 000	4 300	27 300	27 300
390 Lycée 7 Novembre 1987 à Agareb	22 000	2 300	24 300	24 300
391 Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Hancha	28 000	2 200	30 200	30 200
392 Lycée Mustapha El Fourati à Sfax	27 000	3 000	30 000	30 000
393 Lycée El Khalij route Sidi Mansour à Sfax	24 000	4 500	28 500	28 500
394 Lycée Taieb M'hiri route El-Ayne à Sfax	16 000	3 000	19 000	19 000
395 Lycée Ibn Abi Dhiaf à Bir Ali Ben Khalifa	25 000	46 400	71 400	71 400
396 Lycée Ibn Khaldoun à Skhira	33 000	43 200	76 200	76 200
397 Lycée Abou Ishak Jebeniani à Jebeniana	19 000	3 600	22 600	22 600
398 Lycée 7 Novembre 1987 à Gremda	17 000	3 700	20 700	20 700
399 Lycée Hatem El Mekki à El Mahres	17 000	2 200	19 200	19 200

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>S- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Gafsa :</u>		<u>1 111 000</u>	<u>467 000</u>	<u>1 578 000</u>	<u>1 578 000</u>
400	Lycée Pilote de Gafsa	83 000	45 700	128 700	128 700
401	Lycée Houcine Bouzaiene à Gafsa	83 000	7 500	90 500	90 500
402	Lycée de la Cité des Jeunes Gafsa	80 000	49 000	129 000	129 000
403	Lycée Ahmed Tlili à Gafsa Ksar	32 000	7 400	39 400	39 400
404	Lycée 2 mars 1934 à Redeyef	60 000	34 000	94 000	94 000
405	Lycée 9 avril 1938 à Moularès	37 000	5 000	42 000	42 000
406	Lycée de M'Dhila	20 000	4 700	24 700	24 700
407	Lycée d'El Guetar	60 000	21 000	81 000	81 000
408	Lycée de Sned	40 000	63 000	103 000	103 000
409	Lycée de Métlaoui	43 000	6 100	49 100	49 100
410	Lycée Ibn Rached à Gafsa	30 000	6 500	36 500	36 500
411	Lycée route de Gafsa à Métlaoui	26 000	2 500	28 500	28 500
412	Lycée Ahmed Senoussi à Gafsa	117 000	28 000	145 000	145 000
413	Lycée 7 novembre 1987 à Métlaoui	48 000	4 500	52 500	52 500
414	Lycée 7 novembre 1987 à El Ksar Gafsa	26 000	3 700	29 700	29 700
415	Lycée 7 novembre 1987 à El Guetar	27 000	3 800	30 800	30 800
416	Lycée de Bélkhir	37 000	34 000	71 000	71 000
417	Lycée de la Cité Sidi AbdelKader à Redeyef	23 000	2 900	25 900	25 900
418	Lycée de Zannouch	20 000	43 500	63 500	63 500
419	Lycée de Haoual El Ouedi - Belkhir	24 000	32 700	56 700	56 700
420	Lycée 18 Janvier 1952 à Redeyef	27 000	3 100	30 100	30 100
421	Lycée route de Tozeur à Métlaoui	30 000	4 300	34 300	34 300
422	Lycée d'Ouled Bou Omrane	26 000	34 500	60 500	60 500
423	Lycée 7 novembre 1987 à Redeyef	22 000	2 800	24 800	24 800
424	Lycée El Ahd El Jadid à Sidi Aïche	18 000	3 100	21 100	21 100
425	Lycée El Imtiyaze à Moularès	20 000	4 000	24 000	24 000
426	Lycée de la Cité Essourour à Gafsa	18 000	5 500	23 500	23 500
427	Lycée Aboul Kacem Echabi à la Cité des Jeunes - Gafsa	17 000	2 500	19 500	19 500
428	Lycée Ibn Arafa à Metlaoui	17 000	1 700	18 700	18 700
<u>T- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sidi Bouzid :</u>		<u>1 134 000</u>	<u>836 000</u>	<u>1 970 000</u>	<u>1 970 000</u>
429	Lycée de Sidi Bouzid	75 000	53 500	128 500	128 500
430	Lycée de Mknassy	65 000	41 800	106 800	106 800
431	Lycée de Jelma	68 000	61 000	129 000	129 000
432	Lycée de Sidi Ali Ben Aoun	55 000	53 000	108 000	108 000
433	Lycée d'Ouled Haffouz	50 000	37 500	87 500	87 500
434	Lycée de Regueb	53 000	26 200	79 200	79 200
435	Lycée de Menzel Bouzaiene	55 000	34 100	89 100	89 100
436	Lycée de Bir El Hafey	60 000	43 100	103 100	103 100
437	Lycée de Mezouna	39 000	54 100	93 100	93 100
438	Lycée 2 mars 1934 à Sidi Bouzid	59 000	39 700	98 700	98 700
439	Lycée Lassouda à Sidi Bouzid	89 000	73 000	162 000	162 000
440	Lycée de Sebbala	43 000	55 800	98 800	98 800
441	Lycée 9 avril 1938 à Sidi Bouzid	82 000	43 000	125 000	125 000
442	Lycée Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	35 000	4 200	39 200	39 200
443	Lycée Tahar Haddad à Regueb	40 000	34 000	74 000	74 000
444	Lycée Ibn Rochd à Mknassy	32 000	3 500	35 500	35 500
445	Lycée Ibn Arafa à Souk Jedid	33 000	34 800	67 800	67 800
446	Lycée de Faledh	32 000	50 500	82 500	82 500
447	Lycée 20 Mars 1956 à Essaida	27 000	35 200	62 200	62 200
448	Lycée El Imtiyaze à Sidi Bouzid	30 000	3 600	33 600	33 600
449	Lycée Mahmoud El Messaâdi à Bir Lahfey	21 000	3 000	24 000	24 000
450	Lycée Houcine Bouzaiene à Menzel Bouzaiene	20 000	1 700	21 700	21 700
451	Lycée El Ahd El Jadid à Jelma	20 000	40 100	60 100	60 100
452	Lycée 7 novembre 1987 à Ouled Haffouz	17 000	2 400	19 400	19 400
453	Lycée 7 novembre 1987 à Mazouna	17 000	2 300	19 300	19 300
454	Lycée El Ahd El Jadid à Sidi Ali Ben Oun	17 000	4 900	21 900	21 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>U- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tozeur :</u>		<u>303 000</u>	<u>69 000</u>	<u>372 000</u>	<u>372 000</u>
455	Lycée de Nafta	41 000	3 200	44 200	44 200
456	Lycée 2 mars 1934 à Dégache	41 000	3 600	44 600	44 600
457	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Tozeur	54 000	6 000	60 000	60 000
458	Lycée El Imtyaze à Tozeur	39 000	3 300	42 300	42 300
459	Lycée Béchir Khéraief à Nafta	27 000	2 700	29 700	29 700
460	Lycée 7 novembre 1987 à El Mahassen	24 000	2 800	26 800	26 800
461	Lycée de Tozeur	21 000	2 000	23 000	23 000
462	Lycée de Tamarza	21 000	41 300	62 300	62 300
463	Lycée 7 novembre 1987 à Hezoua	19 000	1 500	20 500	20 500
464	Lycée de Hammet Jerid	16 000	2 600	18 600	18 600
<u>V- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Gabès :</u>		<u>856 000</u>	<u>286 000</u>	<u>1 142 000</u>	<u>1 142 000</u>
465	Lycée de la Cité El Manara à Gabès	43 000	5 500	48 500	48 500
466	Lycée Mohamed Ali à El Hamma	55 000	23 500	78 500	78 500
467	Lycée de Mareth	53 000	22 500	75 500	75 500
468	Lycée Boulbaba à Gabès	39 000	6 000	45 000	45 000
469	Lycée 7 novembre 1987 à Metouia	29 000	3 500	32 500	32 500
470	Lycée l'Oasis de Cheninni à Gabès	30 000	4 500	34 500	34 500
471	Lycée Tahar Haddad à El Hamma	52 000	6 000	58 000	58 000
472	Lycée avenue de la République à Gabès	40 000	4 500	44 500	44 500
473	Lycée de la Nouvelle Matmata	37 000	20 000	57 000	57 000
474	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Gabès	47 000	14 500	61 500	61 500
475	Lycée El Argoub à Mareth	46 000	34 000	80 000	80 000
476	Lycée de Sombat	52 000	27 500	79 500	79 500
477	Lycée de Ghannouche	27 000	3 000	30 000	30 000
478	Lycée Pilote de Gabès	54 000	23 000	77 000	77 000
479	Lycée de la Cité El Amel à Gabès	30 000	5 200	35 200	35 200
480	Lycée de D'Khilet de Toujane	31 000	32 500	63 500	63 500
481	Lycée de Zarat	19 000	2 000	21 000	21 000
482	Lycée de Menzel Habib	22 000	30 500	52 500	52 500
483	Lycée El Ahd El Jedid à Matmata la Nouvelle	25 000	2 300	27 300	27 300
484	Lycée de Métouia	20 000	3 500	23 500	23 500
485	Lycée 7 novembre 1987 à Ghannouche	20 000	3 500	23 500	23 500
486	Lycée Ouadi Ennour à El Hamma	24 000	2 000	26 000	26 000
487	Lycée 7 novembre 1987 à El Hamma	32 000	3 500	35 500	35 500
488	Lycée Farhat Hached à Gabès	29 000	3 000	32 000	32 000
<u>W- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kébili :</u>		<u>456 000</u>	<u>115 000</u>	<u>571 000</u>	<u>571 000</u>
489	Lycée 7 Novembre 1987 à Douz	38 000	4 200	42 200	42 200
490	Lycée Ibn Mandhour à Kébili	39 000	14 300	53 300	53 300
491	Lycée Ibn El Haïthem à Souk Lahad	44 000	3 800	47 800	47 800
492	Lycée El Ahd El Jedid à Douz	30 000	3 500	33 500	33 500
493	Lycée Ibn El Jazzar à Kébili	50 000	12 500	62 500	62 500
494	Lycée Ibn Khaldoun à Tombar	27 000	2 300	29 300	29 300
495	Lycée Kheireddine à Janoura	30 000	2 900	32 900	32 900
496	Lycée rue Ibn Sina à Kébili	48 000	17 300	65 300	65 300
497	Lycée El Imtiyaze à Douz	28 000	17 100	45 100	45 100
498	Lycée El Ahd El Jedid à El Faouar	46 000	29 000	75 000	75 000
499	Lycée de Menchia	27 000	3 200	30 200	30 200
500	Lycée de Jemna	27 000	3 500	30 500	30 500
501	Lycée de Béchri	22 000	1 400	23 400	23 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
X- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Médenine :	1 067 000	311 000	1 378 000	1 378 000
502 Lycée de Ben Guerdane	80 000	29 000	109 000	109 000
503 Lycée de Midoune	31 000	5 000	36 000	36 000
504 Lycée 2 mars 1934 à Zarzis	33 000	4 000	37 000	37 000
505 Lycée route de Gabès à Médenine	30 000	5 800	35 800	35 800
506 Lycée d'El May	33 000	4 000	37 000	37 000
507 Lycée Pilote de Medenine	70 000	42 000	112 000	112 000
508 Lycée de Béni Khedache	53 000	35 000	88 000	88 000
509 Lycée de Ajim à Jerba	34 000	3 500	37 500	37 500
510 Lycée 7 novembre 1987 à Houmet Essouk - Jerba	32 000	5 500	37 500	37 500
511 Lycée 7 novembre 1987 à Ben Guerdane	33 500	3 000	36 500	36 500
512 Lycée de Medenine	99 000	31 000	130 000	130 000
513 Lycée Houmet Essouk à Jerba	103 000	13 300	116 300	116 300
514 Lycée de Zarzis	52 000	20 500	72 500	72 500
515 Lycée Ibn Rochd à Zarzis	25 500	2 800	28 300	28 300
516 Lycée 7 novembre 1987 à Médenine	35 500	3 500	39 000	39 000
517 Lycée Ibn Sina - route de Tataouine à Médenine	36 000	3 700	39 700	39 700
518 Lycée de Sidi Makhlof	38 000	32 000	70 000	70 000
519 Lycée Ibn Hazm - route El Marsa à Ben Gardane	29 000	2 600	31 600	31 600
520 Lycée de Sidi Zékri à Jerba	22 000	2 600	24 600	24 600
521 Lycée de Ksar Jedid	23 000	18 000	41 000	41 000
522 Lycée Ibn El Haïthem à Ben Guerdane	26 000	4 000	30 000	30 000
523 Lycée El Ahd El Jedid à Medenine	30 000	3 500	33 500	33 500
524 Lycée Dhouiher à Zarzis	20 000	2 500	22 500	22 500
525 Lycée Ibn Khaldoun à Medenine	25 000	22 000	47 000	47 000
526 Lycée Riadh à Houmt Souk	19 000	2 800	21 800	21 800
527 Lycée 7 novembre 1987 à Midoune - Jerba	18 500	2 400	20 900	20 900
528 Lycée Ibn Khaldoun à Ben Guerdane	18 000	3 500	21 500	21 500
529 Lycée de Guellala	18 000	3 500	21 500	21 500
Y- Etablissements d'enseignement secondaire relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tataouine :	444 000	140 000	584 000	584 000
530 Lycée de Tataouine	63 000	27 000	90 000	90 000
531 Lycée 2 mars 1934 à Ghomrassen	32 000	6 500	38 500	38 500
532 Lycée de Rogba à Tataouine	33 000	4 000	37 000	37 000
533 Lycée de la Cité 7 novembre 1987 à Tataouine	101 000	9 000	110 000	110 000
534 Lycée de la Cité Mahrajen à Tataouine	36 000	4 000	40 000	40 000
535 Lycée de Bir Lahmar	24 000	3 500	27 500	27 500
536 Lycée de Remada	35 000	49 000	84 000	84 000
537 Lycée de la Cité Broumet à Tataouine	28 000	3 000	31 000	31 000
538 Lycée de Smar à Tataouine	23 000	16 600	39 600	39 600
539 Lycée El Ahd El Jedid à Ghomrassen	23 000	2 800	25 800	25 800
540 Lycée Cité Ennour à Tataouine Nord	26 000	10 000	36 000	36 000
541 Lycée Abou El Kacem Chebbi à Tataouine Sud	20 000	4 600	24 600	24 600
908 Etablissements du deuxième Cycle de l'Enseignement de Base:	19 636 000	8 897 000	28 533 000	28 533 000
A - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tunis I :	948 000	168 000	1 116 000	1 116 000
1 Collège avenue Bab Djedid - Tunis	26 000	3 000	29 000	29 000
2 Collège d'El Hafsia - Tunis	17 000	2 500	19 500	19 500
3 Collège de Carthage Dermech	27 000	4 800	31 800	31 800
4 Collège Place Leader - Tunis	17 000	1 800	18 800	18 800
5 Collège Ibn Rochd - Tunis	17 000	1 300	18 300	18 300
6 Collège rue Abderrazak Chraïbi à Tunis	17 000	1 500	18 500	18 500
7 Collège rue du Maroc - Tunis	20 000	2 800	22 800	22 800
8 Collège d'Essarajine	17 000	1 300	18 300	18 300
9 Collège avenue Béchir Sfar - Tunis	17 000	1 800	18 800	18 800
10 Collège Cité El Khadra - Tunis	20 000	3 500	23 500	23 500
11 Collège avenue 15 Octobre 1961 à El Kabaria	22 000	3 300	25 300	25 300
12 Collège d' El Ouina	30 000	5 000	35 000	35 000
13 Collège rue de la Gare - Tunis	18 000	1 500	19 500	19 500
14 Collège rue Mejez El Bab - Tunis	18 000	2 000	20 000	20 000
15 Collège rue El Hédi Chaker - Tunis	26 000	2 300	28 300	28 300
16 Collège El Ouardia à Tunis	29 000	4 400	33 400	33 400
17 Collège rue El Jahedh - le Kram	25 000	4 000	29 000	29 000
18 Collège rue des Tulipes El Ouardia	19 000	2 300	21 300	21 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
19	Collège Fadhel Ben Achour - La Marsa	22 000	3 000	25 000	25 000
20	Collège Cité Essalama - Kabaria 2	18 000	3 000	21 000	21 000
21	Collège Ibn Sina 1 à El Kabaria	22 000	3 800	25 800	25 800
22	Collège El Farabi à La-Goulette	21 000	2 000	23 000	23 000
23	Collège d'El Mourouj 2	18 000	2 800	20 800	20 800
24	Collège Assad Ibn Elfourrat à El Kram Ouest	20 000	3 500	23 500	23 500
25	Collège rue des Glacières à Tunis	19 000	1 300	20 300	20 300
26	Collège rue de Lénine - Tunis	20 000	3 500	23 500	23 500
27	Collège Cité Ibn Sina 2 - El Kabaria	24 000	3 300	27 300	27 300
28	Collège rue de Skikda - Djebel Jeloud	17 000	2 300	19 300	19 300
29	Collège de Sidi Daoued	20 000	2 800	22 800	22 800
30	Collège avenue Taieb M'Hiri - La Marsa	23 000	4 400	27 400	27 400
31	Collège 2 mars 1934 à Jebel Jeloud	18 000	2 500	20 500	20 500
32	Collège Sidi Amor à El Kram Ouest	19 000	3 000	22 000	22 000
33	Collège rue Louis Bray à la Cité El Khadhra - Tunis	18 000	2 500	20 500	20 500
34	Collège de la Marsa	20 000	3 300	23 300	23 300
35	Collège de la Cité Riadh à la Marsa	20 000	3 000	23 000	23 000
36	Collège Pilote avenue Ali Trad à Tunis	45 000	33 300	78 300	78 300
37	Collège Technique d'El Ouardia	21 000	1 200	22 200	22 200
38	Collège Technique de la Goulette	19 000	1 000	20 000	20 000
39	Collège Pilote à Dhifef El Bouhayra	40 000	26 100	66 100	66 100
40	Collège Tehnique Rue des Glacières à Tunis	17 000	900	17 900	17 900
41	Collège Technique Impasse Sidi Abderraouf - Rue El Mar à Tunis	17 000	900	17 900	17 900
42	Collège Technique de Bab El Khadra - Tunis	17 000	900	17 900	17 900
43	Collège Technique Rue de Vienne à El Ouardia	17 000	900	17 900	17 900
44	Collège Tehnique Rue de la Résistance à la Goulette	17 000	900	17 900	17 900
45	Collège Zoubeir Tourki à El Aouina 2	17 000	2 800	19 800	19 800
B - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tunis II:		783 000	132 000	915 000	915 000
46	Collège de la Cité Ibn Sina - Ksar Said au Bardo	17 000	1 700	18 700	18 700
47	Collège rue Habib Thameur au Bardo	17 000	2 900	19 900	19 900
48	Collège à Bir Kram - El Omrane	20 000	3 500	23 500	23 500
49	Collège d'El Manar 2	21 000	2 500	23 500	23 500
50	Collège Beau Site à El Menzah	38 000	2 500	40 500	40 500
51	Collège de Mellassine	22 000	2 700	24 700	24 700
52	Collège rue El Aghlab Temimi à El Omrane	14 000	1 200	15 200	15 200
53	Collège "El Imam Ibn Arafa" à la Cité Souissi - le Bardo	23 000	3 500	26 500	26 500
54	Collège Okba Ibn Nafaa à Harayria	29 000	5 300	34 300	34 300
55	Collège Kheireddine au Bardo	28 000	4 400	32 400	32 400
56	Collège 20 mars 1956 à Sidi Hassine	31 000	2 500	33 500	33 500
57	Collège rue Errassas à El Menzah	20 000	3 000	23 000	23 000
58	Collège de la Cité Bougatfa à Ezzahrouni	34 000	5 400	39 400	39 400
59	Collège d'El Manar I	16 000	1 500	17 500	17 500
60	Collège rue Jughurta à Bardo	18 000	2 000	20 000	20 000
61	Collège El Agba	21 000	3 800	24 800	24 800
62	Collège rue Karatchi - Le Bardo	15 000	2 000	17 000	17 000
63	Collège rue 62140 à la Cité Ettahrir	19 000	3 400	22 400	22 400
64	Collège route Mejez El Bab à Sidi Hassine	24 000	4 000	28 000	28 000
65	Collège 7 novembre 1987 à Sidi Hassine	36 000	6 100	42 100	42 100
66	Collège de la Cité Bach Hamba à Ezzouhour	25 000	3 500	28 500	28 500
67	Collège rue Ibn Hasnia à la Cité Ettahrir	17 000	2 600	19 600	19 600
68	Collège d'Ibn Khaldoun 4	15 000	2 000	17 000	17 000
69	Collège Fattouma Bourguiba au Bardo	19 000	2 300	21 300	21 300
70	Collège 7 novembre 1987 à la Cité Ibn Khaldoun	22 000	3 500	25 500	25 500
71	Collège de Sejoumi	18 000	2 800	20 800	20 800
72	Collège d'El Omrane Supérieur	22 000	3 500	25 500	25 500
73	Collège d' El Harayria	23 000	3 500	26 500	26 500
74	Collège Ibn Khaldoun à El Omrane Superieur	18 000	1 900	19 900	19 900
75	Collège de la Cité 20 mars 1956 à Sidi Hassine 2	23 000	2 300	25 300	25 300
76	Collège de Sidi Hassine	23 000	4 000	27 000	27 000
77	Collège de la Cité Omar El Mokhtar à Tunis 2	19 000	4 000	23 000	23 000
78	Collège Aboul Kacem Chebbi à El Omrane	28 000	3 100	31 100	31 100
79	Collège Technique de la Cité Ibn Khaldoun	18 000	2 000	20 000	20 000
80	Collège Pilote de Kaznadar	30 000	27 100	57 100	57 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>C - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de l'Ariana:</u>		<u>590 000</u>	<u>136 000</u>	<u>726 000</u>	<u>726 000</u>
81	Collège de la Cité El Ghazala à l'Ariana	28 000	5 500	33 500	33 500
82	Collège 18 Janvier 1952 à l'Ariana	24 000	5 000	29 000	29 000
83	Collège de la Cité El Bousten à l'Ariana	28 000	5 100	33 100	33 100
84	Collège d'El Menzah VI	18 000	3 800	21 800	21 800
85	Collège de Borj Louzir à l'Ariana	29 000	6 200	35 200	35 200
86	Collège d'El Menzah V	16 000	3 000	19 000	19 000
87	Collège de la Cité de la République à El-M'nihla	26 000	5 100	31 100	31 100
88	Collège El Farabi à Jaâfar	27 000	4 500	31 500	31 500
89	Collège d'El-M'nihla	21 000	4 200	25 200	25 200
90	Collège de la Cité Ettadhamen	34 000	6 500	40 500	40 500
91	Collège de Borj El Baccouche à l'Ariana	40 000	5 600	45 600	45 600
92	Collège de la Cité El Mourouj à Kalaât El Andalous	20 000	3 000	23 000	23 000
93	Collège de Dar Fadhal à La Soukra	18 000	5 000	23 000	23 000
94	Collège Cité El Bassatine à El M'nihla	28 000	6 600	34 600	34 600
95	Collège 9 avril 1938 à la Cité Ettadhamen	17 000	2 300	19 300	19 300
96	Collège Riadh Ennassr à l'Ariana	17 000	3 500	20 500	20 500
97	Collège 18 janvier 1952 à la Cité Ettadhamen	23 000	4 900	27 900	27 900
98	Collège Cité Rafaha à El M'nihla	16 000	2 000	18 000	18 000
99	Collège de Sidi Thabet	15 000	4 300	19 300	19 300
100	Collège de Raoued	19 000	5 600	24 600	24 600
101	Collège d'Ettadhamen 5 à l'Ariana	15 000	2 500	17 500	17 500
102	Collège d'El M'nihla Supérieur	14 000	2 800	16 800	16 800
103	Collège de Kalaât El Andalous	14 000	3 500	17 500	17 500
104	Collège Pilote d'El Menzah 5	45 000	30 200	75 200	75 200
105	Collège Technique de l'Ariana	23 000	2 800	25 800	25 800
106	Collège de Nkhilette	15 000	2 500	17 500	17 500
<u>D - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Manouba:</u>		<u>570 000</u>	<u>80 000</u>	<u>650 000</u>	<u>650 000</u>
107	Collège Echabbi à Mornaguia	23 000	3 200	26 200	26 200
108	Collège Erriadh à Jedaida	27 000	2 500	29 500	29 500
109	Collège Khaznadar à Den-Den - Manouba	23 000	4 200	27 200	27 200
110	Collège Ibn Sina à Oued Ellil	19 000	3 100	22 100	22 100
111	Collège rue Abou Taieb AlMoutanabi à Manouba	21 000	3 700	24 700	24 700
112	Collège El Ahd El Jedid à El Battan	29 000	4 700	33 700	33 700
113	Collège Ibnou Rochd à Denden	20 000	1 500	21 500	21 500
114	Collège Alyssa à Tebourba	17 000	2 800	19 800	19 800
115	Collège 7 novembre à Douar Hicher	17 000	1 200	18 200	18 200
116	Collège 20 mars à Mornaguia	25 000	3 400	28 400	28 400
117	Collège de la Cité de la Radio à Jedaida	25 000	4 100	29 100	29 100
118	Collège Kheireddine à Manouba	21 000	3 700	24 700	24 700
119	Collège Chabaou à Oued Ellil	26 000	3 800	29 800	29 800
120	Collège Ibn Rachik à Douar Hicher	23 000	3 900	26 900	26 900
121	Collège 20 mars 1956 à Douar Hicher	24 000	4 000	28 000	28 000
122	Collège de la Cité Errimel Tebourba	25 000	4 200	29 200	29 200
123	Collège de la Cité Mouezia à Oued Ellil	26 000	3 600	29 600	29 600
124	Collège Bir Zitoune à Tébourba	20 000	3 400	23 400	23 400
125	Collège Aboul Kacem Chebbi à Douar Hicher	21 000	2 800	23 800	23 800
126	Collège de Féjjet-Khémakhem à Mornaguia	17 000	1 700	18 700	18 700
127	Collège Ibn Khaldoun à Mannouba	17 000	1 700	18 700	18 700
128	Collège de la Cité Echabab à Daouar Hicher	17 000	2 800	19 800	19 800
129	Collège de Borj El Amri	17 000	3 600	20 600	20 600
130	Collège de Dekhila-Tebourba	17 000	1 100	18 100	18 100
131	Collège à Essaida - Oued Ellil	19 000	2 600	21 600	21 600
132	Collège Technique de Mornaguia	17 000	1 100	18 100	18 100
133	Collège Technique de Manouba	17 000	1 600	18 600	18 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>E - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Ben Arous:</u>	<u>853 000</u>	<u>130 000</u>	<u>983 000</u>	<u>983 000</u>
134 Collège Aboul Abbès Ahmed Al Abyani à Boumhel	26 000	5 000	31 000	31 000
135 Collège de Fouchana	25 000	4 000	29 000	29 000
136 Collège Abdallah Farhat à Radès	25 000	3 100	28 100	28 100
137 Collège 2 mars 1934 à Ezzahra	22 000	4 000	26 000	26 000
138 Collège avenue de la République à Hammam-Lif	21 000	5 000	26 000	26 000
139 Collège Taieb M'Hiri à Mégrine Riadh	16 000	1 500	17 500	17 500
140 Collège Mongi Slim à Sidi Rezig	19 000	3 500	22 500	22 500
141 Collège Aboul Kacem Chebbi de Ben Arous	24 000	3 800	27 800	27 800
142 Collège Ahmed Ibn Abi Dhiat à Mhamdia	22 000	4 000	26 000	26 000
143 Collège de la Nouvelle Medina	19 000	2 500	21 500	21 500
144 Collège de Khéldia	17 000	3 000	20 000	20 000
145 Collège 7 novembre 1987 à Ben Arous	16 000	2 500	18 500	18 500
146 Collège Moufida Bourguiba à Hammam-Lif	19 000	3 800	22 800	22 800
147 Collège de Nâassane	25 000	5 600	30 600	30 600
148 Collège d'El Mourouj 3	29 000	3 800	32 800	32 800
149 Collège Assad Ibn El Fourat à Hammam Chott	25 000	2 300	27 300	27 300
150 Collège Mustapha Krraïef à Mhamdia	24 000	4 600	28 600	28 600
151 Collège de Mornag	22 000	3 300	25 300	25 300
152 Collège Mongi Slim à Ezzahra	19 000	2 600	21 600	21 600
153 Collège d'El Mourouj 5	23 000	5 000	28 000	28 000
154 Collège de la Cité Chaker à Megrine	16 000	1 800	17 800	17 800
155 Collège de la Cité Erromanna à la Nouvelle Médina 3	22 000	4 000	26 000	26 000
156 Collège 2 mars 1934 à Radès	32 000	5 000	37 000	37 000
157 Collège de Yasminate	19 000	3 000	22 000	22 000
158 Collège d'El Mourouj 6	22 000	4 000	26 000	26 000
159 Collège Habib Thameur à Hammam-Lif	18 000	2 800	20 800	20 800
160 Collège Abou El Hassan Ibn el Haithem à Mornag	24 000	3 000	27 000	27 000
161 Collège d'El Mourouj 1	25 000	3 100	28 100	28 100
162 Collège de Bir El Bey à Hammam-Chott	18 000	2 500	20 500	20 500
163 Collège de la Cité El Ksar à M'Hamdia	31 000	6 000	37 000	37 000
164 Collège Rachidia à El Mourouj 3	26 000	4 000	30 000	30 000
165 Collège Tahar Sfar à El Mourouj 3	21 000	3 500	24 500	24 500
166 Collège de la Cité Sportive à Radès	17 000	2 800	19 800	19 800
167 Collège de Bou M'hel	22 000	2 700	24 700	24 700
168 Collège Mahmoud El Messaâdi à Mornag	18 000	2 500	20 500	20 500
169 Collège Technique de Ben Arous	20 000	1 500	21 500	21 500
170 Collège Technique de Hammam-Lif	20 000	1 000	21 000	21 000
171 Collège Technique de Radès	29 000	2 000	31 000	31 000
172 Collège Mohamed Salah Eljebri de la Cité Nozhat Sultan à Hammam Echat	15 000	1 900	16 900	16 900
<u>F - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Zaghouan:</u>	<u>418 000</u>	<u>254 000</u>	<u>672 000</u>	<u>672 000</u>
173 Collège 7 novembre 1987 à Hammam Zriba	37 000	31 000	68 000	68 000
174 Collège Aboul Kacem Echhebi à El Fahs	14 000	3 000	17 000	17 000
175 Collège Ibn Rochd à Nadhour	29 000	35 500	64 500	64 500
176 Collège Kheireddine à El Fahs	37 000	36 000	73 000	73 000
177 Collège El Hnaya à Zaghouan	13 000	1 700	14 700	14 700
178 Collège avenue de l'Indépendance à Zaghouan	13 000	2 300	15 300	15 300
179 Collège Ibn Sina à Sminja	30 000	22 000	52 000	52 000
180 Collège 7 novembre 1987 à Saouef	30 000	42 000	72 000	72 000
181 Collège Ibn Khaldoun à El Fahs	13 000	3 000	16 000	16 000
182 Collège Cité El Araies à Zaghouan	12 000	1 700	13 700	13 700
183 Collège 9 avril 1938 à Mogren	24 000	13 000	37 000	37 000
184 Collège 7 novembre 1987 à Bir Mécharga	19 000	2 500	21 500	21 500
185 Collège 7 novembre 1987 à Sidi Néji	36 000	37 500	73 500	73 500
186 Collège de Zériba village	12 000	1 000	13 000	13 000
187 Collège de Sidi Aouidete	25 000	13 200	38 200	38 200
188 Collège 7 novembre 1987 à Zaghouan	13 000	1 000	14 000	14 000
189 Collège de Jebel Oust	12 000	1 600	13 600	13 600
190 Collège Ibn El Jazzar à Ennadhour	13 000	2 300	15 300	15 300
191 Collège de Bouslim	13 000	1 300	14 300	14 300
192 Collège Technique d'El Fahs	10 000	1 200	11 200	11 200
193 Collège Technique de Zaghouan	13 000	1 200	14 200	14 200

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
G - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Bizerte :		983 000	371 000	1 354 000	1 354 000
194	Collège Boukhris de Bizerte	21 000	2 700	23 700	23 700
195	Collège Pilote Farhat Hached à Bizerte	57 000	23 500	80 500	80 500
196	Collège Habib El Haddad à Bizerte	21 000	4 500	25 500	25 500
197	Collège El Kehna à Menzel Bourguiba	15 000	2 000	17 000	17 000
198	Collège Pasteur à Mateur	14 000	1 700	15 700	15 700
199	Collège Ibn Abi Dhiyf à Menzel Bourguiba	14 000	1 600	15 600	15 600
200	Collège de Metline	28 000	4 000	32 000	32 000
201	Collège de Rafraf	18 000	3 000	21 000	21 000
202	Collège de Ghar El Melh	15 000	1 800	16 800	16 800
203	Collège de Joumine	27 000	30 700	57 700	57 700
204	Collège rue de Tunis à Tinja	16 000	2 300	18 300	18 300
205	Collège 9 avril Menzel Bourguiba	21 000	3 200	24 200	24 200
206	Collège Ibn Sina à El Alia	18 000	2 500	20 500	20 500
207	Collège de Ras Jebel	27 000	5 100	32 100	32 100
208	Collège Ibn Charaf à Menzel Bourguiba	21 000	3 000	24 000	24 000
209	Collège de Oum Hénî	16 000	1 200	17 200	17 200
210	Collège de Zarzouna	21 000	2 500	23 500	23 500
211	Collège de Aousja	17 000	2 500	19 500	19 500
212	Collège de Sejnane	35 000	25 600	60 600	60 600
213	Collège l'Evacuation à Bizerte	20 000	3 000	23 000	23 000
214	Collège 7 novembre 1987 à Mateur	16 000	2 200	18 200	18 200
215	Collège de Zehana	25 000	25 000	50 000	50 000
216	Collège de Ghezala	35 000	45 900	80 900	80 900
217	Collège de Menzel Jamil	28 000	3 000	31 000	31 000
218	Collège rue Salah Eddine El Ayoubi à Ras Jebel	22 000	3 500	25 500	25 500
219	Collège Habib Bougatfa à Bizerte	20 000	4 500	24 500	24 500
220	Collège de Tamra	20 000	14 100	34 100	34 100
221	Collège de Henchir Metline	25 000	26 500	51 500	51 500
222	Collège El Ahd El Jedid à El Alia	25 000	4 600	29 600	29 600
223	Collège avenue Bourguiba à Bizerte	19 000	3 500	22 500	22 500
224	Collège El Hayette à Mateur à Bizerte	19 000	2 500	21 500	21 500
225	Collège de la Cité El Ikbâl à Tinja	18 000	2 500	20 500	20 500
226	Collège de Menzel Abderrahmane	28 000	3 400	31 400	31 400
227	Collège de Mateur	20 000	2 700	22 700	22 700
228	Collège Bouchemla à Zarzouna	21 000	3 300	24 300	24 300
229	Collège de Jebel Semmène à Joumine	17 000	36 800	53 800	53 800
230	Collège Route de Tunis à Mateur	26 000	24 300	50 300	50 300
231	Collège Sahnoun 3 à Menzel Bourguiba	17 000	2 400	19 400	19 400
232	Collège 7 novembre 1987 à sejenane	27 000	14 900	41 900	41 900
233	Collège 7 novembre 1987 à Menzel Jemil	18 000	2 500	20 500	20 500
234	Collège de Khetmine	15 000	1 300	16 300	16 300
235	Collège à la Pecherie - Bizerte	15 000	2 800	17 800	17 800
236	Collège Technique de Mateur	17 000	7 600	24 600	24 600
237	Collège Technique de Menzel Jemil	16 000	1 600	17 600	17 600
238	Collège Technique de Menzel Bourguiba	16 000	1 600	17 600	17 600
239	Collège Technique de Bizerte	16 000	1 600	17 600	17 600
H- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Nabeul :		885 000	332 000	1 217 000	1 217 000
240	Collège de Soliman	34 000	18 500	52 500	52 500
241	Collège de Karat Sassi à Korba	14 000	2 000	16 000	16 000
242	Collège Asmar à Kélibia	18 000	4 000	22 000	22 000
243	Collège Taher Haded à Nabeul	25 000	6 000	31 000	31 000
244	Collège 7 novembre 1987 à Korba	29 000	10 200	39 200	39 200
245	Collège d'Erraanine	19 000	2 100	21 100	21 100
246	Collège de Soma	15 000	2 400	17 400	17 400
247	Collège de Tazerka	14 000	2 200	16 200	16 200
248	Collège de Azmour	13 000	2 000	15 000	15 000
249	Collège de Zaouiet M'Guaez	15 000	2 200	17 200	17 200
250	Collège de Bir Bouregba	22 000	4 500	26 500	26 500
251	Collège de Grombalia	21 000	6 200	27 200	27 200

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
252	Collège de Boukrim	14 000	1 700	15 700	15 700
253	Collège de Zaouit Ejdidi	13 000	2 200	15 200	15 200
254	Collège de Menzel Hor	14 000	1 700	15 700	15 700
255	Collège de Saheb Jebel	14 000	1 700	15 700	15 700
256	Collège d'El Maâmoura	14 000	2 000	16 000	16 000
257	Collège de Fondouk Jedid	19 000	3 300	22 300	22 300
258	Collège rue Hédi Wali à Hammamet	21 000	6 400	27 400	27 400
259	Collège de Skalba	14 000	1 900	15 900	15 900
260	Collège avenue de la République à Menzel Témime	16 000	2 500	18 500	18 500
261	Collège avenue de Tunis à Kélibia	15 000	2 700	17 700	17 700
262	Collège d'El Haouaria	17 000	2 500	19 500	19 500
263	Collège d'El Kermia à Grombalia	13 000	1 500	14 500	14 500
264	Collège de Menzel Bouzelfa	22 000	5 700	27 700	27 700
265	Collège Place des Martyrs à Nabeul	19 000	3 400	22 400	22 400
266	Collège Aboul Kacem Echebbi à Hammamet	17 000	4 300	21 300	21 300
267	Collège Habib Bougatfa à Grombalia	14 000	2 300	16 300	16 300
268	Collège El Ahd El Jedid à Nabeul	21 000	5 400	26 400	26 400
269	Collège El Ahd El Jedid à Korba	19 000	2 000	21 000	21 000
270	Collège 7 novembre 1987 à Hammamet	17 000	4 500	21 500	21 500
271	Collège El Ahd El Jedid à Dar Chaabane El Fehri	18 000	5 200	23 200	23 200
272	Collège Ali Belahouane à Kelibia	20 000	4 100	24 100	24 100
273	Collège d'El Mida	16 000	47 500	63 500	63 500
274	Collège de Dar-Allouche	15 000	2 100	17 100	17 100
275	Collège Mohamed El Bachrouh à Dar Chaâbane El Fehri	15 000	4 300	19 300	19 300
276	Collège 23 janvier 1952 à Béni Khaled	25 000	32 000	57 000	57 000
277	Collège de Bouargoub	21 000	45 000	66 000	66 000
278	Collège de Chrifette à Soliman	17 000	2 300	19 300	19 300
279	Collège d'Errahma à Menzel Bouzelfa	14 000	1 800	15 800	15 800
280	Collège de Takelsa	24 000	44 000	68 000	68 000
281	Collège Technique de Nabeul	17 000	2 500	19 500	19 500
282	Collège Technique de Grombalia	17 000	2 000	19 000	19 000
283	Collège de Beni Khïar	17 000	4 500	21 500	21 500
284	Collège rue El Andalous à Menzel Temime	17 000	6 500	23 500	23 500
285	Collège Technique de Korba	16 000	900	16 900	16 900
286	Collège Technique de Béni Khaled	16 000	1 600	17 600	17 600
287	Collège Technique de Menzel Temime	16 000	2 900	18 900	18 900
288	Collège Technique de Kélibia	16 000	1 300	17 300	17 300
289	Collège Technique de Soliman	16 000	1 500	17 500	17 500
	I - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education Béja :	787 000	460 000	1 247 000	1 247 000
290	Collège Mongi Slim à Mejez El Bab	19 000	2 800	21 800	21 800
291	Collège Tahar Haddad à Mejez El Bab	34 000	30 000	64 000	64 000
292	Collège Habib Bourguiba à Teboursouk	35 000	36 000	71 000	71 000
293	Collège Ibn El Jazzar à Ouechteta	29 000	10 000	39 000	39 000
294	Collège Ibn Rochd à Testour	27 000	43 000	70 000	70 000
295	Collège Ibn Khaldoun à Mâagoula Béja	16 000	1 800	17 800	17 800
296	Collège Kheireddine Pacha à Sidi Ismaïl - Béja	27 000	39 500	66 500	66 500
297	Collège Ibn Rachik à Oued Ezzarga	16 000	1 800	17 800	17 800
298	Collège Ibn Arafa à Mehala Béja	22 000	3 300	25 300	25 300
299	Collège Taieb MHiri à Goussa	25 000	27 000	52 000	52 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
300	Collège Ibn Charaf à Nefza	37 000	22 000	59 000	59 000
301	Collège avenue Bourguiba à Béjà	19 000	3 000	22 000	22 000
302	Collège Fadhel Ben Achour à Slouguia	20 000	19 800	39 800	39 800
303	Collège Jugurtha à Toukaber	15 000	2 000	17 000	17 000
304	Collège Farhat Hached - route Kasseb à Béjà	44 000	43 500	87 500	87 500
305	Collège 7 novembre 1987 à Goubellat	30 000	46 000	76 000	76 000
306	Collège El Ayadhi El Béji à Béjà	65 000	29 000	94 000	94 000
307	Collège Ben Sahl à Testour	18 000	2 000	20 000	20 000
308	Collège Ibn Sina à Amdoun	18 000	2 500	20 500	20 500
309	Collège Ali Kalsadi à Béjà	55 000	26 500	81 500	81 500
310	Collège de la Cité Ibn Khaldoun à Thibar	17 000	26 000	43 000	43 000
311	Collège Errached à Béjà	19 000	1 800	20 800	20 800
312	Collège de Tébaba à Nefza	16 000	18 000	34 000	34 000
313	Collège 7 novembre 1987 à Tebousouk - Fedan-Souk	16 000	2 500	18 500	18 500
314	Collège Mahmoud El Messaâdi à Néfza	18 000	4 000	22 000	22 000
315	Collège Medallah Houria à Mejez El Bab	16 000	2 000	18 000	18 000
316	Collège la Liberté - avenue de Bourguiba à Béjà	16 000	2 000	18 000	18 000
317	Collège de Goubellat	14 000	1 500	15 500	15 500
318	Collège Technique de Mejez El Bab	17 000	1 300	18 300	18 300
319	Collège de Béjà Mustakbel	17 000	4 000	21 000	21 000
320	Collège Technique de Béjà	16 000	1 500	17 500	17 500
321	Collège Technique de Nefza	17 000	1 300	18 300	18 300
322	Collège Technique de Tebousouk	17 000	2 600	19 600	19 600
	<u>J - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Jendouba:</u>	<u>921 000</u>	<u>763 000</u>	<u>1 684 000</u>	<u>1 684 000</u>
323	Collège El Morjène à Tabarka	28 000	38 000	66 000	66 000
324	Collège Pilote de Jendouba	50 000	40 500	90 500	90 500
325	Collège Mustapha Kheraief à Jendouba	23 000	3 500	26 500	26 500
326	Collège de Bousalem	34 000	59 700	93 700	93 700
327	Collège de Bou Aouen	15 000	1 500	16 500	16 500
328	Collège de Babouch	23 000	43 400	66 400	66 400
329	Collège de Souk Essebt	18 000	1 800	19 800	19 800
330	Collège de Bellaregia	34 000	43 500	77 500	77 500
331	Collège de Ain Draham	22 000	3 000	25 000	25 000
332	Collège 7 novembre 1987 à Ghardimaou	62 000	50 500	112 500	112 500
333	Collège de Balta	27 000	31 000	58 000	58 000
334	Collège de Ain Sobh	32 000	42 000	74 000	74 000
335	Collège de Béni M'Tir	26 000	30 100	56 100	56 100
336	Collège 2 mars 1934 à Jendouba	17 000	2 700	19 700	19 700
337	Collège 4 avril 1938 à Oued M'Liz	48 000	25 500	73 500	73 500
338	Collège Hédi Ben Hassine à Jendouba	21 000	3 000	24 000	24 000
339	Collège de Boussalem la Gare	22 000	4 700	26 700	26 700
340	Collège de Ain Soltane	33 000	38 700	71 700	71 700
341	Collège de Fernana	30 000	66 500	96 500	96 500
342	Collège route de Tunis à Jendouba	21 000	5 100	26 100	26 100
343	Collège Cité El Khadhra à Bousalem	22 000	3 400	25 400	25 400
344	Collège Sidi Belgacem à Ghardimaou	32 000	48 300	80 300	80 300
345	Collège 18 Janvier 1952 à Tabarka	24 000	7 000	31 000	31 000
346	Collège d'Ain El Beya	31 000	69 100	100 100	100 100
347	Collège de Souk El Jomaa	31 000	38 800	69 800	69 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
348	Collège de Hammam Bourguiba	44 000	41 200	85 200	85 200
349	Collège Hédi Khélib à Bousalem	18 000	2 500	20 500	20 500
350	Collège El Ahd El Jedid à Ghardimaou	26 000	4 500	30 500	30 500
351	Collège de Jendouba Sud	16 000	4 000	20 000	20 000
352	Collège 7 novembre 1987 à Fernana	17 000	2 600	19 600	19 600
353	Collège El Jalil à Ghardimaou	24 000	1 700	25 700	25 700
354	Collège Technique de Jendouba	17 000	2 000	19 000	19 000
355	Collège Technique 9 Avril 1938 Jendouba	17 000	1 200	18 200	18 200
356	Collège Technique à Ghardimaou	16 000	2 000	18 000	18 000
<u>K - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education du Kef :</u>		600 000	497 000	1 097 000	1 097 000
357	Collège 7 novembre 1987 à Dahmani	19 000	2 300	21 300	21 300
358	Collège de Kalaât Sname	22 000	31 300	53 300	53 300
359	Collège de Neber	26 000	46 900	72 900	72 900
360	Collège "Ibn Khaldoun" au Kef	20 000	4 400	24 400	24 400
361	Collège de Tajerouine	15 000	900	15 900	15 900
362	Collège de Touiref	20 000	48 500	68 500	68 500
363	Collège 7 novembre 1987 au Sers	24 000	37 000	61 000	61 000
364	Collège "Jugurtha" au Kef	22 000	2 300	24 300	24 300
365	Collège de Menzel Salem	17 000	900	17 900	17 900
366	Collège Aboul Kacem Echabi à Dahmani	26 000	45 100	71 100	71 100
367	Collège à El Ksour	31 000	34 700	65 700	65 700
368	Collège Aboul Kacem Chabbi à Tajerouine	17 000	2 300	19 300	19 300
369	Collège de Borj El Ifa	26 000	34 800	60 800	60 800
370	Collège de Jerissa	27 000	7 900	34 900	34 900
371	Collège de Sidi M'tir	16 000	700	16 700	16 700
372	Collège de Sidi Rabeh	19 000	17 100	36 100	36 100
373	Collège de Kalaâ El Khasba	17 000	1 700	18 700	18 700
374	Collège du Sers	26 000	29 700	55 700	55 700
375	Collège de Barnoussa	24 000	4 300	28 300	28 300
376	Collège 7 novembre 1987 à la Cité El Intilaka - Sakiet Sidi Youssef	25 000	26 300	51 300	51 300
377	Collège Ibn Sina au Kef	17 000	2 000	19 000	19 000
378	Collège Cité Eddir au Kef	25 000	47 200	72 200	72 200
379	Collège Souani El Ineb au Kef	17 000	2 000	19 000	19 000
380	Collège Ettoumouh à Tejerouine	24 000	1 800	25 800	25 800
381	Collège Pilote du Kef Est	28 000	36 200	64 200	64 200
382	Collège 7 novembre 1987 à El Ksour	31 000	27 500	58 500	58 500
383	Collège Technique du Kef	19 000	1 200	20 200	20 200
<u>L - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Siliana :</u>		617 000	557 000	1 174 000	1 174 000
384	Collège avenue 7 novembre 1987 à Rouhia	37 000	48 400	85 400	85 400
385	Collège d'El Aroussa	29 000	32 500	61 500	61 500
386	Collège de Gaâfour	21 000	3 000	24 000	24 000
387	Collège Sayar à Makthar	15 000	1 500	16 500	16 500
388	Collège 7 novembre 1987 à Siliana	35 000	44 500	79 500	79 500
389	Collège Ibn Abi Dhiâf à El Kantara	49 000	40 000	89 000	89 000
390	Collège Ibn Arafâ à Lakhouet	24 000	31 500	55 500	55 500
391	Collège Ibn Charaf à Borj El Messaoudi	25 000	25 500	50 500	50 500
392	Collège Ibn Rochd à Makthar	30 000	29 500	59 500	59 500
393	Collège de Bou Arada	40 000	37 000	77 000	77 000
394	Collège de Kesra	42 000	79 000	121 000	121 000
395	Collège de Sidi Bourouis	31 000	28 000	59 000	59 000
396	Collège à Errouhia	33 000	28 500	61 500	61 500
397	Collège de Bargou	33 000	48 500	81 500	81 500
398	Collège de la Cité Ennour à Siliana	21 000	3 500	24 500	24 500
399	Collège d'El Krib	42 000	33 000	75 000	75 000
400	Collège de Makthar	63 000	39 000	102 000	102 000
401	Collège Technique de Siliana	15 000	1 200	16 200	16 200
402	Collège Technique de Gaâfour	16 000	1 200	17 200	17 200
403	Collège Technique de Makthar	16 000	1 700	17 700	17 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>M - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kasserine:</u>		913 000	789 000	1 702 000	1 702 000
404	Collège El Abedla à Sbeitla	16 000	3 000	19 000	19 000
405	Collège de Mejel Bel Abbès	30 000	60 000	90 000	90 000
406	Collège de la Cité Ennour à Kasserine	24 000	25 000	49 000	49 000
407	Collège de Hassi El Ferid	42 000	46 100	88 100	88 100
408	Collège de la Cité Ezzouhour à Kasserine	24 000	4 500	28 500	28 500
409	Collège de Télèpte	42 000	28 100	70 100	70 100
410	Collège Ibn El Fourat à Thala	14 000	1 600	15 600	15 600
411	Collège d'El Ayoun	22 000	60 000	82 000	82 000
412	Collège 25 Juillet 1957 à Thala	44 000	31 700	75 700	75 700
413	Collège Pilote Ibn Rochd à Kasserine	30 000	41 200	71 200	71 200
414	Collège de la Cité El Khadra à Sbeitla	39 000	47 000	86 000	86 000
415	Collège de Sidi S'hil	33 000	44 400	77 400	77 400
416	Collège de la Cité El Fath à Kasserine	23 000	5 000	28 000	28 000
417	Collège de Bouzgem	36 000	17 700	53 700	53 700
418	Collège de Khmouda	36 000	27 400	63 400	63 400
419	Collège de Lahouach	25 000	4 800	29 800	29 800
420	Collège d'Echerrai	25 000	9 800	34 800	34 800
421	Collège d'Ain Khemaisia	36 000	37 500	73 500	73 500
422	Collège de Doghra	22 000	8 800	30 800	30 800
423	Collège de Rakhmeth	17 000	44 200	61 200	61 200
424	Collège Ibn Arafa à Sbitla	42 000	43 600	85 600	85 600
425	Collège de Foussana	17 000	3 500	20 500	20 500
426	Collège de Sbiba	27 000	46 900	73 900	73 900
427	Collège 7 novembre 1987 à Foussana	22 000	45 000	67 000	67 000
428	Collège Cité El Bassatine à Kasserine	26 000	5 000	31 000	31 000
429	Collège de Fériana	23 000	4 500	27 500	27 500
430	Collège Ibn Khaldoun à Kasserine	16 000	2 300	18 300	18 300
431	Collège de Jedliane	34 000	39 700	73 700	73 700
432	Collège Sahraoui à Foussana	20 000	36 500	56 500	56 500
433	Collège Mahmoud El Messaâdi à Sbiba	20 000	2 900	22 900	22 900
434	Collège Kheireddine Bacha à Majel Bel Abbas	18 000	2 300	20 300	20 300
435	Collège Technique de Kasserine	17 000	800	17 800	17 800
436	Collège Technique de Sbeitla	18 000	800	18 800	18 800
437	Collège Technique de Feriana	18 000	700	18 700	18 700
438	Collège Bouderyes à Foussana	15 000	6 700	21 700	21 700
<u>N - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sousse :</u>		1 076 000	268 000	1 344 000	1 344 000
439	Collège Pilote Porte Nord à Sousse	88 000	28 800	116 800	116 800
440	Collège 2 mars 1934 à M'Saken	33 000	5 400	38 400	38 400
441	Collège 7 novembre 1987 à M'Saken	25 000	5 500	30 500	30 500
442	Collège rue Constantine à Sousse	41 000	6 800	47 800	47 800
443	Collège Tahar El Haddad à Kalaâ Kébira	25 000	5 000	30 000	30 000
444	Collège El Ahd El Jedid à M'Saken	16 000	2 800	18 800	18 800
445	Collège de Zaouia, Ksiba, Thrayet	25 000	6 100	31 100	31 100
446	Collège de Hergla	13 000	1 900	14 900	14 900
447	Collège de Sidi El Hénî	27 000	24 000	51 000	51 000
448	Collège rue de Soudan à Sousse	14 000	1 800	15 800	15 800
449	Collège d'El Knaies	12 000	1 800	13 800	13 800
450	Collège de Borjine	14 000	2 300	16 300	16 300
451	Collège de Kendar	22 000	28 500	50 500	50 500
452	Collège de la Cité Khezama à Sousse	17 000	2 500	19 500	19 500
453	Collège Sahloul à Hammam-Sousse	26 000	5 500	31 500	31 500
454	Collège rue El Adjmi Ben Saâd à Kalaâ Kébira	18 000	2 500	20 500	20 500
455	Collège d'Akouda	22 000	3 700	25 700	25 700
456	Collège de Sidi Bou Ali	18 000	2 600	20 600	20 600
457	Collège de Messaâdine	15 000	2 200	17 200	17 200
458	Collège Cité Ezzouhour Sousse	20 000	4 300	24 300	24 300
459	Collège 7 novembre 1987 à la Cité Erriadh - Sousse	21 000	3 100	24 100	24 100
460	Collège Ali Belhouane à Kalaâ Kébira	14 000	2 000	16 000	16 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
461	Collège Mohamed El Hedi El Amri à Kalaâ Séghira	25 000	4 000	29 000	29 000
462	Collège Mohamed El Aroui à Sousse	82 000	6 500	88 500	88 500
463	Collège de Bou Hassina	19 000	2 800	21 800	21 800
464	Collège de la Cité El Yassamine à Enfidha	17 000	3 300	20 300	20 300
465	Collège El Bhaeir à Hammam Sousse	22 000	3 500	25 500	25 500
466	Collège de la Nouvelle Sousse	22 000	4 400	26 400	26 400
467	Collège de la Cité Zahra à Sousse	22 000	5 000	27 000	27 000
468	Collège de M'Saken	20 000	3 600	23 600	23 600
469	Collège route de Zaghouan à Enfidha	25 000	5 300	30 300	30 300
470	Collège El Farabi à Kalaâ Kébira	20 000	3 400	23 400	23 400
471	Collège Ahmed El Aouani à Sidi Bou Ali	14 000	2 400	16 400	16 400
472	Collège El Ahd El Jedid à Enfidha	35 000	30 200	65 200	65 200
473	Collège avenue de l'environnement à Akouda	15 000	3 100	18 100	18 100
474	Collège Tarek Ibn Ziad à Khezama-Est - Sousse	15 000	3 000	18 000	18 000
475	Collège de la Cité Riadh 5 à Sousse	17 000	3 600	20 600	20 600
476	Collège de Bouficha	33 000	18 000	51 000	51 000
477	Collège Ibn Arafa à Sidi Abdel Hamid - Sousse	19 000	3 000	22 000	22 000
478	Collège 7 novembre 1987 à Kalaâ Séghira	27 000	3 000	30 000	30 000
479	Collège El Jawhara à Sahloul - Sousse	15 000	2 700	17 700	17 700
480	Collège Technique de Sousse	16 000	1 700	17 700	17 700
481	Collège Technique d'Enfidha	16 000	1 300	17 300	17 300
482	Collège Technique d'Akouda	12 000	1 800	13 800	13 800
483	Collège Technique de Kalaâ Kébira	12 000	1 000	13 000	13 000
484	Collège Technique de Sidi Bou Ali	14 000	800	14 800	14 800
485	Collège Technique de M'Saken	16 000	1 500	17 500	17 500
	<u>O - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kairouan:</u>	<u>980 000</u>	<u>762 000</u>	<u>1 742 000</u>	<u>1 742 000</u>
486	Collège de Dar El Amen Kairouan	24 000	5 000	29 000	29 000
487	Collège de Markez Bouhajla	21 000	4 000	25 000	25 000
488	Collège de Cherarda	22 000	35 000	57 000	57 000
489	Collège 2 mars 1934 à Kairouan	26 000	6 000	32 000	32 000
490	Collège El Houssari de Kairouan	21 000	5 000	26 000	26 000
491	Collège de Menzel M'Hiri de Nasrallah	22 000	35 000	57 000	57 000
492	Collège de Haffouz	42 000	58 000	100 000	100 000
493	Collège El Imam Souhnoun à Bouhajla	32 000	58 000	90 000	90 000
494	Collège de Oueslatia	34 000	44 000	78 000	78 000
495	Collège de Chbika	30 000	40 000	70 000	70 000
496	Collège de Aïn Jeloula à Oueslatia	23 000	43 000	66 000	66 000
497	Collège El Ahd El Jedid à Hajeb El Ayoun	30 000	48 000	78 000	78 000
498	Collège de El Kabbara à Nasrallah	17 000	3 000	20 000	20 000
499	Collège Dar El Jamiâ à Sbukha	27 000	32 000	59 000	59 000
500	Collège à El M'said à El Ala	21 000	37 000	58 000	58 000
501	Collège Bir El Wesfan à Cherarda	20 000	39 000	59 000	59 000
502	Collège de Jehina à Bouhajla	21 000	30 000	51 000	51 000
503	Collège d'El Mansoura Kairouan	19 000	3 500	22 500	22 500
504	Collège Ibn El-Héni à Kairouan	16 000	4 000	20 000	20 000
505	Collège de Zemla à Haffouz	22 000	44 000	66 000	66 000
506	Collège de Sbukha	29 000	38 000	67 000	67 000
507	Collège de Nasrallah	16 000	3 000	19 000	19 000
508	Collège d'El Ala	30 000	52 000	82 000	82 000
509	Collège Ibn Rochd à Sbukha	20 000	4 000	24 000	24 000
510	Collège de Hajeb El Ayoun	21 000	4 500	25 500	25 500
511	Collège Cité Zayatine à Haffouz	15 500	3 500	19 000	19 000
512	Collège Ibn Charaf à Kairouan	15 500	3 000	18 500	18 500
513	Collège de Rakada à Kairouan	18 000	4 000	22 000	22 000
514	Collège Assad Ibn El Fourat à Kairouan	17 000	3 000	20 000	20 000
515	Collège Chebbi à Oueslatia	13 500	2 000	15 500	15 500
516	Collège d'El Baten à Kairouan	13 000	2 500	15 500	15 500
517	Collège de D'hibette à El Ala	13 000	2 000	15 000	15 000
518	Collège El Ahd El Jedid à Sbukha	16 000	3 000	19 000	19 000
519	Collège de Bouhajla	16 000	5 000	21 000	21 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
520	Collège El Manar à Kairouan	18 000	3 000	21 000	21 000
521	Collège d'El Ala El Habib	12 500	2 000	14 500	14 500
522	Collège d'El Manara à Nasrallah	12 500	2 000	14 500	14 500
523	Collège de Sidi Saad à Nasrallah	13 500	2 000	15 500	15 500
524	Collège Abou Zomaâ El Balaoui à Kairouan	14 000	3 000	17 000	17 000
525	Collège de Sidi Ali Ben Salem	13 000	2 000	15 000	15 000
526	Collège Technique de Haffouz	14 000	2 000	16 000	16 000
527	Collège 7 novembre 1987 à Kairouan	13 000	3 000	16 000	16 000
528	Collège d'Esserja à Hajeb El Ayoun	17 000	2 000	19 000	19 000
529	Collège de Chouayhia à Cherarda	14 000	2 000	16 000	16 000
530	Collège Technique Rue de Fès à Kairouan	14 000	2 000	16 000	16 000
531	Collège Technique de Nasrallah	14 000	2 000	16 000	16 000
532	Collège Technique de Bouhajla	14 000	2 000	16 000	16 000
533	Collège pilote jâafar Majed à Kairouan	53 000	30 000	83 000	83 000
<u>P - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Monastir:</u>		971 000	175 000	1 146 000	1 146 000
534	Collège de la Cité El Fath à Jammel	28 000	5 700	33 700	33 700
535	Collège de Bembla	25 000	3 800	28 800	28 800
536	Collège d'Amirat Touazra à Moknine	13 000	1 500	14 500	14 500
537	Collège de Sidi Bennour à Moknine	11 000	1 600	12 600	12 600
538	Collège d'Amirat El Hajje à Moknine	14 000	1 700	15 700	15 700
539	Collège Hédi Khefacha à Monastir	32 000	4 000	36 000	36 000
540	Collège Moufida Bourguiba à Monastir	21 000	3 300	24 300	24 300
541	Collège 7 novembre 1987 à Ksar Hellal	26 000	5 000	31 000	31 000
542	Collège Tahar Haded à Moknine	30 000	5 000	35 000	35 000
543	Collège 3 janvier 1934 à Ksar Hellal	23 000	4 500	27 500	27 500
544	Collège de Sahline	24 000	3 800	27 800	27 800
545	Collège Ali Bourguiba à Monastir	22 000	3 500	25 500	25 500
546	Collège Ettahadi à Khénis	17 000	2 700	19 700	19 700
547	Collège Haj Mabrouk Lazrak à Menzel Nour	20 000	4 000	24 000	24 000
548	Collège de Zaouiet Kontech	14 000	2 000	16 000	16 000
549	Collège de Touza	14 000	3 000	17 000	17 000
550	Collège de Chrahil	13 000	1 700	14 700	14 700
551	Collège de Menzel Fersi	10 000	1 200	11 200	11 200
552	Collège de Menzel Kamel	14 000	3 000	17 000	17 000
553	Collège de Teboulba	16 000	4 600	20 600	20 600
554	Collège de Jemmel	27 000	5 000	32 000	32 000
555	Collège Mahmoud Ben Dhia à Moknine	20 000	4 000	24 000	24 000
556	Collège de Ksibet El Mediouni	20 000	3 900	23 900	23 900
557	Collège de Bennène	18 000	3 800	21 800	21 800
558	Collège de Bekalta	24 000	4 500	28 500	28 500
559	Collège avenue Bourguiba à Tébourba	24 000	4 000	28 000	28 000
560	Collège d'Amirat El Fhoul	13 000	1 800	14 800	14 800
561	Collège 2 mars 1934 à Ouerdanine	24 000	4 500	28 500	28 500
562	Collège de Sayada	22 000	4 100	26 100	26 100
563	Collège El Imtiyaze à Monastir	20 000	4 700	24 700	24 700
564	Collège de Zaremdine	26 000	4 300	30 300	30 300
565	Collège de Béni Hassen	20 000	2 000	22 000	22 000
566	Collège Abdessalam el Mokni à Moknine	17 000	2 700	19 700	19 700
567	Collège Ahmed Ayed à Ksar Helal	15 000	2 500	17 500	17 500
568	Collège d'El Mezaougha	14 000	2 000	16 000	16 000
569	Collège Mahmoud El Messaâdi à Jammel	13 000	2 500	15 500	15 500
570	Collège de Bouhjar	17 000	2 800	19 800	19 800
571	Collège El Moustakbel à El Ouardanine	14 000	2 400	16 400	16 400
572	Collège Pilote de Monastir	57 000	25 100	82 100	82 100
573	Collège Technique de Monastir	21 000	2 200	23 200	23 200
574	Collège Technique de Moknine	19 000	1 000	20 000	20 000
575	Collège Technique de Ksar Hellal	16 000	2 100	18 100	18 100
576	Collège Mohamed Mohsen Elbaoueb à Monastir	14 000	1 600	15 600	15 600
577	Collège de Sidi Ameer	14 000	2 300	16 300	16 300
578	Collège de Ghenada	11 000	1 300	12 300	12 300
579	Collège 5 septembre 1934 à Moknine	16 000	3 300	19 300	19 300
580	Collège Technique de Ksibet El Mediouni	18 000	1 200	19 200	19 200
581	Collège Technique El Kassas à Jemmal	19 000	1 400	20 400	20 400
582	Collège Technique de Teboulba	17 000	3 900	20 900	20 900
583	Collège Rue Salem Bechir à Monastir	14 000	2 500	16 500	16 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Q - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Mahdia:</u>		<u>724 000</u>	<u>355 000</u>	<u>1 079 000</u>	<u>1 079 000</u>
584	Collège avenue Bourguiba à Boumerdès	22 000	18 000	40 000	40 000
585	Collège rue 25 Juillet 1957à Chorbane	18 000	3 500	21 500	21 500
586	Collège de Nefetia à Chorban	15 000	3 500	18 500	18 500
587	Collège de Sakiet El Khadem à Sidi Alouane	19 000	2 500	21 500	21 500
588	Collège avenue Habib Bourguiba à Mahdia	28 000	3 500	31 500	31 500
589	Collège 7 Novembre 1987 à Sidi Alouane	26 000	30 500	56 500	56 500
590	Collège de Souassi	34 000	49 000	83 000	83 000
591	Collège de Ouled Chamekh	29 000	45 000	74 000	74 000
592	Collège Ezzahra à Mahdia	22 000	4 000	26 000	26 000
593	Collège 7 Novembre 1987 à El Jem	24 000	29 000	53 000	53 000
594	Collège de Melloulech	16 000	11 000	27 000	27 000
595	Collège de Bradaâ	22 000	2 500	24 500	24 500
596	Collège de Hakaïma	22 000	19 000	41 000	41 000
597	Collège de Karkar	20 000	21 000	41 000	41 000
598	Collège Ibn Khaldoun à Ksour Essaf	17 000	4 000	21 000	21 000
599	Collège Farhat Hached à Chebba	21 000	3 500	24 500	24 500
600	Collège avenue Bourguiba à Ksour Essaf	32 000	5 500	37 500	37 500
601	Collège de Sidi Zid à Souassi	16 000	30 000	46 000	46 000
602	Collège de Talsa à El Jem	19 000	29 000	48 000	48 000
603	Collège de Hiboun	24 000	3 000	27 000	27 000
604	Collège Ibn Charaf à Chebba	23 000	3 500	26 500	26 500
605	Collège de la Nouvelle Cité à El Jem	15 000	2 500	17 500	17 500
606	Collège de Habira	15 000	3 500	18 500	18 500
607	Collège route El Jem à Souassi	18 000	3 500	21 500	21 500
608	Collège Borj El Arif à Mahdia	15 000	1 500	16 500	16 500
609	Collège route de la plage à Rejiche	18 000	2 500	20 500	20 500
610	Collège de Zelba	16 000	1 500	17 500	17 500
611	Collège de Chéhimat-Nord	15 000	2 000	17 000	17 000
612	Collège Assad Ibn El Fourat à El Jem	16 000	2 500	18 500	18 500
613	Collège d'El Ksasba à Souassi	15 000	2 000	17 000	17 000
614	Collège de Ouled Abdallah à Malloulech	16 000	2 500	18 500	18 500
615	Collège de Reharcha	18 000	3 000	21 000	21 000
616	Collège Technique de Mahdia	18 000	1 600	19 600	19 600
617	Collège Technique d'El Jem	13 000	1 100	14 100	14 100
618	Collège Technique de Souassi	14 000	1 600	15 600	15 600
619	Collège Technique de la Chebba	12 000	1 600	13 600	13 600
620	Collège Technique de Ksour Essaf	21 000	1 600	22 600	22 600
<u>R- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant des Commissariats Régionaux de l'Education de Sfax 1 et Sfax 2 :</u>		<u>1 443 000</u>	<u>551 000</u>	<u>1 994 000</u>	<u>1 994 000</u>
621	Collège de Saltania	21 000	4 900	25 900	25 900
622	Collège de la Cité El Ouns- route de Tunis à Sakiet Ezzit	20 000	2 800	22 800	22 800
623	Collège d'Ennadhour à Bir Ali Ben Khelifa	17 000	3 500	20 500	20 500
624	Collège 15 Octobre 1963 à Sfax	73 000	8 700	81 700	81 700
625	Collège Tahar El Haddad à Sfax	35 000	4 700	39 700	39 700
626	Collège de Skhira	39 000	46 000	85 000	85 000
627	Collège avenue Habib Bourguiba à Sfax	31 000	5 000	36 000	36 000
628	Collège de Maharès	23 000	3 700	26 700	26 700
629	Collège Ibn el Haithem à Sfax	17 000	4 500	21 500	21 500
630	Collège de Jebeniana	17 000	5 500	22 500	22 500
631	Collège El Imam Souhounne - route à Gremda- Sfax	22 000	4 900	26 900	26 900
632	Collège de Bir Ali Ben Khalifa	37 000	44 800	81 800	81 800
633	Collège 13 Août 1956 à Sfax	13 000	2 400	15 400	15 400
634	Collège d'Ellouza	15 000	3 500	18 500	18 500
635	Collège Houcine Bel Hadj Khaled à El Hancha	25 000	27 000	52 000	52 000
636	Collège d' Agareb	33 000	43 600	76 600	76 600
637	Collège El Bousten à Sfax	21 000	5 500	26 500	26 500
638	Collège 7 novembre 1987 à Sakiet Ezzit	21 000	4 500	25 500	25 500
639	Collège de la Cité Ennour à Sfax	16 000	3 100	19 100	19 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
640	Collège de Nakta	16 000	2 600	18 600	18 600
641	Collège de Tina Sfax	19 000	3 800	22 800	22 800
642	Collège d'El Ghraba	14 000	1 700	15 700	15 700
643	Collège Barmaki à Menzel Chaker	35 000	43 300	78 300	78 300
644	Collège Ali Ennouri à Sfax	16 000	3 800	19 800	19 800
645	Collège Mustapha Essallami à Sfax	16 000	4 300	20 300	20 300
646	Collège de la Cité le Jardin à Jebeniana	15 000	1 800	16 800	16 800
647	Collège de Chihia	35 000	7 000	42 000	42 000
648	Collège de Kerkennah	15 000	3 500	18 500	18 500
649	Collège Halima Chaâbouni à Agareb	17 000	4 100	21 100	21 100
650	Collège de Merkez Bouassida à Sfax	16 000	3 800	19 800	19 800
651	Collège de la Cité El Habib à Sfax	12 000	1 700	13 700	13 700
652	Collège Ali Belahouane à Sfax	30 000	5 800	35 800	35 800
653	Collège 1 ^{er} Mai à Sfax	33 000	7 500	40 500	40 500
654	Collège Mustapha Hamdi à El Amra	28 000	3 700	31 700	31 700
655	Collège Hédi El Ayadi à la Cité El Habib - Sfax	22 000	3 300	25 300	25 300
656	Collège Habib Chaabouni à Sfax	20 000	4 000	24 000	24 000
657	Collège Ahmed Melak à Sfax	15 000	3 000	18 000	18 000
658	Collège Mohamed Mahfoudh à Sfax	20 000	3 300	23 300	23 300
659	Collège 7 novembre 1987 à El Hancha	16 000	3 000	19 000	19 000
660	Collège de Sbayeh à Skhira	18 000	19 000	37 000	37 000
661	Collège Bechir Kheraief à Maharas	15 000	2 000	17 000	17 000
662	Collège à El Ajenka - Jebeniana	13 000	1 600	14 600	14 600
663	Collège El Mansourah à la Cité El Mansour à Sfax	14 000	1 700	15 700	15 700
664	Collège Ibn Sina à Menzel Chaker	73 000	37 900	110 900	110 900
665	Collège Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa	15 000	2 100	17 100	17 100
666	Collège de Sakiet Eddayer	34 000	7 300	41 300	41 300
667	Collège Ibn Arafa à la Cité El Bahri - Sfax	14 000	2 100	16 100	16 100
668	Collège Ibn Rochd à Tina	15 000	3 300	18 300	18 300
669	Collège El Farabi à Menzel Chacker	15 000	1 800	16 800	16 800
670	Collège Ibn El Heythem à Bir Ali Ben Khelifa	21 000	29 000	50 000	50 000
671	Collège Kheireddine à El Ghraiba	17 000	4 000	21 000	21 000
672	Collège El Manara - route Sidi Mansour à Sakiet Eddayer	15 000	3 000	18 000	18 000
673	Collège route de Tanyour à Sakiet Ezzit	22 000	3 300	25 300	25 300
674	Collège Okba Ibn Nafaâ à Skhira	12 000	2 100	14 100	14 100
675	Collège Pilote 7 novembre 1987 à Sfax	50 000	46 800	96 800	96 800
676	Collège Technique de la Cité El Mourouj - Route de l'Aéroport à Sfax	25 000	2 100	27 100	27 100
677	Collège Technique de Maharès	18 000	700	18 700	18 700
678	Collège d'El Hajeb à Sfax	13 000	2 800	15 800	15 800
679	Collège Ibn Mandhour à la Cité El Ouns à Sakiet Ezzit	14 000	2 000	16 000	16 000
680	Collège Technique El Ahd El Jedid à Sfax	18 000	800	18 800	18 800
681	Collège Technique de la Cité El Basetine à Sfax	24 000	2 300	26 300	26 300
682	Collège Technique Mohamed Jamoussi à Sfax	18 000	1 000	19 000	19 000
683	Collège Technique de Jebeniana	18 000	800	18 800	18 800
684	Collège Ameer Ettounsi à El Hancha	13 000	26 300	39 300	39 300
685	Collège cité Essalem à El Amra	13 000	1 600	14 600	14 600
	S- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Éducation de Gafsa :	658 000	310 000	968 000	968 000
686	Collège Populaire à Gafsa	20 000	3 900	23 900	23 900
687	Collège de M'Dhila	30 000	2 900	32 900	32 900
688	Collège Ennajah à Redeyef	30 000	3 000	33 000	33 000
689	Collège 2 mars 1934 à Gafsa	16 000	2 900	18 900	18 900
690	Collège 15 octobre 1963 à Moularès	20 000	3 000	23 000	23 000
691	Collège Lala à Gafsa	14 000	2 800	16 800	16 800
692	Collège de Zannouch	29 000	27 800	56 800	56 800
693	Collège de Gafsa	15 000	3 500	18 500	18 500
694	Collège de Goussa à Sned	16 000	49 700	65 700	65 700
695	Collège de Iz Cité Essourour à Gafsa	56 000	28 200	84 200	84 200
696	Collège de Sned	25 000	29 400	54 400	54 400
697	Collège de Moularès la Gare	18 000	2 300	20 300	20 300
698	Collège El Ahd El Jedid à Mélaoui	19 000	3 000	22 000	22 000
699	Collège de Ouled Ouahiba à Gafsa	14 000	8 900	22 900	22 900
700	Collège de Sidi Boubaker	16 000	23 800	39 800	39 800
701	Collège de la Cité des Jeunes à Gafsa	15 000	2 900	17 900	17 900
702	Collège "Chabiba" à Gafsa	14 000	13 300	27 300	27 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
703	Collège El Menzah - route de l'aéroport à Gafsa	12 000	2 000	14 000	14 000
704	Collège de Ksar Gafsa	28 000	5 000	33 000	33 000
705	Collège de Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	14 000	1 700	15 700	15 700
706	Collège El Amel à Métlouï	15 000	2 000	17 000	17 000
707	Collège 7 novembre 1987 à Sned	14 000	4 300	18 300	18 300
708	Collège 7 novembre 1987 - rue d'Egypte à Gafsa	14 000	2 800	16 800	16 800
709	Collège d'El Ayachia à Belkhir	15 000	2 000	17 000	17 000
710	Collège 7 novembre 1987 à M'Dhila	12 000	1 300	13 300	13 300
711	Collège Ibn Mandhour à Moularès	17 000	2 800	19 800	19 800
712	Collège Technique de Gafsa	18 000	1 500	19 500	19 500
713	Collège de Sidi Aïche	28 000	40 000	68 000	68 000
714	Collège Pilote de Gafsa	55 000	28 000	83 000	83 000
715	Collège Technique de Redeyef	17 000	1 500	18 500	18 500
716	Collège Technique de Métlouï	17 000	1 500	18 500	18 500
717	Collège Elmaidani Ben Salah à Belkhir	15 000	2 300	17 300	17 300
T- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sidi Bouzid:		970 000	912 000	1 882 000	1 882 000
718	Collège 7 novembre - route de Tunis à Jelma	47 000	42 700	89 700	89 700
719	Collège - route Essod à Sebbala	21 000	30 000	51 000	51 000
720	Collège Ibn Sina à Regueb	25 000	57 000	82 000	82 000
721	Collège de Hichria	29 000	10 000	39 000	39 000
722	Collège d'Essaïda	26 000	43 900	69 900	69 900
723	Collège 7 novembre 1987 à Meknassy	48 000	26 000	74 000	74 000
724	Collège 7 novembre 1987 à Sidi Bouzid	28 000	3 700	31 700	31 700
725	Collège El Ahd El Jedid à Faïedh	25 000	30 000	55 000	55 000
726	Collège d'Ouled Slimène	16 000	11 100	27 100	27 100
727	Collège de Menzel Bouzaïene	42 000	46 300	88 300	88 300
728	Collège de Souk El Jedid	29 000	30 700	59 700	59 700
729	Collège d'Ouled Haffouz	22 000	47 700	69 700	69 700
730	Collège de Jelma	33 000	40 000	73 000	73 000
731	Collège Ibn Khaldoun à Meknassy	21 000	3 500	24 500	24 500
732	Collège Abou Baker El Gamoudi à Sidi Bouzid	53 000	53 600	106 600	106 600
733	Collège de Mezzouna	30 000	36 000	66 000	66 000
734	Collège de M'Karem	20 000	31 200	51 200	51 200
735	Collège de Regueb	25 000	36 000	61 000	61 000
736	Collège de Mezara à Sidi Bouzid	20 000	32 400	52 400	52 400
737	Collège de Lassouda	24 000	47 000	71 000	71 000
738	Collège d'Om El Oudham	24 000	28 600	52 600	52 600
739	Collège d'Ouled Monser	17 000	12 400	29 400	29 400
740	Collège de Sidi Bouzid Ouest	18 000	3 300	21 300	21 300
741	Collège de Bir El Hafey	24 000	28 600	52 600	52 600
742	Collège de Sidi Ali Ben Oun	28 000	40 700	68 700	68 700
743	Collège de Henchir El Gallel	22 000	37 000	59 000	59 000
744	Collège Pilote Kheireddine Pacha à Sidi Bouzid	30 000	24 400	54 400	54 400
745	Collège Rahal à Bir El Hafey	15 000	1 500	16 500	16 500
746	Collège Ibn Charaf à Ouled Haffouz	15 000	1 300	16 300	16 300
747	Collège Aboul Kacem Echebbi à Bir El Hafey	18 000	2 800	20 800	20 800
748	Collège Ibn Abi Dhiaf à Regueb	16 000	2 100	18 100	18 100
749	Collège Labiadh à Jelma	14 000	1 200	15 200	15 200
750	Collège Assad Ibn El Fourat à Mezouna	18 000	30 500	48 500	48 500
751	Collège Ibn El Haythem à Sidi Bouzid	16 000	2 500	18 500	18 500
752	Collège El Farabi à Sidi Ali Ben Aoun	16 000	1 900	17 900	17 900
753	Collège de M'Ghila à Sebala	16 000	26 200	42 200	42 200
754	Collège de Remilia à Souk Jedid	14 000	2 000	16 000	16 000
755	Collège Technique de Sidi Bouzid	19 000	1 700	20 700	20 700
756	Collège Technique de Ouled Haffouz	16 000	1 200	17 200	17 200
757	Collège Technique de Regueb	17 000	1 900	18 900	18 900
758	Collège Okba Ibn Nafaâ à Mezzouna	13 000	1 400	14 400	14 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>U - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tozeur :</u>		281 000	88 000	369 000	369 000
759	Collège El Ahd El Jedid à Dégache	18 000	1 800	19 800	19 800
760	Collège 7 novembre 1987 à Nafta	18 000	2 500	20 500	20 500
761	Collège Ibn Charaf à Hammet Jérid	22 000	2 000	24 000	24 000
762	Collège Ibn Chabbat à Tozeur	30 000	5 000	35 000	35 000
763	Collège El Makki Bel-Azouz à Nafta	25 000	3 500	28 500	28 500
764	Collège Mustapha Khéraïf à Tozeur	22 000	1 800	23 800	23 800
765	Collège Ibn Khaldoun à El Mahassen	21 000	17 000	38 000	38 000
766	Collège Amor Saidi à Hazoua	18 000	1 000	19 000	19 000
767	Collège 7 novembre 1987 à Tozeur	23 000	3 500	26 500	26 500
768	Collège Chagratsi à Tozeur	15 000	1 000	16 000	16 000
769	Collège de Zaouit El Arab à Degueche	16 000	1 500	17 500	17 500
770	Collège de Tamaghza	17 000	42 400	59 400	59 400
771	Collège Technique de Nafta	18 000	1 000	19 000	19 000
772	Collège Technique de Tozeur	18 000	4 000	22 000	22 000
<u>V - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Gabès :</u>		827 000	337 000	1 164 000	1 164 000
773	Collège de la Cité El Amel à Gabès	24 000	3 900	27 900	27 900
774	Collège route d'El Hamma à Gabès	20 000	1 800	21 800	21 800
775	Collège El Ahd El Jedid à Métouia	17 000	2 200	19 200	19 200
776	Collège de la Nouvelle Matmata	26 000	26 000	52 000	52 000
777	Collège Ibn Khaldoun à Gabès	29 000	4 500	33 500	33 500
778	Collège avenue Habib Bourguiba à Gabès	21 000	3 000	24 000	24 000
779	Collège de la Cité Mohamed Ali à Gabès	17 000	1 700	18 700	18 700
780	Collège de Ouedhref	20 000	3 000	23 000	23 000
781	Collège Mohamed Kheireddine Bouine à Métouia	17 000	2 000	19 000	19 000
782	Collège de Ghannouche	25 000	3 600	28 600	28 600
783	Collège de Sombat	29 000	4 500	33 500	33 500
784	Collège de D'khilet Toujane	32 000	39 000	71 000	71 000
785	Collège de Zarat	20 000	9 500	29 500	29 500
786	Collège de la Vieille Matmata	19 000	18 000	37 000	37 000
787	Collège de Menzel Habib	34 000	42 000	76 000	76 000
788	Collège Ibn Charaf à Mareth	29 000	35 000	64 000	64 000
789	Collège El Ahd El Jedid à Gabès	17 000	3 000	20 000	20 000
790	Collège de Chénini à Gabès	13 000	1 500	14 500	14 500
791	Collège de Kétana	23 000	7 500	30 500	30 500
792	Collège de Ouedi Ennour à El Hamma	27 000	4 200	31 200	31 200
793	Collège de Teboulbou à Gabès	17 000	2 400	19 400	19 400
794	Collège El Ahd El Jedid à Mareth	24 000	4 000	28 000	28 000
795	Collège El Ahd El Jedid à El Hamma	21 000	4 500	25 500	25 500
796	Collège El Ahd El Jedid à Ghannouch	22 000	2 600	24 600	24 600
797	Collège El Ichaâa à Gabès	17 000	2 500	19 500	19 500
798	Collège de la Cité El Izdihar à Gabès	15 000	1 600	16 600	16 600
799	Collège de Bechima à El Hamma	19 000	6 000	25 000	25 000
800	Collège Ibn Sina à Arram	16 000	1 000	17 000	17 000
801	Collège de la Plage Essalam à Gabès	16 000	2 700	18 700	18 700
802	Collège de Bou-Chemma	15 000	2 000	17 000	17 000
803	Collège El Ahd El Jedid à Menzel El Habib	17 000	39 500	56 500	56 500
804	Collège Al Ahd El Jedid à Cheneni	13 000	1 200	14 200	14 200
805	Collège d'El Hamma	21 000	2 000	23 000	23 000
806	Collège d'El-Affam à la Nouvelle Matmata	14 000	8 500	22 500	22 500
807	Collège Technique avenue Aboul Kacem Chebbi à Gabès	18 000	1 600	19 600	19 600
808	Collège Technique rue de l'Oasis à Gabès	17 000	1 300	18 300	18 300
809	Collège Pilote de la Cité El Manara à Gabès Sud	51 000	35 000	86 000	86 000
810	Collège Technique d'El Hamma	17 000	1 200	18 200	18 200
811	Collège Technique de Mareth	18 000	1 500	19 500	19 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	<u>W- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kébili :</u>	<u>464 000</u>	<u>77 000</u>	<u>541 000</u>	<u>541 000</u>
812	Collège de Noueil Douz	20 000	2 700	22 700	22 700
813	Collège d'Oum Somaâ à Souk Lahad	20 000	1 700	21 700	21 700
814	Collège d'Ain Slim Tombar à Kébili Nord	20 000	1 700	21 700	21 700
815	Collège de Blidet	25 000	1 700	26 700	26 700
816	Collège d'El Menchia	18 000	1 700	19 700	19 700
817	Collège Abou El Kacem Chebbi à Kébili	23 000	1 900	24 900	24 900
818	Collège Ibn Rochd à Kébili	30 000	1 700	31 700	31 700
819	Collège Ibn Rachik à Douz	20 000	1 900	21 900	21 900
820	Collège Ibn Charaf à Douz	21 000	3 300	24 300	24 300
821	Collège El Kalaâ à Douz	20 000	2 900	22 900	22 900
822	Collège El Farabi à Kébili	16 000	1 800	17 800	17 800
823	Collège El Houssari à Douz	19 000	2 600	21 600	21 600
824	Collège Okba Ibn Nafaâ à Kébili	17 000	10 600	27 600	27 600
825	Collège Ibn Zeidoun à El Faouar	29 000	14 800	43 800	43 800
826	Collège Bou Abdallah à Souk Lahad	16 000	1 400	17 400	17 400
827	Collège d'El Aouina à Douz	16 000	1 400	17 400	17 400
828	Collège de Zaafrane à Douz	16 000	1 800	17 800	17 800
829	Collège de Ghidma à El Faouar	17 000	2 200	19 200	19 200
830	Collège de Jersine à Kébili Sud	18 000	1 500	19 500	19 500
831	Collège de Rjim Maâtoug	16 000	13 400	29 400	29 400
832	Collège de Nagga à Souk Lahad	15 000	900	15 900	15 900
833	Collège 7 novembre 1987 à Souk Lahad	19 000	1 400	20 400	20 400
834	Collège Technique de Kébili	17 000	1 000	18 000	18 000
835	Collège Technique de Douz	16 000	1 000	17 000	17 000
	<u>X- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Médenine:</u>	<u>961 000</u>	<u>306 000</u>	<u>1 267 000</u>	<u>1 267 000</u>
836	Collège Kheireddine Pacha à Sidi Makhlof	34 000	27 000	61 000	61 000
837	Collège de Midoun à Jerba	22 500	4 200	26 700	26 700
838	Collège Ibn Arafa à Ben Guerdane	25 000	2 500	27 500	27 500
839	Collège rue Mongi Slim à Médenine	40 000	35 500	75 500	75 500
840	Collège d'Essouani à Jerba	26 000	3 500	29 500	29 500
841	Collège de Chemmakh	14 500	2 000	16 500	16 500
842	Collège Aboul Kacem Chebbi à Ben Guerdane	27 000	5 000	32 000	32 000
843	Collège de Zarzis	16 000	2 500	18 500	18 500
844	Collège Erriadh à Jerba	16 000	2 600	18 600	18 600
845	Collège de Kellala à Jerba	14 000	2 600	16 600	16 600
846	Collège d'Essouihil à Zarzis	15 000	1 800	16 800	16 800
847	Collège 7 novembre 1987 à Zarzis	17 000	1 800	18 800	18 800
848	Collège de Ksar Jedid à Béni Khedache	19 000	23 700	42 700	42 700
849	Collège de Sedouikech à Jerba	16 000	2 600	18 600	18 600
850	Collège de Houmet Essouk à Jerba	24 000	9 000	33 000	33 000
851	Collège Ibn Charaf à Ben Guerdane	25 500	3 500	29 000	29 000
852	Collège de Boughrara	17 000	11 000	28 000	28 000
853	Collège Erraja à Zarzis	16 500	1 800	18 300	18 300
854	Collège de Hassi Omar	15 500	30 000	45 500	45 500
855	Collège de Mellita à Jerba	15 000	2 000	17 000	17 000
856	Collège de Béni Khédache	28 000	48 000	76 000	76 000
857	Collège de la Cité Ezzitouni à Medenine	23 000	4 000	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
858	Collège Erraja à Medenine	25 000	4 000	29 000	29 000
859	Collège Ibn Sina à Houmet Essouk - Jerba	16 000	2 300	18 300	18 300
860	Collège Farhat Hached à Medenine	18 000	2 300	20 300	20 300
861	Collège route El May à Ajim	16 000	3 200	19 200	19 200
862	Collège Ibn Rachik - route de Gabès à Medenine	20 000	4 500	24 500	24 500
863	Collège Ibn Mandhour à Gueribis - Zarzis	14 500	1 300	15 800	15 800
864	Collège Ibn Khaldoun à El May - Jerba	15 500	3 000	18 500	18 500
865	Collège de Mahboubine à Jerba	15 500	2 500	18 000	18 000
866	Collège El Farabi à Ragouba-Est - Sidi Makhoulouf	15 000	11 000	26 000	26 000
867	Collège Fadhel Ben Achour à Béni Khédache	15 500	2 000	17 500	17 500
868	Collège Ibn Abi Dhiyf à la Cité Echara - Ben Guerdane	17 500	2 500	20 000	20 000
869	Collège Ibn Khaldoun à Zarzis	26 000	4 500	30 500	30 500
870	Collège El Imtyaze à Medenine	32 000	5 000	37 000	37 000
871	Collège Route de l'Hopital à Bengardène	24 000	3 500	27 500	27 500
872	Collège El Ahd el Jedid à Houmet Souk - Jerba	30 000	3 000	33 000	33 000
873	Collège de H'Madi à Zarzis	17 000	2 000	19 000	19 000
874	Collège de Koutine	15 000	1 400	16 400	16 400
875	Collège d'El Jorf	14 500	1 400	15 900	15 900
876	Collège de Amra à Medenine	17 500	3 500	21 000	21 000
877	Collège de Tabai à Ben Guerdane	15 000	2 500	17 500	17 500
878	Collège d'El Mouensa à Zarzis	15 000	1 800	16 800	16 800
879	Collège d'El Groa à Ajim	14 500	1 300	15 800	15 800
880	Collège de Arkou à Midoun - Jerba	14 500	2 600	17 100	17 100
881	Collège Technique de Medenine	19 000	1 800	20 800	20 800
882	Collège Technique de Zarzis	18 000	1 500	19 500	19 500
883	Collège Technique de HoumtSouk - Jerba	18 000	2 200	20 200	20 200
884	Collège Ibn Sina à Chahbania	16 000	2 800	18 800	18 800
	<u>Y- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tataouine:</u>	413 000	87 000	500 000	500 000
885	Collège Ezzahra à Tataouine	19 000	11 000	30 000	30 000
886	Collège de Beni M'Hira à Smar	20 000	5 000	25 000	25 000
887	Collège de Bir Lahmar	20 000	3 000	23 000	23 000
888	Collège de Ghomrassen	15 000	1 500	16 500	16 500
889	Collège de la Cité El Mahrajen à Tataouine	21 000	2 500	23 500	23 500
890	Collège de la Cité Ennour à Tataouine	19 000	2 000	21 000	21 000
891	Collège Ibn Rochd à Tataouine	22 000	4 300	26 300	26 300
892	Collège de Maztouria	19 000	7 500	26 500	26 500
893	Collège de Dhiba	15 000	1 500	16 500	16 500
894	Collège de Ksar Ouled Dabbeb	15 000	10 000	25 000	25 000
895	Collège Ibn Arafa à Ghomrassen	18 000	8 500	26 500	26 500
896	Collège de Rogba	18 000	2 500	20 500	20 500
897	Collège route Oum Seouigh à Remada	16 000	2 500	18 500	18 500
898	Collège El Farch à Ghomrassen	14 000	1 000	15 000	15 000
899	Collège 18 janvier 1952 à Tataouine	16 000	3 500	19 500	19 500
900	Collège "El Bir" à Tataouine	15 000	2 600	17 600	17 600
901	Collège El Ahd El Jedid à Smar	17 000	2 600	19 600	19 600
902	Collège Ibn Sina à Tataouine	17 000	2 100	19 100	19 100
903	Collège de Ksar Ouled Soltane à Tataouine Nord	15 000	6 100	21 100	21 100
904	Collège de Ksar Ouled Aoun à Smar	15 000	1 100	16 100	16 100
905	Collège de la Cité 7 novembre 1987 à Tataouine Nord	15 000	1 100	16 100	16 100
906	Collège Technique de Tataouine	19 000	1 400	20 400	20 400
907	Collège El Farabi à Tataouine Nord	15 000	2 100	17 100	17 100
908	Collège Technique de Ghomrassen	18 000	1 600	19 600	19 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
28	<u>Etablissements de Formation :</u>	<u>2 638 000</u>	<u>677 000</u>	<u>3 315 000</u>	<u>3 315 000</u>
	<u>A- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tunis II</u>	<u>53 000</u>	<u>8 000</u>	<u>61 000</u>	<u>61 000</u>
1	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue d'El Omrane	53 000	8 000	61 000	61 000
	<u>B- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de l'Ariana</u>	<u>115 000</u>	<u>8 000</u>	<u>123 000</u>	<u>123 000</u>
2	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de l'Ariana	115 000	8 000	123 000	123 000
	<u>C- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Manouba</u>	<u>70 000</u>	<u>2 000</u>	<u>72 000</u>	<u>72 000</u>
3	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Manouba	70 000	2 000	72 000	72 000
	<u>D- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Ben Arous</u>	<u>118 000</u>	<u>5 000</u>	<u>123 000</u>	<u>123 000</u>
4	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Radès	118 000	5 000	123 000	123 000
	<u>E- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Zaghouan</u>	<u>56 000</u>	<u>1 000</u>	<u>57 000</u>	<u>57 000</u>
5	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Zaghouan	56 000	1 000	57 000	57 000
	<u>F- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Bizerte</u>	<u>81 000</u>	<u>5 000</u>	<u>86 000</u>	<u>86 000</u>
6	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Bizerte	81 000	5 000	86 000	86 000
	<u>G- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Nabeul</u>	<u>90 000</u>	<u>5 000</u>	<u>95 000</u>	<u>95 000</u>
7	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Nabeul	90 000	5 000	95 000	95 000
	<u>H- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Béja</u>	<u>84 000</u>	<u>8 000</u>	<u>92 000</u>	<u>92 000</u>
8	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Béja	84 000	8 000	92 000	92 000
	<u>I- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Jendouba</u>	<u>72 000</u>	<u>5 000</u>	<u>77 000</u>	<u>77 000</u>
9	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Jendouba	72 000	5 000	77 000	77 000
	<u>J- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education du Kef</u>	<u>55 000</u>	<u>8 000</u>	<u>63 000</u>	<u>63 000</u>
10	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue du Kef	55 000	8 000	63 000	63 000
	<u>K - Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Siliana</u>	<u>40 000</u>	<u>2 000</u>	<u>42 000</u>	<u>42 000</u>
11	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Siliana	40 000	2 000	42 000	42 000
	<u>L- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kasserine</u>	<u>50 000</u>	<u>8 000</u>	<u>58 000</u>	<u>58 000</u>
12	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kasserine	50 000	8 000	58 000	58 000
	<u>M- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sousse</u>	<u>30 000</u>	<u>5 000</u>	<u>35 000</u>	<u>35 000</u>
13	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sousse	30 000	5 000	35 000	35 000
	<u>N- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kairouan</u>	<u>52 000</u>	<u>14 000</u>	<u>66 000</u>	<u>66 000</u>
14	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kairouan	52 000	14 000	66 000	66 000
	<u>O- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education Monastir</u>	<u>110 000</u>	<u>5 000</u>	<u>115 000</u>	<u>115 000</u>
15	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Monastir	110 000	5 000	115 000	115 000
	<u>P- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Mahdia</u>	<u>109 000</u>	<u>5 000</u>	<u>114 000</u>	<u>114 000</u>
16	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Mahdia	109 000	5 000	114 000	114 000
	<u>Q- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sfax</u>	<u>75 000</u>	<u>5 000</u>	<u>80 000</u>	<u>80 000</u>
17	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sfax	75 000	5 000	80 000	80 000
	<u>R- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Gafsa</u>	<u>51 000</u>	<u>6 000</u>	<u>57 000</u>	<u>57 000</u>
18	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gafsa	51 000	6 000	57 000	57 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS				
	RECETTES			DEPENSES	
	SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES		
19	S- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Sidi Bouzid	44 000	5 000	49 000	49 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sidi Bouzid	44 000	5 000	49 000	49 000
20	T- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tozeur	36 000	20 000	56 000	56 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tozeur	36 000	20 000	56 000	56 000
21	U- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Gabès	92 000	6 000	98 000	98 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gabès	92 000	6 000	98 000	98 000
22	V- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Kébili	35 000	5 000	40 000	40 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kébili	35 000	5 000	40 000	40 000
23	W- Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Médenine	67 000	7 000	74 000	74 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Médenine	67 000	7 000	74 000	74 000
24	X - Etablissements de Formation relevant du Commissariat Régional de l'Education de Tataouine	33 000	3 000	36 000	36 000
	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tataouine	33 000	3 000	36 000	36 000
	Y - Autres établissements de Formation	1 020 000	526 000	1 546 000	1 546 000
25	Centre National de Formation des Formateurs en Education	520 000	110 000	630 000	630 000
26	Institut des métiers de l'education à Korba	220 000	260 000	480 000	480 000
27	Institut des métiers de l'education à Sousse	200 000	66 000	266 000	266 000
28	Institut des métiers de l'education à Sfax	80 000	90 000	170 000	170 000
6	Etablissements d'action sociale :	536 000	3 000	539 000	539 000
1	Ecole Primaire Ennour pour les aveugles Bir El Kassaâ à Ben Arous	100 000	500	100 500	100 500
2	Ecole Primaire Ennour des aveugles à Gabès	95 000	500	95 500	95 500
3	Institut des aveugles à Sousse	190 000	500	190 500	190 500
4	Collège Ennour des aveugles à Gabès	40 000	500	40 500	40 500
5	Collège des aveugles à Cité Hached - Bir El Kasaâ	70 000	500	70 500	70 500
6	Ecole Primaire des aveugles à Sousse	41 000	500	41 500	41 500
26	Commissariats Régionaux de l'Education :	130 000	2 625 000	2 755 000	2 755 000
1	Commissariat Régional de l'Education de Tunis I	5 000	95 500	100 500	100 500
2	Commissariat Régional de l'Education de Tunis II	5 000	93 300	98 300	98 300
3	Commissariat Régional de l'Education de l'Ariana	5 000	93 300	98 300	98 300
4	Commissariat Régional de l'Education de Manouba	5 000	80 200	85 200	85 200
5	Commissariat Régional de l'Education de Ben Arous	5 000	114 000	119 000	119 000
6	Commissariat Régional de l'Education de Zaghuan	5 000	47 000	52 000	52 000
7	Commissariat Régional de l'Education de Bizerte	5 000	134 600	139 600	139 600
8	Commissariat Régional de l'Education de Nabeul	5 000	183 800	188 800	188 800
9	Commissariat Régional de l'Education de Béjà	5 000	75 500	80 500	80 500
10	Commissariat Régional de l'Education de Jendouba	5 000	105 200	110 200	110 200
11	Commissariat Régional de l'Education du Kef	5 000	68 500	73 500	73 500
12	Commissariat Régional de l'Education de Siliana	5 000	64 500	69 500	69 500
13	Commissariat Régional de l'Education de Kasserine	5 000	125 500	130 500	130 500
14	Commissariat Régional de l'Education de Sousse	5 000	151 200	156 200	156 200
15	Commissariat Régional de l'Education de Kairouan	5 000	165 200	170 200	170 200
16	Commissariat Régional de l'Education de Monastir	5 000	121 300	126 300	126 300
17	Commissariat Régional de l'Education de Mahdia	5 000	115 900	120 900	120 900
18	Commissariat Régional de l'Education de Sfax I	5 000	110 300	115 300	115 300
19	Commissariat Régional de l'Education de Sfax II	5 000	110 300	115 300	115 300
20	Commissariat Régional de l'Education de Gafsa	5 000	89 000	94 000	94 000
21	Commissariat Régional de l'Education de Sidi Bouzid	5 000	128 400	133 400	133 400
22	Commissariat Régional de l'Education de Tozeur	5 000	28 500	33 500	33 500
23	Commissariat Régional de l'Education de Gabès	5 000	101 200	106 200	106 200
24	Commissariat Régional de l'Education de Kébili	5 000	42 000	47 000	47 000
25	Commissariat Régional de l'Education de Medenine	5 000	134 900	139 900	139 900
26	Commissariat Régional de l'Education de Tataouine	5 000	45 900	50 900	50 900
6	Autres Etablissements :	4 396 000	771 000	5 167 000	5 167 000
1	Ecole Internationale de Tunis		720 000	720 000	720 000
2	Centre National d'Innovation Pédagogique et de Recherches en Education	380 000	13 000	393 000	393 000
3	Centre National de Maintenance	300 000	10 000	310 000	310 000
4	Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique	3 670 000	10 000	3 680 000	3 680 000
5	Internat Primaire de Mateur	32 000	13 000	45 000	45 000
6	Internat Primaire de Menagaâ - Zaghuan	14 000	5 000	19 000	19 000
1515	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Education	49 046 000	21 400 000	70 446 000	70 446 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
CHAPITRE 28: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE					
327	* Enseignement Supérieur	<u>116 540 000</u>	<u>35 775 000</u>	<u>152 315 000</u>	<u>152 315 000</u>
185	A- Etablissements d'Enseignement Supérieur	<u>72 697 000</u>	<u>24 438 000</u>	<u>97 135 000</u>	<u>97 135 000</u>
	<u>Etablissements relevant de l'Université Ez-zitouna</u>	<u>625 000</u>	<u>51 000</u>	<u>676 000</u>	<u>676 000</u>
1	Université Ez-zitouna	625 000	2 000	627 000	627 000
2	Institut Supérieur de Théologie		40 000	40 000	40 000
3	Institut Supérieur de Civilisation Islamique de Tunis		8 000	8 000	8 000
4	Centre des Etudes Islamiques à Kairouan		1 000	1 000	1 000
	<u>Etablissements relevant de l'Université de Tunis</u>	<u>6 108 000</u>	<u>1 461 000</u>	<u>7 569 000</u>	<u>7 569 000</u>
5	Université de Tunis	6 108 000		6 108 000	6 108 000
6	Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis		440 000	440 000	440 000
7	Institut Supérieur de Gestion		188 000	188 000	188 000
8	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis		179 000	179 000	179 000
9	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de Tunis		200 000	200 000	200 000
10	Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture		50 000	50 000	50 000
11	Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis		126 000	126 000	126 000
12	Ecole Normale Supérieure		100 000	100 000	100 000
13	Institut Supérieur de Musique		19 000	19 000	19 000
14	Institut Supérieur d'Art Dramatique		13 000	13 000	13 000
15	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Tunis		75 000	75 000	75 000
16	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Tunis		30 000	30 000	30 000
17	Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis		16 000	16 000	16 000
18	Institut Préparatoire aux Etudes Littéraires et des Sciences Humaines de Tunis		13 000	13 000	13 000
19	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Zaghouan		12 000	12 000	12 000
	<u>Etablissements relevant de l'Université de Jendouba</u>	<u>2 076 000</u>	<u>419 000</u>	<u>2 495 000</u>	<u>2 495 000</u>
20	Université de Jendouba	2 076 000	6 000	2 082 000	2 082 000
21	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jendouba		200 000	200 000	200 000
22	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités au Kef		30 000	30 000	30 000
23	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba		85 000	85 000	85 000
24	Institut Supérieur de Langues Appliquées et de l'Informatique à Béja		30 000	30 000	30 000
25	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Siliana		6 000	6 000	6 000
26	Institut Supérieur de la Musique et du Théâtre au Kef		6 000	6 000	6 000
27	Institut Supérieur de Biotechnologie à Béja		20 000	20 000	20 000
28	Institut Supérieur des Sciences de l'Informatique au Kef		36 000	36 000	36 000
	<u>Etablissements relevant de l'Université de Tunis El Manar</u>	<u>7 920 000</u>	<u>6 063 000</u>	<u>13 983 000</u>	<u>13 983 000</u>
29	Université Tunis El Manar	7 920 000	56 000	7 976 000	7 976 000
30	Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis		682 000	682 000	682 000
31	Faculté de Médecine de Tunis		606 000	606 000	606 000
32	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis		626 000	626 000	626 000
33	Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis		534 000	534 000	534 000
34	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis		350 000	350 000	350 000
35	Institut Bourguiba de Langues Vivantes		2 750 000	2 750 000	2 750 000
36	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis		110 000	110 000	110 000
37	Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis		107 000	107 000	107 000
38	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à El Manar		90 000	90 000	90 000
39	Institut Supérieur de l'Informatique		100 000	100 000	100 000
40	Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées		52 000	52 000	52 000
41	<u>Centre de Calcul "El Khawarizmi"</u>	<u>866 000</u>	<u>70 000</u>	<u>936 000</u>	<u>936 000</u>
42	<u>Village des Langues</u>	<u>435 000</u>	<u>120 000</u>	<u>555 000</u>	<u>555 000</u>

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	SUBVENTION DE L'ETAT	RECETTES		DEPENSES
		RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements relevant de l'Université 7 Novembre à Carthage</u>	<u>10 690 000</u>	<u>2 347 000</u>	<u>13 037 000</u>	<u>13 037 000</u>
43 Université 7 Novembre à Carthage	10 690 000	25 000	10 715 000	10 715 000
44 Faculté des Sciences à Bizerte		340 000	340 000	340 000
45 Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à Tunis		150 000	150 000	150 000
46 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à Nabeul		135 000	135 000	135 000
47 Institut Supérieur des Etudes Commerciales		180 000	180 000	180 000
48 Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs à Nabeul		85 000	85 000	85 000
49 Institut Préparatoire des Etudes Scientifiques et Techniques		100 000	100 000	100 000
50 Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie		170 000	170 000	170 000
51 Ecole Polytechnique de Tunisie		66 000	66 000	66 000
52 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mateur		88 000	88 000	88 000
53 Ecole Nationale de l'Architecture et de l'Urbanisme		190 000	190 000	190 000
54 Institut Supérieur des Beaux Arts de Nabeul		90 000	90 000	90 000
55 Institut Supérieur de Langues		200 000	200 000	200 000
56 Ecole Supérieure des Statistiques et de l'Analyse des données		15 000	15 000	15 000
57 Ecole Supérieure de la Technologie et de l'Informatique de Carthage		95 000	95 000	95 000
58 Institut Supérieur de la Technologie de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Bâtiments		54 000	54 000	54 000
59 Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs de Bizerte		50 000	50 000	50 000
60 Institut Supérieur des Langues Appliquées et de l'Informatique à Nabeul		40 000	40 000	40 000
61 Institut Supérieur des Sciences et des Technologies de l'Environnement à Borj Cedria		170 000	170 000	170 000
62 Ecole Supérieure de l'Audiovisuel et du Cinéma à Gammarth		40 000	40 000	40 000
63 Institut Supérieur de Commerce et de Comptabilité à Bizerte		54 000	54 000	54 000
64 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bizerte		10 000	10 000	10 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de la Manouba</u>	<u>4 840 000</u>	<u>1 590 000</u>	<u>6 430 000</u>	<u>6 430 000</u>
65 Université de la Manouba	4 840 000	15 000	4 855 000	4 855 000
66 Faculté des Lettres, des arts et des sciences humaines de la Manouba		500 000	500 000	500 000
67 Institut Supérieur de Documentation		80 000	80 000	80 000
68 Institut de Presse et des Sciences de l'Information		75 000	75 000	75 000
69 Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National		10 000	10 000	10 000
70 Institut Supérieur de la Comptabilité et de l'Administration des Entreprises		310 000	310 000	310 000
71 Ecole Supérieure du Commerce à Tunis		250 000	250 000	250 000
72 Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		120 000	120 000	120 000
73 Ecole Supérieure des Sciences et des Technologies du Design		80 000	80 000	80 000
74 Institut Supérieur des Arts de Multimédia à la Manouba		90 000	90 000	90 000
75 Institut Supérieur de Biotechnologie à Sidi Thabèt		30 000	30 000	30 000
76 Ecole Supérieure du Commerce Electronique à Manouba		30 000	30 000	30 000
<u>Etablissements relevant de l'Université Virtuelle de Tunis</u>	<u>830 000</u>	<u>500 000</u>	<u>1 330 000</u>	<u>1 330 000</u>
77 Université Virtuelle de Tunis	830 000	100 000	930 000	930 000
78 Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue		400 000	400 000	400 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Sousse</u>	<u>4 870 000</u>	<u>2 017 000</u>	<u>6 887 000</u>	<u>6 887 000</u>
79 Université de Sousse	4 870 000	40 000	4 910 000	4 910 000
80 Faculté de Médecine de Sousse		222 000	222 000	222 000
81 Faculté de Droit et des Sciences Economique à Sousse		345 000	345 000	345 000
82 Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse		300 000	300 000	300 000
83 Institut Supérieur de Gestion à Sousse		160 000	160 000	160 000
84 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Sousse		195 000	195 000	195 000
85 Institut Supérieur de Musique à Sousse		30 000	30 000	30 000
86 Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse		190 000	190 000	190 000
87 Institut Supérieur du Transport et de Télécommunications de Sousse		125 000	125 000	125 000
88 Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Hammam Sousse		100 000	100 000	100 000
89 Institut Supérieur des Finances et de Fiscalité de Sousse		70 000	70 000	70 000
90 Institut de Hautes Etudes Commerciales de Sousse		90 000	90 000	90 000
91 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse		80 000	80 000	80 000
92 Ecole Supérieure des Sciences et de la Technologie à Hammam Sousse		70 000	70 000	70 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
<u>Etablissements relevant de l'Université de Monastir</u>		<u>6 050 000</u>	<u>1 800 000</u>	<u>7 850 000</u>	<u>7 850 000</u>
93	Université de Monastir	6 050 000	48 000	6 098 000	6 098 000
94	Faculté de Médecine de Monastir		160 000	160 000	160 000
95	Faculté de Chirurgie Dentaire de Monastir		107 000	107 000	107 000
96	Faculté de Pharmacie de Monastir		150 000	150 000	150 000
97	Faculté des Sciences de Monastir		290 000	290 000	290 000
98	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia		180 000	180 000	180 000
99	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir		135 000	135 000	135 000
100	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Monastir		90 000	90 000	90 000
101	Institut Supérieur des Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Moknine		70 000	70 000	70 000
102	Institut Supérieur de Biotechnologie à Monastir		185 000	185 000	185 000
103	Institut Supérieur de l'Informatique et des Mathématiques de Monastir		135 000	135 000	135 000
104	Institut Supérieur des Etudes Appliquées de Mahdia		37 000	37 000	37 000
105	Institut Supérieur des Métiers de la Mode de Monastir		47 000	47 000	47 000
106	Institut Supérieur de l'Informatique de Mahdia		60 000	60 000	60 000
107	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Mahdia		54 000	54 000	54 000
108	Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Mahdia		52 000	52 000	52 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Kairouan</u>		<u>2 429 000</u>	<u>833 000</u>	<u>3 262 000</u>	<u>3 262 000</u>
109	Université de Kairouan	2 429 000	20 000	2 449 000	2 449 000
110	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan		220 000	220 000	220 000
111	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		78 000	78 000	78 000
112	Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion à Kairouan		150 000	150 000	150 000
113	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Kairouan		63 000	63 000	63 000
114	Institut supérieur des Etudes Juridiques et Politiques à Kairouan		58 000	58 000	58 000
115	Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Kasserine		54 000	54 000	54 000
116	Institut Supérieur de Mathématiques Appliquées et de l'Informatique à Kairouan		80 000	80 000	80 000
117	Institut Supérieur des humanités Appliquées à Sbeitla		45 000	45 000	45 000
118	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sidi Bouzid		55 000	55 000	55 000
119	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Kairouan		10 000	10 000	10 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Sfax</u>		<u>8 928 000</u>	<u>3 472 000</u>	<u>12 400 000</u>	<u>12 400 000</u>
120	Université de Sfax	8 928 000	63 000	8 991 000	8 991 000
121	Faculté de Médecine de Sfax		362 000	362 000	362 000
122	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax		473 000	473 000	473 000
123	Faculté de Droits à Sfax		205 000	205 000	205 000
124	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Sfax		245 000	245 000	245 000
125	Faculté des Sciences à Sfax		450 000	450 000	450 000
126	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax		790 000	790 000	790 000
127	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Sfax		95 000	95 000	95 000
128	Ecole Supérieure de Commerce de Sfax		133 000	133 000	133 000
129	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sfax		143 000	143 000	143 000
130	Institut Supérieur de Musique à Sfax		21 000	21 000	21 000
131	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		75 000	75 000	75 000
132	Ecole Supérieure de l'Informatique et Multimédia à Sfax		116 000	116 000	116 000
133	Institut Supérieur de l'Electronique et de télécommunications de Sfax		65 000	65 000	65 000
134	Institut Supérieur de Biotechnologie à Sfax		79 000	79 000	79 000
135	Institut de Hautes Etudes Commerciales à Sfax		62 000	62 000	62 000
136	Institut Supérieur de Gestion industrielle à Sfax		95 000	95 000	95 000
<u>Etablissements relevant de l'Université de Gafsa</u>		<u>2 620 000</u>	<u>709 000</u>	<u>3 329 000</u>	<u>3 329 000</u>
137	Université de Gafsa	2 620 000	5 000	2 625 000	2 625 000
138	Faculté des Sciences de Gafsa		238 000	238 000	238 000
139	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Gafsa		108 000	108 000	108 000
140	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires de Gafsa		75 000	75 000	75 000
141	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Gafsa		48 000	48 000	48 000
142	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gafsa		100 000	100 000	100 000
143	Institut Supérieur de Technologies de l'Energie de Gafsa		47 000	47 000	47 000
144	Institut Supérieur des humanités Appliquées à Tozeur		34 000	34 000	34 000
145	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Gafsa		54 000	54 000	54 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	<u>Etablissements relevant de l'Université de Gabès</u>	<u>5 300 000</u>	<u>1 124 000</u>	<u>6 424 000</u>	<u>6 424 000</u>
146	Université de Gabès	5 300 000	52 000	5 352 000	5 352 000
147	Faculté des Sciences de Gabès		212 000	212 000	212 000
148	Ecole Nationale d'Ingénieurs à Gabès		88 000	88 000	88 000
149	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Gabès		80 000	80 000	80 000
150	Institut Supérieur de Gestion à Gabès		150 000	150 000	150 000
151	Institut Supérieur des Langues à Gabès		117 000	117 000	117 000
152	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Gabès		88 000	88 000	88 000
153	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès		71 000	71 000	71 000
154	Ecole Supérieure des Sciences Juridiques à Gabès		26 000	26 000	26 000
155	Institut Supérieur des Biologies Appliquées de Médenine		30 000	30 000	30 000
156	Institut Supérieur des Sciences et Technologies des Eaux à Gabès		25 000	25 000	25 000
157	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités à Médenine		50 000	50 000	50 000
158	Institut Supérieur des Logiciels industriels à Gabès		82 000	82 000	82 000
159	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Tataouine		25 000	25 000	25 000
160	Institut Supérieur de l'Informatique de Médenine		28 000	28 000	28 000
	<u>Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques</u>	<u>8 110 000</u>	<u>1 862 000</u>	<u>9 972 000</u>	<u>9 972 000</u>
161	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	658 000	200 000	858 000	858 000
162	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Nabeul	732 000	110 000	842 000	842 000
163	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Ksar Helal	268 000	87 000	355 000	355 000
164	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sousse	376 000	130 000	506 000	506 000
165	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gabès	533 000	60 000	593 000	593 000
166	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Zaghouan	510 000	150 000	660 000	660 000
167	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sfax	493 000	141 000	634 000	634 000
168	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Charguia	602 000	68 000	670 000	670 000
169	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kairouan	310 000	60 000	370 000	370 000
170	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Djerba	299 000	75 000	374 000	374 000
171	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Mahdia	290 000	80 000	370 000	370 000
172	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sidi Bouzid	295 000	80 000	375 000	375 000
173	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jendouba	278 000	68 000	346 000	346 000
174	Institut Supérieur des Etudes Technologiques au Kef	264 000	60 000	324 000	324 000
175	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kébili	195 000	50 000	245 000	245 000
176	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte	363 000	90 000	453 000	453 000
177	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Siliana	243 000	40 000	283 000	283 000
178	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sidi Bouzid	263 000	41 000	304 000	304 000
179	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tozeur	179 000	60 000	239 000	239 000
180	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Béja	254 000	80 000	334 000	334 000
181	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasserine	266 000	45 000	311 000	311 000
182	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine	134 000	16 000	150 000	150 000
183	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Médenine	135 000	61 000	196 000	196 000
184	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kélibia	85 000	5 000	90 000	90 000
185	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Borj Cedria	85 000	5 000	90 000	90 000
141	<u>B- Etablissements des Œuvres Universitaires</u>	<u>43 713 000</u>	<u>11 217 000</u>	<u>54 930 000</u>	<u>54 930 000</u>
	<u>1- Offices des Œuvres Universitaires</u>	<u>11 311 000</u>	<u>19 000</u>	<u>11 330 000</u>	<u>11 330 000</u>
186	Office des Œuvres Universitaires du Nord à Tunis	<u>3 765 000</u>	<u>15 000</u>	<u>3 780 000</u>	<u>3 780 000</u>
187	Office des Œuvres Universitaires du Centre à Sousse	<u>4 675 000</u>	<u>2 000</u>	<u>4 677 000</u>	<u>4 677 000</u>
188	Office des Œuvres Universitaires du Sud à Sfax	<u>2 871 000</u>	<u>2 000</u>	<u>2 873 000</u>	<u>2 873 000</u>

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	2- Etablissements relevant des Offices des Œuvres Universitaires	32 402 000	11 198 000	43 600 000	43 600 000
	Etablissements relevant de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord	13 620 000	4 921 000	18 541 000	18 541 000
189	Restaurant Universitaire de Bouchoucha	2 000	50 000	52 000	52 000
190	Restaurant Universitaire à El Menzah 7	160 000	20 000	180 000	180 000
191	Restaurant Universitaire à El Omrane Supérieur	320 000	73 000	393 000	393 000
192	Restaurant Universitaire de Nabeul	438 000	90 000	528 000	528 000
193	Restaurant Universitaire de Charguia	430 000	55 000	485 000	485 000
194	Restaurant Universitaire du Campus Universitaire	417 000	130 000	547 000	547 000
195	Restaurant Universitaire de la Rabta	445 000	94 000	539 000	539 000
196	Restaurant Universitaire Ibn Zaidoun de la Manouba	489 000	125 000	614 000	614 000
197	Restaurant Universitaire Ali Eddouaji à Tunis	134 000	35 000	169 000	169 000
198	Restaurant Universitaire Ibn Mandhour à Radès	420 000	50 000	470 000	470 000
199	Restaurant Universitaire Hannibal au Kef	290 000	56 000	346 000	346 000
200	Restaurant Universitaire Musthafa Kheraief à Zaghouan	190 000	40 000	230 000	230 000
201	Restaurant Universitaire Ali Belhouane à Jendouba	370 000	90 000	460 000	460 000
202	Restaurant Universitaire Houcine El Jaziri à Manouba	441 000	83 000	524 000	524 000
203	Restaurant Universitaire Niapolis à Nabeul	219 000	45 000	264 000	264 000
204	Restaurant Universitaire à Bizerte	565 000	100 000	665 000	665 000
205	Cité Universitaire de Mutuelleville	127 000	60 000	187 000	187 000
206	Cité Universitaire de Montfleury	567 000	129 000	696 000	696 000
207	Cité Universitaire de Ras Tabia	400 000	96 000	496 000	496 000
208	Cité Universitaire de l'Ariana	80 000		80 000	80 000
209	Cité Universitaire de Ben Arous	252 000	80 000	332 000	332 000
210	Cité Universitaire de Bardo I	221 000	90 000	311 000	311 000
211	Cité Universitaire de Bardo II	205 000	105 000	310 000	310 000
212	Cité Universitaire les Jardins à Tunis	235 000	82 000	317 000	317 000
213	Cité Universitaire à El Mourouj	236 000	154 000	390 000	390 000
214	Cité Universitaire de Hammam-Chott	270 000	110 000	380 000	380 000
215	Cité Universitaire de Bulla Régia	165 000	100 000	265 000	265 000
216	Cité Universitaire de Mateur	314 000	93 000	407 000	407 000
217	Cité Universitaire de Kheireddine Etoussi à Hammam- Chott	160 000	80 000	240 000	240 000
218	Cité Universitaire Vaga de Béja	325 000	92 000	417 000	417 000
219	Cité Universitaire Zama de Siliana	247 000	103 000	350 000	350 000
220	Cité Universitaire Sicavénira du Kef	265 000	77 000	342 000	342 000
221	Foyer Universitaire Ibn Khaldoun à Tunis	107 000	26 000	133 000	133 000
222	Foyer Universitaire Chawki à El Menzah 7	58 000	112 000	170 000	170 000
223	Foyer Universitaire de Bardo 3	28 000	80 000	108 000	108 000
224	Foyer Universitaire d'El Menzah	48 000	24 000	72 000	72 000
225	Foyer Universitaire des Etudiantes à Bizerte	127 000	52 000	179 000	179 000
226	Foyer Universitaire Rue de Mulhouse	132 000	30 000	162 000	162 000
227	Foyer Universitaire Ibn Charaf à l'Ariana	198 000	30 000	228 000	228 000
228	Foyer Universitaire de Ben Arous	80 000	35 000	115 000	115 000
229	Foyer Universitaire Thameur-Ariana	120 000	32 000	152 000	152 000
230	Foyer Universitaire Fattouma Bourguiba -Tunis	33 000	37 000	70 000	70 000
231	Foyer Universitaire de Bab El Khadra	80 000	35 000	115 000	115 000
232	Foyer Universitaire de la Cité Ez-zouhour	45 000	15 000	60 000	60 000
233	Foyer Universitaire Route de l'Aérodrome-Ariana	45 000	50 000	95 000	95 000
234	Foyer Universitaire El Yassamine	71 000	81 000	152 000	152 000
235	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 1	46 000	92 000	138 000	138 000
236	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 2	39 000	58 000	97 000	97 000
237	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 3	26 000	109 000	135 000	135 000
238	Foyer Universitaire Rue de Madrid - Tunis	185 000	23 000	208 000	208 000
239	Foyer Universitaire "El Ferdaous" Tunis	57 000	30 000	87 000	87 000
240	Foyer Universitaire Ibn Rochd-Tunis	101 000	25 000	126 000	126 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
241	Foyer Universitaire Erriadh à Tunis	123 000	23 000	146 000	146 000
242	Foyer Universitaire Balkis à El Menzah 7	60 000	40 000	100 000	100 000
243	Foyer Universitaire 7 Novembre à Tunis	170 000	24 000	194 000	194 000
244	Foyer Universitaire des Etudiants de la Manouba	126 000	116 000	242 000	242 000
245	Foyer Universitaire de Nabeul	76 000	200 000	276 000	276 000
246	Foyer Universitaire El Mourouj	67 000	102 000	169 000	169 000
247	Foyer Universitaire El Ouardia	435 000	102 000	537 000	537 000
248	Foyer Universitaire El Bassatine à la Manouba	163 000	110 000	273 000	273 000
249	Foyer Universitaire Jughortha au Kef	62 000	60 000	122 000	122 000
250	Foyer Universitaire Mahmoud El Messaâdi à Jendouba	106 000	113 000	219 000	219 000
251	Foyer Universitaire Moussa Ibn Noussair à Zaghouan	55 000	74 000	129 000	129 000
252	Foyer Universitaire Tahar El Haddad à Nabeul	340 000	85 000	425 000	425 000
253	Centre Universitaire d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	59 000	10 000	69 000	69 000
254	Centre Culturel et Sportif à la Manouba	52 000	1 000	53 000	53 000
255	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Jendouba	42 000	1 000	43 000	43 000
256	Restaurant Universitaire Sidi Bou Saïd	152 000	50 000	202 000	202 000
257	Foyer Universitaire Route Menzel Abderhmen à Bizerte	104 000	120 000	224 000	224 000
258	Restaurant Universitaire Route Menzel Abderhmen à Bizerte	327 000	70 000	397 000	397 000
259	Foyer Universitaire à Kélibia	31 000	35 000	66 000	66 000
260	Restaurant Universitaire à Kélibia	45 000	22 000	67 000	67 000
	<u>Etablissements relevant de l'Office des Œuvres Universitaire pour le Centre à Sousse</u>	9 357 000	3 065 000	12 422 000	12 422 000
261	Restaurant Universitaire les Roses à Monastir	285 000	82 000	367 000	367 000
262	Restaurant Universitaire Skanès à Monastir	900 000	255 000	1 155 000	1 155 000
263	Restaurant Universitaire à Mahdia	730 000	175 000	905 000	905 000
264	Restaurant Universitaire à Kasserine	260 000	60 000	320 000	320 000
265	Restaurant Universitaire Ibn Rochd à Kairouan	520 000	116 000	636 000	636 000
266	Restaurant Universitaire Erriadh à Sousse	495 000	120 000	615 000	615 000
267	Cité Universitaire Ibn El Jazzar à Kairouan	630 000	150 000	780 000	780 000
268	Cité Universitaire El Farabi à Sousse	368 000	70 000	438 000	438 000
269	Cité Universitaire El Ghazali à Sousse	410 000	170 000	580 000	580 000
270	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	250 000	104 000	354 000	354 000
271	Cité Universitaire Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	620 000	190 000	810 000	810 000
272	Cité Universitaire à Ksar Helal	391 000	75 000	466 000	466 000
273	Cité Universitaire Fattouma Bourguiba - Monastir	280 000	140 000	420 000	420 000
274	Cité Universitaire Ibn Sina à Sousse	300 000	110 000	410 000	410 000
275	Cité Universitaire Sabra à Kairouan	125 000	52 000	177 000	177 000
276	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	275 000	72 000	347 000	347 000
277	Cité Universitaire 5 Septembre 1934 à Moknine	260 000	45 000	305 000	305 000
278	Cité Universitaire El Yasmin Hammam Sousse	250 000	95 000	345 000	345 000
279	Cité Universitaire à Sbeïtla	285 000	115 000	400 000	400 000
280	Foyer Universitaire à Kasserine	140 000	68 000	208 000	208 000
281	Foyer Universitaire Erriadh à Sousse	80 000	48 000	128 000	128 000
282	Foyer Universitaire El Bassatine à Monastir	85 000	85 000	170 000	170 000
283	Foyer Universitaire 3 Août à Monastir	140 000	55 000	195 000	195 000
284	Foyer Universitaire Rakkada à Kairouan	120 000	120 000	240 000	240 000
285	Foyer Universitaire Imam Mezri à Monastir	25 000	62 000	87 000	87 000
286	Foyer Universitaire Skanes à Monastir	116 000	88 000	204 000	204 000
287	Foyer Universitaire Sahloul à Sousse	84 000	70 000	154 000	154 000
288	Foyer Universitaire à Mahdia	140 000	130 000	270 000	270 000
289	Foyer Universitaire El Fatimi à Mahdia	340 000	50 000	390 000	390 000
290	Foyer Universitaire Ibn Rachiq à Kairouan	135 000	70 000	205 000	205 000
291	Centre Culturel Universitaire à Monastir	73 000	6 000	79 000	79 000
292	Centre Culturel Universitaire "Yahia Ibn Omar" à Sousse	90 000	5 000	95 000	95 000
293	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Mahdia	60 000	2 000	62 000	62 000
294	Centre Culturel Universitaire "Rakada" à Kairouan	95 000	10 000	105 000	105 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		PREVISIONS			DEPENSES
		RECETTES			
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	
	Etablissements relevant de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Sud à Sfax	9 425 000	3 212 000	12 637 000	12 637 000
295	Restaurant Universitaire El Manar- Sfax	421 000	76 000	497 000	497 000
296	Restaurant Universitaire Ezzayatine	532 000	133 000	665 000	665 000
297	Restaurant Universitaire les Oasis Gabès	705 000	200 000	905 000	905 000
298	Restaurant Universitaire Ibn Rached	634 000	155 000	789 000	789 000
299	Restaurant Universitaire Ali Charfi Sfax	136 000	38 000	174 000	174 000
300	Restaurant Universitaire Kheireddine Ettounsi à Djerba	234 000	55 000	289 000	289 000
301	Restaurant Universitaire Ibn Arafà à Gafsa	495 000	134 000	629 000	629 000
302	Cité Universitaire Ibn El Jazzar à Sfax	434 000	201 000	635 000	635 000
303	Cité Universitaire Ibn Chabbat à Sfax	347 000	100 000	447 000	447 000
304	Cité Universitaire Ali Nouri à Sfax	333 000	170 000	503 000	503 000
305	Cité Universitaire Omar Ibn El Khattab à Gabès	489 000	161 000	650 000	650 000
306	Cité Universitaire Sidi Mansour à Sfax	398 000	169 000	567 000	567 000
307	Cité Universitaire El Yasmin à Sfax	795 000	297 000	1 092 000	1 092 000
308	Cité Universitaire de Kébili	165 000	125 000	290 000	290 000
309	Cité Universitaire Sidi Marzouk à Gabès	302 000	100 000	402 000	402 000
310	Cité Universitaire de Tozeur	282 000	168 000	450 000	450 000
311	Cité Universitaire de Médenine	572 000	81 000	653 000	653 000
312	Cité Universitaire de Tataouine	216 000	57 000	273 000	273 000
313	Foyer Universitaire Rue du Commandant Béjaoui à Sfax	156 000	45 000	201 000	201 000
314	Foyer Universitaire El Bassatine à Sfax	165 500	36 500	202 000	202 000
315	Foyer Universitaire Tanyour à Sfax	122 000	32 000	154 000	154 000
316	Foyer Universitaire Imam Sahnoun à Sfax	209 000	61 000	270 000	270 000
317	Foyer Universitaire El Farabi à Sfax	69 000	71 000	140 000	140 000
318	Foyer Universitaire Ibn Abi Sarah à Gabès	275 000	91 000	366 000	366 000
319	Foyer Universitaire Ibn Mandhour à Gafsa	114 000	105 000	219 000	219 000
320	Foyer Universitaire Ulysse à Djerba	64 000	62 000	126 000	126 000
321	Foyer Universitaire Ennakhil à Gabès	99 000	150 000	249 000	249 000
322	Foyer Universitaire Ettifachi	95 500	48 500	144 000	144 000
323	Centre Culturel Universitaire à Sfax	53 000	2 000	55 000	55 000
324	Centre Culturel Universitaire à Gabès	64 000	1 000	65 000	65 000
325	Restaurant Universitaire à Gabès	395 000	86 000	481 000	481 000
326	Centre Culturel Universitaire à Gafsa	54 000	1 000	55 000	55 000
1	C- Etablissements de l'action culturelle	130 000	120 000	250 000	250 000
327	Centre de Publication Universitaire et Culturelle	130 000	120 000	250 000	250 000
327	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Enseignement Supérieur)	116 540 000	35 775 000	152 315 000	152 315 000
	* Recherche Scientifique				
9	Etablissements de Recherche	5 646 000	273 000	5 919 000	5 919 000
1	Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales	148 000	35 000	183 000	183 000
2	Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique	245 000	13 000	258 000	258 000
3	Centre de Recherches et des Technologies de l'Energie au Pôle Technologique à Borj Cedria	937 000	15 000	952 000	952 000
4	Centre de Biotechnologie à Sfax	908 000	20 000	928 000	928 000
5	Institut National de la Recherche et d'Analyse Physico-chimique	1 137 000	150 000	1 287 000	1 287 000
6	Centre des Recherches et des Technologies des Eaux au Pôle Technologique à Borj Cedria	754 000	15 000	769 000	769 000
7	Centre de Biotechnologie au Pôle Technologique à Borj Cedria	812 000	25 000	837 000	837 000
8	Centre de Recherches et des Etudes pour le dialogue des Civilisations et des Religions Comparées	265 000		265 000	265 000
9	Centre National de Recherches en Sciences des Matériaux	440 000		440 000	440 000
9	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Recherche Scientifique)	5 646 000	273 000	5 919 000	5 919 000
336	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	122 186 000	36 048 000	158 234 000	158 234 000
2399	TOTAL GENERAL DES BUDGETS RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET GENERAL DE L'ETAT	387 505 000	352 489 000	739 994 000	739 994 000

TABLEAU - G -

LISTE DES PRODUITS BENEFICIANT DE LA REDUCTION DES DROITS DE DOUANE

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
25.15		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2, 5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :	
	251511	- Marbres et travertins : -- Bruts ou dégrossis.	15
	251512	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.	15
	251520	- Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre.	15
25.20		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs :	
	252020	- Plâtres.	15
27.10		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles :	
	271011	- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que les déchets. -- Huiles légères et préparations : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271019	-- Autres : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271091	- Déchets d'huiles : -- Contenant des diphényles pchlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PTC) ou des diphényles polybormés (PBB) : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271099	-- Autres : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
30.06		<p>Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent chapitre :</p> <p>300610 - Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non.</p> <p>300640 - Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse</p> <p>300670 - Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>
32.14		<p>Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie :</p> <p>321410 - Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics, enduits utilisés en peinture.</p> <p>321490 - autres.</p>	<p>10</p> <p>10</p>
32.15		<p>Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides :</p> <p>- Encres d'imprimerie</p> <p>321511 -- Noires.</p> <p>321519 -- Autres.</p>	<p>10</p> <p>10</p>
34.02		<p>Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01 :</p> <p>- Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail :</p> <p>340219 -- Autres.</p>	<p>10</p>
40.11		<p>Pneumatiques neufs, en caoutchouc :</p> <p>401110 - Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course</p> <p>401120 - Des types utilisés pour autobus ou camions</p> <p>401140 - Des types utilisés pour motocycles</p> <p>401150 - Des types utilisés pour bicyclettes</p> <p>- Autres, à crampons, à chevrons ou similaires</p> <p>401161 -- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers</p> <p>401162 -- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61cm</p> <p>401163 -- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61cm</p> <p>401169 -- Autres</p>	<p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p> <p>27</p>

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
46.02	401192	- Autres : -- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	27
	401193	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm.	27
	401194	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	27
	401199	-- Autres	27
46.02		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa :	
		- En matières végétales :	
	460211	-- en bambou.	10
	460212	-- en rotin.	10
	460219	-- autres.	10
460290	- Autres.	10	
51.11		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511111	-- D'un poids n'excédant pas 300g / m ² .	15
	511119	-- Autres.	15
	511120	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15
	511130	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	15
511190	- Autres.	15	
51.12		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés :	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511211	-- D'un poids n'excédant pas 200g/m ² .	15
	511219	-- Autres.	15
	511220	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15
511230	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	15	
511290	- Autres.	15	
51.13	511300	Tissus de poils grossiers ou de crin :	15
52.08		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m² :	
		- Ecrus :	
	520811	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520812	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520813	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	15
520819	-- Autres tissus.	15	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
		- Blanchis :	
	520821	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520822	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520823	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520829	-- Autres tissus.	15
		- Teints :	
	520831	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520832	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520833	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520839	-- Autres tissus.	15
		- En fils de diverses couleurs :	
	520841	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520842	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520843	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520849	-- Autres tissus.	15
		- Imprimés :	
	520851	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520852	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520859	-- Autres tissus.	15
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m² :	
		- Ecrus :	
	520911	-- A armure toile.	15
	520912	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520919	-- Autres tissus.	15
		- Blanchis :	
	520921	-- A armure toile.	15
	520922	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520929	-- Autres tissus.	15
		- Teints :	
	520931	-- A armure toile.	15
	520932	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520939	-- Autres tissus.	15
		- En fils de diverses couleurs :	
	520941	-- A armure toile.	15
	520942	-- Tissus dits "Denim".	15
	520943	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520949	-- Autres tissus.	15
		- Imprimés :	
	520951	-- A armure toile.	15
	520952	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520959	-- Autres tissus.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
52.10		<p>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m² :</p> <p>- Ecrus :</p> <p>521011 -- A armure toile. 15</p> <p>521019 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Blanchis :</p> <p>521021 -- A armure toile. 15</p> <p>521029 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Teints :</p> <p>521031 -- A armure toile. 15</p> <p>521032 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521039 -- Autres tissus. 15</p> <p>- En fils de diverses couleurs :</p> <p>521041 -- A armure toile. 15</p> <p>521049 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Imprimés :</p> <p>521051 -- A armure toile. 15</p> <p>521059 -- Autres tissus. 15</p>	
52.11		<p>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m² :</p> <p>- Ecrus :</p> <p>521111 -- A armure toile. 15</p> <p>521112 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521119 -- Autres tissus. 15</p> <p>521120 - Blanchis. 15</p> <p>- Teints :</p> <p>521131 -- A armure toile. 15</p> <p>521132 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521139 -- Autres tissus. 15</p> <p>- En fils de diverses couleurs :</p> <p>521141 -- A armure toile. 15</p> <p>521142 -- Tissus dits "Denim". 15</p> <p>521143 -- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521149 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Imprimés :</p> <p>521151 -- A armure toile. 15</p> <p>521152 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521159 -- Autres tissus. 15</p>	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
52.12		Autres tissus de coton :	
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :	
	521211	-- Ecrus.	15
	521212	-- Blanchis.	15
	521213	-- Teints.	15
	521214	-- En fils de diverses couleurs.	15
	521215	-- Imprimés.	15
		- D'un poids excédant 200 g/m ² :	
	521221	-- Ecrus.	15
	521222	-- Blanchis.	15
	521223	-- Teints.	15
	521224	-- En fils de diverses couleurs.	15
	521225	-- Imprimés.	15
54.07		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04 :	
	540710	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyester.	15
	540720	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires.	15
	540730	- "Tissus" visés à la Note 9 de la Section XI.	15
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides :	
	540741	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540742	-- Teints.	15
	540743	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540744	-- Imprimés.	15
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés :	
	540751	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540752	-- Teints.	15
	540753	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540754	-- Imprimés.	15
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester :	
	540761	-- Contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester non texturés.	15
	540769	-- Autres.	15
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques :	
	540771	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540772	-- Teints.	15
	540773	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540774	-- Imprimés.	15
		- Autres tissus, contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :	
	540781	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540782	-- Teints.	15
	540783	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540784	-- Imprimés.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
54.08	540791	- Autres tissus : -- Ecrus ou blanchis.	15
	540792	-- Teints.	15
	540793	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540794	-- Imprimés.	15
		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05 :	
	540810	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse. - Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	15
	540821	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540822	-- Teints.	15
	540823	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540824	-- Imprimés.	15
55.12	540831	- Autres tissus : -- Ecrus ou blanchis.	15
	540832	-- Teints.	15
	540833	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540834	-- Imprimés.	15
		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	551211	- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester : -- Ecrus ou blanchis.	15
	551219	-- Autres.	15
	551221	- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques : -- Ecrus ou blanchis.	15
	551229	-- Autres.	15
	551291	- Autres : -- Ecrus ou blanchis.	15
551299	-- Autres.	15	
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m² :	
	551311	- Ecrus ou blanchis : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551312	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	551313	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551319	-- Autres tissus.	15
	551321	- Teints : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551323	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551329	-- Autres tissus.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %	
55.14	551331	- En fils de diverses couleurs : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15	
	551339	-- Autres tissus.	15	
	551341	- Imprimés : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15	
	551349	-- Autres tissus.	15	
	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m² :			
	551411	- Ecrus ou blanchis : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15	
	551412	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15	
	551419	-- Autres tissus.	15	
	551421	- Teints : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15	
	551422	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15	
	551423	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15	
	551429	-- Autres tissus.	15	
	551430	- En fils de diverses couleurs. - Imprimés :	15	
	551441	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15	
551442	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15		
551443	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15		
551449	-- Autres tissus.	15		
55.15	Autres tissus de fibres synthétiques discontinues :			
	551511	- De fibres discontinues de polyester : -- Mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose.	15	
	551512	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15	
	551513	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins.	15	
	551519	-- Autres.	15	
	551521	- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques : -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15	
	551522	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins.	15	
	551529	-- Autres.	15	
	551591	- Autres tissus : -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15	
	551599	-- Autres.	15	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
55.16		<p>Tissus de fibres artificielles discontinues :</p> <p>- Contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues :</p> <p>551611 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551612 -- Teints. 15</p> <p>551613 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551614 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :</p> <p>551621 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551622 -- Teints. 15</p> <p>551623 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551624 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :</p> <p>551631 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551632 -- Teints. 15</p> <p>551633 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551634 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :</p> <p>551641 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551642 -- Teints. 15</p> <p>551643 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551644 -- Imprimés. 15</p> <p>- Autres :</p> <p>551691 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551692 -- Teints. 15</p> <p>551693 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551694 -- Imprimés. 15</p>	
58.01		<p>Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06 :</p> <p>580110 - De laine ou de poils fins. 15</p> <p>- De coton :</p> <p>580121 -- Velours et peluches par la trame, non coupés. 15</p> <p>580122 -- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés. 15</p> <p>580123 -- Autres velours et peluches par la trame. 15</p> <p>580124 -- Velours et peluches par la chaîne, épinglés. 15</p> <p>580125 -- Velours et peluches par la chaîne, coupés. 15</p> <p>580126 -- Tissus de chenille. 15</p> <p>- De fibres synthétiques ou artificielles :</p> <p>580131 -- Velours et peluches par la trame, non coupés. 15</p> <p>580132 -- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés. 15</p>	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
58.02	580133	-- Autres velours et peluches par la trame.	15
	580134	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés.	15
	580135	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés.	15
	580136	-- Tissus de chenille.	15
	580190	- D'autres matières textiles.	15
58.02	Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03 :		
	- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :		
	580211	-- Ecrus.	15
	580219	-- Autres.	15
	580220	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles.	15
580230	- Surfaces textiles touffetées.	15	
58.03	580300	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06 :	15
58.04	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06 :		
	580410	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées.	15
	- Dentelles à la mécanique :		
	580421	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	580429	-- D'autres matières textiles.	15
580430	- Dentelles à la main.	15	
58.06	Rubannerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs) :		
	580610	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge.	15
	580620	- Autre rubannerie, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc.	15
	- Autre rubannerie :		
	580631	-- De coton.	15
	580632	-- De fibres synthétique ou artificielles	15
	580639	-- D'autres matières textiles.	15
	580640	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs).	15
58.07	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés :		
	580710	- Tissés.	15
	580790	- Autres :	15
58.08	Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires :		
	580810	- Tresses en pièces.	15
	580890	- Autres.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
58.11	581100	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage, par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10.	15
59.04		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés :	
	590410	- Linoléums.	10
	590490	- Autres.	10
59.05	590500	Revêtements muraux en matières textiles.	10
60.01		Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie :	
	600110	- Etoffes dites "à longs poils". - Etoffes à boucles :	15
	600121	-- De coton.	15
	600122	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	600129	-- D'autres matières textiles. - Autres :	15
	600191	-- De coton.	15
	600192	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	600199	-- D'autres matières textiles.	15
60.02		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.	
	600240	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère mais ne contenant pas de fils de caoutchouc.	15
	600290	- Autres.	15
60.03		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.	
	600310	- De laine ou de poils fins.	15
	600320	- De coton.	15
	600330	- De fibres synthétiques.	15
	600340	- De fibres artificielles.	15
	600390	- Autres.	15
60.04		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou du fils de caoutchouc, autres que celles du 60.01.	
	600410	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc.	15
	600490	- Autres.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
68.05	680421	- Autres meules et articles similaires : -- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré.	10
	680422	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique.	10
	680423	-- En pierres naturelles.	10
68.05	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés :		
	680510	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	10
	680520	- Appliqués sur papier ou carton seulement	10
68.07	680530	- Appliqués sur d'autres matières :	10
	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple) :		
	680710	- En rouleaux.	10
70.06	680790	- Autres.	10
	700600	Verre des n^{os} 70.03,70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non d'autres matières.	15
70.18	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm :		
	701810	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie.	10
	701820	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1mm.	10
	701890	- Autres.	10
71.01	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport :		
	710110	- Perles fines. - Perles de culture :	10
	710121	-- Brutes.	10
71.02	710122	-- Travaillées.	10
	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis :		
	710210	- Non triés. - Industriels :	10
	710221	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés.	10
	710229	-- Autres. - Non industriels :	10
710231	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés.	10	
710239	-- Autres.	10	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
71.03		Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710310	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies.	10
		- Autrement travaillées :	
	710391	-- Rubis, saphirs et émeraudes.	10
	710399	-- Autres.	10
71.04		Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710410	- Quartz piézo-électrique.	10
	710420	- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies.	10
	710490	- Autres.	10
71.05		Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques:	
	710510	- De diamant.	10
	710590	- Autres.	10
71.15		Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux :	
	711510	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine.	15
	711590	- Autres.	15
71.16		Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres sythétiques ou reconstituées :	
	711610	- En perles fines ou de culture.	15
	711620	- En pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.	15
73.06		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier :	
		- Tubes et tuyaux utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730611	-- Soudés, en aciers inoxydables.	10
	730619	-- autres.	10
	730630	- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés.	10
73.07		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier :	
		- Moulés :	
	730711	-- En fonte non malléable.	15
	730719	-- Autres.	15
		- Autres :	
	730791	-- Brides.	15
	730792	-- Coudes, courbes et manchons, filetés.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
73.09	730900	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	10
73.13	731300	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	10
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre :	
	741210	- En cuivre affiné.	10
	741220	- En alliages de cuivre.	10
74.13	741300	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.	10
76.11	761100	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	10
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une Contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :	
	761210	- Etuis tubulaires souples.	10
	761290	- Autres.	10
76.16		Autres ouvrages en aluminium :	
		- Autres :	
	761699	-- autres.	15
83.01		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs :	
	830120	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles.	15
	830150	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure.	10
	830160	- Parties.	10
83.05		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs :	
	830510	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs.	10
	830590	- Autres, y compris les parties.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
83.10	831000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques- adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05	10
83.11		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection :	
	831110	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs.	10
	831120	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs.	10
	831130	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs.	10
	831190	- Autres.	10
84.13		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides :	
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif :	
	841311	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages.	27
	841330	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression.	27
84.17		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques :	
	841790	- Parties.	10
84.23		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances :	
	842310	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage.	15
	842381	-- D'une portée n'excédant pas 30 kg.	15
84.31		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30 :	
		- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :	
	843149	-- Autres.	10
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :	
	843210	- Charrues.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
	843221 843229 843240 843290	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses : -- Herses à disques (pulvérisateurs). -- Autres. - Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais. - Parties.	10 10 10 10
84.33		Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37 : - Tondeuses à gazon :	
	843311 843319	-- à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal. -- Autres.	10 10
84.43		Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42 ; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires : - Parties et accessoires :	
	844391 844399	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 : -- autres.	10 10
84.51		Machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus :	
	845190	- Parties.	10
84.67		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main : - A moteur électrique incorporé :	
	846721 846722	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives. -- Scies et tronçonneuses.	10 10
	846729	-- Autres.	10
84.74		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable : - Machines et appareils à mélanger ou à malaxer :	
	847431	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
84.76		Machines automatiques de vente de produits (timbres- poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie : - Machines automatiques de vente de boissons : 847621 -- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération. 847629 -- autres. - autres machines : 847681 -- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération. 847689 -- Autres. 847690 - Parties.	 15 15 15 15 10
84.81		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques : 848110 - Détendeurs. 848190 - Parties.	 15 15
85.01		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes : 850120 - Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W. - Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés : 850151 -- D'une puissance n'excédant pas 750 W : 850152 -- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW.	 27 27 27
85.04		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs : - Autres transformateurs : 850434 -- D'une puissance excédant 500 KVA. 850440 - Convertisseurs statiques.	 27 27
85.06		Piles et batteries de piles électriques : 850690 - Parties.	 10
85.09		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08 : 850990 - Parties.	 10
85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 : 851690 - Parties.	 10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
85.18	851890	Microphones et leurs supports ; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes ; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence ; appareils électriques d'amplification du son : - Parties.	10
85.19	851920 851981 851989	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son: - Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement. - Autres appareils : -- utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs. -- autres.	15 15 15
85.22	852290	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 85.19 à 85.21 : - Autres.	10
85.23	852321 852329 852340 852351 852352 852359 852380	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du chapitre 37 : - Supports magnétiques : -- Cartes munies d'une piste magnétique. -- autres. - Supports optiques. - Supports à semi conducteur : -- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs. -- "Cartes intelligentes". -- autres. - autres.	0 0 0 0 0 0 0
85.29	852910 852990	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28 : - Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles : - Autres :	27 27
85.35	853510 853530 853590	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 volt : - Fusibles et coupe-circuits à fusibles - Sectionneurs et interrupteurs. - Autres.	15 15 15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
85.38	853810	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37 : - Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils.	27
85.39	853910 853939	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc : - Articles dits "phares et projecteurs scellés". - Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets : -- Autres.	27 15
85.44	854420 854442 854449 854460	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion : - Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux : - Autres conducteurs électriques , pour tensions n'excédant pas 1000 V : -- Munis de pièces de connexion. -- Autres. - Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1000 V.	27 27 27 27
87.14	871411 871419 871420 871491 871492 871494 871495 871499	Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 : - De motocycles (y compris les cyclomoteurs) : -- Selles. -- Autres. - De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides. - Autres : -- Cadres et fourches, et leurs parties : -- Jantes et rayons. -- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties. -- Selles. -- Autres.	15 15 15 15 15 15 15 15
90.06	900691 900699	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39 : - Parties et accessoires : -- D'appareils photographiques. -- Autres.	10 10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
90.25		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux : - Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments : 902511 -- A liquide, à lecture directe. 902519 -- Autres. 902580 - Autres instruments.	 0 0 0
90.32	903210	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques : - Thermostats.	 0
94.05		Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs : 940550 - Appareils d'éclairage non électriques. - Parties : 940591 -- En verre. 940592 -- En matières plastiques. 940599 -- Autres.	 27 27 27 27
96.02	960200	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs;gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 35.03, et ouvrages en gélatine non durcie.	 10